



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de janvier 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de janvier deux mille seize (26/01/2016) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et Madame Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-01-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**PRÉSENTATION DE MONSIEUR BENOIT CÔTÉ, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ, RELATIVEMENT À LA CONVENTION DE PARTAGE ENTRE LE CLD ET LA MRC**

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Retour sur la journée du 23 janvier 2016;
- b) SPCA, suivi;
- c) Terrain de la Fondation héritage Charlevoix : réponse du ministre Lessard;
- d) FQM : Présence de la Commission scolaire à la Commission parlementaire;
- e) FQM : Augmentation des baux de villégiature;
- f) Charlevoix Internationale;
- g) Local MDC, suivi;
- h) 28 juin 2016 : Reddition du compte relativement à la journée du 23 janvier 2016;
- i) Tourisme Charlevoix;
- j) Demande de documents par la SOGIT (CRAP).

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Demande de présentation au conseil : choix d'une journée;
- a1) Opportunité d'une 2<sup>e</sup> journée mensuelle pour une séance de travail (notamment pour le volet développement et pour la représentativité de la MRC);
- b) Soutien informatique pour la MRC : Renouvellement de l'entente avec Services Info-Comm pour la somme de 24 719,63 \$ taxes incluses;
- c) Renouvellement du bail de la Sûreté du Québec, information;
- d) Plan triennal 2016-2019 et des actes d'établissement 2016-2017 pour la Commission scolaire de Charlevoix;
- e) Avis de motion : Modification au Règlement 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats : Modification de la limite permise et ajout de madame Catherine Gagnon à la délégation de pouvoir;
- f) Embauche de deux (2) agents de développement au service du développement économique;
- g) Fonds de développement des territoires (FDT), suivi de la politique de soutien aux entreprises;
- h) Fonds de développement des territoires (FDT), suivi de la politique de soutien aux projets structureaux pour améliorer les milieux de vie;
- i) Représentativité de la MRC au sein de diverses tables et comités;
- j) Gestion des archives : acquisition d'un nouveau logiciel de fonction et ouverture d'un poste temporaire pour un/une technicien/ne en archivistique;
- k) Dossier Inter-car : Projet de résolution pour le maintien du service urbain et nomination d'une ressource humaine au sein du comité de travail régional;
- l) Avis de motion : modification du règlement de tarification numéro 209-04-11;
- m) Avis de motion : Adoption d'un règlement pour les redevances et la tarification à l'Aéroport de Charlevoix;
- n) Avis de motion : Adoption d'un règlement pour la tarification de la gestion des matières résiduelles;
- o) Avis de motion : Adoption d'un règlement pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et à la gestion du territoire public intramunicipal;
- p) Renouvellement de l'adhésion au Conseil des aéroports du Québec pour la somme de 689,85 \$ taxes incluses;
- q) Confirmation d'adhésion des employés et cadres (ordre professionnel) à l'assurance responsabilité de la MRC de Charlevoix-Est et autorisation de signature;
- r) Nouvel exécutif syndical : information;
- s) Demande de rencontre avec le grand chef Konrad Sioui : appui à la Nation huronne-wendat;
- t) Rallye de Charlevoix 2016 : Demande d'utilisation du chemin de la Pax situé entre le rang 1 et la route 138 pour les journées du 21 et 22 octobre 2016;
- u) Octroi du cinquième versement de 40 000 \$ à la Fondation Campus Charlevoix;
- v) Rendez-vous GRH Charlevoix : inscription des cadres de la MRC à la rencontre annuelle du jeudi 11 février 2016 au Manoir Richelieu;
- w) Campagne de financement du Centre-Femme aux Plurielles, achat d'un plan de visibilité (150 \$ en 2015);
- x) Le Charlevoisien : Demande d'achat de publicité pour les Carnavals de Charlevoix (Isle-aux-Coudres, Saint-Siméon et Saint-Aimé-des-Lacs);
- y) Le Charlevoisien : Publicité 20<sup>e</sup> anniversaire;
- z) Transfert de la moitié des sommes prévues au budget 2016 du TNO aux comités de Sagard-Lac Deschênes conditionnellement à l'obtention des états financiers 2016;
- aa) SHQ, priorisation de 2 dossiers.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Bilan préliminaire des actions 2015 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Radiation des pénalités et intérêts relatifs au paiement des redevances sur l'exploitation du sable et du gravier dans le dossier BNE35583;
- c) Formation en sécurité incendie :

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Aide financière octroyée par le ministère de la Sécurité publique, volet I, an 2;
  - La Malbaie et Baie-Saint-Paul cogestionnaires reconnus par l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ);
- d) Suivi du comité de sécurité incendie du 21 janvier;
- e) Résolution de la Ville de La Malbaie relative à la prévention 3 ans;
- f) Règlement sur les nuisances publiques, interrogation;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Contrat de collecte : Non-conformité d'un camion;
- b) Obtention de la certification « ICI ON RECYCLE » : mandat à la Réserve de la biosphère du Canada (RBC);
- c) Classement de la MRC relativement aux redevances;
- d) Écocentre de La Malbaie : compte-rendu de la rencontre du 13 janvier 2016 et mandat pour la confection des plans et devis et pour la surveillance complète des travaux;
- e) Consultations PGMR : le mercredi 24 février à la bibliothèque de Saint-Siméon à 18 h 30 et le jeudi 25 février à la MRC à 18 h 30 (un document sera disponible);
- f) Cession de l'ancien coffre-fort de la MRC;
- g) Vidanges des fosses septiques et autres services : numérotation civique;
- h) Communications GMR : site Web;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Modification à la résolution 15-12-13 relativement à l'identification des représentants de la MRC qui seront présents lors de la conférence de règlement à l'amiable pour le dossier 32941.476;
- b) Société d'histoire de Charlevoix : courriel du 16 décembre 2015;
- c) Plan de développement de la zone agricole (PDZA), révision;
- d) La stratégie maritime du Bas-Saint-Laurent : Projet Contacts;
- e) Stratégie de développement agroalimentaire de la Capitale-Nationale et Lévis, suivi;
- f) Pacte rural, suivi;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Acceptation et délégation de signature pour la convention de partage entre le CLD et la MRC accompagnée du projet de l'auditeur;
- b) Nomination de madame Claudia Bariteau à titre de responsable du transport;
- c) Pôle d'économie sociale de la Capitale-Nationale : demande à MDC pour siéger au conseil d'administration;
- d) Cercle d'emprunt de Charlevoix : demande à MDC pour siéger au conseil d'administration;
- e) Forum du 29 janvier sur le transport : suivi;
- f) Demande déposée pour le projet pérennité de l'Approche territoriale intégrée (ATI) : information;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

16-01-02

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny, et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**16-01-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2015 ET DE JANVIER 2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Décembre 2015 et Janvier 2016 », et ce, pour les mois de décembre 2015 et de janvier 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Janvier 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Décembre 2015 et Janvier 2016 », et ce, pour les mois de décembre 2015 et de janvier 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**16-01-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Octobre à Décembre 2015 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/ Octobre à Décembre 2015 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2015.

**16-01-05**      **COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : PLAN TRIENNAL 2016-2019 ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire de Charlevoix.

c. c. Mme Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

**16-01-06**      **SOUTIEN INFORMATIQUE POUR LA MRC, RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC SERVICES INFO-COMM**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de soutien informatique a pris fin le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande croissante des différents services et de l'ensemble des sites de la MRC, incluant la gestion de l'infrastructure intermunicipale pour le réseau et la téléphonie, nécessite le maintien du nombre de présences du technicien en informatique à trois (3) demi-journées par semaine pour un total de 10 heures;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement de procéder au renouvellement du contrat pour le soutien informatique avec Services Info-Comm pour l'année 2016, aux mêmes conditions qu'en 2015 pour un coût de 24 719,63 \$ taxes incluses.

c. c. M. Jacques Ouellet, directeur général, Services Info-Comm

16-01-07

**DOSSIER INTERCAR : RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE URBAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le transporteur interrégional par autocar, Intercar, cherche à trouver des pistes de solution afin d'améliorer la rentabilité du circuit Baie-Comeau/Québec et à identifier à moyen terme une solution pour assurer la mobilité des personnes;

**CONSIDÉRANT QU'**Intercar pourrait soumettre une demande au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme de subvention aux transporteurs interurbains par autocar pour éviter une situation imminente d'abandon de service puisque cette situation répond à la réalité régionale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement d'appuyer moralement les démarches d'Intercar pour trouver une solution pour éviter une situation d'abandon de service.

Il est également résolu de nommer madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, pour représenter la MRC de Charlevoix-Est afin de poursuivre les discussions avec Intercar et les autres organismes impliqués.

c. c. M<sup>me</sup> Josianne Simoneau, directrice du développement des affaires et de la mise en marché, Intercar

16-01-08

**STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE À LA MRC : PAIEMENT FINAL À JOCELYN HARVEY, ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-08-11 relative à l'octroi du contrat pour la construction du stationnement supplémentaire au siège social de la MRC à Jocelyn Harvey Entrepreneur au coût de 149 457,69 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** les décomptes progressifs numéros 4 et 5 final;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de paiement de la firme Harp Consultant datées du 22 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De payer les décomptes progressifs numéro 4 et 5 final à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le stationnement supplémentaire au siège social de la MRC au coût respectif de 1 537,68 \$ taxes incluses et de 15 756,14 \$ taxes incluses payés à même le budget 2015 de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements stationnement supplémentaire ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Que ces paiements sont conditionnels à la réception des documents légaux et de la caution d'entretien demandés par la firme Harp Consultant;
- Que ces paiements sont également conditionnels à une entente finale entre les parties.

c. c. M. Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur  
M. Philippe Harvey, Harp Consultant

16-01-09

**LOYER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : MANDAT D'ÉVALUATION À L'IMMOBILIÈRE SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION-CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail avec la Société québécoise des immeubles (SQI) pour la location des locaux pour la Sûreté du Québec vient à échéance le 31 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la SQI demande à la MRC de lui faire une offre pour renouveler le bail pour une durée de 5 ans avec une option de 5 ans supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a besoin, pour déposer son offre, d'une évaluation par un expert de la valeur locative de l'immeuble;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement de mandater la firme L'Immobilière société d'évaluation-conseil inc. pour réaliser une évaluation de la valeur locative des locaux et des services des espaces occupés par la Sûreté du Québec prévus au renouvellement du bail.

16-01-10

**CONFIRMATION D'ADHÉSION DES EMPLOYÉS ET CADRES (ORDRE PROFESSIONNEL) À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** parmi le personnel de la MRC, certaines personnes sont membres d'un ordre professionnel (ingénieur forestier, géologue et notaire);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC détient une assurance responsabilité et que cette dernière inclue les actes faits par ces professionnels, et ce, sans prime supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement de mandater monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, pour confirmer l'adhésion desdits professionnels à notre assurance responsabilité collective et pour signer les déclarations nécessaires auprès de chaque ordre professionnel, si nécessaire.

c. c. La Mutuelle des municipalités du Québec

16-01-11

**OCTROI D'UN CINQUIÈME ET DERNIER VERSEMENT À LA FONDATION CAMPUS CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** les états financiers de la Fondation Campus Charlevoix au 31 décembre 2015;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la confirmation que la contribution de 40 000 \$ servira à financé l'acquisition de la Maison Warren;

**CONSIDÉRANT** le document déposé par la Fondation précisant la finalisation du paiement de la Maison Warren le 30 juin 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement d'octroyer le cinquième et dernier versement de 40 000 \$ à la Fondation Campus Charlevoix dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'études collégiales en Charlevoix.

c. c. M. Paul-Henri Jean, directeur général, Fondation Campus Charlevoix

**16-01-12**      **AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 154-04-06 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES CADRES D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pierre Boudreault qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats : modification de la limite permise et ajout de madame Catherine Gagnon à la délégation de pouvoir.

**16-01-13**      **AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 209-04-11**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la municipalité de St-Siméon, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général de tarification numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

**16-01-14**      **AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LES REDEVANCES ET LA TARIFICATION À AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Donald Kenny, maire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement relatif aux redevances et à la tarification à l'Aéroport de Charlevoix.

**16-01-15**      **AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LA TARIFICATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement relatif à la tarification de la gestion des matières résiduelles.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-16

**AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET À LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Claire Gagnon, mairesse de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état et à la gestion du territoire public intramunicipal.

16-01-17

**EMBAUCHE DES DEUX (2) AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU NOUVEAU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la parution de l'offre d'emploi pour deux postes d'agent de développement économique;

**CONSIDÉRANT** le mandat qui a été donné au Comité de sélection de la MRC pour le processus de recrutement et de sélection de deux agents de développement économique au nouveau service de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs candidats ont été rencontrés dans le cadre du processus de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nancy Tremblay et monsieur Gérald Bouliane se sont révélés être les candidats répondant adéquatement aux besoins de la MRC pour exercer la fonction d'agent de développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil confirme l'embauche de Mme Nancy Tremblay et M. Gérald Bouliane à titre d'agents de développement économique du nouveau service de développement économique de la MRC, « *Mission développement Charlevoix* ».

c. c. M. Éric Harvey, président du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

16-01-18

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : PRÉSENCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la Commission parlementaire particulièrement au sujet de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* (projet de loi n° 86);

**CONSIDÉRANT QUE** les régions du Québec et les petites commissions scolaires n'ont pas été invitées à cette Commission parlementaire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** seules les commissions scolaires de Montréal et des grands centres ont été invitées à présenter leur mémoire devant les gens de la Commission parlementaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les 13 maires des 2 MRC de la région de Charlevoix ont appuyé unanimement la Commission scolaire de Charlevoix pour le maintien de la démocratie scolaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement de demander à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) de faire pression afin que la Commission parlementaire soit à l'écoute des régions du Québec ainsi que les petites et moyennes commissions scolaires du Québec afin de faire valoir les spécificités du monde rural et de démontrer leur réussite éducative aux membres de la Commission parlementaire.

c. c. Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

M. Pierre Moreau, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

M<sup>me</sup> Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec

M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale de la Commission scolaire de Charlevoix

16-01-19

**AUGMENTATION DU PRIX DES BAUX DE VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT, DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation déraisonnable et cavalière du prix des baux de villégiature par le gouvernement du Québec, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation se fera sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2020, et qu'elle représentera, pour le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, une hausse annuelle d'environ 41 % de la valeur des loyers;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des loyers augmenteront du triple sur une période de cinq ans et que, pour les années 2011 à 2020, ceux-ci auront quadruplé :

Par exemple :

- Pour un bail d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, situé à moins de 30 km du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie et riverain :

Le loyer était de 540 \$ en 2015 et sera de 1 650 \$ en 2020.

- Pour un bail d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, situé à moins de 30 km du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie et semi-riverain :

Le loyer était de 405 \$ en 2015 et sera de 1 238 \$ en 2020.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Pour un bail d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, situé à moins de 30 km du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie et non riverain :

Le loyer était de 283 \$ en 2015 et sera de 825 \$ en 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation est bien au-dessus de l'indice des prix à la consommation (IPC);

**CONSIDÉRANT QU'**avec de telles hausses, l'occupation de la forêt deviendra un privilège hors de portée pour la majorité des Québécois et entraînera l'expulsion de la classe moyenne pour la location des baux aux fins de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation a été vivement dénoncée par de nombreuses MRC, dont celle de Charlevoix-Est et, notamment, par la Fédération québécoise des pêcheurs et chasseurs et le Regroupement des locataires de terres publiques;

**CONSIDÉRANT** le faible rôle joué par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement dans ce dossier alors que plusieurs des MRC au Québec ont signé une entente de délégation avec le MERN relative à la gestion des baux de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM se décrit comme un « interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec » avec, entre autres, pour mission de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, de demander à la Fédération québécoise des municipalités de jouer efficacement son rôle auprès du gouvernement et de se faire un ardent défenseur des MRC du Québec, dont celle de Charlevoix-Est, face à l'augmentation abusive du prix des baux de villégiature par le gouvernement.

c. c. M. Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités  
M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
MRC délégataires de la gestion des baux de villégiature

16-01-20

**STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE : PAIEMENT FINAL À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** les travaux supplémentaires réalisés pour valider la conformité du sable dans le stationnement supplémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de payer à la firme Harp Consultant un montant de 537,51 \$ taxes incluses au budget 2015 de l'administration générale au poste « Dépenses d'investissements stationnement supplémentaire ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-21

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : TRAITEMENT DES DEMANDES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-12-07 relativement à l'adhésion de la MRC au nouveau programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total pour l'année 2016 octroyé à la MRC pour la réalisation de programme est de 24 000 \$;

**CONSIDÉRANT** le nombre important de demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de traiter les demandes relativement au programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en ordre chronologique, soit suivant la date de réception de la demande, en ayant toutefois une certaine latitude pour prioriser certains dossiers urgents, suivant l'analyse effectuée.

c. c. M. André Tremblay, inspecteur des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

16-01-22

**MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR LOCALISATION DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (MDC)**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail avec la Société de gestion pour la location des bureaux de MDC viendra à échéance dans trois ans, soit en 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de valider la possibilité de localiser les effectifs de MDC dans ou près des locaux de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater une firme d'expert pour valider la possibilité et les coûts pour localiser les effectifs de MDC dans ou près des locaux de la MRC.

16-01-23

**TRANSFERT DE LA MOITIÉ DES SOMMES PRÉVUES DU TNO AUX COMITÉS DE SAGARD-LAC DESCHÊNES**

**CONSIDÉRANT** le support financier accordé aux différents comités du TNO de Sagard-Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT** les sommes prévues au budget du TNO 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de verser la moitié des sommes prévues au budget 2016 aux comités de Sagard-Lac Deschênes, soit le comité des citoyens, le comité famille, le comité des loisirs, le comité de l'âge d'or et le comité paroissial pastoral, et ce, conditionnel à l'obtention de tous les documents attendus pour l'année 2014.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-24

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 327 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT** l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du règlement numéro 327 modifiant le règlement numéro 259 intitulé Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le règlement s'avère conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de ce règlement vise à agrandir l'affectation urbaine et à ajouter une affectation industrielle au Plan d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 327 modifiant le règlement numéro 259 intitulé Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

16-01-25

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du règlement numéro 328 modifiant le règlement de zonage numéro 260 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le règlement s'avère conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de ce règlement vise à assurer la concordance avec la modification du Plan d'urbanisme édictée au règlement numéro 327 en agrandissement la zone U-1 de même qu'à ajouter deux usages autorisés dans la zone U-3;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 328 modifiant le règlement de zonage numéro 260 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-26

**VISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA), DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) le 22 février 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est avait été choisie pour procéder à un projet pilote devant servir à établir un guide de réalisation d'un PDZA à l'usage des MRC désirant se doter d'un tel plan;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq ans plus tard, la disponibilité de nouvelles données statistiques permettrait une mise à jour du portrait des activités agroalimentaires sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les récentes modifications des structures du développement économique régional ont un impact sur la réalisation des actions inscrites à l'actuel PDZA et qu'il y a lieu de revoir ce plan d'action de façon concertée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus regroupant des maires et préfets de la Capitale-Nationale et de Lévis travaille actuellement à élaborer une Stratégie de développement des activités agroalimentaires et qu'il semble pertinent de considérer cette stratégie dans une version révisée du PDZA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation un appui à la révision du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Stéphane Lavoie, directeur régional adjoint, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

16-01-27

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 15-12-13 RELATIVEMENT À L'IDENTIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC QUI SERONT PRÉSENTS LORS DE LA CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE POUR LE DOSSIER 32941.476**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-12-13 relativement à l'identification des représentants de la MRC qui seront présents lors de la conférence de règlement à l'amiable pour le dossier 32941.476;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant, ne pourra être présent lors de cette conférence de règlement à l'amiable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de modifier la résolution numéro 15-12-13 afin de nommer monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée, comme représentant de la MRC, en remplacement de monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant.

c. c. M<sup>e</sup> Hans Bois, avocat, Langlois Kronström Desjardins

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-28

**ADOPTION DU BILAN PRÉLIMINAIRE DES ACTIONS 2015 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que « *toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite informer, de façon préliminaire, le ministère de la Sécurité publique (MSP) des actions en sécurité incendie sur le territoire de la MRC pour l'année 2015 (1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2015);

**CONSIDÉRANT QUE** l'information contenue au présent bilan provient des différents services de sécurité incendie (SSI) de la MRC, à l'exception de l'information relative aux risques élevés et très élevés, qui provient de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC adoptera un rapport officiel plus détaillé d'ici le 31 mars 2016 pour transmission au MSP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le bilan préliminaire des actions 2015 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour information.

c. c. M<sup>me</sup> Amélie Rhéaume, direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité incendie

16-01-29

**RADIATION DES PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS RELATIFS AU PAIEMENT DES REDEVANCES SUR L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER DANS LE DOSSIER BNE35583**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 la MRC assume la gestion foncière et la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en vertu d'une entente de délégation intervenue entre la MRC et le ministre des Ressources naturelles et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un bail non exclusif d'exploitation (BNE) a été émis pour le site 21M16-38 au nom du titulaire numéro 90521 sous le numéro BNE 35583 pour la période du 7 décembre 2012 au 31 mars 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le détenteur d'un BNE a l'obligation de transmettre les formulaires de déclaration des quantités dûment complétés et le paiement des redevances pour qu'ils parviennent à la MRC au plus tard 15 jours suivant la fin de chacune des périodes concernées;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le titulaire numéro 90521 n'a pas respecté ces obligations, malgré les avis qui lui ont été transmis depuis le 16 janvier 2013, dont des lettres de rappel, des avis de cotisation, un avis d'infraction, une mise en demeure et plusieurs discussions avec le personnel de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue entre le titulaire et la direction générale de la MRC en décembre 2015 et que le montant correspondant aux redevances pour l'exploitation de 1 875 tonnes a été acquitté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement, de procéder à la radiation des pénalités et intérêts relatifs au paiement des redevances sur l'exploitation du sable et du gravier dans le dossier numéro BNE 35583.

c. c. M. Benoit Côté, vérificateur externe de la MRC

16-01-30

**APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC, PAIEMENT D'UN PREMIER VERSEMENT À LA SPCA**

**CONSIDÉRANT QUE** la SPCA de Charlevoix a accepté d'appliquer la réglementation de la MRC de Charlevoix-Est relative aux animaux sur tout son territoire en échange d'une participation financière de la MRC de 50 000 \$ pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer à la SPCA deux versements égaux de 25 000 \$, dont un premier en janvier et l'autre en mai;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer à la SPCA de Charlevoix un premier versement d'un montant de 25 000 \$ sur les 50 000 \$ prévus au total pour l'année 2016, au poste « Contribution SPCA » du budget de l'administration générale.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-01-31

**RESPONSABILITÉS À ASSUMER PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE SAUVETAGE, RAPPEL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec (SQ) qui dessert un territoire doit fournir certains services sur ce territoire dans les sphères suivantes : gendarmerie, enquête, mesures d'urgence, services de soutien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon le niveau de compétence*, pour une population de moins de 100 000 habitants, les services suivants doivent être rendus par la SQ en matière de mesures d'urgence : contrôle de foule pacifique, assistance policière lors de sauvetage, assistance policière lors de recherche en forêt, assistance policière lors de sinistre;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les services de police sont payés par les municipalités (et par la MRC dans le cas des territoires non organisés), pour un montant total de près de 2 000 000 \$, ce qui représente une part importante dans le financement du poste;

**CONSIDÉRANT QUE** la SQ (poste de la MRC de Charlevoix-Est) dispose, entre autres, de deux motoneiges, deux véhicules tout terrain (VTT) et d'un bateau pour intervenir sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** certaines opérations récentes de sauvetage sur le territoire de la MRC qui n'auraient pas été prises en charge par la SQ, tant en territoire non organisé (TNO) que sur le territoire des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le champ d'action de l'équipe régionale de la MRC se limite pour l'instant aux territoires non organisés (secteur ouest, correspondant au territoire du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et au territoire de la Zec Lac-aux-Sables);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'*Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien*, dont elle est signataire, « la SQ assumera la coordination lors de toute intervention, en collaboration avec le directeur des opérations de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien (...) »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Claire Gagnon et résolu unanimement, de demander à la Sûreté du Québec d'assumer ses responsabilités en matière de sauvetage et autres mesures d'urgence sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Gilles Beaupré, commandant, district de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Lieutenant Benoît Morin, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

16-01-32

**CONFIRMATION DES DATES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES PGMR ET PUBLICATION DE L'AVIS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-09-26 relativement à l'adoption du projet d'un plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation a paru dans le journal Le Charlevoisien du 13 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que les séances de consultation publiques du PGMR 2015-2019 prévues à la loi auront lieu le mercredi 24 février 2016 à 18 h 30 à Saint-Siméon à la bibliothèque municipale au 505, rue Saint-Laurent et le jeudi 25 février 2016 à 18 h 30 à Clermont à la salle du conseil de la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



16-01-33

**PLATEFORME DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) : PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 5 EN ÉCHANGE DU CAUTIONNEMENT D'ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le cautionnement d'entretien a été reçu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Consultants Enviroconseil datée du 18 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer la somme de 19 477,29 \$ taxes incluses à Aurel Harvey & Fils inc. pour le décompte progressif numéro 5 final à même le budget 2015 de la valorisation.

16-01-34

**RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX : ENTENTE DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 30 septembre 2014 la résolution numéro 14-09-29 amorçant le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau PGMR 2015-2019 prévoit des mesures pour certifier les institutions, commerces et industries (ICI) au programme de reconnaissance « *ICI ON RECYCLE* » de Recyc-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la certification de niveau 2 prévoit la l'élaboration et la mise en œuvre d'un PGMR spécifique à chaque ICI;

**CONSIDÉRANT QUE** la certification de niveau 2 permet de diminuer la production de matières résiduelles à enfouir au Lieu d'enfouissement technique de Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** les étapes du processus de certification niveau 2 sont les suivantes :

1. **Recrutement** des participants (vente, démarchage, saine pression);
2. Rencontre de **lancement** dans chaque organisation participante;
3. **Diagnostic** de la gestion des matières résiduelles dans chaque organisation;
4. Développement d'activités de **sensibilisation**;
5. **Plan** de gestion des matières résiduelles;
6. **Implantation** du programme de gestion des matières résiduelles;
7. Dépôt de la candidature à Recyc-Québec pour **attestation**;
8. **Suivi** des avancées et de la mise en œuvre.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est fera partie des ICI à certifier;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mesures totalisent spécifiquement une somme de 37 900 \$ sur la durée du PGMR 2015-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau PGMR est toutefois encore en phase de consultations publiques;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure de certification des ICI est très pertinente pour atteindre les objectifs du PGMR 2015-2019;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service concernant la certification des ICI présentée à la MRC de Charlevoix-Est par monsieur Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC) confirme que cette dernière a l'expérience pour mener à bien la réalisation de la certification *ICI ON RECYCLE* niveau 2 grâce à une équipe pluridisciplinaire issue de la RBC et du partenariat avec la Coop de l'arbre et composée de quatre (4) personnes, dont l'expérience liée à la gestion des matières résiduelles et les relations d'affaires avec les PME est considérable selon lui;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de certification d'ICI est sur un ou deux ans selon le niveau d'engagement des ICI dans la démarche de certification;

**CONSIDÉRANT QUE** les ICI participants au programme devront payés une cotisation annuelle à la RBC selon la grille tarifaire en vigueur à cet organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les ICI participants au programme devront éventuellement payés des frais de service-conseil à la RBC lors du renouvellement de la certification après les deux premières années de certification;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à une entente de service avec la Réserve de la biosphère de Charlevoix pour qu'elle procède à la certification *ICI ON RECYCLE* de niveau 2 de ICI de la MRC de Charlevoix-Est selon les conditions suivantes :

- Que les honoraires de la RBC sont de 1 650 \$ plus taxes par ICI de 5 à 19 employés;
- Que cette somme inclus les frais de Recyc-Québec d'ouverture de dossier et de renouvellement la deuxième année, soit 140 \$;
- Que la RBC réalisera les étapes 1 à 8 mentionnées ci-dessus;
- Que le personnel de la MRC participera aux étapes 4-5-6-8 mentionnées ci-dessus;
- Que le personnel de la MRC collaborera au 1/3 du travail lié aux étapes 4-5-6-8 et la RBC à 2/3 du travail de l'ensemble des étapes du processus de certification niveau 2 énumérées ci-dessus;
- Que le budget maximum pour l'entente est de 15 000 \$ par année renouvelable l'année suivante conditionnellement à la satisfaction de la MRC de la performance de la RBC et des disponibilités budgétaires;
- Que 50 % du budget total est versé en début de mandat, 25 % en mi-mandat puis 25 % sur confirmation de la certification de chaque ICI engagés dans la démarche de certification;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Que si la RBC réussit à obtenir la subvention du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) présentée au conseil des maires de la MRC le 15 décembre 2015, les sommes obtenues serviront entièrement à la certification d'autres ICI selon les mêmes conditions définies dans cette résolution.

c. c. M. Antoine Suzor-Fortier, Réserve de la biosphère de Charlevoix

**16-01-35 RENOUVELLEMENT AU CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer la somme de 689,85 \$ taxes incluses pour l'adhésion 2016 au Conseil des aéroports du Québec.

**16-01-36 ACCEPTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION DE PARTAGE ENTRE LE CLD ET LA MRC ACCOMPAGNÉE DU PROJET DE L'AUDITEUR**

**CONSIDÉRANT** la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le recours à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (Loi 28);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-08 voulant que la MRC de Charlevoix-Est résiliait unilatéralement l'entente de délégation intervenue avec le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, et ce, à compter du 30 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi 28, la MRC et le CLD doivent convenir, au sujet de la compétence et de tout mandat qui a été confié au CLD, d'une convention de partage identifiant : la part de l'actif net qui doit être transférée à la MRC; les affaires en cours dans le CLD qui seront continuées par la MRC; les procédures auxquelles est parti le CLD et qui seront continuées ou reprises par la MRC; les dossiers et autres documents du CLD qui deviendront ceux de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est autorise le partage et le transfert de l'actif/passif du CLD vers la MRC;

**CONSIDÉRANT** la lecture et les discussions relativement au projet de convention de partage entre le CLD et la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter le projet de convention de partage CLD/MRC et de mandater monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier à la MRC de Charlevoix-Est, à signer pour et au nom de la MRC ladite convention de partage MRC-CLD.

Il est également résolu de transmettre une copie de ladite convention au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conformément à la loi.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-37

**NOMINATION DE MADAME CLAUDIA BARITEAU À TITRE DE RESPONSABLE DU TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du Centre local de développement de la MRC sont intégrées à la MRC de Charlevoix-Est depuis le 30 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la nécessité du poste de secrétaire-répartitrice au sein de « Mission développement Charlevoix »;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'interne, comme le stipule la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a par la suite été publié à l'externe;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de la secrétaire-répartitrice, madame Claudia Bariteau, et de confirmer au ministère des Transports du Québec qu'elle agira à titre d'utilisatrice des services électroniques.

c. c. M<sup>me</sup> Jocelyne St-Pierre, chargée de projet, Pôle du transport terrestre des personnes, ministère des Transports du Québec

16-01-38

**PÔLE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA CAPITALE-NATIONALE : DEMANDE À MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (MDC) POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de siéger au conseil d'administration du Pôle d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme représente les intérêts des entreprises d'économie sociale de la Capitale-Nationale auprès des instances publiques et des acteurs socioéconomiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale favorise la mise en place des conditions nécessaires à la création, la croissance et la consolidation des entreprises d'économie sociale sur l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de contribuer à la demande du Pôle des entreprises d'économie sociale et de leur confirmer la présence de madame Catherine Gagnon de « Mission développement Charlevoix » à siéger à leur conseil d'administration.

c. c. M. Félix Bussièrès, directeur général, Pôle des entreprises d'économie sociale de la Capitale-Nationale

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-01-39

**CERCLES D'EMPRUNT DE CHARLEVOIX : DEMANDE À MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (MDC) POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de siéger au conseil d'administration des Cercles d'emprunt de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme offre un service complémentaire à celui de « Mission développement Charlevoix »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme permet d'avoir accès à un financement alternatif à l'entrepreneur afin de démarrer une entreprise et qu'il offre à ce dernier la possibilité d'assister à des ateliers de formation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est un bailleur de fonds (monétaire et non monétaire) important dans les opérations des Cercles d'emprunt de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de contribuer à la demande des Cercles d'emprunt de Charlevoix et de leur confirmer la présence de madame Nancy Tremblay, de « Mission développement Charlevoix » à siéger à leur conseil d'administration.

16-01-40

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a comme rôle et responsabilité la promotion de l'entrepreneuriat, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires dûment signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Charlevoix-Est, le 5 mai 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de cette entente, la MRC s'est engagée à adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises, conformément à l'article 10 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée à déposer ladite politique sur son site Web et à transmettre au ministre, conformément à l'article 11;

**CONSIDÉRANT QU'**à la réception de ladite politique, le ministre s'est engagé à effectuer le troisième et dernier versement de l'entente, conformément à l'article 2 c) de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter et de maintenir à jour la politique de soutien aux entreprises, d'en effectuer la publication via le site Web de la MRC et de la transmettre au ministre, à titre informatif.

c. c. Secrétariat de la Capitale-Nationale

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-01-41

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a comme rôle et responsabilité la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projet structurant pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires dûment signée entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Charlevoix-Est, le 5 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de cette entente, la MRC s'est engagée à adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, conformément à l'article 12 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée à déposer ladite politique sur son site Web et à transmettre au ministre, conformément à l'article 13;

**CONSIDÉRANT QU'**à la réception de ladite politique, le ministre s'est engagé à effectuer le troisième et dernier versement de l'entente, conformément à l'article 2 c) de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter et de maintenir à jour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, d'en effectuer la publication via le site Web de la MRC et de la transmettre au ministre, à titre informatif.

c. c. Secrétariat de la Capitale-Nationale

16-01-42

**TRANSPORT ADAPTÉ : CONFIRMATION DES QUOTES-PARTS 2016-2017**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de confirmer au ministère des Transports du Québec le versement des quotes-parts pour le transport adapté pour 2016 pour la somme de 20 000 \$.

c. c. Ministère des Transports du Québec

16-01-43

**TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'ANNÉE 2016 ET UN AJUSTEMENT POUR 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000 et qu'elle appuie financièrement le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, organisme mandataire.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015, 8853 déplacements ont été comptabilisés dans les statistiques annuelles du service de transport.

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet II qui prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les services de transport, la MRC de Charlevoix-Est prévoit contribuer en 2015 à une somme de 50 000 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue des usagers sera de 22 000 \$ en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTQ pour 2016 pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement :

- Que la MRC de Charlevoix-Est demande au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2016;
- Que la MRC de Charlevoix-Est demande au MTQ que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2015, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2015 et du rapport d'exploitation.

c. c. Ministère des Transports du Québec

16-01-44

**RALLYE DE CHARLEVOIX 2016 : DEMANDE D'UTILISATION DU CHEMIN DE LA PAX ENTRE LE RANG 1 ET LA ROUTE 138 POUR LES JOURNÉES DU 21 ET 22 OCTOBRE 2016**

**CONSIDÉRANT** la demande adressée à la MRC par le comité organisateur de l'édition du Rallye de Charlevoix le 7 janvier 2016 pour l'utilisation d'une portion de route sur le chemin de la Pax (entre le rang 1 et la route 138) sur le territoire de la MRC les 21 et 22 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur du Rallye de Charlevoix obtiendra toutes les autorisations nécessaires auprès de la municipalité concernée et des autres instances concernées;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer que l'utilisation du chemin de la Pax pour l'édition 2016 du Rallye de Charlevoix, les 21 et 22 octobre 2016, ne contrevient à aucun règlement de la MRC.

c. c. Mme Émilie Fortin, coordonnatrice, Rallye de Charlevoix

**16-01-45**      **RENDEZ-VOUS GRH CHARLEVOIX : INSCRIPTION À LA RENCONTRE ANNUELLE DU JEUDI 11 FÉVRIER 2016 AU MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'inscrire les cadres de la MRC, qui seront disponibles pour à la 14<sup>e</sup> édition des Rendez-vous GRH Charlevoix qui aura lieu le 11 février 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu au coût de 138,40 \$ taxes incluses par personne.

**16-01-46**      **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE-FEMME AUX PLURIELLES : ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 150 \$ pour le danse-o-thon du Centre-Femmes aux Plurielles, qui est une activité de la campagne de financement de l'organisation qui se tiendra le samedi 6 février 2016.

c. c. Mme Alexandra Simard, coordonnatrice, Centre-Femmes aux Plurielles

**16-01-47**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 26.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**





MRC DE  
**CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de février 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-troisième jour de février deux mille seize (23/02/2016) à 15 h 15, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-02-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE PAR MADAME NANCY TREMBLAY**

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale : Radar Loisir;
- b) Association forestière des deux Rives : informations;
- c) Fondation Héritage Charlevoix : communication avec monsieur Jean-Claude Bernier;
- d) Bornes électriques : suivi de la rencontre avec monsieur Renaud Cloutier, Hydro-Québec, par madame Claire Gagnon.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Retour sur la journée de travail et de réflexion du 23 janvier 2016;
- b) Transfert de la moitié des sommes prévues du TNO aux comités de Sagard-Lac Deschênes;
- c) Entente de location pour l'année 2016 avec la Société de gestion de Charlevoix-Est inc., pour les locaux de Mission développement Charlevoix (MDC);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

- d) Conférence régionale des élus (CRÉ), suivi relativement au partage du surplus;
- e) Secrétariat de la Capitale-Nationale : suivi de la rencontre du 17 février 2016;
- f) Vente pour défaut de paiement de taxes, mise en collection;
- g) Vente pour défaut de paiement des taxes dans le TNO de Charlevoix-Est, délégation de la direction générale;
- h) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : inscription au Congrès 2016 qui aura lieu à Québec du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre et nouvelle procédure pour l'hébergement;
- i) Vérification des livres comptables de la MRC pour l'année 2016, octroi d'un mandat à la firme comptable Benoît Côté, comptable professionnel agréé pour une somme de 21 500 \$ plus taxes applicables;
- j) Vérification des livres comptables du TNO pour l'année 2016, octroi d'un mandat pour le TNO à la firme comptable Benoît Côté, comptable professionnel agréé pour une somme de 2 950 \$ plus taxes applicables;
- k) Heures supplémentaires : autorisation au personnel du service d'évaluation à compter du 29 février 2016;
- l) Autorisation de paiement de factures auprès de certains fournisseurs par AccèsD Affaires (Retraite Québec, Desjardins Sécurité Financière et SSQ, Groupe Financier);
- m) Renouvellement bail de la Sûreté du Québec : suivi;
- n) Tourisme Charlevoix, renouvellement de l'adhésion 2016-2017 la somme de 277,09 \$ plus taxes;
- o) Renouvellement de l'entente avec TORQ Divertissement pour le tournage d'essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix et délégation de signature;
- p) Conclusion de l'entente avec FestiDrag pour la location de l'Aéroport de Charlevoix et délégation de signature;
- q) Festival des pompiers 2016 : demande de commandite pour la 24<sup>e</sup> édition qui aura lieu à Clermont, le 5, 6 et 7 août prochain;
- r) Concours québécois en entrepreneuriat, achat d'un plan de visibilité pour la 18<sup>e</sup> édition pour la somme de 500 \$;
- s) Le Charlevoisien : demande d'achat de publicité pour le journal Destination Charlevoix printemps-été 2016;
- t) Grafikar : demande de partenariat pour la conférence-réseautage qui aura lieu le 25 mai 2016 à l'Hôtel le Germain Charlevoix;
- u) Séance de travail supplémentaire : création d'un comité de gouvernance;
- v) Accusé réception de la résolution 15-10-15 relativement à la démocratie scolaire;
- w) Saumon Rivière-Malbaie : demande d'appui;
- x) Services Info-Comm : remplacement d'un serveur;
- y) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Approbation du plan d'action 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts;
- b) Présentation du *Rapport annuel 2015 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est*;
- c) Occupation sans droits sur les terres du domaine de l'État : adoption d'une politique;
- d) Modification de l'*Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien*, suivi des changements proposés;
- e) Sauvetage du 24 janvier 2016 dans le secteur du lac au Foulon, suivi de la facturation en lien avec l'intervention de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien du TNO;
- f) Suivi du comité de sécurité publique (CSP) du 17 février 2016;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Appel d'offres public : transport de métaux pour le réseau des écocentres 2016-2018;
- b) Appel d'offres public : demande de soumissions pour le transport des conteneurs *Roll-off*;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- c) Contrat de collectes : suivi de la non-conformité d'un camion;
- d) Phase 2 du recouvrement final au du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) : demande offre de service de SAGEOS pour le contrôle qualité des géosynthétiques par SAGEOS et octroi du contrat de construction le 29 mars prochain;
- e) Appel d'offres laboratoire : choix des soumissionnaires pour l'appel d'offres sur invitation pour un contrat d'une durée de 5 ans;
- f) Écocentre de La Malbaie : suivi sur l'offre de service pour les plans et devis;
- g) Consigne élargie : appui à la MRC des Pays-d'en-Haut;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**PRÉSENTATION DE MONSIEUR MARIO LEBLANC, MONSIEUR EUGÈNE GAGNÉ ET DE MADAME AMÉLIE ST-LAURENT SAMUEL RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPITALE-NATIONALE**

- Conférence régionale des élus (CRÉ), suivi relativement au partage du surplus.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), confirmation des budgets théoriques;
- b) Passerelle du Gouffre, implication financière de la MRC;
- c) Appel de projets en culture, projets retenus;
- d) Stratégie de développement agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de Lévis, suivi;
- e) Réunion du comité consultatif agricole (CCA), dépôt du compte-rendu;
- f) Renouveau de l'Entente sur les paysages;
- g) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- h) Carrefour des savoirs, meubles disponibles pour MDC;
- i) Demande de modification du régime actuel de la gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent;
- j) Anniversaire de la Confédération canadienne en 2017 : projet « Train OCÉAN 150 »;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Projet Communiquons les changements de l'Approche territoriale intégrée (ATI) : octroi du contrat pour un plan de communication et un portail Internet;
- b) Emploi-Québec : renouvellement de l'entente « Soutien aux travailleurs autonomes (STA) » pour l'année 2016-2017;
- c) Nomination des membres au comité d'investissement commun (CIC);
- d) Demande l'Association des personnes handicapées de Charlevoix (Adaptavie);
- e) Publicité pour la nouvelle édition du magazine de la Route des saveurs 2016 et demande de commandite de la Table agrotouristique;
- f) Journée du producteur charlevoisien : demande de commandite;
- g) Table de concertation en immigration de Charlevoix;
- h) Validation de l'énoncé de vision pour le plan de transition du projet de transport collectif;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Claire Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

16-02-02

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-02-03

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JANVIER 2016 ET DE FÉVRIER 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Janvier 2016 et Février 2016 », et ce, pour les mois de janvier 2016 et de février 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Février 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Janvier 2016 et Février 2016 », et ce, pour les mois de janvier 2016 et de février 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

16-02-04

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 265-02-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 154-04-06 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES-CADRES D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le Règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, afin d'assurer le bon fonctionnement de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Pierre Boudreault à la séance ordinaire du conseil des maires du 26 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 265-02-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 265-02-16 modifiant le Règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, ci-après décrit :

<b>Article 1</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 265-02-16 modifiant le « Règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

<b>Article 2 Abrogation de l'article 3</b>
--

L'article 3 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général se voit déléguer des pouvoirs de passer des contrats et de dépenser sont les suivants :

1. Toute dépense générale de moins de 10 000 \$;
2. Toute dépense inférieure à 10 000 \$ reliée à l'entretien des cours d'eau en situation normale;
3. Toute dépense inférieure à 25 000 \$ relative à la gestion et à l'entretien des cours d'eau en cas d'urgence;
4. Toute dépense inférieure à 25 000 \$ relative à la gestion des cours d'eau de lixiviation en cas d'urgence;
5. Toute dépense reliée à l'achat de carburant pour l'Aéroport de Charlevoix, sous la responsabilité de la MRC, inférieure à 50 000 \$, mais en respect de la procédure d'appel d'offres lorsque celle-ci est applicable.

Pour les cadres

1. Toute dépense d'ordre général inférieure à 5 000 \$ ».

<b>Article 3 Entrée en vigueur</b>
------------------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

16-02-05

**ENTENTE DE LOCATION POUR L'ANNÉE 2016 AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE CHARLEVOIX-EST INC., POUR LES LOCAUX DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (MDC)**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de Loi 28 en date du 21 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence en matière de développement économique;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la MRC de respecter les affaires en cours du centre local de développement et par le fait même d'acquitter les obligations y afférents;

**CONSIDÉRANT** le bail dûment signé entre la Société de gestion de Charlevoix-Est inc., et le Centre local de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit respecter les conditions dudit bail, en ayant toutefois la possibilité de négocier les modalités;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le président de la Société de gestion de Charlevoix-Est inc., monsieur Bruno Turcotte;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'entériner l'entente intervenue avec monsieur Bruno Turcotte, président de la Société de gestion de Charlevoix-Est inc., et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général pour signer ladite entente.

**16-02-06**      **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, MISE EN COLLECTION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à la mise en collection des ventes pour non-paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est selon les états relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes reçus des municipalités et des commissions scolaires de son territoire et de déléguer la direction générale de la MRC pour procéder à cette vente.

**16-02-07**      **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES DANS LE TNO DE CHARLEVOIX-EST, DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes du TNO de Charlevoix-Est préparé et soumis suivant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* pour approbation au conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis recommandé a été expédié aux propriétaires concernés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- D'approuver l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes du TNO de Charlevoix-Est déposé à la séance de travail précédant ce conseil;
- De transmettre un extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés les immeubles;
- D'autoriser, suivant l'article 1038 du *Code municipal*, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, ou la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion, à enchérir et acquérir au nom du TNO, les immeubles situés sur le territoire du TNO qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires.

**16-02-08**      **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : INSCRIPTION DU PRÉFET ET HÉBERGEMENT**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 29 au 1<sup>er</sup> octobre 2016, et de réserver trois chambres, dont une chambre pour la MRC, une chambre pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la troisième pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-02-09**      **VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2016, OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables de la MRC au coût global de 24 719,63 \$, incluant tous les services de la MRC, de l'Aéroport de Charlevoix, de la gestion des matières résiduelles, du transport et les taxes applicables.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**16-02-10**      **HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE D'ÉVALUATION : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** le surplus de travail pour les employés du service d'évaluation foncière en raison de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à exiger que tous les employés du service d'évaluation foncière effectuent des heures supplémentaires, et ce, à compter du 29 février 2016.

c. c. M. Éric Harvey, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

**16-02-11**      **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES AUPRÈS DE CERTAINS FOURNISSEURS PAR ACCÈSD AFFAIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption de la résolution numéro 14-11-05, il est possible d'effectuer le paiement de factures auprès de certains fournisseurs par le biais d'AccèsD Affaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun d'ajouter Retraite Québec, Desjardins Sécurité Financière et SSQ, Groupe Financier, à la liste déjà existante des fournisseurs admissibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter que le paiement de factures pour ces trois fournisseurs soit effectué par AccèsD Affaires.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**16-02-12**      **STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE : PAIEMENT À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-06-17 relativement à l'octroi d'un mandat à HARP Consultant pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la construction du stationnement supplémentaire à la MRC;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon, et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à HARP Consultant pour la somme de 862,31 \$ taxes incluses prévu au budget 2015 de l'administration générale au poste « dépenses d'investissements stationnement supplémentaire ».

c. c. M. Philippe Harvey, HARP Consultant

**16-02-13**      **STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE : PAIEMENT FINAL DES CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer le paiement final des contrôles qualitatifs des matériaux à Englobe pour la somme de 6 255,49 \$, taxes incluses prévu au budget 2015 de l'administration générale au poste « stationnement supplémentaire 2015 ».

**16-02-14**      **TOURISME CHARLEVOIX, RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2016 pour la somme de 277,09 \$ plus taxes.

**16-02-15**      **CRÉATION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE GOUVERNANCE**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre de demandes auprès de la MRC et la nécessité d'impliquer le conseil des maires dans la prise de décisions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de créer un comité de travail de gouvernance, composé de tous les maires de la MRC de Charlevoix-Est, qui se réunira au moins une (1) demi-journée par mois.

**16-02-16**      **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ), SUIVI RELATIVEMENT AU PARTAGE DU SURPLUS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-09-20 relativement à la conservation des actifs résiduels de la CRÉ de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de rectifier la recommandation du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'abroger la résolution 15-09-20 relativement à la conservation des actifs résiduels de la CRÉ de la Capitale-Nationale et de rectifier la recommandation du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est relativement au surplus.

c. c. M. Mario Leblanc, Forum des élus de la Capitale-Nationale

**16-02-17**      **SERVICES INFO-COMM : REMPLACEMENT D'UN SERVEUR**

**CONSIDÉRANT QU'**un serveur à la MRC est défectueux depuis deux semaines;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** cela occasionne des interruptions de travail pour les employés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce serveur a atteint sa durée de vie normale de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de remplacement du serveur par Services Info-Comm est avantageuse puisque l'installation et une garantie de trois ans sont incluses dans le prix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de faire l'achat d'un serveur chez Services Info-Comm d'un montant de 5 628,03 \$ taxes incluses payé au budget de l'administration générale au poste dépenses d'investissement.

16-02-18

**SAUMON DE LA RIVIÈRE-MALBAIE : DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** les déflecteurs installés au barrage des Érables situé dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie infligeraient des blessures au saumon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer politiquement la corporation Le saumon de la Rivière-Malbaie inc., dans les démarches entreprises relativement au barrage des Érables sis dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, afin que soit réglée dans les meilleurs délais cette problématique.

c. c. M. Ronald Desbiens, président, corporation Le saumon de la Rivière-Malbaie inc.

16-02-19

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-01-12 DÉTERMINANT CERTAINES MODALITÉS DE L'ADMINISTRATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par la mairesse de Notre-Dame-des-Monts, madame Mélissa Girard, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est.

16-02-20

**VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DU TNO POUR L'ANNÉE 2016, OCTROI D'UN MANDAT POUR À LA FIRME COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Charlevoix-Est au coût global de 3 397,76 \$, incluant les taxes applicables.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-02-21

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PROTECTION DES PAYSAGES**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2008 la MRC de Charlevoix-Est participe à une entente spécifique visant la protection et la mise en valeur des paysages;

**CONSIDÉRANT QUE** les origines de cette démarche remontent à mai 2005 alors qu'une délégation composée d'une quarantaine d'intervenants socioéconomiques de la région s'est rendue au Vermont afin d'y effectuer un voyage d'études;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est en dégagant les principaux éléments à retenir de ce voyage qu'ils ont convenu de créer un comité qui aurait notamment pour mission de positionner les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est comme territoires innovateurs en matière de protection et de mise en valeur des paysages dans l'aménagement et le développement du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une seconde entente spécifique a été conclue de 2013 à 2016 incluant deux nouvelles MRC de la Capitale-Nationale, soit l'Île d'Orléans et Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire poursuivre la démarche visant la sensibilisation, l'animation et l'accroissement des connaissances en matière de mise en valeur et protection des paysages;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a pris connaissance des objectifs spécifiques et des engagements inscrits au projet d'entente spécifique proposé par Développement Côte-de-Beaupré, mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

- D'autoriser le préfet à conclure et signer la nouvelle Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages, d'une durée de trois ans;
- D'autoriser la contribution pour 2016-2017, pour la somme de 10 000 \$, à même le budget de l'aménagement du territoire et développement régional poste budgétaire « Protection et mise en valeur du territoire »;
- De budgéter pour les années 2017-2018 et 2018-2019 une somme annuelle de 10 000 \$.

16-02-22

**PASSERELLE DU GOUFFRE, IMPLICATION FINANCIÈRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Charlevoix-Est avait résolu (résolution no 03-02-14) de soutenir financièrement la réalisation de la passerelle du Gouffre dans la municipalité de Saint-Urbain pour un montant de 10 000 \$;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**un seul versement de 7 000 \$ a été effectué par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la convention de partage intervenue entre le CLD de la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix-Est en raison de la dissolution dudit CLD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder, en remplacement du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, au dernier versement du soutien financier de la réalisation de la passerelle du Gouffre, au montant de 3 000 \$, pris à même surplus du CLD transféré à la MRC.

c. c. Club d'auto-neige Le Sapin d'or inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-02-23

**APPEL DE PROJETS EN CULTURE, PROJETS RETENUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est travaille à la mise en œuvre du plan d'action adopté dans le cadre de l'Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a prévu au plan d'action un appel de projets qui constitue une part importante de l'enveloppe budgétaire de l'Entente de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** neuf organismes de notre territoire ont répondu à cet appel de projets en proposant des projets culturels qui contribueront grandement à la diversité des activités culturelles de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et le MCC se réjouissent du partenariat que l'appel de projets amène avec les organismes porteurs de projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de soutenir financièrement les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets de l'Entente de développement culturel 2016 :

Projet	Porteur	Description	Montant octroyé
Continuons à lire	Groupe Action Jeunesse (GAJC)	Promotion de la lecture par des boîtes de lecture et des activités mensuelles.	4 500 \$
Journée de contes	Municipalité de Saint-Siméon	Soirée de contes et activité de création.	2 000 \$
Cuisine traditionnelle	Groupe Action Jeunesse (GAJC)	Par le biais d'ateliers, transmettre par des aînés, le savoir-faire en recettes traditionnelles à des jeunes 12-17 ans	4 000 \$
Interprétation patrimoniale – sentier du Mont-Élie	Zec Lac-au-Sable	Documenter le riche patrimoine en lien avec monseigneur F.-A. Savard et les Amérindiens et autres éléments d'histoire	4 300 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

Projet	Porteur	Description	Montant octroyé
Journée sculpter Charlevoix 2016	Domaine Forget	Initiation du public à diverses techniques artistiques par des artistes établis	5 630 \$
Carte géologique collective de Charlevoix	Sciences CECC	À la suite d'un appel au public, création d'une carte murale avec des échantillons de roches	2 000 \$
Création intergénérationnelle d'un livre d'art	Musée de Charlevoix	Création par des jeunes d'un livre ancien sous supervision d'artisans et de retraités	2 600 \$
Clermont, Culture et loisirs	Société d'histoire de Charlevoix (SHC)	Documenter l'activité culturelle et communautaire entre 1935 et 1980 à Clermont et création de bannières autoportantes	5 000 \$
Vos souvenirs, nos chansons	Ensemble vocal de Charlevoix (EVC)	Prestations musicales d'un répertoire adapté dans les résidences pour personnes âgées	2 375 \$
Numéro de littérature jeunesse	Société littéraire de Charlevoix (SOLIC)	Numéro spécial de l'Embarcadère dédié à la littérature jeunesse et concours	1 095 \$
<b>Sous-total</b>			<b>33 500 \$</b>

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-02-24

**APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Tony Harvey, madame Karyne Chouinard et monsieur Jacques Harvey souhaitent faire exclure de la zone agricole une parcelle de terrain incluse à la zone agricole, par demande individuelle présentée par monsieur Grégoire Fortin en 1982;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a produit une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) puisqu'un individu ou une entreprise ne peut le faire;

**CONSIDÉRANT QUE** la terre visée n'a jamais été cultivée et qu'elle est entourée par un secteur non agricole identifié sous l'affectation agroforestière au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie de la propriété ayant de l'intérêt pour l'agriculture a été conservée par Ferme Grégoire Fortin & Fils inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être appuyée par la MRC, comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'appuyer la Ville de Clermont dans sa demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ pour les lots 3 369 210, 3 369 228, 4 148 225 et 4 148 228 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix numéro 1.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

16-02-25

**DEMANDE DE DIFFUSION DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TVC-VM AUX DIFFUSEURS RÉGIONAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a la chance d'avoir une télévision communautaire sur son territoire, TVC-VM, laquelle est une source d'information importante pour les citoyens de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil de la MRC sont diffusées sur les ondes de TVC-VM ce qui permet aux citoyens de suivre les décisions régionales à partir de leur foyer, contribuant ainsi à une meilleure participation citoyenne à la démocratie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les citoyens de la MRC qui reçoivent les services de câble de Vidéotron peuvent avoir accès à TVC-VM puisque les autres fournisseurs ne la diffusent pas;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adresser une demande aux diffuseurs régionaux, autres que Vidéotron, pour qu'ils fassent des démarches afin de rendre disponible, aux citoyens de la MRC de Charlevoix-Est, la diffusion de TVC-VM.

c. c. Bell Canada  
Déry Télécom inc.

16-02-26

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÉGIME ACTUEL DE LA GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX ET DES COÛTS EXCESSIFS QUI EN RÉSULTENT**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (LCM) qui confèrent aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106);

**CONSIDÉRANT QUE** par l'article 105 de la LCM, une municipalité ou la MRC peuvent être tenues responsables des dommages causés à autrui;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'application de la compétence qui lui est confiée, la MRC est assujettie à plusieurs exigences, notamment à celles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** dans de nombreux cas, les coûts reliés aux services professionnels sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis les 10 dernières années, la charge de travail associée aux cours d'eau n'a cessé d'augmenter en raison des ajouts répétés de normes du MDDELCC et du MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** l'État devrait plutôt accompagner les MRC dans leur devoir d'intervention dans les cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail de la MRC est appelée à augmenter encore dans les prochaines années en raison du fait que les cours d'eau agricoles ont majoritairement été aménagés dans les années 60 et 70 et demandent maintenant d'être entretenus;

**CONSIDÉRANT QU'**entre les années 1960 à 1990, les responsabilités en matière de cours d'eau ont relevé des municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales se sont vu délivrer des autorisations pour réaliser l'entretien des cours d'eau municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le remplacement de la fiche n<sup>o</sup> 19 : Entretien des cours d'eau en milieu agricole par la procédure relative à la gestion des cours d'eau en milieu agricole (version du 13 janvier 2012), la notion d'entretien de cours d'eau se limite aux sections de cours d'eau ayant déjà fait l'objet d'un aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC exprime son désaccord avec l'approche des ministères qui consiste à uniformiser les exigences reliées aux services professionnels, peu importe l'envergure des travaux ou la catégorie de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le livre vert de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a comme objectif de doter le Québec d'un régime d'autorisation environnementale plus clair, plus prévisible et plus efficace;

**CONSIDÉRANT QUE** le récent rapport Perrault, portant sur la reddition de compte dans le monde municipal, dénonce également les exigences gouvernementales actuelles pour la gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport Perrault reconnaît que des mesures doivent être prises pour clarifier le partage des compétences entre le gouvernement et les MRC dans une perspective de plus grande autonomie des MRC;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les producteurs agricoles doivent assumer des frais de plus en plus importants pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais reliés à la gestion des cours d'eau amputent de plus en plus le budget du MAPAQ et par le fait même les sommes que peut investir ce ministère pour le développement des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC considère que les exigences gouvernementales sont de nature à inciter les demandeurs potentiels (propriétaires fonciers) à désobéir aux règles établies et à réaliser des travaux à l'insu des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC appuie les revendications de la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier de la gestion des cours d'eau, à savoir :

- **De modifier** l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- **De modifier** l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- **De demander** au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède si nécessaire à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- **De demander** au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- **De demander** au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De demander aux différents ministères concernés (MDDELCC, MFFP, MAMOT, MAPAQ) de revoir entièrement les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier celle-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- De transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

16-02-27

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), CONFIRMATION DES BUDGETS THÉORIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a entrepris la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ayant pour but d'optimiser l'entretien de son réseau routier local prioritaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une des premières étapes de la réalisation du PIIRL a consisté à déterminer le réseau prioritaire parmi tout le réseau routier local de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'établir un niveau d'intervention réaliste pour le maintenir en état du réseau local prioritaire, il faut établir un budget théorique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget théorique ne lie nullement le conseil ou les municipalités de la MRC à investir sur le réseau prioritaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déterminer la somme de 1,5 million par année, à titre de budget théorique, à considérer dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

c. c. M<sup>me</sup> Camille Gélinas, ingénieure, CIMA+

16-02-28

**RÉSEAU LOCAL PRIORITAIRE : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE POUR L'INCLUSION DE LA RUE LECLERC COMME ROUTE LOCALE PRIORITAIRE NIVEAU 1 OU NIVEAU 2**

**CONSIDÉRANT QU'**en avril 1993, le gouvernement du Québec a revu le partage des responsabilités en matière de voirie locale et a mis en place un système de classification fonctionnelle basé sur le partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le système de classification fonctionnelle a établi trois niveaux de routes locales : 1, 2 et 3;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier local de niveaux 1 et 2, constitue encore à ce jour la base de l'ensemble des programmes d'aide financière à la voirie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine a été classée par le MTQ de niveau 3 ce qui l'exclue des principaux programmes d'aide financière à la voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** Baie-Sainte-Catherine est une municipalité dévitalisée qui a grand besoin du soutien des différents programmes d'aide financière;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** la rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine représente une alternative à la route 138 lorsque cette route doit être barrée pour cause d'accident ou de catastrophe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de revoir la classification fonctionnelle de la rue Leclerc à Baie-Sainte-Catherine.

c. c. Monsieur Jean-François Saulnier, directeur général, Direction de la Capitale-Nationale, MTQ  
Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

16-02-29

**APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2015-2016 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

**CONSIDÉRANT** l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à soutenir financièrement la réalisation d'interventions ciblées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adhéré à l'entente de délégation par l'adoption de la résolution n° 15-12-05;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les délégataires de gestion de déposer un plan d'action annuel qui précise les budgets prévus pour les deux objectifs du programme, soit de contribuer au processus d'élaboration des PAFI et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour l'exercice financier 2015-2016 de déposer un plan d'action du programme à la direction générale régionale dans les 60 jours suivant la signature de l'entente de délégation, et ce, pour approbation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil de la MRC adopte le plan d'action annuel 2015-2016 lié à l'entente de délégation concernant la gestion du programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est le plan d'action annuel.

c. c. Monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-02-30

**ACCEPTATION DE LA POLITIQUE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'OCCUPATION SANS DROIT SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite définir le cadre d'intervention qu'elle entend appliquer quant aux obligations et responsabilités qui lui incombent à l'égard du contrôle de l'occupation du territoire et le repérage des occupations sans droit (OSD), et ce, en vertu de la délégation de gestion des droits fonciers par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles intervenue en 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique a fait l'objet d'une présentation par l'ingénieur forestier de la MRC, M. Stéphane Charest, lors d'une séance de travail du conseil des maires tenue le 16 février dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter la *Politique pour le traitement des dossiers d'occupation sans droit sur les terres du domaine de l'État*.

16-02-31

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la MRC, celle-ci doit produire un rapport annuel d'activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport a fait l'objet d'une présentation au présent conseil par la directrice générale adjointe de la MRC, Mme Caroline Dion, et par l'ingénieur forestier de la MRC, M. Stéphane Charest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel 2015 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est*.

c. c. M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

16-02-32

**PAIEMENT DE TROIS FACTURES EN LIEN AVEC L'INTERVENTION DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN**

**CONSIDÉRANT** l'intervention de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien des TNO de la MRC de Charlevoix-Est le 24 janvier dernier dans le secteur du lac au Foulon, sur la Zec des Martres;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette intervention, l'équipe était composée de pompiers du service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Aimé-des-Lacs, de celui de Notre-Dame-des-Monts et de celui de Clermont;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 9 de *l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien*, il revient à chaque municipalité de payer les membres de son SSI ayant participé à une intervention d'urgence réalisée dans le cadre de cette entente et de refacturer à la MRC, sur la base du recouvrement des coûts réels, les montants associés à cette participation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC remboursera un montant pouvant aller jusqu'à 20 \$ l'heure par pompier, incluant tous les frais;

**CONSIDÉRANT** les factures transmises à la MRC par la Ville de Clermont, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer les montants suivants aux municipalités signataires de *l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien* pour l'intervention du 24 janvier 2016 dans le secteur du lac au Foulon, à même le budget du TNO de la MRC de Charlevoix-Est :

- Ville de Clermont : 560 \$.
- Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs : 500 \$.
- Municipalité de Notre-Dame-des-Monts : 340 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-02-33

**PAIEMENT D'UNE FACTURE À COMMUNICATIONS CHARLEVOIX, POUR RÉPARATION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE RADIOCOMMUNICATION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bris intervenu le 15 février dernier à la répétitrice du site du mont Noir dans le secteur de Grand-Fonds à La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette répétitrice sert au système régional de radiocommunication d'urgence en sécurité incendie de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** Communications Charlevoix a procédé à la réparation du bris et que le système est à nouveau fonctionnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer la facture de Communications Charlevoix, d'un montant de 700 \$ plus les taxes, à même le budget de la sécurité publique, au poste « Entretien radiocommunication ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-02-34

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS DANS LE CADRE DE LA MISSION ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INSCRITES AU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'entente de collaboration proposée à la MRC par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations dans le cadre de la mission *Activités économiques*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente MRC-MEIE est relative à :

- La collaboration aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- La collaboration aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- La proposition des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, jusqu'au 31 mars 2019, et de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, à signer cette entente.

c. c. M. Jean-François Talbot, directeur régional, services aux entreprises et affaires territoriales, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

16-02-35

**ADOPTION DES PRIORITÉS LOCALES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec souhaite que la MRC lui fasse part, chaque année, de ses priorités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC laisse à son comité de sécurité publique (CSP) le soin de choisir ces priorités locales et de lui recommander ensuite pour adoption;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-02-03 par laquelle le CSP de la MRC adopte les priorités locales qu'il recommande au conseil des maires pour l'année 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter les priorités locales suivantes pour l'année 2016 et de les transmettre à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Charlevoix-Est :

- Accentuer la présence policière sur les routes 138, 170 et 362;
- Accentuer la présence policière aux endroits névralgiques du territoire en ce qui a trait au tapage nocturne et à l'incivilité;
- Accentuer la surveillance policière à l'égard des véhicules modifiés.

c. c. Lieutenant Benoît Morin, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

16-02-36

**ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2016-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix ont souhaité mettre à jour leurs politiques familiales pour le mieux-être des familles de leurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont obtenu une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale pour soutenir le renouvellement des Politiques familiales des MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix (soit 20 000 \$ par MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le septembre 2015 les comités consultatifs locaux et supralocaux ont été mis sur pied dans chacune des MRC de la région;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité consultatif a été mis sur pied dans chacune des MRC de la région ayant comme objectif de procéder à l'actualisation du plan d'action des deux MRC et d'outiller les responsables des questions familiales de chaque municipalité afin de faciliter le travail d'actualisation des plans d'action par municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité *Famille*, composé de différent(e)s représentant(e)s des familles, est présentement en constitution dans chaque municipalité et qu'ils ont travaillé à l'actualisation du plan d'action par municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2016, les citoyen(ne)s des différentes municipalités ont participé à la bonification et la validation des plans d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte le plan d'action actualisé de la politique familiale et le plan d'action des municipalités de la MRC pour l'année 2016-2020.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-02-37

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 16-01-41 relativement à l'adoption de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en date du 26 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie la MRC de Charlevoix-Est ne peuvent être qualifiés de promoteurs admissibles à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a comme rôle et responsabilité la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projet structurant pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires dûment signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Charlevoix-Est, le 5 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de cette entente, la MRC s'est engagée à adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, conformément à l'article 12 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée à déposer ladite politique sur son site Web et à transmettre au ministre, conformément à l'article 13;

**CONSIDÉRANT QU'**à la réception de ladite politique, le ministre s'est engagé à effectuer le troisième et dernier versement de l'entente, conformément à l'article 2 c) de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter et de maintenir à jour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, d'en effectuer la publication via le site Web de la MRC et de la transmettre au ministre, à titre informatif.

Il est également résolu d'abroger la résolution 16-01-41 relativement à l'adoption de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en date du 26 janvier 2016.

c. c. Secrétariat à la Capitale-Nationale

16-02-38

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET L'ACHAT DE MÉTAUX PROVENANT DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES 2016-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le transport et l'achat des métaux provenant du réseau des écocentres;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le lundi 22 février 2016 à 10 h 45, est le suivant :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Soumissionnaire	Coût offert par tonne métrique plus taxes
Soudure Larno inc.	148,78 \$

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce contrat, c'est la soumission la plus élevée qui l'emporte parce que c'est la MRC qui vend les métaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été obtenue et que cette dernière est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat, d'une durée de deux (2) ans valide à partir du 29 mars 2016 jusqu'au 28 mars 2018, pour le transport et l'achat des métaux provenant des écocentres de Clermont et de Saint-Siméon à Soudure Larno inc. au coût de 148,78 \$ par tonne métrique plus taxes.

c. c. M. Noël Larouche, président, Soudure Larno inc.  
Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-02-39

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : MANDAT DE CONFECTION DES PLANS ET DEVIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre reçue pour la confection des plans et devis de l'écocentre de La Malbaie ne correspond pas aux attentes monétaires du conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles :

- De demander une offre à une autre firme pour le contrat de confection des plans et devis et la surveillance des travaux de l'écocentre de La Malbaie;
- D'octroyer ce contrat selon les exigences monétaires du conseil des maires.

16-02-40

**MACHINERIE LOURDE : ENTRETIEN DE 2 500 HEURES DU COMPACTEUR À DÉCHETS PAR HEWITT ÉQUIPEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il est jugé préférable de faire un entretien annuel directement par le distributeur d'un équipement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de 2 500 heures du compacteur à déchets est à réaliser;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Hewitt Équipement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de Hewitt Équipement pour l'entretien de 2 500 heures du compacteur à déchets par d'un montant de 2 328,83 \$ plus taxes payé au budget GMR poste entretien machinerie lourde.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-02-41**      **RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) PHASE 2 : OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE POSE DES MEMBRANES GÉOSYNTHÉTIQUES PAR CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** si les travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire phase 2 sont réalisés cela nécessitera de la surveillance de chantier spécialisée dans la pose de membranes géosynthétiques;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Consultants Enviroconseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de Consultants Enviroconseil pour la surveillance des travaux de pose des membranes géosynthétiques d'un montant de 19 500 \$ plus taxes payé au budget du LES au poste dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2.

**16-02-42**      **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC TORQ DIVERTISSEMENT INC. (RPM) POUR DES ESSAIS ROUTIERS À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de TORQ Divertissement inc. pour trois blocs de tournage d'essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix pour l'émission de télé RPM pendant la saison estivale 2016 (4 à 5 jours par blocs), à des dates qui seront confirmées ultérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** les tournages n'affecteront pas les opérations de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'entente avec TORQ Divertissement inc. pour trois blocs de tournage d'essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix (4 à 5 jours de tournage), d'une somme de 3 700 \$, et d'autoriser la direction générale à signer ladite entente.

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Gélinas, vice-présidente Production et Développement, TORQ – Le Groupe

**16-02-43**      **ENTENTE AVEC FESTIDRAG POUR LA LOCATION DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de Festidrag pour réaliser des courses d'accélération sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-11-49 relativement à la demande de Festidrag;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le conseil des maires, la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que monsieur André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à négocier et signer une entente ayant comme objectif d'obtenir une contrepartie de 7 500 \$ en remplacement de la somme de 10 000 \$ et que cette entente respecte les exigences de la MRC de Charlevoix-Est, notamment quant au respect des conditions d'utilisation de l'aéroport.

c. c. M. Martin D'Anjou, Festidrag

16-02-44

**PROJET COMMUNIQUONS LES CHANGEMENTS DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI) : OCTROI DU CONTRAT POUR UN PLAN DE COMMUNICATION ET UN PORTAIL INTERNET POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public sur invitation pour le projet Communiquons les changements de l'approche territoriale intégrée (ATI)

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le lundi 22 février 2016 à 10 h 15, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission incluant les taxes
A-bcom	12 675,99 \$
Axe Création	14 739,80 \$

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les deux (2) soumissions obtenues, une seule est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat, pour un plan de communication et un portail Internet pour le développement social à Axe Création pour une somme de 14 739,80 \$ taxes incluses.

c. c. Madame Annie Bolduc, Axe Création

16-02-45

**EMPLOI-QUÉBEC : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE PROGRAMME SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec Emploi-Québec pour la mesure Soutien au travail autonome prend fin le 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** la demande de service d'Emploi-Québec pour l'année 2016-2017 dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler l'entente Soutien au travail autonome – STA pour l'année 2016-2017, soit du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, entre la MRC de Charlevoix-Est et le Centre local d'Emploi de La Malbaie et d'autoriser monsieur Pierre Girard, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est tous les documents relatifs à cette entente.

c. c. M<sup>me</sup> Nicole Cantin, conseillère au partenariat, Emploi-Québec

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-02-46

**CRÉATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'analyse, de recommandation et d'approbation des projets soumis dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Charlevoix-Est sera confié au comité d'investissement FLI-FLS de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité aura également le mandat d'analyser, de recommander et d'approuver les dossiers soumis dans le cadre du FLI-FLS;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du comité d'investissement sera de recommander au conseil des maires l'affectation des ressources financières selon les normes et les exigences relatives à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC adoptée le 26 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de créer le comité d'investissement FLI-FLS de la MRC de Charlevoix-Est et de nommer les représentants suivants afin qu'il siège au sein de ce comité :

- Une représentante de la MRC de Charlevoix-Est;
- Un représentant du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ);
- Un représentant de Desjardins;
- Deux représentants du milieu des affaires et issus de l'entreprise privée;
- Un membre de la communauté;
- Au moins une personne-ressource représentant Mission développement Charlevoix (MDC);
- Au moins une personne-ressource du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

16-02-47

**VALIDATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION POUR LE PLAN DE TRANSITION DU PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'approche territoriale intégrée (ATI);

**CONSIDÉRANT** la tenue du Forum sur la mobilité collective dans Charlevoix le 29 janvier dernier, au Domaine Forget rassemblant plus de 60 acteurs régionaux afin de discuter ensemble de pistes de solution visant l'amélioration du service de mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire charlevoisien;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forum a permis de préciser certains constats pouvant mener à des solutions applicables sur notre territoire ainsi qu'à la proposition d'un énoncé de vision le 23 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cet énoncé de vision a été présenté en séance de travail du conseil des Maires;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adopte cet énoncé de vision permettant l'élaboration du plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilités collectives existants.

c. c. Mme Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

**16-02-48 FESTIVAL DES POMPIERS 2016 : DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 250 \$ pour la 24<sup>e</sup> édition du Festival des pompiers 2016 qui aura lieu à Clermont, le 5, 6 et 7 août prochain.

**16-02-49 CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité pour la 18<sup>e</sup> édition représentant la somme de 500 \$ pour le Concours québécois en entrepreneuriat.

c. c. Mme Ann Bouchard, comité local du Concours québécois en entrepreneuriat

**16-02-50 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX (ADAPTAVIE)**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. d'avoir accès au transport adapté dans le cadre des activités sportives Adaptavie;

**CONSIDÉRANT QUE** six personnes désirant participer à ces activités sportives adaptées aux personnes handicapées ont besoin de transport pour s'y rendre;

**CONSIDÉRANT QUE** les dates restantes de ces activités pour lesquelles il est possible de desservir la clientèle sont le 19 mars 2016, les 2, 16 et 30 avril 2016, ainsi que le 14 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est ponctuelle et non récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la demande à concurrence de 1 000 \$ conditionnellement à la tenue des activités aux dates précisées.

c. c. Mme Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.  
Mme Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC)

**16-02-51 TABLE AGROTOURISTIQUE : DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LA FÊTE DES SAVEURS QUI AURA LIEU LE 22 AVRIL 2016 AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 500 \$ pour l'événement de

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

la Table agrotouristique « *La Grande Débâcle de Charlevoix* » qui aura lieu le 22 avril 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu.

**16-02-52**      **JOURNÉE DU PRODUCTEUR CHARLEVOISIEN : DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 150 \$ pour la Journée du producteur charlevoisien, édition 2016, qui aura lieu le 31 mars 2016 à La Malbaie.

c. c. Mme Hélène Poulin-Côté, agronome

**16-02-53**      **STRATÉGIE MARITIME : APPUI POLITIQUE À LA MUNICIPALITÉ DE ST-SIMÉON POUR LE PROJET LES RIVES VIVANTES DU ST-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien politique par le maire de la municipalité de St-Siméon pour le projet *Les rives vivantes du Saint-Laurent*;

**CONSIDÉRANT** les impacts de ce projet tant au niveau local que régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur du quai de St-Siméon est un carrefour important en raison notamment du transport maritime reliant la Rive-Nord à la Rive-Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** ce secteur doit être mis en valeur afin de le développer et de bonifier l'expérience des touristes et des utilisateurs de la traverse Rivière-du-Loup et St-Siméon;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de développer le secteur du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent en aménageant une promenade de la plage, des belvédères et un kiosque du quai accessibles aux citoyens, notamment les personnes à mobilité réduite, dont les retraités et les jeunes familles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'appuyer politiquement la municipalité de St-Siméon pour la réalisation du projet *Les rives vivantes du Saint-Laurent*;

c. c. Monsieur Sylvain Tremblay, maire de la Municipalité de Saint-Siméon

**16-02-54**      **PROJET DU HAVRE DE POINTE-AU-PIC : APPUI POLITIQUE À LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien politique par le maire de la Ville de La Malbaie pour le projet du Havre de Pointe-au-Pic;

**CONSIDÉRANT** les impacts de ce projet tant au niveau local que régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur du Havre de Pointe-au-Pic est un carrefour quant au transport ferroviaire et portuaire qui doit être mis en valeur afin de le développer;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le quai de Pointe-au-Pic est un quai en eau profonde accessible douze (12) mois par année, dont le potentiel commercial et touristique est important pour la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur du Havre à la fin des années 1990 a fait l'objet d'un projet de rénovation de bâtiment financé par Loto-Québec, compte tenu de son intérêt patrimonial et paysager et de sa fréquentation élevée;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'accès public et de mise en valeur esthétique du fleuve dans le secteur du Havre, lieu maintenant fréquenté par la population et les touristes;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur du Havre est à proximité d'équipement touristique majeur, tels Le Manoir Richelieu, le Casino de Charlevoix, le Musée de Charlevoix et les golfs, etc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer politiquement la Ville de La Malbaie pour la réalisation du projet du Havre de Pointe-au-Pic;

c. c. M. Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie

16-02-55

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 52.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mars 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-neuvième jour de mars deux mille seize (29/03/2016) à 15 h 15, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-03-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC PAR MONSIEUR BENOÎT CÔTÉ, VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

a) Suivi général.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), composition des comités régional et local et nomination d'une représentante élue et d'un cadre au sein de la MRC pour siéger au sein du comité local, grille d'admissibilité, etc.);
- b) Paiement des cotisations professionnelles de monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier;
- c) Vente pour non-paiement de taxes : délégation à la direction générale pour signer les actes de vente rédigés devant témoins ou devant notaire;
- d) Centre d'études collégiales en Charlevoix : demande de contribution pour le Gala de la Réussite 2015-2016;
- e) Aéroport de Charlevoix, entente avec Transport Pole Position pour la location de l'aérogare pour la période du 13 juin 2016 au 17 juin 2016 et délégation de signature;
- f) Club Lions de La Malbaie : demande d'achat de billets en guise d'aide financière;
- g) Chambre de commerce et d'industrie de Québec : renouvellement de l'adhésion 2016-2017 pour la somme de 275,95 \$ taxes incluses;
- h) Maison de la famille de Charlevoix : 6<sup>e</sup> édition du tournoi de golf qui aura lieu le dimanche 29 mai 2016 au Club de golf Murray Bay;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

- i) Paiement à Benoît Côté comptable professionnel agréé d'une facture d'un montant de 2 550 \$ plus taxes pour travail réalisé pour l'intégration du CLD aux états financiers de la MRC;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Ajustement des loyers commerciaux en territoire public intramunicipaux (diminution du taux de 8 % à 6 % et octroi d'un mandat pour évaluer la valeur marchande);
- b) Rapport annuel d'activités et rapport financier annuel préliminaire 2015 relatifs à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier (pour adoption au conseil des maires et transmission au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles avant le 31 mars);
- c) Suivi de la rencontre d'information et de suivi annuel avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 24 mars à Québec;
- d) Suivi de l'application du règlement sur les animaux par la SPCA (constats émis) et nomination d'un nouveau représentant de la MRC au sein du conseil d'administration, s'il y a lieu;
- e) Rapport annuel d'activités en sécurité incendie 2015, présentation par le coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie (pour adoption au conseil des maires et transmission au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars);
- f) Regroupement des services de sécurité incendie, correspondance du sous-ministre Denis Marsolais datée du 9 mars 2016 (point d'information);
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Gestion des fosses septiques : rappel sur le programme de financement de la municipalité de Saint-Siméon;
- b) PGMR : retour sur les consultations;
- c) Recouvrement final LES phase 2 et LET phase 4, suivi;
- d) Pont Snigole : correspondance du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- e) Mesures PGMR réemploi : livraison d'objets réutilisables par la MRC au Centre Femmes aux Plurielles;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### PRÉSENTATION DE VECTEUR 5, SERVICE-CONSEIL EN MOBILITÉ DES PERSONNES

### S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Compte-rendu du Comité consultatif agricole, information;
- b) Suivi des demandes pour la politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Présentation de la signature de MDC;
- b) Comité d'investissement (règles de fonctionnement);
- c) Approbation du calendrier 2016 pour le service de transport collectif et adapté;
- d) Adoption du plan évolutif de transport collectif;
- e) Suivi CADJ 18-35 ans;
- f) Place aux jeunes Charlevoix, suivi de la rencontre du 16 mars 2016;
- g) Résolution entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale;
- h) Projet de pérennité ATI;
- i) Adoption des priorités annuelles d'intervention 2016-2017;
- j) Défi OseEntreprendre : invitation;
- k) Observatoire de la géosphère de Charlevoix;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Michel Couturier, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

16-03-02

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016.

16-03-03

### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P mars 2016 », et ce, pour les mois de février et de mars 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Mars 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mars 2016 », et ce, pour les mois de février et de mars 2016.

#### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

16-03-04

#### **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états financiers au 31 décembre 2015 de la MRC de Charlevoix-Est, des services de la gestion des matières résiduelles (GMR) et de l'Aéroport de Charlevoix tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail de ce 29 mars 2016.

16-03-05

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 266-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION, LA TRANSMISSION, LA VENTE DE DOCUMENTS ET LES SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 209-04-11**

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification relative à certains services de la MRC doit être révisée à quelques reprises au cours de l'année;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger le Règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, et d'abroger tous les règlements modifiants ou remplaçants le règlement 209-04-11, afin de le remplacer par un (1) règlement général et trois (3) règlements complémentaires quant à la tarification la gestion des matières résiduelles, de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état et pour la gestion du territoire public intramunicipal et de la tarification pour l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger le règlement 84-03-97 relativement aux frais exigibles pour une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, adopté par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est le 26 août 1997, afin d'inclure ce dernier au règlement 266-03-16;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la municipalité de St-Siméon, à la séance ordinaire du conseil des maires du 26 janvier 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 266-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, ci-dessous décrit :

**Article 1. Titre du règlement**

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est ».

**Article 2. Abrogation du règlement 209-04-11**

Le règlement numéro 209-04-11 établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est, adopté par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est le 31 mai 2011, est abrogé.

**Article 3. Abrogation des règlements modifiant ou remplaçant le règlement 209-04-11**

Les règlements modifiant ou remplaçant le règlement 209-04-11 sont abrogés, soit :

Numéro du règlement	Date d'adoption par le conseil	Date d'entrée en vigueur
219-12-11	20/12/2011	28/12/2011
224-03-12	24/04/2012	02/05/2012
232-12-12	18/12/2012	02/01/2013
235-03-13	26/03/2013	03/04/2013
242-10-13	29/10/2013	06/11/2013
246-02-14	25/02/2014	26/02/2014
254-06-14	25/06/2014	02/07/2014
255-09-14	30/09/2014	08/10/2014
256-01-15	27/01/2015	04/02/2015
257-03-15	31/03/2015	08/04/2015
262-06-15	30/06/2015	08/07/2015
263-11-15	15/12/2015	23/12/2015

**Article 4. Abrogation du règlement 84-03-97**

Le règlement numéro 84-03-97 relativement aux frais exigibles pour une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, adopté par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est le 26 août 1997, est abrogé.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

## Article 5. But du règlement

Le présent règlement vise à établir :

1. Les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents détenus par la MRC de Charlevoix-Est conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RRQ, c A-2.1, r.3);
2. Les frais exigibles pour l'envoi de document par la poste, par télécopieur et par courrier prioritaire;
3. Les frais exigibles pour la vente de documents spécifiques;
4. Les frais exigibles pour les services d'urbanisme offerts aux municipalités;
5. Les frais exigibles pour l'ouverture d'un dossier de vente pour non-paiement de taxes;
6. Les frais exigibles pour une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
7. Le tarif horaire pour consulter certains employés des différents services de la MRC de Charlevoix-Est;
8. Le coût de location de la salle du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

## Article 6. Tarification

Les particuliers, entreprises, corporations et organismes publics (société d'État, ministères et municipalités) requérant des informations, des documents ou des services donnés par les différents services de la MRC de Charlevoix-Est seront facturés selon leur réquisition conformément à la tarification établie au présent règlement.

## Article 7. Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document

Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document sont les suivants :

1. 3,75 \$ pour une copie d'un plan général des rues ou tout autre plan;
2. 0,38 \$ par page pour une copie noir et blanc de règlement d'urbanisme (permis et certificat, lotissement, zonage, construction, etc.), ce montant **ne pouvant excéder la somme de 35 \$** excluant les plans (zonage, grille de spécifications);
3. Plans et documents **numériques** (géomatiques) :
  - 3.1. 10 \$/pied linéaire pour un plan noir et blanc, largeur 24 pouces;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- 3.2. 15 \$/pied linéaire pour un plan noir et blanc, largeur 36 pouces;
- 3.3. 12 \$/pied linéaire pour un plan couleur, largeur 24 pouces;
- 3.4. 18 \$/pied linéaire pour un plan couleur, largeur 36 pouces;
- 3.5. 21 \$/pied linéaire pour un plan couleur, largeur 42 pouces.
4. 0,44 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
5. 0,50 \$ par inscription des transactions de terrains vacants non analysées par unité de voisinage;
6. 1 \$ par inscription des transactions de terrains vacants analysées par unité de voisinage;
7. 0,75 \$ par inscription des transactions de propriétés construites non analysées par unité de voisinage;
8. 1,25 \$ par inscription des transactions de propriétés construites analysées par unité de voisinage;
9. 10 \$ pour une copie d'un feuillet de matrice graphique;
10. 2 \$ pour une copie partielle d'un feuillet de matrice graphique;
11. 0,38 \$ par page pour une copie noir et blanc d'un rôle d'évaluation, des listes de concordance et index du rôle ou 0,05 \$ l'unité si le nombre d'unités est supérieur à 2000;
12. 0,38 \$ par page pour une copie noir et blanc d'un sommaire et l'index d'un rôle;
13. 0,38 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
14. 3,05 \$ pour une copie du rapport financier;
15. 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants du territoire non organisé;
16. 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter d'un référendum du territoire non organisé;
17. 0,38 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés au paragraphe 1;
18. 0,38 \$ pour une page photocopiée, noir et blanc, format 8½ x 11;
19. 0,38 \$ pour une page photocopiée, noir et blanc, format 8½ x 14;
20. 0,38 \$ pour une page photocopiée, noir et blanc, format 11 x 17;
21. 1 \$ pour une page photocopiée, couleur, format 8½ x 11;
22. 1 \$ pour une page photocopiée, couleur, format 8½ x 14;
23. 1,50 \$ pour une page photocopiée, couleur, format 11 x 17;
24. 3,75 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite;
25. 0,75 \$ pour la fourniture d'un disque compact (CD).

**À noter que si le document est reproduit recto verso, les frais sont exigés pour chaque côté de la feuille de papier.**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**Article 8. Frais exigibles pour l'envoi de document par la poste, par télécopieur et par courrier prioritaire**

Les frais exigibles pour l'envoi d'un document sont les suivants :

1. Pour l'envoi d'un document par la poste ordinaire, les frais sont ceux de la grille tarifaire de Postes Canada;
2. Pour l'envoi d'un document par courrier prioritaire, les frais sont ceux de la compagnie de courrier prioritaire;
3. Pour l'envoi d'un document par télécopieur, les frais sont ceux facturés par le fournisseur de services desservant la MRC.

**Article 9. Frais exigibles pour la vente de documents spécifiques**

Les frais exigibles pour la vente de documents spécifiques, version papier, sont fixés à 50 \$.

Les frais exigibles pour la vente de documents spécifiques, version électronique, soit sur support disque compacte (CD), sont fixés à 10 \$.

Sont considéré comme spécifiques, notamment, mais non limitativement, les documents suivants :

1. Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
3. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

**Article 10. Services d'urbanisme offerts aux municipalités**

Selon la planification des services et leurs disponibilités, la MRC de Charlevoix-Est met à la disposition des municipalités, les ressources humaines et matérielles dont elle dispose pour exécuter différents travaux spécifiques, notamment pour l'élaboration une procédure d'amendement aux règlements d'urbanisme et pour l'élaboration et la réalisation des travaux cartographiques.

Toute demande de travaux spécifiques d'une municipalité doit être faite par résolution. Ladite résolution doit décrire le mandat confié à la MRC. À la suite de la réception de cette dernière, le directeur général de la MRC procède à l'évaluation des coûts et soumet la proposition par écrit à la municipalité. Lorsque la municipalité confirme l'acceptation du prix, la MRC amorce lesdits travaux selon l'échéancier prévu entre les parties.

**10.1. Tarifs de base pour des amendements aux règlements d'urbanisme**

Les coûts des travaux reliés à l'élaboration d'une procédure pour des amendements aux règlements d'urbanisme sont les suivants :

- a. Élaborer un (1) amendement aux règlements d'urbanisme qui implique des modifications mineures à un (1) article d'un règlement ou à une (1) zone du plan de zonage (ex. : ajout d'une classe d'usage, etc.) incluant la cartographie s'y rapportant et qui implique certaines recherches et des consultations : **800 \$**.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- b. Élaborer une procédure d'amendement aux règlements d'urbanisme qui implique des modifications à deux (2) ou trois (3) articles d'un règlement ou à deux (2) ou trois (3) zones du plan de zonage incluant la cartographie s'y rapportant et qui implique des recherches et des consultations spécifiques : **1 200 \$.**

Le service offert par la MRC pour des amendements à un règlement d'urbanisme comprend :

1. La proposition de solutions aux problèmes d'urbanisme soulevés par le conseil municipal;
2. La rédaction d'un projet de règlement de modification incluant la cartographie;
3. La présentation du projet de règlement de modification au conseil municipal, s'il y a lieu;
4. La rédaction des ajustements nécessaires jusqu'à l'adoption finale du projet de règlement;
5. L'établissement, avec le secrétaire-trésorier, d'un calendrier relatif à la procédure d'adoption en fonction des étapes requises par la loi;
6. La préparation de l'avis de motion, les avis publics et tout autre document nécessaire et assister le secrétaire-trésorier dans la procédure d'amendement du règlement selon la loi.

Lorsque le mandat décrit par la municipalité est supérieur aux situations décrites aux paragraphes a et b précédents, le coût sera évalué par le directeur général de la MRC selon l'estimation du temps requis et le taux horaire moyen des employés impliqués dans la réalisation dudit mandat. Le directeur général informera, par écrit, la municipalité, du coût pour la réalisation du mandat.

**Article 11. Frais exigibles pour l'ouverture d'un dossier de vente pour non-paiement de taxes**

Les frais exigibles pour l'ouverture d'un dossier de vente pour non-paiement de taxes sont de 100 \$.

**Article 12. Frais exigibles pour une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est**

Les frais exigibles pour une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation foncière sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est sont les suivants :

Valeur inscrite au rôle	Tarif
Si l'immeuble est évalué à moins de 99 999 \$	40 \$
Si l'immeuble est évalué entre 100 000 \$ et 249 999 \$	60 \$
Si l'immeuble est évalué entre 250 000 \$ et 499 999 \$	75 \$
Si l'immeuble est évalué entre 500 000 \$ et 999 999 \$	150 \$
Si l'immeuble est évalué entre 1 000 000 \$ et 1 999 999 \$	300 \$
Si l'immeuble est évalué entre 2 000 000 \$ et 4 999 999 \$	500 \$
Si l'immeuble est évalué à 5 000 000 \$ et plus	1 000 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

### 12.1 Demande de révision au rôle d'évaluation locative

Valeur inscrite au rôle	Tarif
Si le lieu d'affaires est évalué à moins de 49 999 \$	40 \$
Si le lieu d'affaires est évalué entre 50 000 \$ et 99 999 \$	75 \$
Si le lieu d'affaires est évalué entre 100 000 \$ et plus \$	140 \$

#### Article 13. Tarif horaire pour consulter certains employés des différents services de la MRC

- a. Le tarif horaire applicable pour une consultation, une recherche ou un soutien technique ou professionnel demandé par un particulier, une corporation à but non lucratif et une municipalité ou MRC est le suivant :
  - 35 \$ par heure après les **trente** premières minutes pour un technicien;
  - 50 \$ par heure après les **trente** premières minutes pour un bachelier ou maître.
- b. Le tarif horaire applicable pour une consultation, une recherche ou un soutien technique ou professionnel demandé par une société d'État, un ministère ou une entreprise privée (agent d'immeuble, architecte, notaire, avocat, arpenteur-géomètre, etc.) est le suivant :
  - 35 \$ par heure après les **dix** premières minutes pour un technicien;
  - 50 \$ par heure après les **dix** premières minutes pour un bachelier ou maître.
- c. Aucun tarif horaire n'est applicable pour une demande de documents faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)*, sauf exception contenue à cette loi;
- d. Dans le cadre de la délimitation approximative d'un terrain sous bail sur les terres publiques du domaine de l'État, seront facturés en tenant compte du taux horaire de l'inspecteur plus les avantages sociaux, les frais de déplacement (selon le taux en vigueur dans la politique des frais de déplacement de la MRC) et des frais d'administration de 10 %. Des frais minimaux de 125 \$ s'appliquent.

#### Article 14. Coût de location de la salle du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est

Le coût de location de la salle du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est le suivant : 100 \$ pour une demi-journée et de 150 \$ par jour. À ce montant s'ajoutent les frais d'entretien ménager s'ils s'avèrent nécessaires.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**Article 15. Application des taxes**

La taxe de vente (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) s'ajoutent aux montants établis (à l'exception des municipalités) aux articles 6, 7, 8, 9, 10, et 13 du présent règlement selon les lois et les exceptions qui y sont décrites.

**Article 16. Modalité de paiement**

Les montants dus pour les documents et services sont payables à la livraison.

Les montants dus par les municipalités sont payables à la MRC de Charlevoix-Est dans les trente (30) jours suivant la date de la mise à la poste d'une demande de paiement. Le montant dû porte intérêt au taux de 12 % par année à l'expiration du délai. Ce même taux s'applique à toutes personnes morales ou physiques qui utilisent les services de la MRC.

Les particuliers, les entreprises, les sociétés à but non lucratif, la société d'État, les ministères et les municipalités qui demandent de façon fréquente, des informations, des documents ou des services à la MRC, pourront prendre entente avec la direction générale pour être facturés de façon mensuelle.

**16.1 Paiement pour demande de révision du rôle d'évaluation**

Pour le paiement relatif à l'article 12, ce dernier est effectué au bureau de la MRC de Charlevoix-Est, accompagné du formulaire prescrit de demande de révision. Cette somme est payable en monnaie, ou par chèque visé, mandat de poste, mandant de banque ou ordre de paiement tiré sur une coopérative de services financiers à l'ordre de la MRC de Charlevoix-Est.

**Article 17. Cas d'exception**

Selon l'évaluation de la direction générale, les particuliers, les entreprises, les sociétés et les organismes publics (société d'État, ministères et municipalités) qui ont des échanges soutenus d'information et de documents avec la MRC de Charlevoix-Est ou qui présentent un projet important pour le développement régional, les tarifs exigibles peuvent ne pas être applicables.

**Article 18. Exemption des municipalités**

Les municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est sont exemptées de l'application des frais exigibles des articles 7 (à l'exception du paragraphe 8) et 13 du présent règlement.

**Article 19. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-03-06

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 267-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de d'adopter un règlement complémentaire pour les frais relatifs à la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Michel Couturier à la séance ordinaire du conseil des maires du 26 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 267-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 267-03-16 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles, ci-dessous décrit :

**Article 1. Titre du règlement**

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 267-03-16 établissant la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles ».

**Article 2. But du règlement**

Le présent règlement vise à établir la tarification exclusive pour les biens et les services de la gestion des matières résiduelles.

**Article 3. Tarification générale**

Les particuliers, entreprises, corporations et organismes publics (société d'État, ministères et municipalités) requérant des informations, des documents ou des services donnés par les différents services de la MRC de Charlevoix-Est seront facturés selon leur réquisition conformément à la tarification établie au Règlement général de tarification numéro 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

**Article 4. Tarification pour la gestion des matières résiduelles au Lieu d'enfouissement technique (LET)**

**4.1 Les matières résiduelles destinées à l'enfouissement**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.



Le tarif pour l'enfouissement des matières résiduelles acceptées et autorisées au LET et non spécifiées au présent règlement est de 157 \$/tonne incluant la redevance à l'enfouissement payé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et les taxes applicables. Pour ce type de matières provenant de la MRC de Charlevoix, le tarif est de 314 \$/tonne.

Les municipalités situées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est paient pour l'enfouissement de leurs matières résiduelles via les quotes-parts. Celles-ci sont basées sur un système d'équivalences mathématiques (population équivalente).

#### **4.2 Les matières résiduelles provenant d'utilisateurs spécifiques au LET**

- Camion-citerne vacuum contenant des boues *pelletables* : 157 \$/tonne incluant la redevance à l'enfouissement payée au MDDELCC et les taxes applicables;
- Produits forestiers Résolu (159578) pour déchets et cendres : 157 \$/tonne incluant la redevance à l'enfouissement payée au MDDELCC et les taxes applicables. Gratuit pour le sable pouvant servir de recouvrement journalier;
- Les boues des stations d'épuration des eaux des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est sont acceptées au tarif de 157 \$/tonne incluant la redevance payée au MDDELCC et les taxes applicables.

#### **4.3 Les sols contaminés**

Les critères d'acceptation des sols contaminés sont les suivants :

- Les sols doivent provenir du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- Les sols contaminés sont acceptés uniquement au Lieu d'enfouissement technique;
- Le niveau de contamination doit être plus petit que le critère C établi par le MDDELCC;
- Les sols doivent être *pelletables*;
- Les tarifs varient selon la possibilité ou non d'utiliser le sol pour le recouvrement journalier des déchets. La perméabilité et la granulométrie du sol permettent d'établir si le sol peut servir de recouvrement journalier des déchets selon le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* du MDDELCC.

<b>Critères du MDDELCC</b>	<b>Tarifs (pouvant servir de recouvrement journalier) incluant les taxes applicables</b>	<b>Tarifs (ne pouvant servir de recouvrement journalier) incluant les taxes applicables</b>
<A	10 \$/tonne	157 \$/tonne
Plage A-B	20 \$/tonne	177 \$/tonne
Plage B-C	50 \$/tonne	270 \$/tonne
>C	Refusé	Refusé

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Pour plus de trente (30) tonnes de sols contaminés, la MRC se réserve le droit de demander **avant la réception des sols**, un paiement par chèque ou carte de crédit de 50 % du montant estimé pour la réception de ceux-ci et l'autre 50 % **dès la réception de la moitié des quantités estimées**. Les comptes seront réajustés par la suite avec le montant réel des coûts de réception.

#### **4.4 Tarif pour les cadavres d'animaux**

a) La MRC de Charlevoix-Est n'a pas de permis de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ainsi, les matières résiduelles animales suivantes ne sont pas acceptées au LET :

- Les cadavres de bovins contenant des MRS (le crâne, le cerveau, les ganglions trigémiques (nerfs rattachés au cerveau), les yeux, les amygdales, la moelle épinière et les ganglions de la racine dorsale (nerfs rattachés à la moelle épinière) des bovins âgés de 30 mois ou plus, et l'iléon distal (portion de l'intestin grêle) des bovins de tout âge);
- La farine d'animaux d'équarrissage fabriquée à partir de cadavres de bovins ou de MRS;
- Le compost fabriqué à partir de cadavres de bovins ou de MRS.

b) Tarif pour les animaux acceptés :

<b>Types</b>	<b>Tarifs</b>
Original	100 \$
Ours, chevreuil, caribou	50 \$
Petit mammifère	5 \$

#### **4.5 Modalité d'application du règlement pour les comptes à recevoir**

Un entrepreneur qui s'est vu refuser l'accès au Lieu d'enfouissement technique (LET) parce qu'il contrevenait à la politique des comptes à recevoir de la MRC, mais qu'il n'y contrevient plus, doit, pendant une période de deux ans à compter de la régularisation de son dossier, payer immédiatement les coûts de réception de ses matières au LET.

### **Article 5. Tarification pour la gestion des matières résiduelles dans le réseau des écocentres**

#### **5.1 Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) provenant des entrepreneurs et des citoyens ayant réalisé des travaux sur le territoire de la **MRC de Charlevoix-Est** sont acceptés à l'écocentre de Clermont au coût de 120 \$/tonne incluant la redevance à l'enfouissement payée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et les taxes applicables.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) provenant des entrepreneurs ayant réalisé des travaux sur le territoire de la **MRC de Charlevoix** sont acceptés à l'écocentre de Clermont au coût de 240 \$/tonne incluant la redevance à l'enfouissement payée au MDDELCC et les taxes applicables.

Toutefois, l'amiante dans des sacs étanches, le bois brûlé contaminé avec du sable et le bois créosoté sont soumis au tarif des matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

## **5.2 Tarification et matières acceptées dans le réseau des écocentres**

Les citoyens n'ayant pas de résidence sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est n'ont pas accès aux services offerts par le réseau des écocentres.

Dans les trois écocentres, les ordinateurs, les téléviseurs, les appareils électroniques, les objets en métal, les lampes fluorescentes, les pneus sans jantes d'automobiles et de petits camions, les résidus domestiques dangereux (RDD), les résidus verts, les matières recyclables et réutilisables sont acceptés gratuitement.

### **5.2.1 Écocentre de Clermont**

Les citoyens de la MRC de Charlevoix-Est ont droit, à l'écocentre de Clermont, à une tonne gratuite par immeuble payant une taxe de valorisation pour les matières résiduelles avant que des tarifs leur soient exigés.

Les tarifs sont de l'ordre de 120 \$ pour les résidus de CRD et les autres matières valorisables et de 157 \$ pour les matières destinées à l'enfouissement.

Lors de transport à l'écocentre de Clermont par un citoyen de la MRC de Charlevoix-Est de matériaux de construction, de rénovation et de démolition avec une remorque identifiée par un entrepreneur, la tonne gratuite, une seule par transport et par permis de construction ou de démolition, s'applique si le transport est réalisé par le citoyen ou lorsque celui-ci accompagne l'entrepreneur et sur présentation du permis de construction ou de démolition fait au nom du citoyen.

### **5.2.3 Écocentre de La Malbaie et de Saint-Siméon**

La tarification pour ces écocentres est de 3 \$ pour une remorque (*trailer*) ou un petit camion de 8 pieds (2,44 m) et moins et de 5 \$ pour une remorque de plus de 8 pieds (2,44 m) ou équipée de côtés. Les sols contaminés sont refusés aux écocentres de La Malbaie et Saint-Siméon et l'accès aux entrepreneurs est également interdit.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

### **5.3 Les matières résiduelles provenant d'usagers spécifiques à l'écocentre de Clermont**

Pour les institutions, les commerces et les industries (ICI) de la MRC de Charlevoix-Est qui veulent se départir de résidus dangereux, un crédit de 100 \$ par année est accordé pour assurer les coûts de disposition des résidus dangereux. Si un ICI dépasse ce montant, les coûts au coûtant de disposition des résidus dangereux lui seront facturés. Les ordinateurs provenant des institutions, commerces et industries (ICI) sont acceptés sous certaines conditions.

#### **Article 6. Biens vendus**

Toute vente de bien par la MRC doit être effectuée à prix coûtant ou moins (sans bénéfice pour le vendeur), en sus des frais inhérents, s'il y a lieu.

Peuvent être vendus, notamment, mais non limitativement, les biens suivants :

- Composteur domestique;
- Bacs de 1100 litres;
- Pièces de rechange pour bacs.

#### **Article 7. Biens réutilisables**

Toute vente de bien par la MRC et qui est de nature réutilisable doit être effectuée sans aucune garantie et à un prix modique, en sus des frais inhérents s'il y a lieu.

#### **Article 8. Indexation**

Les tarifs prévus au présent règlement seront indexés à un taux de 2 %, le premier janvier de chaque année, à l'exception des articles 6 et 7.

#### **Article 9. Application des taxes**

La taxe de vente (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) s'ajoutent aux montants établis (à l'exception des municipalités) au présent règlement selon les lois et les exceptions qui y sont décrites.

#### **Article 10. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

16-03-07

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 268-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET POUR LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu de d'adopter un règlement complémentaire pour les frais relatif à la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par madame Claire Gagnon, mairesse à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, à la séance ordinaire du conseil des maires du 26 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 268-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal, ci-dessous décrit :

<b>Article 1. Titre du règlement</b>
--------------------------------------

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 268-03-16 établissant la tarification pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et pour la gestion du territoire public intramunicipal ».

<b>Article 2. But du règlement</b>
------------------------------------

Le présent règlement vise à établir exclusivement :

1. La tarification pour la gestion foncière et pour la gestion du territoire public intramunicipal conformément au *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*.
2. La tarification pour la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État conformément au *Règlement sur les substances minérales, autre que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*.

<b>Article 3. Tarification générale</b>
---

Les particuliers, entreprises, corporations et organismes publics (société d'État, ministères et municipalités) requérant des informations, des documents ou des services donnés par les différents services de la MRC de Charlevoix-Est seront facturés selon leur réquisition conformément à la tarification établie au Règlement général de tarification numéro 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Article 4. Frais relatifs à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et à la gestion du territoire public intramunicipal**

**4.1 Frais relatifs à la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État et à la gestion du territoire public intramunicipal**

<b>Bail abri sommaire</b>	109 \$ + taxes
<b>Bail de villégiature</b>	Corresponds à 5 % d'une valeur établie en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La superficie du terrain;</li> <li>▪ La proximité d'un plan d'eau;</li> <li>▪ La proximité du pôle d'attraction urbain (La Malbaie);</li> <li>▪ La valeur de référence établie au regard de ce pôle pour l'année visée.</li> </ul> Minimum de 286 \$ non taxables

<b>Frais d'administration</b>	
▪ Ouverture de dossier	109 \$ + taxes non remboursables
▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature	332 \$ + taxes
▪ Analyse d'une demande de location ou d'achat d'une terre de plus d'un hectare à des fins commerciales ou industrielles	332 \$ + taxes
▪ Nouveau bail à la suite d'une demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De modifier l'usage de la terre louée</li> <li>• De modifier la superficie de la terre louée</li> <li>• De relocaliser la terre louée</li> </ul>	332 \$ + taxes
▪ Nouveau bail à la suite de l'aliénation des bâtiments et installations par le locataire ou de ses droits dans le bail (transfert)	332 \$ + taxes
▪ Nouveau bail à la suite d'une demande du locataire de modifier les conditions de locations du même terrain aux fins de villégiature	332 \$ + taxes
▪ Nouveau bail résultant du renouvellement d'un bail échu	328 \$ + taxes
▪ Renonciation à une clause restrictive ou sa modification, quittance ou mainlevée	332 \$ + taxes

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

<b>Frais d'administration (suite)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorisation pour la construction d'un chemin autre que forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation</li> </ul>	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement d'adresse ou modification de bail à la demande du ministère ou de la MRC</li> </ul>	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie et construction, aménagement, entretien et exploitation d'un sentier récréatif</li> </ul>	1011 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de l'échanger ou d'y émettre une servitude</li> </ul>	1011 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente d'une terre, échange d'une terre ou établissement de servitude</li> </ul>	1011 \$ + taxes
<b>Vente de terrains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture de dossier</li> </ul>	109 \$ + taxes Non remboursable
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais d'administration (frais pour la vente d'une terre et frais d'évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre)</li> </ul>	Vente : 1011 \$ + taxes Évaluation : 1011 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> </ul>	À déterminer
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix de vente du terrain correspondant à la valeur marchande établie selon les techniques généralement reconnues en évaluation foncière (taxable dans le cas où l'acheteur n'est pas un locataire), taxable sauf dans le cas où une habitation est présente sur le terrain et que l'acquéreur était locataire avant le transfert de propriété</li> </ul>	À déterminer
L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;</li> <li>▪ D'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.</li> </ul>	À déterminer  À déterminer

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

<b>Tirage au sort</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscription</li> </ul>	27 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attribution d'un bail pour un nouveau terrain de villégiature</li> </ul>	332 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux de mise en valeur effectués par le MERN ou la MRC dans le cadre d'un développement de villégiature</li> </ul>	769 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursement des frais d'arpentage effectué par la MRC ou le ministère</li> </ul>	1331 \$ + taxes
L'acquéreur doit également prévoir les frais liés aux services :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'un arpenteur-géomètre, si des travaux d'arpentage sont requis;</li> </ul>	À déterminer
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'un notaire, pour la rédaction du contrat de vente.</li> </ul>	À déterminer

<b>Camping</b>	Activité gratuite qui ne nécessite actuellement aucun permis
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (intérêts quotidiens) pour tout paiement effectué en retard
<b>Chèque sans provision</b>	35 \$ incluant TPS et TVQ
<b>Rachat de bâtiments, améliorations et meubles</b>	Le rachat de bâtiments, d'améliorations et de meubles confisqués par l'occupant qui en était propriétaire correspond à 10 % de la valeur marchande du bien, avec un maximum de 500 \$ (non taxables)

<b>Lots intramunicipaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de passage</li> </ul>	100 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baux communautaires</li> </ul>	1 % de la valeur marchande du terrain
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baux commerciaux</li> </ul>	6 % de la valeur marchande du terrain

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éolienne</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture de dossier pour une demande de lettre d'intention</li> </ul>	27 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude d'une demande de lettre d'intention</li> <li>▪ Demande de modification à une lettre d'intention à la demande du requérant</li> </ul>	599 \$ + taxes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Émission ou renouvellement d'une lettre d'intention</li> </ul>	4 777 \$ + taxes

<b>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais d'inscription au programme</li> </ul>	24,10 \$

\* Les frais d'administration sont ajustés le 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation établi pour le Québec par Statistiques Canada. Ils sont par la suite arrondis au dollar supérieur si la fraction est de 0,50 \$ ou plus et au dollar inférieur dans le cas contraire.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



#### 4.2 Frais relatifs à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

Redevances d'extraction de sable et de gravier	0,70 \$/m <sup>2</sup> ou 0,39 \$/tonne métrique*
<b>Retard pour la transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surfaces :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de retard pour la transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surfaces lorsque celui-ci est reçu à la MRC dans les 15 jours suivant l'échéance</li> <li>▪ Frais de retard pour la transmission du rapport lorsque celui-ci est reçu à la MRC à partir du 16<sup>e</sup> jour suivant l'échéance</li> </ul> <p>Ce montant est perçu pour chaque rapport transmis en retard</p>	<p style="text-align: center;">52,25 \$</p> <p style="text-align: center;">104 \$</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Retard dans le versement des redevances à la date où le rapport doit être transmis à la MRC</b></li> </ul>	<p>Montant égal aux intérêts courus sur le montant des redevances dues, capitalisés mensuellement, calculés à compter de la date où le rapport aurait dû être transmis à la MRC, au taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre)</p>
<b>Demande de renouvellement d'un bail présentée dans les 60 jours précédant l'expiration de celui-ci</b>	115 \$
<b>Transfert d'un bail exclusif d'exploitation de sable et de gravier (BEX) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais d'inscription au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers d'un transfert</li> </ul>	15,70 \$ par droit minier concerné (BEX) jusqu'à un maximum de 1 276 \$/acte
<b>Demande d'augmentation de la superficie d'un territoire faisant l'objet d'un bail exclusif (BEX) de substances minérales de surface</b>	128 \$
<b>Loyer pour un bail exclusif d'exploitation (BEX) ** :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>5 ans et moins</li> <li>5 à 6 ans</li> <li>6 à 7 ans</li> <li>7 à 8 ans</li> <li>8 à 9 ans</li> <li>9 à 10 ans</li> </ul>	<p>2 979,66 \$</p> <p>3 574,32 \$</p> <p>4 170,04 \$</p> <p>4 768,94 \$</p> <p>5 362,54 \$</p> <p>5 957,20 \$</p>
<b>Loyer pour un bail non exclusif (BNE) **</b>	270,30 \$
<b>Loyer des autorisations d'extraction sans bail (ASB) **</b>	594,66 \$

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- \* Si les redevances sont dues par un consommateur ou par un non-inscrit « aux fichiers de la TPS et de la TVQ » qui acquiert le droit dans le cadre de son entreprise consistant à fournir des substances minérales à des consommateurs, les redevances sont taxables en TPS et en TVQ. Dans les autres cas, telle une entreprise inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ, les redevances seront exonérées.
- \*\* Les frais sont indexés tous les deux ans. Si l'acquéreur du droit est, soit un consommateur, soit un non-inscrit aux fichiers de la TPS et de la TVQ qui acquiert le droit dans le cadre de son entreprise consistant à fournir des substances minérales à des consommateurs, le loyer est taxable en TPS et en TVQ. Dans les autres cas, telle une entreprise inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ, le loyer sera exonéré.

#### **Article 5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

16-03-08

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 269-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LES REDEVANCES ET LES SERVICES OFFERTS À L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de d'adopter un règlement complémentaire pour la tarification pour les redevances et les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Donald Kenny, maire de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, à la séance ordinaire du conseil des maires du 26 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 269-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 269-03-16 établissant la tarification pour les redevances et les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix, ci-dessous décrit :

#### **Article 1. Titre du règlement**

Le règlement portera le titre de : « Règlement numéro 269-03-16 établissant la tarification pour les redevances et les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix ».

#### **Article 2. But du règlement**

Le présent règlement vise à établir exclusivement les redevances et la tarification applicables pour les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

### Article 3. Tarification générale

Les particuliers, entreprises, corporations et organismes publics (société d'État, ministères et municipalités) requérant des informations, des documents ou des services donnés par les différents services de la MRC de Charlevoix-Est seront facturés selon leur réquisition conformément à la tarification établie au règlement général de tarification numéro 266-03-16 établissant la de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

### Article 4. Redevances et tarifs pour les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix

Les redevances et tarifs applicables pour les services offerts à l'Aéroport de Charlevoix sont ceux décrits au tableau suivant :

REDEVANCES	
d'atterrissage (vols internationaux 2000 kg et plus*)	$14 \$ \times \text{masse de l'aéronef en kg}$ 1000
d'atterrissage (vols intérieurs 2000 kg et plus*)	$12 \$ \times \text{masse de l'aéronef en kg}$ 1000
d'atterrissage hélicoptère à turbine *****	50 \$ N. B. gratuit avec prise de carburant
générales d'aérogare** (vols commerciaux et corporatifs)	0 à 9 personnes = 35 \$ 10 à 14 personnes = 50 \$ 15 à 25 personnes = 100 \$ 25 personnes et plus = 200 \$
de stationnement des petits aéronefs****	15 \$ par jour (6 heures et plus par jour) 75 \$ par semaine 200 \$ par mois 465 \$ pour l'année 2016 + augmentation suivant l'IPC pour les années futures
de stationnement des turbopropulseurs et jets ****	50 \$ par jour (6 heures et plus par jour) 250 \$ par semaine 750 \$ par mois 1200 \$ par année
d'ouverture en dehors des heures normales de services prévus (appel 3 h***)	100 \$
d'ouverture en dehors des heures normales de services non prévus (appel 3 h)	150 \$
des heures supplémentaires après les heures normales de services	80 \$ de l'heure
pour le transport des bagages	s. o.
de transport au sol (circulation automobile sur le <i>tarmac</i> )	50 \$ par aéronef par arrêt complet (jet) 25 \$ par aéronef par arrêt complet (turbopro et à pistons)
pour fourniture d'électricité (prise de courant)	10 \$ par jour
pour fourniture d'électricité (groupe électrogène)	s. o.
pour dégivrage	s. o.
pour déneigement en dehors des heures normales de services (sur demande seulement)	s. o.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

<b>SERVICES</b>	
De location de la salle de conférence	75 \$ la demi-journée
De fourniture de glace	5 \$ le sac
De fourniture de café	5 \$ le contenant de cafetière
<p>* (masse) Le poids maximal autorisé au décollage d'un aéronef indiqué dans le document TP 143 de Transports Canada ou, s'il n'y apparaît pas, le poids indiqué dans le document navigabilité.</p> <p>** Par le nombre le plus élevé de personne à l'intérieur de l'aéronef à l'atterrissage <u>ou</u> au décollage, incluant les pilotes et tout autre personnel d'équipage (pour les vols commerciaux (nolisés ou non) et les vols corporatifs). N. B. : Sont exclus les tours de ville en avions.</p> <p>*** Pour que la redevance d'ouverture en dehors des heures normales de services prévues soit appliquée, il faut que le personnel de l'aéroport soit correctement prévenu au moins 24 heures avant l'heure d'arrivée de l'aéronef à l'Aéroport de Charlevoix.</p> <p>**** Par jour signifie : pour chaque période consécutive de 6 heures et plus par jour</p> <p>***** N.B. Les opérateurs d'hélicoptères sont exemptés des redevances suivantes : atterrissage, générale d'aérogare et stationnement lorsqu'ils font le plein de leur aéronef</p>	

#### **Article 5. Application des taxes**

La taxe de vente (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) s'ajoutent aux montants établis (à l'exception des municipalités) du présent règlement selon les lois et les exceptions qui y sont décrites.

#### **Article 6. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

16-03-09

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 270-03-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220-01-12 DÉTERMINANT CERTAINES MODALITÉS DE L'ADMINISTRATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir l'heure des sessions ordinaires du conseil des maires afin de prolonger d'une heure la durée des séances de travail qui les précèdent;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par madame Mélissa Girard lors de la séance ordinaire du 23 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 270-03-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 270-03-16 modifiant le règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

\_\_\_\_\_  
**Pierre Girard, directeur général  
 et secrétaire-trésorier**

**Article 1. Titre du règlement**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 270-03-16 modifiant le règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est ».

**Article 2. Modification de l'article 2 « Heures des sessions ordinaires du conseil des maires »**

L'alinéa 2 de l'article 2 du règlement numéro 220-01-12 est abrogé et remplacé par la l'alinéa suivant :

« L'heure des sessions ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est fixée à seize heures (16 h) ».

**Article 3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

16-03-10

**ACCEPTATION DU COMITÉ DE SÉLECTION LOCAL ET DE LA GRILLE DE PRIORISATION – PROJETS LOCAUX DU PADF ET DÉLÉGATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER ET D'UN CADRE DE LA MRC POUR SIÉGER AU COMITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les cinq MRC délégataires de l'entente ont convenu d'un partage de l'enveloppe annuelle du PADF qui comprenait des sommes dédiées à la réalisation de projets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** pour identifier les projets locaux qui seront financés, la MRC doit convenir d'un mode de sélection des projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la MRC accepte la grille de sélection des projets locaux, telle que déposée et présentée;

**QUE** le conseil de la MRC accepte le mode de fonctionnement du comité de sélection des projets locaux, tel que déposé et présenté;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**QUE** le conseil de la MRC nomme M. Jean-Pierre Gagnon et/ou M. Gilles Harvey ainsi que M. Stéphane Charest, ingénieur forestier au comité de sélection des projets locaux du PADF pour un mandat de 2 ans.

16-03-11

**ACCEPTATION DU COMITÉ DE SÉLECTION RÉGIONAL ET DE LA GRILLE DE PRIORISATION – PROJETS RÉGIONAUX DU PADF**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les cinq MRC délégataires de l'entente ont convenu d'un partage de l'enveloppe annuelle du PADF qui comprenait des sommes dédiées à la réalisation de projets d'envergure régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour identifier les projets régionaux qui seront financés, les 5 MRC délégataires doivent convenir d'un mode de sélection des projets;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre réunissant les cinq MRC délégataires a eu lieu le 14 février 2016 par vidéoconférence et que le mode de fonctionnement pour la sélection des projets régionaux qui en est issu est le fruit d'une concertation régionale à laquelle adhérera chacune d'entre elles;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est accepte la grille de sélection des projets régionaux, telle que déposée séance tenante;

**QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est accepte le mode de fonctionnement du comité de sélection des projets régionaux, tel que présenté séance tenante;

**QUE** le comité régional sélectionne les projets à financer parmi les types de projets apparaissant dans le plan d'action 2016-2017 adopté par le conseil de la MRC de Charlevoix-Est;

**QUE** le comité régional présente la sélection de projets régionaux 2016-2017 au conseil de la MRC de Charlevoix-Est pour information.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-03-12**      **PAIEMENT DES COTISATIONS PROFESSIONNELLES DE MONSIEUR STÉPHANE CHAREST, INGÉNIEUR FORESTIER, POUR L'ANNÉE 2016 ET LES SUIVANTES**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer le paiement complet des cotisations professionnelles de l'ingénieur forestier, monsieur Stéphane Charest, auprès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec d'une somme de 658,71 \$ taxes incluses pour l'année 2016. Il est également résolu de payer cette cotisation pour les années suivantes.

**16-03-13**      **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SIGNER LES ACTES DE VENTE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est tous les actes de vente rédigés, soit en minute devant notaire ou devant témoins, relativement aux ventes pour non-paiement de taxes, conformément aux articles 1043 et 1045 du *Code municipal*.

**16-03-14**      **BAIL DE LOCATION DES LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À CLERMONT : SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 3 PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à l'installation d'une génératrice qui alimente tous les besoins en énergie du siège social incluant les bureaux loués à la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de ces travaux, la MRC de Charlevoix-Est a demandé à la Sûreté du Québec la permission de ne pas rebrancher la génératrice appartenant à celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée à pourvoir à l'alimentation par la nouvelle génératrice des équipements spécifiés au bail avec la Sûreté;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée à assurer le fonctionnement et l'entretien de la nouvelle génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** pour régulariser le bail de location des locaux à la Sûreté su Québec, la MRC de Charlevoix-Est doit signer l'avenant numéro 3 au bail 7648-B04;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à signer l'avenant numéro 3 au bail 7648-B04.

**16-03-15**      **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2016-2017**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC de Charlevoix-Est avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour l'année 2016-2017, au coût de 275,94 \$ taxes incluses.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-03-16**      **PAIEMENT À BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ POUR TRAVAIL RÉALISÉ POUR L'INTÉGRATION DU CLD AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer un paiement d'une somme de 2 550 \$ plus taxes à la firme Benoît Côté, comptable professionnel agréé pour l'intégration du CLD aux états financiers de la MRC.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**16-03-17**      **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les états financiers du TNO au 31 décembre 2015 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail de ce 29 mars 2016.

**16-03-18**      **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VC-432-16-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-432-13 SUR LE PLAN D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT** le Règlement n° VC-432-16-1 modifiant le règlement VC-432-13 sur le Plan d'urbanisme et de développement durable, déposé à la MRC le 21 mars 2016 pour un avis de conformité au Schéma d'aménagement et de développement par la Ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT** l'article 85.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro VC-432-16-1 au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le règlement s'avère conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement n° VC-432-16-1 répond aux objectifs suivants du Schéma d'aménagement et de développement :

- Améliorer le cadre bâti et naturel des milieux urbanisés;
- Favoriser l'économie d'énergie et d'espace par l'utilisation des équipements publics et services existants dans les périmètres urbains (écoles, services publics, commerces, etc.);
- Étudier la faisabilité de se tourner vers d'autres alternatives de transport telles que l'aménagement de voies sécuritaires pour les piétons et les cyclistes;
- Contrôler l'étalement des activités commerciales (...) afin de consolider le centre commercial régional, le centre-ville de La Malbaie et les rues principales des noyaux villageois des municipalités;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement n° VC-432-16-1 modifiant le règlement VC-432-13 sur le Plan d'urbanisme et de développement durable au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, secrétaire-trésorière, ville de Clermont

16-03-19

**PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE, RÉSERVE D'UNE SOMME À PARTIR DE L'ENVELOPPE RÉGIONALE EN VUE DE CONSTITUER UN FONDS POUR SOUTENIR LES ÉVÉNEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC a vu se développer des événements sportifs, culturels et touristiques d'envergure au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** ces événements sont source de retombées économiques et sociales et qu'ils permettent de créer des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement des événements est toujours un défi pour les organismes qui les gèrent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) que gérait Tourisme Charlevoix et qui permettait le financement d'événements est présentement disparue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'EPRT tirait ses fonds d'un montage financier impliquant plusieurs partenaires financiers (Tourisme Québec, ministère de la Culture, Secrétariat à la Capitale-Nationale, Tourisme Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de réserver une somme de 40 000 \$, destinée à appuyer les événements, avec l'intention d'établir une entente avec Tourisme Charlevoix et d'autres partenaires financiers laquelle viendrait succéder à l'ancienne EPRT.

Il est également résolu de puiser cette somme à même l'enveloppe régionale du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

16-03-20

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU LAC DE LA RIVIÈRE-NOIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour une propriété sise au lac de la Rivière-Noire, territoire libre des TNO de la MRC de Charlevoix-Est.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise les aspects suivants :

- Réputer conforme une marge latérale de 5,6 mètres et 9,8 mètres alors que le règlement zonage prescrit une marge de 10 mètres;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Réputer conforme une marge de recul par rapport au lac de 8,8 mètres alors que le règlement de zonage exige 25 mètres;
- Réputer conforme un agrandissement de la galerie couverte ayant une marge de recul par rapport au lac de 9,2 mètres alors que le règlement de zonage exige 25 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l’empiètement dans la marge latérale à 5,6 mètres et 9,8 mètres au lieu de 10 mètres résulte d’une erreur dans la délivrance d’un permis dûment demandé pour les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l’empiètement à 8,8 mètres au lieu de 25 mètres résulte également des travaux ayant fait l’objet du permis précité;

**CONSIDÉRANT QUE** l’agrandissement de la galerie couverte a été faite sans permis et en empiétant dans la rive;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC considère que le respect de la bande de protection riveraine est un élément important de la qualité écologique et esthétique des lacs et cours d’eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de statuer sur la demande de dérogation mineure pour la propriété du lac de la Rivière Noire de la façon suivante :

- Réputer conforme une marge latérale de 5,6 mètres et 9,8 mètres alors que le règlement zonage prescrit une marge de 10 mètres;
- Réputer conforme une marge de recul de 8,8 mètres alors que le règlement de zonage exige 25 mètres de marge de recul;
- Refuser de réputer conforme l’agrandissement de la galerie couverte ayant comme marge de recul au lac de 9,2 mètres alors que le règlement de zonage exige 25 mètres de marge de recul.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO et des cours d’eau, MRC de Charlevoix-Est

16-03-21

**AJUSTEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAUX, DIMINUTION DU TAUX DE 8 % À 6 % ET OCTROI D’UN MANDAT POUR ÉVALUER LA VALEUR MARCHANDE**

**CONSIDÉRANT** la modification du Règlement n<sup>o</sup> 231-89 sur la vente, la location et l’octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l’État par le décret 705-2010;

**CONSIDÉRANT QU’**en vertu de cette modification le loyer annuel d’une terre ou d’un bâtiment correspond à 6 % de sa valeur marchande;

**CONSIDÉRANT QUE** le loyer des baux commerciaux situés en territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est correspond actuellement à 8 % de la valeur marchande;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le taux de facturation pour le faire passer de 8 % à 6 %;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réévaluer la valeur marchande des baux commerciaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement ce qui suit :

- De modifier le taux de facturation du loyer des baux commerciaux situés en territoire public intramunicipal, passant de 8 % à 6%;
- De mandater l'évaluateur de la MRC afin qu'il effectue une nouvelle évaluation de la valeur marchande des baux commerciaux;
- D'effectuer un remboursement auprès des détenteurs de baux commerciaux relativement au coût annuel du loyer qui aurait pu avoir été payé en trop, s'il y a lieu.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

16-03-22

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL PRÉLIMINAIRE 2015 RELATIFS À LA GESTION FONCIÈRE ET À LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix-Est, la MRC doit déposer au ministère un rapport annuel d'activités et un rapport financier préliminaire relatifs à la gestion foncière et à la gestion du sable et du gravier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités 2015 et le rapport financier annuel préliminaire 2015 relatifs à la gestion foncière et à la gestion du sable et du gravier et de le transmettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

c. c. Mme Barbara Godbout, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

16-03-23

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déposé un rapport préliminaire des actions en sécurité incendie sur son territoire pour l'année 2015 (résolution numéro 16-01-28);

**CONSIDÉRANT** la présentation du rapport officiel annuel d'activités en sécurité incendie à la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par le coordonnateur régional et préventionniste de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie 2015 de la MRC de Charlevoix-Est et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

- c. c. Mme Sylvie Mathurin, directrice, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique  
Mme Amélie Rhéaume, conseillère en sécurité incendie, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

16-03-24

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE LA MALBAIE POUR LA FORMATION POMPIER I (VOLET PRATIQUE) DU COORDONNATEUR RÉGIONAL – PRÉVENTIONNISTE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** l'inscription, en avril 2015, par la MRC, du coordonnateur régional et préventionniste de la MRC au programme Pompier I d'EducExpert, pour le volet théorique, d'un montant de 1 000,28 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la Ville de La Malbaie faite à la MRC pour compléter la formation du coordonnateur régional et préventionniste de la MRC au même programme Pompier I, pour le volet pratique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Malbaie agit à titre de gestionnaire de formation pour la municipalité signataire auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation devrait être remboursée par le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de la Ville de La Malbaie pour compléter la formation du coordonnateur régional et préventionniste de la MRC au programme Pompier I, pour le volet pratique, d'un montant de 2 517,95 \$ taxes incluses, à même le budget de la sécurité publique, au poste « formation des pompiers ».

Il est également résolu de déléguer la direction générale pour signer l'offre de service.

- c. c. Mme Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-03-25

**MACHINERIE LOURDE : ENTRETIEN 6 000 HEURES ET AJUSTEMENT DE LA CHARGEUSE SUR ROUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la chargeuse sur roues de la MRC nécessite un entretien majeur par le concessionnaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la firme Strongco pour effectuer l'entretien de 6 000 heures sur la chargeuse sur roues d'un montant de 7 746,18 \$ taxes incluses payé au budget de la GMR au poste de l'entretien de la machinerie lourde.

16-03-26

**RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DU CONTRAT DE TRANSPORT DES CONTENEURS DE TYPE ROLL-OFF**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le transport des conteneurs transrouliers de type « Roll-off »;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mardi 22 mars 2016 à 14 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total de la soumission avant taxes
Aurel Harvey et Fils	21 634,00 \$
S. Larno	31 947,50 \$
Béton Dallaire	32 675,00 \$
Construction Éclair	31 622,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des prix des soumissions sont basés sur des quantités indicatives inscrites sur l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Aurel Harvey & Fils inc., est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat, d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 avril 2019 inclusivement, pour le transport des conteneurs transrouliers de type « Roll-off » à Aurel Harvey & Fils au coût de 21 634 \$ plus taxes payé au budget de la valorisation au poste « transport des conteneurs Roll-Off ».

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.

16-03-27

**PGMR : EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE POUR LA RÉALISATION DES MESURES 9 ET 15 RELATIVEMENT À LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES, LES CENDRES DE RÉSOLOU ET LES BOUES DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau PGMR 2015-2019 de la MRC de Charlevoix-Est prévoit des mesures pour valoriser les matières résiduelles organiques, dont les cendres de Produits Résolu de Clermont et les boues municipales de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC à la compétence totale de la gestion des matières résiduelles;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de stage d'étudiant à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke;

**CONSIDÉRANT QUE** le champ de maîtrise de la stagiaire est en lien direct avec les matières résiduelles à valoriser;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'embaucher une stagiaire de l'Université de Sherbrooke pour une durée de 12 semaines pour la réalisation des mesures 9 et 15 relativement à la valorisation des matières organiques, soit les cendres de Produits Résolu de Clermont et les boues municipales de La Malbaie.

16-03-28

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : MANDAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET BANQUE D'HEURE POUR LA SURVEILLANCE TERRAIN À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-02-39;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de réalisation des plans et devis et banque d'heure pour la surveillance terrain à HARP consultant d'une somme de 14 525 \$ plus taxes payé au budget de la valorisation au poste construction écocentre La Malbaie.

c. c. M. Phillippe Harvey, HARP consultant

16-03-29

**ENTRETIEN CHEMIN SNIGOLE : ACHAT DE 24 TONNES D'ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé deux soumissions pour l'achat d'abat-poussière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de procéder à l'achat de 24 tonnes d'abat-poussière par la somme de 14 914,80 \$ plus taxes (livraison incluse) à l'entreprise Groupe Somavrac.

c. c. Lyn Arsenault, Groupe Somavrac

16-03-30

**ADOPTION DU RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2015-2019 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** les séances de consultations publiques pour le PGMR de la MRC de Charlevoix-Est ont eu lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport a été approuvé par les membres du comité consultatif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le rapport des consultations publiques pour le PGMR 2015-2019 de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Recyc-Québec

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-03-31**      **ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS : RECOUVREMENT FINAL DU LES PHASE 2, PREMIER PAIEMENT DES HONORAIRES D'INGÉNIERIE À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer le premier paiement des honoraires d'ingénierie à Consultants Enviroconseil pour la somme de 10 865,14 \$ taxes incluses payé au budget de la GMR au poste « dépenses d'investissement recouvrement final du LES phase 2 ».

**16-03-32**      **ENTENTE AVEC TRANSPORT POLE POSITION POUR LA LOCATION DE L'AÉROGARE POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN 2016 AU 17 JUIN 2016 ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'entente de location de l'Aéroport de Charlevoix avec *Transport Pole Position* au coût de 1 550 \$ par jour plus taxes, pour la tenue de l'événement « *Michelin Canada* », qui se tiendra du 13 au 17 juin 2016.

Il est également résolu de déléguer la direction générale, pour la signature de ladite entente.

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix

**16-03-33**      **APPROBATION DU CALENDRIER 2016 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** des clients ont questionné la secrétaire-répartitrice au sujet des journées fériées du service transport;

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons leur répondre clairement sur l'horaire du service de transport;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de transport est fermé lors des journées fériées;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a pris connaissance du calendrier annuel de transport 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le calendrier annuel proposé par madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix.

**16-03-34**      **ADOPTION DU PLAN ÉVOLUTIF DE TRANSPORT COLLECTIF 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est poursuit son offre de transport collectif dans la région pour le bien-être des citoyens et de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a pris connaissance des modifications de mise à jour apportées au plan évolutif de transport collectif;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter les modifications apportées au plan évolutif de transport collectif.

16-03-35

**ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale est reconnu dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 porté par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale a réalisé un exercice de planification stratégique en collaboration avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs perspectives de développement.

**CONSIDÉRANT** la demande de financement du Pôle des entreprises d'économie sociale pour l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente financera exclusivement des projets dédiés au développement d'affaires des entreprises de la région.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 5 000 \$ au Pôle des entreprises d'économie sociale pour l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale pour l'année 2016-2017.

16-03-36

**NOMINATION DE LA REPRÉSENTANTE DÉLÉGUÉE POUR LA PÉRENNITÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est à déposer en partenariat avec la MRC de Charlevoix une demande de collaboration à différents acteurs du développement des collectivités pour assurer la poursuite du développement social intégré de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement qu'afin d'être efficient dans la négociation de la nouvelle entente pour la pérennité du Développement social intégré de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est mandate la conseillère en développement social et coordonnatrice de l'ATI de la MRC de Charlevoix, madame Émilie Dufour, à poursuivre l'exploration de ces opportunités au nom de la MRC.

c. c. Mme Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



16-03-37

**ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 9 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires conclu entre le ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad, et la MRC de Charlevoix-Est, la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2016-2017, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** ces priorités d'intervention pour 2016-2017 ont été déposées et présentées par la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion, lors de la séance de travail précédant ce conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'adopter les priorités d'intervention de la MRC de Charlevoix-Est pour 2016-2017, telles qu'elles sont ci-dessous listées, de les publier sur le site Internet de la MRC et de les transmettre pour information au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad :

- La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement (réalisation des mandats relatifs à la planification de l'aménagement et du développement du territoire) et celle du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- La mise sur pied du nouveau service de développement économique, duquel découlent, notamment :
  - Le démarchage;
  - La promotion de l'entrepreneuriat;
  - L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux organismes.
- La mobilisation des communautés et le financement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- L'établissement et le financement de la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat de la Capitale-Nationale

16-03-38

**CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE GALA DE LA RÉUSSITE 2015-2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de participer financièrement au 21<sup>e</sup> Gala de la réussite 2015-2016 du Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC), qui aura lieu le 13 avril prochain au Domaine Forget, en achetant un plan de visibilité (mention de Bronze) au coût de 200 \$.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-03-39

**MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX : 6<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 29 MAI 2016 AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, à la sixième édition du tournoi de golf de la Maison de la famille de Charlevoix, au coût de 95 \$ par participant, qui aura lieu le 29 mai 2016 au club de golf Murray Bay.

c. c. Mme Diane Martel, directrice, Maison de la famille de Charlevoix

16-03-40

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée à 15 h 37.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'avril 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour d'avril deux mille seize (26/04/2016) à 16 h 10, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-04-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Visite des bureaux de la MRC (constatation de l'espace occupé);
- b) Tourisme Charlevoix, suivi de la rencontre du 12 avril;
- c) Comité de transition du volet développement économique, suivi de la rencontre du 12 avril;
- d) Demande d'accès au réseau cellulaire-téléphonie sans fil;
- e) Le Massif de Charlevoix, suivi;
- f) Diverses correspondances (la revue Le Menaud – Les grands labours/Christian Harvey...);
- g) Suivi, Hôpital de La Malbaie par le maire Michel Couturier.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Localisation de Mission développement Charlevoix (MDC);
- b) Paiement du loyer de Mission développement Charlevoix (MDC) : versement du premier montant de 20 000 \$;
- c) Avis de motion : Règlement d'emprunt pour la localisation de Mission développement Charlevoix (MDC);
- d) Renouvellement du financement d'un montant de 491 900 \$ relatif à un emprunt échéant le 7 septembre 2016;
- e) Résolution 15-09-18 relativement à la demande d'aide financière pour Place aux jeunes Charlevoix, parrainage des activités et prêt en services : paiement à même le surplus de la MRC;
- f) Annulation du matricule 3723-26-5499 du processus de vente pour taxes;
- g) Renouvellement des contrats de cellulaires et ajouts;
- h) Négociation de la convention collective;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

- i) Aéroport de Charlevoix : acquisition d'un système de dégivrage pour les aéronefs;
- j) Aéroport de Charlevoix : suivi relativement à la signature de l'entente avec Festidrag;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance ordinaire, section H : demandes d'appui et autres;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Téléphonie IP : renouvellement du contrat de maintenance, conjointement avec la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix;
- b) Équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien (TNO) : suivi de la correspondance du 15 avril 2016 de messieurs Daniel Boies et Pierre Boudreault;
- c) Modification de l'entente pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence;
- d) Modification du Règlement général numéro 196-05-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (avis de motion);
- e) Règlement 271-04-16 modifiant le règlement 189-08-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- f) Renouvellement de la convention de gestion territoriale impliquant une délégation de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la MRC;
- g) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie : autorisation pour donner le mandat à une firme;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Camion-collecte : suivi;
- b) Écocentre de La Malbaie : présentation des plans et devis;
- c) Retour sur programme Hydro-Québec relativement au Circuit électrique;
- d) Demande d'accès à l'information relativement au recouvrement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Projets structurants et amélioration des milieux de vie : critères de sélection des projets;
- b) Formation : mettre en application un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- c) Demande de dérogation mineure;
- d) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- e) Procès de Port-au-Persil, suivi;
- f) Désignation de M. Jean-Pierre Gagnon comme représentant du secteur municipal au sein de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay
- g) Approbation de la sélection de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – volet local;
- h) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Suivi général de madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix;
- b) Comité d'investissement commun, suivi;
- c) Adoption du rapport trimestriel du Fonds local de solidarité (FLS);
- d) Dossier Coopérative Saint-Fidèle, suivi;
- e) Offre de partenariat de diffusion pour le Sommet de l'Institut de développement de produits (I'DP) 2016;
- f) Rodéo de Charlevoix, suivi de la rencontre;
- g) Modification à la résolution 16-01-43 relativement à la demande d'une contribution de base au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'année 2016 et un ajustement pour 2015 pour le transport collectif;
- h) Demande de subvention *Programme d'aide au développement du transport collectif*;
- i) Économie sociale et divers;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

16-04-02

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny, et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**16-04-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE MARS ET D'AVRIL 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P avril 2016 », et ce, pour les mois de mars et d'avril 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Avril 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril 2016 », et ce, pour les mois de mars et d'avril 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**16-04-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 MARS 2016**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Janvier à mars 2016 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Janvier à mars 2016 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de janvier, février et mars 2016.

**16-04-05**      **PAIEMENT DU LOYER DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (MDC)**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-02-05 relativement à l'entente de location pour l'année 2016 avec la Société de gestion de Charlevoix-Est inc., pour les locaux de Mission développement Charlevoix (MDC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, de verser le premier paiement du loyer à la Société de gestion de Charlevoix-Est inc., pour la somme de 20 000 \$ à même le budget d'opérations de Mission développement Charlevoix.

**16-04-06**      **RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA LOCALISATION DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX (MDC) : AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement d'emprunt pour l'agrandissement de la MRC de Charlevoix-Est relativement à la localisation de Mission développement Charlevoix (MDC).

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-04-07**      **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-09-18 relativement à la demande d'aide financière pour Place aux jeunes Charlevoix, parrainage des activités et prêt en services;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard, et résolu unanimement, que le paiement de 3 500 \$ soit fait à même le surplus de la MRC au 31 décembre 2015.

c. c. Mme Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**16-04-08**      **ANNULATION DU MATRICULE 3723-26-5499 DU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon, et résolu unanimement, d'annuler la vente pour non-paiement de taxes sur le TNO au matricule 3723-26-5499, car la désignation non conforme de l'immeuble n'en permettrait pas la vente sans devoir faire produire une désignation par un arpenteur.

**16-04-09**      **TÉLÉPHONIE SANS FIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture du réseau sans fil dans la région de Charlevoix est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 9-1-1, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

**CONSIDÉRANT QUE** des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées, soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations, soit aux clients des diverses entreprises de service;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités et MRC se mobilisent pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, de :

- Demander au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique;
- Demander au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne tout l'est du Québec;
- Demander au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription;
- D'appuyer la demande de rencontres formelles avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de la FQM, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes afin de résoudre le problème de couverture;
- D'envoyer la présente résolution à la députée fédérale de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île-d'Orléans–Charlevoix, madame Sylvie Boucher, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, monsieur Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, monsieur Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

16-04-10

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC TOURISME CHARLEVOIX ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 16-03-19, le conseil des maires a réservé une somme de 40 000 \$ à partir de l'enveloppe régionale, reliée au programme d'appui aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, en vue de constituer un fonds pour soutenir les événements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d'autoriser le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Sylvain Tremblay ainsi que la direction générale de la MRC à signer l'entente avec Tourisme Charlevoix.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-04-11

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS ET POUR UN SERVICE D'INGÉNIEUR EN STRUCTURE POUR LA LOCALISATION DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail de location des locaux actuels de Mission développement Charlevoix (MDC) prend fin le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** les taux de location de locaux comparables à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** la proximité du service de MDC avec les autres services de la MRC et la direction générale est un atout important dans le contexte des défis à relever avec une équipe réduite à MDC;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en locaux de la MRC sont croissants dû, entre autres, aux multiples responsabilités déléguées aux MRC par les différents ministères provinciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement des locaux est un bien commun pour la population de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres permet de connaître les coûts exacts du projet d'agrandissement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les taux d'intérêt actuels consentis aux municipalités sont très bas;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard, et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières et des bâtiments à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des plans et devis de l'agrandissement des bureaux de la MRC.

16-04-12

**SOUPER-BÉNÉFICE DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE-MALBAIE INC. : ACHAT DE BILLETS POUR LE TNO**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement, d'acheter 10 billets pour le comité des citoyens de Sagard-Lac Deschênes pour la 14<sup>e</sup> édition du souper-bénéfice de la Corporation Le Saumon Rivière-Malbaie et qui aura lieu le samedi 14 mai 2016 à 18 h 30 à la station de ski le Mont Grand-Fonds au coût de 125 \$ par personne et financé à même le budget du TNO de Charlevoix-Est.

c. c. Corporation Le Saumon Rivière-Malbaie

16-04-13

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE LA VILLE DE LA MALBAIE NUMÉRO 1029-16 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 997-14 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS, CORRECTIONS OU CERTAINS AJOUTS**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement de la Ville de La Malbaie numéro 1029-16 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 997-14 afin d'apporter certaines modifications, corrections ou certains ajouts, le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault, et résolu unanimement, que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement de la Ville de La Malbaie numéro 1029-16 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 997-14 afin d'apporter certaines modifications, corrections ou certains ajouts au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

16-04-14

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LE SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) POUR LA FORMATION « METTRE EN APPLICATION UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) »**

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement impose aux municipalités l'adoption de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'application d'un tel règlement exige l'implication du comité consultatif d'urbanisme (CCU) des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès d'application d'un tel règlement repose sur le degré de formation et de connaissance des membres du CCU;

**CONSIDÉRANT** l'expertise de l'entreprise d'économie sociale le SARP dans la formation des CCU sur les notions liées au règlement sur les PIIA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard, et résolu unanimement, de conclure une entente avec le SARP pour offrir une formation aux membres des CCU de la MRC afin qu'ils soient mieux outillés pour appliquer un règlement sur les PIIA, le budget d'une telle entente étant limité d'un montant de 1880 \$ qui sera pris à même le poste Protection et mise en valeur du territoire du volet Aménagement du territoire.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-04-15

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour un terrain situé sur les lots 70 partie et 71A partie à Sagard visant à autoriser un lotissement d'une largeur de 34 mètres alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 50 mètres;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est justifiée par la géométrie irrégulière du lot quant à son accès à la route 170;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité consultatif en urbanisme de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'autoriser une dérogation mineure, sur le lot 70 partie et 71A partie canton de Sagard, pour un lotissement d'une largeur de 34 mètres au lieu de 50 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement numéro 248-04-14.

16-04-16

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a entrepris la réalisation du PIIRL en avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du ministère des Transports, de Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a pour but d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures routières;

**CONSIDÉRANT QUE** les principales étapes de ce programme sont les suivantes :

- Identifier le réseau routier local prioritaire de la MRC
- Caractériser l'état du réseau;
- Mettre en place une stratégie d'intervention.

**CONSIDÉRANT** la présentation du PIIRL final, tenue le 19 avril 2016 par la firme CIMA+;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'adopter le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et d'en transmettre une copie au MTMDET pour approbation.

c. c. M. Dominique-Pierre Mercier, chargé de projet, CIMA+

16-04-17

**DÉSIGNATION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GAGNON COMME REPRÉSENTANT DU SECTEUR MUNICIPAL AU SEIN DE LA TGIRT CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui a conduit à la mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) dont le but est d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier, de même que de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et finalement de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la reprise des activités des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) en 2016, spécifiquement la table locale Charlevoix–Bas-Saguenay;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC du territoire ont maintenant le mandat d’animer et de coordonner les TGIRT et donc que les ressources humaines affectées ne peuvent siéger comme délégué;

**CONSIDÉRANT QU’**un siège de délégué représentant les secteurs municipaux, soit les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, est à combler en prévision de l’assemblée des partenaires qui aura lieu en mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny, et résolu unanimement, de désigner monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont, comme représentant des secteurs municipaux à la TGIRT Charlevoix–Bas-Saguenay.

16-04-18

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 196-05-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon, qu’à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le Règlement général numéro 196-05-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (pour les TNO).

16-04-19

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA TÉLÉPHONIE IP**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Charlevoix, la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix, incluant toutes les villes et municipalités de leurs territoires, se sont dotées en 2008 d’un système de téléphonie IP « Cisco »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire agit à titre de promoteur dans le projet et a eu le mandat de ses partenaires de procéder à un appel d’offres sur invitation pour acquérir les licences et les contrats de service se rattachant à l’utilisation de ce système de téléphonie IP;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l’appel d’offres pour le renouvellement du contrat de maintenance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d’autoriser la Commission scolaire de Charlevoix à renouveler pour trois ans (28 mai 2016 au 27 mai 2019), au nom de la MRC de Charlevoix-Est et des autres partenaires, le contrat de maintenance pour la téléphonie IP, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, Bell Canada, au coût total de 47 039,81 \$ plus taxes, soit une somme totale pour les trois partenaires de 15 679,94 \$ plus taxes par année, ce qui représente 4 614,13 \$ plus taxes par année pour la MRC de Charlevoix-Est, 4 045,60 \$ plus taxes par année pour la MRC de Charlevoix et 7 020,21 \$ plus taxes par année pour la Commission scolaire de Charlevoix.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu de répartir la facture de la MRC entre la MRC et ses municipalités selon le ratio d'utilisation, aux montants suivants :

MRC/municipalité	Montant du 28 mai 2016 au 27 mai 2017	Montant du 28 mai 2017 au 27 mai 2018*	Montant du 28 mai 2018 au 27 mai 2019*
MRC	1 113,57 \$	1 113,57 \$	1 113,57 \$
Saint-Irénée	261,29 \$	261,29 \$	261,29 \$
La Malbaie	1 474,15 \$	1 474,15 \$	1 474,15 \$
Notre-Dame-des-Monts	244,90 \$	244,90 \$	244,90 \$
Saint-Aimé-des-Lacs	261,29 \$	261,29 \$	261,29 \$
Clermont	687,43 \$	687,43 \$	687,43 \$
Saint-Siméon	326,85 \$	326,85 \$	326,85 \$
Baie-Sainte-Catherine	244,90 \$	244,90 \$	244,90 \$

\* Le montant peut varier selon l'ajout de téléphones et/ou boîtes vocales chez les différents partenaires

- c. c. Mme Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix  
 Mme Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée  
 Mme Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie  
 Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts  
 Mme Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Mme Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont  
 Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon  
 M. Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

16-04-20

**RÈGLEMENT 271-04-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 189-08-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**CONSIDÉRANT** la modification de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement, que le conseil des maires, agissant à l'égard de son territoire non organisé, décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 189-08-09 est remplacé par le suivant :

« **2.** À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

c. c. Bureau du registraire, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

16-04-21

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE IMPLIQUANT UNE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET FORESTIÈRE DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de gestion territoriale (CGT) impliquant une délégation de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est conclue entre la MRC et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pris fin le 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les prochaines semaines, le MERN et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procéderont au renouvellement de cette convention pour une période de cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle de projet de CGT proposé à ce moment-ci par le MERN et le MFFP ne contient pas les particularités régionales qui peuvent s'appliquer sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer une continuité des activités de la MRC sur le territoire ayant fait l'objet de la délégation, la MRC doit, dans les meilleurs délais, adopter une résolution pour le renouvellement de la convention;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été confirmé par courriel à la MRC le 21 avril dernier par une conseillère en gestion du territoire public au MERN que le territoire d'application ne change pas et que les restrictions quant aux pouvoirs forestiers et à l'émission de nouveaux droits fonciers au sein du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix (actuellement en réserve de biodiversité projetée) vont demeurer les mêmes que dans la CGT précédente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus;
- **QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à la convention de gestion territoriale;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- **QUE** le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, soit autorisé à signer la convention de gestion territoriale.

c. c. M. Serge Lachance, directeur régional, direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

16-04-22

**RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) PHASE 2 ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE PHASE 4: OCTROI DU CONTRAT À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres public a été fait conformément aux dispositions du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 31 mars 2016 à 9 h 30, sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix de la soumission taxes incluses</b>
Construction Polaris inc.	1 065 818,25 \$ taxes incluses
EJD Construction inc.	848 038,64 \$ taxes incluses
Les Entreprises G.N.P. inc.	945 049,66 \$ taxes incluses
Les Excavations Lafontaine inc.	967 396,41 \$ taxes incluses
PointCo	1 064 264,87 \$ taxes incluses
Aurel Harvey & Fils inc.	823 077,28 \$ taxes incluses
Simon Thivierge & Fils inc.	831 218,66 \$ taxes incluses
Jocelyn Harvey Entrepreneur	821 438,89 \$ taxes incluses
Transport F. Gilbert inc.	1 354 434,38 \$ taxes incluses
Fernand Harvey & Fils inc.	1 030 750,88 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Jocelyn Harvey Entrepreneur, est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire de la firme Consultants Enviroconseil concernant le projet en titre datée du 12 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 prévoit le recouvrement final, phase 2 du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ainsi que pour le lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES), phase 2 et du Lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 à Jocelyn Harvey Entrepreneur au coût de 821 438,89 \$ taxes incluses;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**QUE** ces travaux soient payés à même le budget du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) au budget GMR du LES au poste « Dépense d'investissement recouvrement final LES » et à même le budget GMR de l'opération du LET au poste « Dépenses d'investissement recouvrement final des cellules » au prorata des dépenses réelles.

c. c. M. Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.  
M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

**16-04-23**      **RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) PHASE 2 : MANDAT DU CONTRÔLE QUALITÉ DES GÉOSYNTHÉTIQUES PAR SAGEOS**

Il est proposé par madame Mélissa Girard, et résolu unanimement, d'octroyer le mandat du contrôle de la qualité des géosynthétiques à SAGEOS pour une somme approximative de 4 500 \$ plus taxes payé à même le budget du LES au poste « Recouvrement cellules LES, phase 2 ».

**16-04-24**      **ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : PREMIER PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-03-28 octroyant le mandat de réalisation des plans et devis et banque d'heures pour la surveillance terrain à Harp Consultant pour l'Écocentre de La Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault, et résolu unanimement, d'effectuer le premier paiement à Harp Consultant pour la somme de 2 184,53 \$ taxes incluses payé à même le budget de la valorisation au poste « Construction Écocentre de La Malbaie ».

c. c. M. Philippe Harvey, Harp Consultant

**16-04-25**      **ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX À ENGLOBE CORP**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux à Englobe Corp relativement à l'Écocentre de La Malbaie pour la somme de 7 000 \$ taxes incluses payé à même le budget valorisation et construction de l'écocentre de La Malbaie.

**16-04-26**      **ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : DEUXIÈME PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-03-28 octroyant le mandat de réalisation des plans et devis et banque d'heures pour la surveillance terrain à Harp Consultant pour l'écocentre de La Malbaie;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement, d'effectuer le second paiement à Harp Consultant pour la somme de 7 013,48 \$ taxes incluses payé à même le budget de la valorisation au poste « Construction Écocentre de La Malbaie ».

c. c. M. Philippe Harvey, Harp Consultant

16-04-27

**ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE DÉGIVRAGE POUR LES AÉRONEFS**

**CONSIDÉRANT QU'**en début et en fin de saison d'opération les possibilités de givre sur la carlingue des aéronefs sont grandes;

**CONSIDÉRANT** le resserrement des normes sur la présence de givre sur les aéronefs par l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI);

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un équipement de dégivrage/antigivrage est un facteur déterminant dans le choix d'une destination aéroportuaire pour un pilote;

**CONSIDÉRANT QUE** les premières neiges sont plus tardives à l'automne offrant ainsi une possibilité de prolongation de la période d'opération, mais que cela est impensable sans un équipement de dégivrage/antigivrage;

**CONSIDÉRANT** la résolution 15-04-35 par laquelle le conseil des maires accepte l'offre de services de Leading Edge pour la réalisation d'une étude visant l'implantation d'un service de dégivrage d'aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite au conseil des maires le 27 octobre 2015 lors de la séance de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a convenu d'approprier 25 000 \$ à l'enveloppe des projets structurants pour 2016 et 25 000 \$ pour 2017 pour un système de dégivrage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny, et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un système de dégivrage d'aéronefs de base à l'Aéroport de Charlevoix estimé à environ 100 000 \$ financé à même l'enveloppe des projets structurants (50 %) et à même le surplus de l'Aéroport (50 %).

16-04-28

**TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION DE BASE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDT) POUR L'ANNÉE 2016 ET UN AJUSTEMENT POUR 2015**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-01-43 relative à une demande de la MRC au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution afin de modifier la résolution numéro 16-01-43, car certaines informations ont changé dans les considérants suivants :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé son plan de développement du transport collectif le 30 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015, 8 853 déplacements ont été comptabilisés dans les statistiques annuelles du service de transport;

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet II qui prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT QUE** les surplus accumulés au 31 décembre 2015 étaient de 65 862 \$ et qu'un tiers de ce montant pourrait être retranché de la subvention à la suite des modifications du programme d'aide au développement du transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est responsable des surplus et les déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les services de transport, la MRC de Charlevoix-Est prévoit contribuer en 2016 à une somme de 35 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue des usagers sera de 22 000 \$ en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTMDET pour 2016 pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny, et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est :

- S'engage à effectuer 9 000 déplacements au cours de l'année 2016;
  - Demande au MTMDET, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2016;
  - Demande au MTMDET que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2015, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2015 et du rapport d'exploitation.
- c. c. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-04-29

**ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la MRC de produire un rapport trimestriel de ses opérations;

**CONSIDÉRANT** la présentation relativement audit rapport par monsieur Gérald Bouliane lors du conseil des maires du 26 avril dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon, et résolu unanimement, d'adopter le rapport trimestriel du Fonds local de solidarité (FLS), tel que présenté par monsieur Gérald Bouliane, agent de développement pour Mission développement Charlevoix.

16-04-30

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET II – DEMANDE À LA SUITE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement actuel a manifestement priorisé les actions contribuant à la lutte contre l'effet de serre (GES) et que l'investissement dans les transports collectifs a un impact majeur dans cet objectif gouvernemental;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC organise depuis 2005, le transport collectif et adapté, via son service de transport (STCCE) et que ses activités se font sous son entière gestion en regard de ses obligations afin d'assurer le transport de personnes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2011, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) renouvelle annuellement le Programme d'aide au développement du transport collectif de personne;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun;
- De favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- De soutenir la réalisation d'études sur l'impact du secteur du transport des personnes sur les émissions de gaz à effet de serre;
- De promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile;
- De soutenir financièrement les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir un soutien à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet II du programme vise à subventionner le transport collectif régional;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 4 avril 2016, la MRC a été informée de modifications concernant l'aide et les modalités du programme d'aide de volet II pour l'année 2016 par le MTMDET;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de ces modifications, un montant équivalent au tiers des surplus au 31 décembre 2015 sera retranché de la subvention par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDET avait confirmé aux MRC de la région à la fin de l'année 2015, la nouvelle obligation de réinvestissement des surplus au cours des trois prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a préparé son budget en affectant ces sommes à son exercice budgétaire de 2016 afin de se conformer aux exigences du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est vient de compléter une réflexion quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport intermodal sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est adoptera prochainement son plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existants;

**CONSIDÉRANT QUE** ces surplus ont été affectés à la mise en œuvre de la phase 1 de ce plan de transition;

**CONSIDÉRANT QUE** des documents ont été transmis au service de l'administration des programmes d'aide du ministère des MTMDET faisant la démonstration que ces surplus ne sont pas des sommes non utilisées de la subvention ministérielle, mais plutôt des sommes investies par le pacte rural de la MRC de Charlevoix-Est et représentant l'apport du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE**, comme appliquées par le MTMDET, ces modifications audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est de manière très importante;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge inconcevable et injuste que le Programme d'aide au développement du transport collectif soit modifié de manière à pénaliser la population de son territoire en cours d'année et la planification de la mise en œuvre de son plan de transition;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, à maintes reprises depuis son entrée au pouvoir, a réitéré la confiance accordée aux MRC et sa volonté de vouloir leur donner plus de pouvoirs, notamment avec son nouveau pacte fiscal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- **QUE** ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de permettre à la MRC de Charlevoix-Est de conserver ses surplus et qu'ils soient engagés comme entendu dans son exercice budgétaire de 2016;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit également transmise à monsieur Frédéric Boily, responsable ministériel du MTMDET, Direction de la Chaudière-Appalaches;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit également transmise à madame Jocelyne St-Pierre, chargée de projet au service de l'administration des programmes d'aide du MTMDET.

16-04-31

**PÉRENNITÉ DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI) ET LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale lance un appel de projets locaux et régionaux visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** cet appel de projets vise à soutenir de façon transitoire, pour l'année 2016-2017, des initiatives entamées dans le cadre des alliances pour la solidarité;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes qui ont été soutenus par les alliances pour la solidarité peuvent déposer une demande d'aide financière dans le cadre du présent appel de projets, et ce, avant le 13 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon, et résolu unanimement, de diffuser l'information aux partenaires et organismes de la MRC pour valider leur intérêt à déposer un projet de façon concertée.

16-04-32

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA MALBAIE INC. : INSCRIPTION À LA 31<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour la 31<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie, qui se tiendra le 10 juin 2016 au coût de 175 \$ par personne.

16-04-33

**PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SPCA**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le tournoi de golf-bénéfice de la SPCA Charlevoix qui se tiendra le 21 mai 2016 au club de golf Murray-Bay, au coût de 75 \$ par personne.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-04-34 CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE-MALBAIE INC. :  
INSCRIPTION DE LA MRC AU 14<sup>E</sup> SOUPER-BÉNÉFICE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement, d'acheter quatre billets pour la 14<sup>e</sup> édition du souper-bénéfice de la Corporation Le Saumon Rivière Malbaie qui aura lieu le samedi 14 mai 2016 à 18 h 30 à la station de ski le Mont Grand-Fonds au coût de 125 \$ par personne.

c. c. Corporation Le Saumon Rivière-Malbaie

**16-04-35 ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU : APPUI FINANCIER POUR LA  
COLLATION DES GRADES DES ÉTUDIANTS DE 5<sup>E</sup> SECONDAIRE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon, et résolu unanimement, de participer financièrement à la collation des grades des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'École secondaire du Plateau, pour une somme de 300 \$.

**16-04-36 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ : AGENDA ÉTUDIANT 2016-2017 DU CECC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement, de réserver un espace de publicité pour l'agenda étudiant 2016-2017 du Centre d'études collégiales en Charlevoix, pour une somme de 200 \$.

**16-04-37 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DES MAINS DE L'ESPOIR DE  
CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le tournoi de golf des Mains de l'Espoir de Charlevoix, qui se tiendra le 18 juin 2016 au coût de 95 \$ par participant.

**16-04-38 CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST : RÉSEAU DE  
DISTRIBUTION ET INVESTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** le regroupement de la Caisse populaire Desjardins de La Malbaie, de la Caisse Desjardins de Clermont et de la Caisse populaire Desjardins de l'Estuaire (Charlevoix) le premier (1<sup>er</sup>) janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant ce regroupement fut constituée la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** que la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est couvre tous les secteurs entre Baie-Sainte-Catherine et Saint-Hilarion;

**CONSIDÉRANT** le questionnement du réseau des caisses relativement au réseau de distribution;

**CONSIDÉRANT** l'importance aux niveaux économique, local et touristique que chaque municipalité ait dans son secteur un point de services afin de desservir sa clientèle;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la mission de Desjardins de « *Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités* »;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux représentent les citoyens, qui sont également membres de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris ses compétences relativement au développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est aura à travailler en collaboration avec la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et le Centre financier aux entreprises - Caisse Desjardins de Charlevoix relativement au développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny, et résolu unanimement, de demander à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est de prendre en considération la réalité de nos villes et villages dans la vision du nouveau réseau de distribution et d'avoir la certitude que certains points de services resteront disponibles à la population, afin notamment de continuer à réaliser la principale mission de Desjardins;

Il est également résolu de demander à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et au Centre financier aux entreprises - Caisse Desjardins de Charlevoix de prendre en considération la réalité économique de notre milieu afin d'aider et d'être à l'écoute des besoins de nos entreprises et de celle en démarrage, relativement à leur financement, pour favoriser le développement économique sur tout notre territoire.

c. c. M. Julien Tremblay, directeur général, Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
 M. Stéphane St-Martin, directeur, Centre financier aux entreprises Caisse Desjardins de Charlevoix  
 M. Gilles Perron, président, conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est

16-04-39

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Mélissa Girard, la séance est levée à 16 h 40.

---

Sylvain Tremblay  
 Préfet

---

Pierre Girard  
 Directeur général  
 et secrétaire-trésorier

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
 et secrétaire-trésorier**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mai 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trente et unième jour de mai deux mille seize (31/05/2016) à 16 h 2, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice de Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-05-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Démarchage;
- b) ChronoAviation.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Localisation de Mission développement Charlevoix, suivi;
- b) Agrandissement de la MRC : octroi du contrat de service d'architecture;
- c) Renouvellement des contrats de téléphonie mobile;
- d) TNO : demande d'aide financière pour la bâtisse sise à la plage du Lac Deschênes;
- e) Portait statistique sur l'égalité femmes-hommes au Québec : information;
- f) Avis de la MRC concernant le projet champs de tir régional sur le lot 454-P, versus l'exploitation du sable et du gravier;
- g) Cour municipale : résolution 16-05-10 de la Municipalité de Saint-Siméon;
- h) Musée de Charlevoix : invitation à l'exposition « De l'étable au Musée »;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance ordinaire, section H : demandes d'appui et autres;
- j) Aéroport de Charlevoix : limite minimum lors de la location relativement à l'assurance;
- k) Journée de réflexion relativement au développement économique;
- l) Aéroport de Charlevoix : octroi du contrat pour l'affichage à l'Aéroport et au dépôt pétrolier;
- m) Vente pour non-paiement de taxes : précision sur le mode de paiement accepté;
- n) Abolition d'un poste;
- o) Transfert budgétaire : Fonds de diversification disponible pour l'Aéroport de Charlevoix;
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CONFÉRENCE DE PRESSE : DÉPART POUR LE CASINO DE CHARLEVOIX**

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi du comité de sécurité publique (CSP) du 11 mai;
- b) Suivi de la rencontre du 30 mai avec le directeur et le directeur adjoint de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien des TNO;
- c) Présentation des modifications de l'entente pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence (pour transmission aux municipalités concernées et à la SQ avant adoption à une séance ultérieure);
- d) Présentation des modifications du Règlement général numéro 196-05-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (pour adoption en séance ordinaire);
- e) Suivi de l'assemblée générale de la SPCA du 17 mai 2016 et paiement du 2<sup>e</sup> versement de 25 000 \$;
- f) Fondation héritage Charlevoix : acquisition d'un lot relativement au projet *Parc de la Côte de Charlevoix*;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Écocentre de La Malbaie : suivi de l'ouverture des soumissions du 24 mai dernier;
- b) Recouvrement final LES et LET : niveau de lixiviat, suivi;
- c) Transferts budgétaires;
- d) Écocentre de Clermont : installation des dalles prévues au budget, choix des soumissionnaires et suivi;
- e) Camion collecte : demande d'Aurel Harvey et fils inc.;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Tarification reliée à l'exploitation de la faune par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) : demande d'appui de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) relativement au projet de règlement du MFFP;
- b) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : adoption du plan d'action 2016-2017;
- c) Projets structurants améliorant les milieux de vie : approbation de projets;
- d) Demande de dérogation mineure;
- e) Fonds cours d'eau;
- f) Projet identification de cours d'eau de l'OBV Charlevoix–Montmorency au lac Nairne;
- g) Orientation préliminaire de la CPTAQ concernant la demande en vertu de l'article 59 de la LPTAA;
- h) Dépôt d'une demande au Programme national d'atténuation des catastrophes, catégorie 4 : investissement dans des projets d'atténuation non structurelle et d'atténuation structurelle à petite échelle;
- i) Lac aux Pins rouges : accès au pont (dépôt avant le 10 juin 2016);
- j) Obtention d'un financement du MAPAQ pour la révision du PDZA;
- k) Projet *Promenade du dimanche*;
- l) Procès Port-au-Persil : compte-rendu et demande d'accès à l'information au ministère des Transports, suivi;
- m) Hydravions : Saint-Aimé-des-Lacs;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Rapport du comité d'investissement commun;
- b) Rapport trimestriel du fonds local d'investissement (FLI);
- c) Politique de soutien aux entreprises;
- d) Conseil d'administration Pôle d'économie sociale;
- e) Contrat avec la firme Vecteur 5 relativement au transport;
- f) Transport collectif – Modification budget 2016 (affectation des surplus);
- g) Plan de diversification;
- h) SOGIT– Étude de retombées économiques;
- i) Géoparc, suivi;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

16-05-02

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**



16-05-03

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2016**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Avril-Mai 2016 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Avril-Mai 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril-Mai 2016 », et ce, pour les mois d'avril et de mai 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

16-05-04

**ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR AÉROPORT, TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ) AU 30 AVRIL 2016**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 30 avril 2016.

16-05-05

**AGRANDISSEMENT DE LA MRC : OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR L'ARCHITECTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail de location des locaux actuels de Mission développement Charlevoix (MDC) conclu avec la Société de gestion de Charlevoix inc. pourrait prendre fin le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les taux de location de locaux comparables à proximité sont connus de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la proximité du service de MDC avec la direction générale, les services d'aménagement du territoire et de la gestion financière de la MRC est un atout important du point de vue de l'efficacité dans le contexte des défis à relever avec une équipe réduite à MDC;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en locaux de la MRC sont croissants dû, entre autres, aux multiples responsabilités déléguées aux MRC par les différents ministères provinciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie de la MRC est occupée en totalité et que l'espace est insuffisant, particulièrement au niveau du service de l'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement des locaux est un bien commun pour la population de Charlevoix-Est et que de nouveaux locaux permettraient de mieux la desservir;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres permet de connaître les coûts exacts du projet d'agrandissement de la MRC;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les taux d'intérêt actuels consentis par les institutions financières aux municipalités sont très bas relativement aux règlements d'emprunts;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 9 mai dernier pour la réalisation des plans et devis pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 24 mai dernier à 13 h 15, à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Bisson associés, Robitaille, Larouche, Déry architectes, Mathieu Simard, Habitat et Normand Desgagnés, architecte ont déposé une soumission à la suite dudit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions des quatre firmes ont été étudiées par un comité de sélection lequel s'est basé sur les cinq critères d'évaluation apparaissant au cahier de charge de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a accordé à 2 des 4 firmes une note supérieure à la note de passage de 70 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes de prix des 2 firmes qualifiées ont été ouvertes étant donné que la note de passage a été atteinte par celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la firme Normand Desgagnés, architecte a été jugée non qualifiée par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la firme de Mathieu Simard, Habitat a été jugée non qualifiée par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes de prix des soumissionnaires non qualifiés, soit Mathieu Simard, architecte et Normand Desgagnés, architecte n'ont pas été ouverte et qu'elles seront retournées;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture et de l'analyse, par le comité de sélection de la MRC, des deux propositions reçues et qualifiées, soit :

	Soumissionnaire n° 1 : Bisson, associés	Soumissionnaire n° 2 Robitaille, Larouche Déry, architectes	Soumissionnaire n° 3 Mathieu Simard, architecte, Habitat	Soumissionnaire n° 4 Normand Desgagnés, architecte
Pointage intérimaire reporté – Offre de service (au moins 70 points)	99/100	88/100	65/100	66/100
Prix de la soumission	66 258 39\$	47 082,26\$	NON QUALIFIÉ	NON QUALIFIÉ
Pointage final (pointage intérimaire + 50) x 10 000 prix proposé	22,4786	29,3104	NON QUALIFIÉ	NON QUALIFIÉ
Rang de chaque soumissionnaire	2e	1e	NON QUALIFIÉ	NON QUALIFIÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Robitaille, Larouche, Déry, architectes a obtenu le pointage final le plus élevé;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix demandé par Robitaille, Larouche, Déry, architectes pour fournir les services professionnels nécessaires à la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est est de 47 082,26 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de la firme comprend une estimation détaillée des coûts de l'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires décidera à l'ajournement du 21 juin 2016 s'il va de l'avant avec le projet d'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** si le conseil des maires décide de ne pas aller de l'avant avec le projet d'agrandissement, seuls les honoraires des plans préliminaires et de l'estimé détaillé seront payables à la firme d'architecte conformément à la clause 7.2 du devis MRCCHARLEVOIXEST-2016-030;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est à Robitaille, Larouche, Déry, architectes pour une somme de 47 082,26 \$ taxes incluses payée à même le surplus non affecté 2015.

c. c. M. Sylvain Larouche, architecte, Robitaille, Larouche, Déry architectes  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-06

#### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a repris sa compétence relativement au développement économique et a procédé à l'embauche de nouveaux employés, notamment les agents de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** ces derniers sont parfois en déplacement pour offrir un service de qualité;

**CONSIDÉRANT** l'importance de communiquer rapidement avec les agents de développement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser la MRC à faire l'acquisition d'un téléphone mobile (et accessoires) par agent de développement économique et de défrayer cinquante pour cent (50 %) des frais mensuel, en raison de l'utilisation professionnelle.

Il est également résolu, de permettre aux agents de développement économique d'utiliser ledit téléphone pour des fins personnelles, conditionnellement au paiement de cinquante pour cent (50 %) des frais mensuels.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-07

**PROJET DE CHAMP DE TIR RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 100 000 \$ a été prévu au budget 2016 des territoires non organisés de la MRC, au poste « subvention projets » pour participer financièrement au projet de champ de tir régional de l'Association Loisirs et Plein Air des Marais inc. (Zec Lac-au-Sable);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet serait situé sur le lot intramunicipal 454-P sous convention de gestion entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la stratégie de ce lot par rapport au site d'accueil de l'Association Loisirs et Plein Air des Marais inc. (Zec Lac-au-Sable) qui est promoteur du projet de champ de tir régional;

**CONSIDÉRANT** la demande de consultation adressée le 15 mars 2016 au MERN en raison de la proximité du site d'extraction de sable et gravier 21M9-01, qui est également situé sur le lot intramunicipal 454-P;

**CONSIDÉRANT QUE** Jocelyn Harvey Entrepreneur, détenteur du bail exclusif d'extraction de pierres situé sur le lot 454-P, a donné un avis écrit favorable au projet;

**CONSIDÉRANT** l'exigence du MERN d'un appui formel de la MRC au projet avant de poursuivre l'analyse des impacts sur le potentiel d'extraction du site 21M9-01 en lien avec l'éventuelle implantation d'un champ de tir régional à proximité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer la réalisation du projet de champ de tir régional de l'Association Loisirs et Plein Air des Marais inc. (Zec Lac-au-Sable) sur le lot intramunicipal 454-P en donnant un avis favorable à ce projet.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC de Charlevoix-Est  
M. Mario Tremblay, directeur général, Zec Lac-au-Sable

16-05-08

**MODES DE PAIEMENT RELATIVEMENT AUX VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**CONSIDÉRANT** la compétence de la MRC relativement aux ventes pour non-paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT** l'importance de préciser les différents modes de paiement acceptés pour ce type de dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter uniquement les modes de paiement suivants, et ce, dès l'ouverture d'un dossier de vente pour non paiement de taxes par la MRC de Charlevoix-Est :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Argent comptant (en personne);
- Mandat-poste, chèque visé ou certifié ou traite bancaire;
- Transfert bancaire dans le compte de la MRC, suivant preuve du dépôt émise par l'institution financière;
- Carte de débit (en personne).

Aucune carte de crédit ne sera acceptée.

16-05-09

**TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE PAR LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) est une association regroupant les gestionnaires de cours d'eau provenant de toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE l'AGRCQ** a pour mission, entre autres, de représenter et de faire connaître les préoccupations de ses membres relativement à leur responsabilité en matière de gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités régionales de comté (MRC) du Québec se sont vu confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) (L.R.Q, chap. C-47) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la LCM confère aux MRC le devoir et l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau lorsqu'elles sont informées de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105) et confère le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien de cours d'eau (art. 106);

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC peuvent, en vertu de l'article 104 de la LCM, adopter une réglementation demandant au citoyen d'intervenir pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau, notamment dans le cadre de la présence d'un barrage de castors qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans l'exercice de leur compétence, les MRC du Québec doivent obtenir diverses autorisations auprès, notamment, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux tarifs proposés par le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, notamment concernant les permis scientifiques et de gestion de la faune et concernant les demandes d'autorisation en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, impliquent directement les interventions réalisées dans le cadre des articles 103 à 110 de la LCM;

**CONSIDÉRANT QUE** ces interventions sont réalisées couramment soit par les municipalités, soit par les citoyens, en vertu des articles 104 et 105 de la LCM, notamment pour gérer les barrages de castors constituant une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrivée de cette nouvelle tarification, imputable aux municipalités, aux MRC et aux citoyens, aura pour effet pervers d'inciter à la désobéissance civile et ruinera tous les efforts consentis depuis plusieurs années à œuvrer pour l'amélioration et la protection des habitats fauniques, ce qui est, paradoxalement, un objectif indéniable de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

**CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC, par son arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, précise que les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM sont exemptés de frais relatifs au traitement d'une demande de certificat d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Livre vert, déposé par le MDDELCC, qui propose les grandes orientations sur lesquelles pourrait s'appuyer la modernisation de la LQE, précise notamment que les interventions d'urgences et les interventions à faible risque environnemental pourraient faire l'objet, selon le cas, d'une simplification ou d'une exemption du processus d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC, dans le cadre de la modernisation de la LQE souhaite encourager le partenariat entre le gouvernement et le monde municipal en matière de protection environnementale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) afin qu'elle puisse représenter et faire connaître les préoccupations de ses membres relativement aux responsabilités en matière de gestion des cours d'eau et de faire parvenir une copie de la présente résolution à Mme Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

16-05-10

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :**  
**ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1)* ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'action annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que 75 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe annuelle du PADF de 444 284 \$ peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes de l'entente de délégation;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action 2016-2017 est le fruit d'une concertation régionale des MRC concernées à laquelle adhèrera chacune d'entre elles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le plan d'action régional du PADF pour l'année 2016-2017, tel que présenté dans cette résolution et d'autoriser la direction générale à signer ledit plan d'action 2016-2017.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Plan d'action		
Rapport annuel		
Objectifs poursuivis par le projet	Type de dépense	Prévision des dépenses
<b>Coordination Régionale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poser des actions pour assurer la synergie entre les trois TGIRT de la région;</li> <li>Représenter les TGIRT de la région auprès de diverses instances régionales ou provinciales;</li> <li>Assurer la communication de l'information et de la donnée pertinente entre les différentes tables locales;</li> <li>Appuyer les coordonnateurs locaux en leur fournissant des outils de concertation;</li> <li>Organiser un nombre suffisant de comités de coordination pour assurer l'avancement des travaux des TGIRT;</li> <li>S'assurer que les dossiers suivants progressent d'ici le 31 mars 2017:               <ul style="list-style-type: none"> <li>Les vieilles forêts;</li> <li>L'organisation spatiale dans la sapinière;</li> <li>La stratégie de production de bois;</li> <li>L'élaboration d'un plan de gestion des voies d'accès;</li> <li>L'identification des espèces sensibles à l'aménagement.</li> </ul> </li> </ul>	Salaire	23 526,38 \$
	Rencontres	3 593,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 358,00 \$
	Dépenses matérielles	623,00 \$
	Communication/diffusion	1 000,00 \$
	Assurances	328,00 \$
	Formation	500,00 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>30 928,38 \$</b>
<b>Coordination Locale MRC Portneuf</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	32 753,46 \$
	Rencontres	1 732,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 655,00 \$
	Dépenses matérielles	5 000,00 \$
	Communication/diffusion	2 000,00 \$
	Assurances	372,00 \$
	Formation	1 000,00 \$
	Acquisition de connaissances	8 000,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>52 512,46 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Jacques-Cartier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	26 035,00 \$
	Rencontres	1 442,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 378,00 \$
	Dépenses matérielles	4 165,00 \$
	Communication/diffusion	1 671,00 \$
	Assurances	309,00 \$
	Formation	893,00 \$
	Acquisition de connaissances	6 664,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>42 497,00 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Côte-de-Beaupré</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	20 997,83 \$
	Rencontres	1 184,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 132,00 \$
	Dépenses matérielles	3 420,00 \$
	Communication/diffusion	1 372,00 \$
	Assurances	254,00 \$
	Formation	684,00 \$
	Acquisition de connaissances	5 472,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>34 515,83 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Charlevoix</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	23 246,50 \$
	Rencontres	1 237,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 182,00 \$
	Dépenses matérielles	3 571,00 \$
	Communication/diffusion	1 434,00 \$
	Assurances	265,00 \$
	Formation	714,00 \$
	Acquisition de connaissances	5 714,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>37 363,50 \$</b>	
<b>Coordination Locale MRC Charlevoix-Est</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les budgets de sa TGIRT et assurer la reddition de compte de celle-ci auprès du coordonnateur régional;</li> <li>Mettre à jour les règles de fonctionnement et veiller à leur respect;</li> <li>Tenir à jour les listes de participants de la TGIRT et les listes d'invitation aux consultations PAFI;</li> <li>Préparer les ordres du jour et comptes rendus de rencontres (TGIRT, comités de travail locaux);</li> <li>Convoquer les rencontres et les organiser (location de salle, repas, etc.) pour la TGIRT et les consultations PAFI;</li> <li>Coordonner les comités de travail locaux;</li> <li>Veiller à la documentation et au suivi des enjeux locaux;</li> <li>Tenir les consultations publiques convenues avec le MFFP et préparer le rapport de consultations.</li> </ul>	Salaire	25 965,75 \$
	Rencontres	1 379,00 \$
	Frais représentation coordonnateur	1 318,00 \$
	Dépenses matérielles	3 983,00 \$
	Communication/diffusion	1 598,00 \$
	Assurances	296,00 \$
	Formation	796,00 \$
	Acquisition de connaissances	6 373,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>41 708,75 \$</b>	
<b>Total</b>		<b>239 525,92 \$</b>

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



Plan d'action							
Rapport annuel							
Activité	Type d'activité	Responsable de l'activité	Objectif visé par le projet	Indicateur	Cible	Source de financement autre (\$)	Prévision des dépenses
<b>Projets régionaux</b>							
Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis	autre	Communauté métropolitaine de Québec	Identifier les projets les plus prometteurs de conversion des systèmes de chauffage aux combustibles fossiles des municipalités/acteurs de la région de la Capitale-Nationale par des systèmes à la biomasse forestière et d'offrir un soutien à leur réalisation.	1) Nbr de participants rencontre 1 2) Nbr de participants rencontre 2 3) Nbr de participants rencontre 3 4) Nbr de participants rencontre 4 5) Nbr de participants rencontre 5 6) Nbr évaluations du potentiel personnalisé 7) Nbrs acteurs suivis dans le cadre de leurs démarches de réalisation de projet.	1) 30 personnes 2) 22 personnes 3) 15 personnes 4) 22 personnes 5) 10 personnes 6) 8 évaluations personnalisées 7) 4 suivis de projet.	19 040,00 \$	48 800,00 \$
Campagne de communication sur les métiers de la forêt et du bois	autre	Association forestière des deux rives	Valoriser les métiers et les travailleurs de la forêt et du bois auprès des publics qui seront ciblés.	1) Personnes ayant visité le site WEB 2) Participants au concours 3) Articles, reportage ou mention médiatique découlant de la campagne dans chaque MRC de la région 4) Acteurs du milieu impliqués dans la campagne	1) 2000 personnes 2) 1000 participants 3) 1 référence par MRC 4) 10 acteurs	18 195,00 \$	5 000,00 \$
Colloque 2017 de l'AF2R – L'aménagement durable des forêts	autre	Association forestière des deux rives	Présenter de manière vulgarisée et faire acquiescer des connaissances à propos de l'ADF.	1) Nbr de participants attendus 2) Niveau de satisfaction des participants	1) 100 participants 2) Très satisfait (> 90%)	24 090,00 \$	5 000,00 \$
L'Aventure forêt et bois, circuits guidés à savoir forestière	autre	Association forestière des deux rives	Favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois en organisant des activités de transfert de connaissances dans la région O3.	1) Nbr de participants grand public 2) Nbr de participants du secondaire 3) Niveau de satisfaction des participants	1) 70 participants grand public 2) 70 participants du secondaire 3) Satisfaisant à très satisfaisant	7 735,00 \$	7 000,00 \$
Camp forêt... des profs dans le bois!	autre	Association forestière des deux rives	Sensibiliser les acteurs du milieu de l'éducation et faciliter l'intégration des sciences forestières dans les établissements d'enseignement	1) Nbr de participants attendus 2) Niveau de satisfaction des participants	1) 80 participants 2) Très élevé	54 005,00 \$	5 000,00 \$
<b>Sous-total</b>							<b>70 800,00 \$</b>
<b>Projets locaux MRC Portneuf</b>							
Implantation d'un séchoir à copeaux à Saint-Ubalde	autre	Bio-Energie forestière	Développer des combustibles à partir de la biomasse qui répondent aux besoins des utilisateurs de petites chaufferies institutionnelles à un coût permettant de rentabiliser de tels projets.	quantité de TMA de copeaux sous 20 M	500 TMA à moins de 20 %	87 000,00 \$	19 523,28 \$
Amélioration du chemin du Lac Caillon	voierie multiusage	Sciera PSE inc.	Éliminer la sédimentation dans les cours d'eau provenant des ponceaux en place. Permettre la circulation plus tôt le printemps lors de la fonte des neiges.	Travaux réalisés en conformité avec le RNI	Travaux réalisés en conformité avec le RNI	8 000,00 \$	15 295,00 \$
Appui à la réalisation de travaux sylvicoles sur terre privée de la MRC de Portneuf	tr. Sylv. Privé	Agence des forêts privées de Québec O3	Améliorer l'état des érablières, et ce, en vue d'établir une exploitation acéricole.	Superficie réalisée en coupe d'amélioration d'érablière	33 ha	8 415,00 \$	35 403,75 \$
Amélioration des chemins forestiers du Parc naturel régional de Portneuf (Phase 1)	voierie multiusage	Parc naturel régional de Portneuf	Ce projet vise l'amélioration de certaines sections du chemin principal d'accès au parc régional de Portneuf pour en faciliter l'entretien.	Travaux réalisés en conformité avec le RNI	Travaux réalisés en conformité avec le RNI	7 542,40 \$	22 592,97 \$
Étude de caractérisation des terres forestières sous-exploitées dans la MRC de Portneuf	autre	MRC de Portneuf	Réaliser une étude de caractérisation des terres agricoles ou forestières sous-exploitées et proposer des stratégies de mise en valeur.	Rapport de recherche	Rapport de recherche	4 000,00 \$	10 000,00 \$
<b>Sous-total</b>							<b>102 816,00 \$</b>
<b>Projets locaux MRC Jacques-Cartier</b>							
Appui à la réalisation de travaux sylvicoles sur terre privée de la MRC de La Jacques-Cartier	tr. Sylv. Privé	Agence des forêts privées de Québec O3	Améliorer l'état des érablières, et ce, en vue d'établir une exploitation acéricole.	Superficie réalisée en coupe d'amélioration d'érablière	22,4 ha	5 712,00 \$	24 155,63 \$
Appui à la réalisation de travaux sylvicoles sur terre privée de la MRC de La Jacques-Cartier	tr. Sylv. Privé	Agence des forêts privées de Québec O3	Coupe d'ensemencement d'un peuplement approchant la maturité afin de favoriser la régénération	Superficie réalisée en coupe d'ensemencement	14,0 ha	2 520,00 \$	10 656,89 \$
Appui à la réalisation de travaux sylvicoles sur terre privée de la MRC de La Jacques-Cartier	tr. Sylv. Privé	Agence des forêts privées de Québec O3	Coupe d'amélioration, d'assainissement et de régénération dans une érablière acéricole en exploitation afin d'améliorer la qualité du peuplement.	Superficie réalisée en service technique et martelage	4,5 ha	444,38 \$	1 879,23 \$
<b>Sous-total</b>							<b>36 941,75 \$</b>
<b>Projets locaux MRC Côte-de-Beaupré</b>							
Appui à la réalisation des travaux sylvicoles sur terre privée de la MRC de La Côte-de-Beaupré	tr. Sylv. Privé	Agence des forêts privées de Québec O3	Augmenter du volume des travaux sylvicoles réalisés en forêt privée.	Superficie réalisée en coupe d'amélioration d'érablière en éclaircie de plantation rétrousse	Érablière: 4 ha Éclaircie: 26,50 ha	8 105,33 \$	29 420,32 \$
Aménagement intégré et durable de la Forêt Montmorency	autre	Forêt Montmorency-Université Laval	Développer de nouvelles approches sylvicoles, mettre en œuvre la stratégie d'aménagement, maximiser le stockage du carbone	Superficie réalisée en coupe progressive inégale et préparation de terrain de zones à rebouter	CPI: 2ha Labourage et hersage: 15 ha	3 632,00 \$	29 970,00 \$
Construction d'un chemin multiusage sur le TNO Saull-au-Cochon	voierie multiusage	MRC de La Côte-de-Beaupré	Améliorer l'accessibilité du territoire, rendre plus efficaces et rentables les opérations forestières, répondre à un besoin local et favoriser l'harmonisation des usages	Distance de chemin construit	5km	20 720,00 \$	58 160,00 \$
<b>Sous-total</b>							<b>117 550,32 \$</b>
<b>Projets locaux MRC Charlevoix</b>							
Travaux sylvicoles sur terres publiques intermunicipales	tr. Sylv. TNO/TP1	MRC de Charlevoix	Amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers.	Superficie (ha) aménagée en éclaircie précommerciale	85,2 ha aménagée en éclaircie précommerciale	9 046,55 \$	81 410,00 \$
Acquisition et transfert de connaissances relatives aux enjeux écologiques de la forêt habitée du Massif	autre	MRC de Charlevoix	Acquiescer des connaissances relatives aux enjeux écologiques de la forêt habitée du Massif	Rapport produit	(1) rapport produit	2 488,00 \$	22 395,00 \$
Amélioration chemin secteur lac Croche	voierie multiusage	Association de plein air des Marais inc.	Redonner l'accessibilité au territoire et augmenter la sécurité des utilisateurs	Ponceaux remplacés	(2) ponceaux remplacés	9 348,00 \$	23 077,00 \$
<b>Sous-total</b>							<b>126 882,00 \$</b>
<b>Projets locaux MRC Charlevoix-Est</b>							
Réfection du chemin du lac Taillis	voierie multiusage	Association loisirs plein air des Marais inc.	Remplacement de ponceaux, ajout de matériel et reprofilage des fossés	nombre de ponceaux et longueur de chemin amélioré conformes au RNI	3 ponceaux conformes et environ 2300 m	4 265,00 \$	12 796,00 \$
Ponceau, émissaire du 1er lac des Marais	voierie multiusage	Association loisirs plein air des Marais inc.	Remplacement d'un pont par 2 ponceaux	nombre de ponceaux conforme au RNI	2 ponceaux conformes et	8 729,00 \$	29 186,00 \$
Ponceaux, Portaux-Guilles et Barbeau	voierie multiusage	Association loisirs Chasse et Pêche Petit-Saguenay-St-Siméon	Remplacement de ponceaux, exhaussement d'un chemin	nombre de ponceaux et longueur de chemin renouveau	5 ponceaux et environ 50 mètres	2 588,00 \$	7 706,00 \$
Amélioration de chemin et ponceaux	voierie multiusage	Les Aventuriers de Charlevoix	Réparation d'un chemin et pose de ponceaux, favoriser le multiusage	Chemin réparé et nombre de ponceaux conformes au RNI	Chemin réparé et 2 ponceaux conformes	2 319,00 \$	6 966,00 \$
Amélioration du chemin lac Bas-des-Rochers	voierie multiusage	Association des villageois du lac Bas-des-Rochers	Amélioration de chemin et remplacement de ponceaux	Chemin amélioré et nombre de ponceaux	2 ponceaux conformes et 2000 mètres de chemin amélioré	5 861,00 \$	5 809,00 \$
Amélioration chemin bloc B7	voierie multiusage	MRC de Charlevoix-Est	Amélioration de chemin et pose de ponceaux	Chemin amélioré et nombre de ponceaux	1500 m de chemin amélioré et pose d'un ponceau	3 107,00 \$	4 401,00 \$
Aménagement et restauration de peuplements dégradés	autres activités	Groupe PFD	Finalisation des outils d'aide à la décision et rétroaction sur les activités réalisées depuis 2007 en restauration	Clef décisionnelle, résultats des travaux adaptés et proposition d'ajustements	1 rapport	7 180,00 \$	21 054,00 \$
Éclaircie précommerciale, bloc B7	travaux sur TP1	MRC de Charlevoix-Est	Réalisation d'environ 13,5 ha d'epc	nombre d'hectares réalisés	13,5 ha	2 253,00 \$	20 275,00 \$
Éclaircie précommerciale, bloc B8	travaux sur TP1	MRC de Charlevoix-Est	Réalisation d'environ 5 ha d'epc	nombre d'hectares réalisés	5 ha	835,00 \$	7 609,00 \$
<b>Sous-total</b>							<b>115 691,00 \$</b>
<b>Total</b>							<b>570 430,07 \$</b>

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-05-11

**PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE,  
APPROBATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**une condition a été imposée aux deux projets déposés par la corporation « Au Cœur des arts inc. » voulant que le montant demandé sera versé seulement si l'aide financière demandée dans l'enveloppe Événements n'a pas été obtenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT  
LES MILIEUX DE VIE**

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Développement du chemin du Havre et du quai de Pointe-au-Pic	Ville La Malbaie	25 000 \$
Train entre Baie-St-Paul et La Malbaie	Réseau Charlevoix	10 000 \$
Service de transport collectif de Charlevoix-Est (STCCE)	MRC Charlevoix-Est	25 000 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Journée famille et lancement politique familiale	Centre récréatif Amélaçois	5 000 \$ - Mun. St-Aimé-des-Lacs
Édition 2016	Triathlon de Charlevoix	3 000 \$ - Mun. St-Aimé-des-Lacs
Chasse aux trésors de Charlevoix	Au Coeur des arts	1 500 \$ conditionnel Mun. St-Siméon
Édition 2016	Au Coeur des arts	2 750 \$ conditionnel Mun. St-Siméon
Rénovation Maison des jeunes de St-Siméon	Groupe action jeunesse de Charlevoix	4 500 \$ - Mun. St-Siméon
Projet d'infrastructures et d'aménagement de l'aire de loisirs	Mun. St-Irénée	15 350 \$ - Mun. St-Irénée

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

\_\_\_\_\_  
Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

16-05-12

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation déposée par les propriétaires de l'immeuble sis au 760, route 170, secteur du Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation vise la construction d'une galerie ouverte qui serait située à une distance de 5,37 mètres du lac alors que le règlement de zonage prescrit une marge de 15 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire est de bonne foi et a consenti à retirer une galerie qui empiétait dans la bande de protection riveraine;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a également consenti à remettre un mur séparant la galerie couverte et le chalet;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle galerie s'avère nécessaire pour accéder à la porte d'entrée située du côté du lac;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme des TNO donné lors de la réunion du 6 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la dérogation mineure pour la construction d'une galerie dont la marge de recul par rapport au lac sera de 5,37 mètres au lieu de 15 mètres comme le stipule le règlement de zonage numéro 247-04-14 des TNO de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur MRC de Charlevoix-Est

16-05-13

**PROJET IDENTIFICATION DE COURS D'EAU DE L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY AU LAC NAIRNE**

**CONSIDÉRANT** les responsabilités de la MRC en matière d'aménagement du territoire et de gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne dispose pas d'une cartographie exacte des cours d'eau de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'offre de partenariat reçue de l'OBV Charlevoix-Montmorency qui propose de cartographier les cours d'eau dans un rayon de 300 mètres autour du lac Nairne selon un protocole défini en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de conclure une entente de partenariat avec l'OBV Charlevoix-Montmorency pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau dans un rayon de 300 mètres autour du lac Nairne et ce pour une somme de 3 787,10 \$ payée à même le poste budgétaire « Protection et mise en valeur du territoire en Aménagement du territoire ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-05-14

**RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le 31 mars 2015, une résolution signifiant à la CPTAQ son intention de déposer une demande d'autorisation à portée collective pour les deux (2) volets de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente est intervenue à la suite de deux rencontres de négociations, tenues les 12 juin et 22 octobre 2015, auxquelles rencontres ont participé les représentants de la Fédération de l'UPA, les commissaires et fonctionnaires de la CPTAQ ainsi que des représentants élus et fonctionnaires de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a transmis le 29 avril 2016 une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette orientation préliminaire est conforme à l'entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, qu'après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est estime qu'elle reflète l'ensemble des pourparlers et de l'entente négociée.

Il est également résolu que le conseil des maires signifie son acceptation auprès de la CPTAQ à l'égard de l'orientation préliminaire telle que déposée.

16-05-15

**AVIS DE MOTION MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Mélissa Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 213-06-11 décrétant l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est afin d'inclure la possibilité de construction résidentielle en zone agricole conformément à l'autorisation collective délivrée par la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la CPTAQ.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

16-05-16

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME NATIONAL D'ATTÉNUATION DES CATASTROPHES, CATÉGORIE 4 : INVESTISSEMENT DANS DES PROJETS D'ATTÉNUATION NON STRUCTURELLE ET D'ATTÉNUATION STRUCTURELLE À PETITE ÉCHELLE**

**CONSIDÉRANT** le programme de Sécurité publique Canada visant à réduire les impacts des catastrophes naturelles et notamment des inondations;

**CONSIDÉRANT** le secteur de Port-au-Persil pour lequel quatre épisodes d'inondations ont été répertoriés, causant à chaque fois des bris à la route d'accès du hameau ainsi qu'à des propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite trouver des solutions pour minimiser les risques de dégâts causés par des inondations dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique du Québec, suite à l'inondation d'août 2011, a formé un comité regroupant plusieurs ministères afin de travailler à des solutions pour ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Couturier et résolu unanimement, de préparer un dossier à déposer au Programme national d'atténuation des catastrophes du ministère de la Sécurité publique du Canada, et ce, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

c. c. M<sup>me</sup> France-Sylvie Loisel, directrice régionale, ministère de la Sécurité publique du Québec

16-05-17

**LAC AUX PINS ROUGES : ACCÈS AU PONT**

**CONSIDÉRANT** la fermeture, par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du pont donnant accès au lac aux Pins Rouges situé sur terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont constitue le seul accès vers le lac aux Pins Rouges et qu'il est emprunté par les propriétaires des dix chalets implantés autour du lac ainsi qu'à plusieurs personnes fréquentant le lac pour la pêche et la détente;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des dix chalets autour du lac aux Pins Rouges ont formé une association;

**CONSIDÉRANT QUE** cette association est intéressée à déposer une demande d'aide financière pour la réfection du pont dans le programme Entente Canada-Québec pour la réalisation de travaux sur les chemins à vocation faunique et multiresources sur les territoires publics du Québec géré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de donner un avis favorable de la MRC de Charlevoix-Est au dépôt de cette demande compte tenu de la fréquentation importante de ce secteur par la population de la MRC.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-05-18

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 273-05-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 196-05-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS EN TERRITOIRE NON ORGANISÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a adopté le 25 mai 2010 le Règlement général numéro 196-05-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés pour application en territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Règlement a été adopté partiellement ou en tout par chacune des municipalités de la MRC et est applicable sur leurs territoires respectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** tout remplacement, toute modification ou abrogation apportées à ce Règlement doit d'abord être soumis à la MRC et adopté par l'ensemble des municipalités et par la MRC pour s'assurer de conserver l'harmonisation et l'uniformité dudit règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, entre autres, de modifier un article du chapitre 2 concernant la paix, le bon ordre, les nuisances et le bien-être général de la population afin d'ajouter des restrictions quant à l'utilisation ou le tir à l'arbalète ou à l'arc;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par le conseiller représentant la Municipalité de Saint-Siméon au sein du conseil des maires de la MRC, monsieur Gilles Harvey, le 26 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 273-05-16 ci-après décrit :

**ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitulera « Règlement numéro 273-05-16 modifiant le règlement général numéro 196-05-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ».

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1.1 « AUTORITÉ COMPÉTENTE – INFRACTION »**

L'article 2.1.1 « Autorité compétente – infraction » est modifié afin de supprimer, au premier paragraphe, l'article 2.3.42 dans la liste des articles énumérés.

**ARTICLE 3 MODIFICATION DU TITRE DE L'ARTICLE 2.3.26 « UTILISATION D'ARMES À FEU (200 \$) »**

Le titre de l'article 2.3.26 « Utilisation d'armes à feu (200 \$) » est abrogé et remplacé par le suivant :

« ARTICLE 2.3.36 UTILISATION D'ARMES À FEU ET AUTRES (200 \$)

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.3.26 « UTILISATION D'ARMES À FEU (200 \$) »**

Le premier paragraphe de l'article 2.3.26 « Utilisation d'armes à feu (200 \$) » est abrogé et remplacé par le suivant :

« Sauf dans les endroits prévus à cet effet et déterminés par résolution du conseil, l'utilisation ou le tir d'une arme à feu, à air comprimé ou pourvue de tout autre système de propulsion de même que l'utilisation ou le tir à l'arbalète ou à l'arc sont prohibés dans un rayon de 150 mètres (150 m) d'une habitation ou d'un bâtiment servant à abriter des personnes ou des choses. »

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

c. c. Lieutenant Benoit Morin, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est, Sûreté du Québec,

16-05-19

**PAIEMENT DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE 25 000 \$ À LA SPCA DE CHARLEVOIX EN LIEN AVEC L'APPLICATION, POUR L'ANNÉE 2016, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-11-12 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-01-30 par laquelle le conseil des maires accepte de verser un premier montant de 25 000 \$ à la SPCA de Charlevoix en lien avec l'application, pour l'année 2016, du *Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*;

**CONSIDÉRANT QU'**un deuxième et dernier montant de 25 000 \$ est à verser à la SPCA;

**CONSIDÉRANT** le dépôt à la MRC par la SPCA de son rapport financier au 31 décembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer à la SPCA de Charlevoix le deuxième et dernier versement d'un montant de 25 000 \$ sur les 50 000 \$ prévus au total pour l'année 2016, au poste « Contribution SPCA » du budget de l'administration générale.

16-05-20

**TRANSMISSION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DES INQUIÉTUDES DE LA MRC À L'ÉGARD D'UN ÉVENTUEL PROJET-PILOTE À L'ÉCHELLE PROVINCIALE**

**CONSIDÉRANT** l'Entente en vigueur relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** la possibilité que soit éventuellement mené un projet-pilote relatif à l'unification des enquêtes criminelles pour les postes de la Sûreté du Québec (SQ) des MRC de Charlevoix-Est, Charlevoix, La Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans ainsi que la Communauté métropolitaine de Québec, afin que soit centralisée en un seul endroit la coordination de ces enquêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet-pilote pourrait même s'étendre ultérieurement à l'unification complète des postes mentionnés précédemment, dont celui de notre MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il pourrait n'y avoir qu'un seul directeur de poste pour les cinq postes concernés par l'unification et que celui-ci aurait à se déplacer d'un poste à l'autre sur de longues distances;

**CONSIDÉRANT QUE** l'efficacité de chaque poste risque d'être grandement affectée par la présence partielle d'un directeur d'un poste;

**CONSIDÉRANT** les spécificités et la superficie de chaque territoire de poste visé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce genre de projet-pilote a commencé ou commencera sous peu à prendre forme dans d'autres MRC au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas été impliquée dans aucune discussion pour avis;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 9, alinéa g) de l'Entente en vigueur relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, le comité de sécurité publique doit être consulté pour la désignation du directeur de poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est manifeste à la Sûreté du Québec son inquiétude par rapport à ce projet-pilote d'unification de postes et souhaite participer aux discussions ayant trait à ce projet.

c. c. Lieutenant Benoît Morin, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est, Sûreté du Québec

16-05-21

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'AFFICHE « ÉCHEC AU CRIME » POUR UNE SOMME DE 50 \$ PAR AFFICHE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière des représentants de la Sûreté du Québec siégeant au comité de sécurité publique de la MRC lors de la rencontre du 11 mai dernier de ce comité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande d'aide financière concerne l'installation d'affiches (2 ou 3) sur le territoire de la MRC pour faire la promotion d'*Échec au crime*, un organisme sans but lucratif qui offre aux citoyens une méthode éprouvée et efficace d'appuyer les forces policières dans leurs efforts de prévention et de résolution de crimes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une méthode simple et humaine de signaler et de prévenir un crime de façon anonyme, en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis sa création en 1997, *Échec au crime* a contribué à résoudre des milliers de crimes incluant des meurtres, des viols, des actes violents et des trafics de stupéfiants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de participer financièrement à l'installation d'affiches (2 ou 3) *Échec au crime* sur le territoire de la MRC par la Sûreté du Québec, pour une somme d'environ 50 \$ par affiche, à même le budget de la sécurité publique, au poste « activités et publicité – CSP ».

c. c. Lieutenant Benoit Morin, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est, Sûreté du Québec  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-22

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : OCTROI CONTRAT CONSTRUCTION À SIMON THIVIERGE & FILS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour la construction de l'Écocentre de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le jeudi 19 mai 2016 à 14 h, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission taxes incluses
PointCo inc.	379 216,50 \$
Fernand Harvey et Fils inc.	350 098,88 \$
Aurel Harvey & Fils inc.	362 171,25 \$
Simon Thivierge et fils inc.	280 901,94 \$
Les constructions St-Gelais inc.	361 524,07 \$
Construction Éclair inc.	441 756,95 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	357 999,99 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des prix des soumissions sont basés sur des quantités indicatives inscrites sur l'appel d'offres;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT** la recommandation d’octroi du contrat par la firme Harp Consultant datée du 24 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, Simon Thivierge & Fils inc., est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d’octroyer le contrat pour la construction de l’Écocentre de La Malbaie à Simon Thivierge & Fils inc., pour une somme de 280 901,94 \$ taxes incluses payée au budget « valorisation poste construction de l’Écocentre de La Malbaie ».

c. c. M. Bruno Simard, Simon Thivierge et Fils inc.

16-05-23

**RECOUVREMENT FINAL LES ET LET : PAIEMENT DES MEMBRANES À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-04-22 octroyant le contrat de construction pour le recouvrement final du LES et du LET à Jocelyn Harvey Entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire débiter les travaux uniquement à compter de la fin du mois de juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l’adjudicataire avait négocié des prix avantageux pour l’achat des membranes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prix sont valides jusqu’en juin 2016 seulement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d’accepter de payer sur livraison au LET les membranes nécessaires au projet de recouvrement final du LES et du LET à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour une somme d’environ 95 000 \$ payée à 92 % au budget « LES poste dépenses d’investissement recouvrement cellules LES phase 2 » et à 8 % au budget « opération LET poste réserve recouvrement final des cellules ».

c. c. M. Gaétan Dupont, chargé de projet, Jocelyn Harvey Entrepreneur  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-24

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU BUDGET DE LA GMR 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 ne comprenait pas de postes pour la réalisation des mesures du PGMR 2016-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l’embauche d’une stagiaire est utile pour la réalisation de ces mesures;

**CONSIDÉRANT QU’**une entente de service (résolution 16-01-34) avec la Réserve de la Biosphère de Charlevoix permet également de réaliser des mesures du PGMR 2015-2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente de service a permis de doubler la mise de fonds pour le projet ICI ON RECYCLE! sur le territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer les transferts suivants au budget de la GMR 2016 :

- Premier transfert de 10 000 \$ du poste projet de collecte troisième voie au poste salaire (stagiaire) valorisation;
- Deuxième transfert de 10 000 \$ du poste publicité valorisation, de 3 000 \$ du poste fonctions connexes valorisation et de 2 000 \$ du poste divers valorisation pour un total de 15 000 \$ dans un nouveau poste au budget de la valorisation nommé PGMR Certification ICI, entente avec la Réserve de la Biosphère de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-25

**ÉCOCENTRE DE CLERMONT : OFFRE DE SERVICE HARP CONSULTANT POUR DALLES DE BÉTON**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 de la valorisation prévoit la construction de dalles de béton à l'Écocentre de Clermont;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Harp Consultant pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour cette construction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de Harp Consultant pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour la construction des dalles de béton (assises des conteneurs) à l'Écocentre de Clermont au montant de 3 335 \$ plus taxes payé au budget de la valorisation au poste « dépenses d'investissement assises conteneurs ».

c. c. M. Philippe Harvey, Harp Consultant  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-26

**ÉCOCENTRE DE CLERMONT : AUTORISATION AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION DE DALLES DE BÉTON**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-25 relativement l'offre de service de Harp Consultant pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour la construction des dalles de béton;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour la construction de dalles de béton (assises des conteneurs) à l'Écocentre de Clermont.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-05-27

**ENTENTE AVEC LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX POUR LE PROGRAMME ICI ON RECYCLE!**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-01-34 relativement à l'entente de service avec la Réserve de la Biosphère de Charlevoix (RBC) pour la certification de ICI ON RECYCLE! dans plusieurs établissements sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-24 relativement aux transferts budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la rencontre de démarrage pour l'entente avec la RBC a eu lieu le 25 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer un premier paiement de 7 500 \$, soit de 50 % du montant relativement à l'entente avec la Réserve de la Biosphère de Charlevoix, pour le programme ICI ON RECYCLE! payé à même le budget de la valorisation au poste « *PGMR certification ICI ON RECYCLE!* ».

c. c. M. André Rouleau, Réserve de la biosphère de Charlevoix

16-05-28

**RÉPARATION DE LA BALANCE PAR METTLER TOLEDO**

**CONSIDÉRANT QUE** la balance a été endommagée par les épisodes de gel et de dégel du printemps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, que l'entreprise Mettler Toledo effectue la réparation de la balance, pour une somme de 8 431,12 \$ taxes incluses payée au budget de la GMR, soit :

- 4 000 \$ au poste « entretien balance »;
- 4 000 \$ au poste « entretien bâtiment d'accueil »;
- 431,12 \$ au poste « entretien bâtiment d'accueil au budget valorisation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-29

**OCTROI DU CONTRAT À PUBLIMAGE POUR L’AFFICHAGE À L’AÉROPORT ET AU DÉPÔT PÉTROLIER**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de conformer l'affichage du dépôt pétrolier à la norme fédérale B-836-14, au code de construction du Québec et au code de sécurité du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'identifier des conteneurs à déchets pour les déchets internationaux afin de respecter les normes de service d'Agriculture et Agroalimentaire du Canada;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de remplacer certaines affiches dégradées et inappropriées;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d’octroyer le contrat d’affichage à l’Aéroport de Charlevoix et au dépôt pétrolier de l’aérogare à Publimage pour une somme de 1 650 \$ plus taxes payée à même le budget de l’Aéroport au poste « dépenses d’investissements ».

16-05-30

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE : FONDS DE DIVERSIFICATION DISPONIBLE POUR L’AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-04-27 relativement à l’acquisition d’un système de dégivrage à l’Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** qu’un solde de 9 208,79 \$ est disponible à même le fonds de diversification pour l’Aéroport de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer la somme de 9 208,79 \$ provenant du fonds de diversification à même le surplus de l’Aéroport de Charlevoix pour financier l’acquisition du système de dégivrage.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-31

**RAPPORT DU COMITÉ D’INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a compétence en matière de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC dispose de deux fonds afin de favoriser le développement économique, soit le fonds local de solidarité (FLS) et le fonds local d’investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** tous les projets en lien avec une demande d’aide financière sont soumis, en premier lieu, pour analyse à un agent de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** l’agent de développement présente toutes les demandes au comité d’investissement commun (CIC) et que ce comité est l’instance décisionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité fixe et bonifie les conditions et les modalités d’investissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d’investissement examine et approuve les rapports trimestriels sur les activités d’investissement, le rendement du portefeuille ainsi que les exigences en matière de capital et l’utilisation du capital;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 16-02-46 relativement à la nomination des membres du comité d’investissement commun par le conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QU’**à la demande du conseil des maires, le comité peut présenter certains suivis de dossiers;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les besoins, le comité peut demander à une autre ressource de la MRC d'assister aux réunions afin de lui prêter assistance et de le conseiller;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité peut retenir les services d'un conseiller juridique ou d'autres professionnels, selon des modalités et conditions appropriées, pour soutenir ce dernier à s'acquitter de ses tâches et responsabilités;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est soumis à une politique d'investissement commun relativement à la gestion des fonds et que cette politique a été adoptée par le conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confier au comité d'investissement commun (C.I.C) un pouvoir décisionnel pour l'exécution et pour la gestion du FLS et FLI, conditionnellement au respect de la politique d'investissement commun.

16-05-32

**CONSEIL D'ADMINISTRATION PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale est reconnu dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 porté par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale a réalisé un exercice de planification stratégique en collaboration avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs perspectives de développement;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la MRC de Charlevoix-Est à poursuivre son partenariat pour le développement des entreprises d'économie sociale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater madame Catherine Gagnon pour renouveler son mandat au conseil d'administration du Pôle des entreprises d'économie sociale pour l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale pour l'année 2016-2017.

16-05-33

**TRANSPORT COLLECTIF : OCTROI D'UN CONTRAT AVEC LA FIRME VECTEUR 5**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence en matière de développement économique et par le fait même la gestion du transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit opérer le transport collectif en passant par un tiers, détenteur de permis et opérateur de transport;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut mettre à la disposition de ce tiers « opérateur » des véhicules pour générer des déplacements sur son territoire, qui sont sa propriété ou des véhicules appartenant à des propriétaires avec lesquels elle a une entente d'utilisation;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la fonction de la MRC est de faire la répartition des déplacements en fonction des besoins de la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à la Firme Vecteur 5 pour un encadrement stratégique de la démarche pour la somme de 3 500 \$ plus taxes applicables à même le budget du transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est au poste « surplus accumulé au 31 décembre 2015 ».

Il est également résolu de mandater monsieur Pierre Girard, directeur général de la MRC, à signer les documents relatif à ce contrat.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-34

**TRANSPORT COLLECTIF – MODIFICATION BUDGET 2016 (AFFECTATION DES SURPLUS)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet II, vise à subventionner le transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet II qui prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 4 avril 2016, la MRC a été informée de modifications concernant l'aide et les modalités du programme d'aide de volet II pour l'année 2016 par le MTMDET;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de ces modifications, un montant équivalent au tiers des surplus au 31 décembre 2015 pourrait être retranché de la subvention par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a préparé le budget du transport collectif en affectant ses surplus à son exercice budgétaire de 2016 afin de rencontrer les exigences du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** tel qu'appliqué ces modifications apportées par le MTMDET audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les services de transport, la MRC de Charlevoix-Est prévoit contribuer en 2016 à une somme de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue des usagers est de 18 000 \$ en 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTMDET pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'apporter des modifications suivantes au présent budget, faisant passer ledit budget du transport collectif 2016 de 173 700 \$ à 156 650 \$, soit :

Revenus :

- Contribution de la MRC de 50 000 \$ à 25 000 \$
- Contribution des usagers de 22 000 \$ à 18 000 \$
- L'affectation des surplus de 0 \$ à 11 950 \$

Dépenses :

- Contrat de taxi de 45 000 \$ à 25 000 \$
- Divers de 700 \$ à 3 650 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-05-35

**SOGIT – ÉTUDE DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU DÉVELOPPEMENT DU FRONT FLUVIAL DU SECTEUR DE POINTE-AU-PIC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 07-12-14 du CLD de la MRC de Charlevoix-Est qui accordait à la SOGIT un montant de 5 650 \$ plus taxes pour la réalisation de l'étude des retombées économiques du développement du front fluvial du secteur Pointe-au-Pic;

**CONSIDÉRANT QU'**au 31 décembre 2015 la SOGIT n'a pas réalisé cette étude et que cette somme était réservée dans les livres du CLD de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la demande de la SOGIT que les fonds soient réservés au bénéfice de la SOGIT pour la réalisation d'une étude sur l'impact du marché des croisières pour la région et pour les activités de la SOGIT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accorder à la SOGIT un montant de 5 650 \$ plus taxes à même les soldes du CLD de la MRC de Charlevoix-Est pour la réalisation d'une étude sur l'impact du marché des croisières pour la région et pour les activités de la SOGIT.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**16-05-36**      **CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE PARTENARIAT À TITRE DE PARTENAIRE DE SOUTIEN POUR UNE SOMME DE 1 500 \$**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC de Charlevoix-Est, ainsi que l'entente de partenariat 2016-2017 avec la Chambre de commerce de Charlevoix, au coût de 1 500 \$ plus taxes.

c. c. M<sup>me</sup> Johanne Côté, directrice générale, Chambre de commerce de Charlevoix

**16-05-37**      **VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL : INVITATION AU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI AURA LIEU DU 21 AU 23 SEPTEMBRE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'inscrire monsieur Sylvain Tremblay et monsieur Michel Boulianne au colloque international sur le développement durable qui aura lieu du 21 au 23 septembre prochain à l'Hôtel le Germain au coût de 450 \$ plus taxes par participant.

**16-05-38**      **MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX : TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE VENDREDI 12 AOÛT AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter un billet pour la vingt-troisième (23<sup>e</sup>) édition du tournoi de golf au profit du Musée Maritime de Charlevoix, qui aura lieu le vendredi 12 août 2016 pour une somme de 175 \$.

**16-05-39**      **REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC) : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour la onzième (11<sup>e</sup>) édition du tournoi de golf au profit du Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC), qui aura lieu le 4 juin 2016 au Club de golf Murray Bay au coût de 75 \$ par participant.

**16-05-40**      **LA FÊTE DE LA PÊCHE DANS CHARLEVOIX : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA 17<sup>E</sup> ÉDITION**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter un plan de visibilité au coût de 500 \$ pour la 17<sup>e</sup> édition de la Fête de la pêche, qui se tiendra les 4 et 5 juin 2016.

**16-05-41**      **OMNIUM JACKIE DESMARAIS 2016 : TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le 27<sup>e</sup> Omnium de golf Jackie Desmarais, qui aura lieu le 29 juillet 2016 au profit du Musée de Charlevoix au coût de 225 \$ plus taxes.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-05-42      CLUB OPTIMISTE DE CHARLEVOIX-EST : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser une somme de 150 \$ au Club Optimiste de Charlevoix-Est afin de contribuer à leur campagne de financement.

**16-05-43      CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP ANNUEL**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC au Carrefour action municipale et famille pour 2016 au coût de 256,39 \$ taxes incluses.

**16-05-44      AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 16 h 40, sur proposition de monsieur Donald Kenny, la séance est ajournée au 21 juin à 11 h.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de mai 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenu le vingt et unième jour de juin deux mille seize (21/06/2016) à 11 h 38, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Est également présent à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

16-05-45

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2016**

Le maire de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault, propose la réouverture de la séance ordinaire du mois de mai 2016 à 11 h 38.

16-05-46

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 11 h 39.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de juin 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième jour de juin deux mille seize (28/06/2016) à 16 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

16-06-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Caisse Desjardins de Charlevoix-Est : accusé réception relativement à la résolution 16-04-38 de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Cour municipale : suivi;
- c) Suivi général.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Aéroport de Charlevoix : autorisation à *Avjet Holding* pour la tenue d'une activité à l'Aéroport qui aura lieu le samedi 27 août 2016;
- a)a) Aéroport de Charlevoix : retour sur Les événements Festidrag;
- b) Aéroport de Charlevoix : interrogation d'un citoyen relativement à l'intention de la MRC au sujet du hangar (acquisition ou transfert de bail);
- c) Aéroport de Charlevoix : renouvellement du contrat d'entretien des caméras de surveillance avec MJS inc. pour une somme mensuelle de 45 \$ plus taxes;
- d) Mission développement Charlevoix : honoraires professionnels de Lavoie Gagnon société d'avocats relativement au dossier de recouvrement et discussion relativement à l'octroi d'un mandat;
- e) Nomination d'un chef d'équipe en évaluation foncière;
- f) Protection des cyclistes : achat de panneaux de signalisation pour le partage de la route pour une somme de 24 \$ chacun (taxes et frais en sus) pour le TNO;
- g) Négociation d'une entente avec le propriétaire du lot 3 257 242 au cadastre du Québec, autorisation de signature à la direction générale;
- h) Transport collectif : abolition d'un poste;
- i) Convention collective : négociation;
- j) Équité salariale : suivi;
- k) Guide des citoyens : renouvellement;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

- l) Rencontre avec un citoyen de la ville de La Malbaie relativement à la localisation de Mission développement Charlevoix;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique à la section H : demande d'appui et autres;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Suivi de la rencontre du 22 juin 2016 avec la SÉPAQ relativement aux interventions, dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien des TNO et suivi général relativement à la modification de l'entente et aux demandes de l'équipe;
- b) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi des démarches (nouveau canevas simplifié du MSP, etc.);
- c) Présence de pitbulls sur le territoire de la MRC, rappel de la réglementation existante sur les animaux et discussions;
- d) Présentation du coordonnateur régional-préventionniste sur :
  - Achat regroupé de défibrillateurs;
  - Dossier « premiers répondants »;
- e) Suivi de la rencontre du 23 juin avec M. Pierre Archambault relativement au Centre d'interprétation des séismes de Charlevoix;
- f) Internet haute vitesse : suivi du contrat avec Télécommunications Xittel;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Camion collecte : pénalités relativement au contrat de collectes, suivi;
- b) Réparations bacs : entente avec Aurel Harvey & Fils inc.;
- c) Retour sur le programme d'Hydro-Québec pour la borne de rechargement rapide de voiture électrique;
- d) Recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) : drainage additionnel;
- e) PGMR : avis de non-conformité;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Projet : 20 trésors culturels;
- b) Adoption de la politique d'investissement pour le Fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est et mise sur pied;
- c) Contrat pour la production de plans et devis relativement à l'aménagement de cours d'eau;
- d) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- e) Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC), suivi;
- f) Société d'histoire de Charlevoix : revue Le Menaud;
- g) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : adoption du rapport annuel 2015-2016;
- h) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : délégation de signature à la direction générale pour les protocoles de financement avec les promoteurs de projets;
- i) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : autorisation à M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, pour aller en appel d'offres relativement à des travaux d'éclaircie précommerciale sur les blocs B7 et B8 à St-Siméon;
- j) Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : proposition et acceptation de projets;
- k) Projet : plan du livre-bibliothèque;
- l) Nouvelle entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Avis de motion : modification au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;
- b) Avis de motion : Règlement d'organisation relativement au transport collectif;
- c) Partage d'une ressource relativement au développement social intégré (D.S.I.);
- d) Contribution financière avec la Chambre de commerce de Charlevoix, vision affaires;
- e) Ouverture d'un nouveau poste;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

16-06-02

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2016 ET DE L'AJOURNEMENT AU 21 JUIN 2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2016 et le procès-verbal d'ajournement du 21 juin 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-06-03

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mai-Juin 2016 », et ce, pour les mois de mai et juin 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Mai-Juin 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mai-Juin 2016 », et ce, pour les mois de mai et juin 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

16-06-04

**ACHAT DE CINQ (5) LICENCES MICROSOFT OFFICE 2016**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour les licences Microsoft Office pour l'efficacité du service de l'administration (2), du service d'évaluation (1), du service d'aménagement (1) et du développement économique (1);

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de faire l'acquisition de 5 licences Microsoft Office 2016 pour une somme de 2 983,60 \$ de Services Info-Comm.

16-06-05

**NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la gérance du service d'évaluation de la MRC est octroyée à contrat à la L'Immobilière, société d'évaluation-conseil;

**CONSIDÉRANT** la présence sporadique de l'évaluateur agréé à la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour l'évaluateur agréé de communiquer rapidement avec la direction générale;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la direction générale de nommer une personne-ressource au sein du service d'évaluation pour faciliter lesdites communications entre l'évaluateur agréé et la direction générale;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de « chef d'équipe » a été affiché à l'interne, comme indiqué dans la convention collective en vigueur à la MRC;

**CONSIDÉRANT** la candidature de madame Josée Asselin, technicienne en évaluation à la MRC de Charlevoix-Est;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la compétence et l'expérience de madame Josée Asselin au sein de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de nommer madame Josée Asselin « chef d'équipe » en évaluation foncière à compter des présentes.

- c. c. M<sup>me</sup> Josée Asselin, technicienne en évaluation foncière, MRC de Charlevoix-Est  
 M. Éric Harvey, président du syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est  
 M. Carl Provencher, évaluateur agréé, L'Immobilière société d'évaluation-conseil

16-06-06

**ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 3 257 242 AU CADASTRE DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire voisin d'utiliser une partie du terrain appartenant à la MRC pour la construction d'un potager;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC tolère ledit jardin sur son immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la pente du mur du stationnement de la MRC dépasse la ligne séparatrice des 2 lots;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite régulariser le tout, conformément aux lois et règlements en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de négocier une entente avec le voisin, afin de régulariser cette situation et d'autoriser la direction générale à signer ladite entente.

16-06-07

**TRANSPORT COLLECTIF : ABOLITION D'UN POSTE**

**CONSIDÉRANT** la compétence de la MRC en matière de transport collectif;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la MRC d'effectuer un plan de transition en matière de transport collectif;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se conformer à la législation, notamment selon lequel la MRC doit opérer le transport collectif en passant par un tiers, détenteur de permis et opérateur de transport;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres incessant relativement à l'opérateur de transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'abolir le poste de chauffeur du transport collectif, à compter de la prise d'effet d'un contrat à un « opérateur » de service de transport collectif.

- c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Savard, chauffeuse, transport collectif  
 M. Éric Harvey, président du syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-06-08**      **INSTALLATION PAR ASSELIN ÉLECTRIQUE INC. DE TROIS SÉCHOIRS À MAINS POUR LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le siège social de la MRC est en processus de certification ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec au niveau performance;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre ce niveau de certification la MRC doit réduire les déchets qu'elle produit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu unanimement, d'acquiescer auprès d'Asselin Électrique inc., trois séchoirs à mains pour une somme de 2 148 \$ (installation et taxes en sus) payée au budget de l'administration générale.

**16-06-09**      **GUIDE DES CITOYENS : RENOUELEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 14-02-05 relativement à l'octroi d'un mandat à Éditions Média Plus Communication, pour la confection d'un document de communication à la population de la MRC de Charlevoix-Est, soit le guide du citoyen;

**CONSIDÉRANT** l'option de renouvellement prévu à l'entente pour la parution d'une édition supplémentaire, sans frais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler l'entente avec Éditions Média Plus Communication pour la confection du guide du citoyen 2017-2018, le tout sans frais, et à coût nul.

c. c. Monsieur Marc Deulceux, directeur, Éditions Média Plus Communication

**16-06-10**      **RELOCALISATION DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX : PREMIER PAIEMENT POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE À ROBITAILLE, LAROCHE, DÉRY, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel pour l'architecture;

**CONSIDÉRANT** la clause 7.2 du devis MRCCHARLEVOIXEST-2016-030 relativement aux honoraires pour la préparation de l'estimé du projet ainsi que pour les plans préliminaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le premier paiement à Robitaille, Larouche, Déry architectes, pour une somme de 6 300 \$ plus taxes payée au budget « administration générale ».

**16-06-11**      **ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016 POUR LE DÉPÔT AU RÔLE DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles de La Malbaie sans excéder le 1<sup>er</sup> novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

16-06-12

**MANDAT À LAVOIE GAGNON SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR LES DOSSIERS RELATIVEMENT À MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la compétence de la MRC relativement au développement économique en vertu de l'entrée en vigueur de la loi 28, le 21 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est responsable d'outils financiers pour le développement économique local, soit le Fonds local de solidarité (FLS) et le Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a déboursé et déboursera certaines sommes à même ses fonds pour favoriser le développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour recouvrer les sommes dues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à la firme Lavoie Gagnon, société d'avocats relativement au recouvrement des sommes dues à la MRC en lien avec le développement économique.

c. c. M<sup>e</sup> Luc Lavoie, Lavoie Gagnon, société d'avocats

16-06-13

**ÉTUDE RELATIVEMENT AUX MRC COMPARABLES : MANDAT À ACETIA RÉMUNÉRATION**

**CONSIDÉRANT** l'échéance de la convention collective le 17 juillet prochain;

**CONSIDÉRANT** l'accord entre la direction générale de la MRC et le syndicat canadien de la fonction publique de la MRC de Charlevoix-Est pour donner un mandat d'analyse des MRC comparables relativement aux conditions d'emploi;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la firme indépendante Acetia Rémunérations, groupe-conseil en rémunération stratégique;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat au groupe-conseil en rémunération stratégique, Acetia Rémunération, et d'autoriser la MRC à défrayer cinquante pour cent (50 %) des honoraires afférents, soit la somme de 6 800 \$ plus taxes, conditionnellement au paiement de l'autre cinquante pour cent (50 %) par le syndicat de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Éric Harvey, président du syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

16-06-14

**ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS**

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC, les autres municipalités de son territoire et celle de Tadoussac (qui dessert celle de Baie-Sainte-Catherine en sécurité incendie), de profiter des rabais associés à un achat regroupé pour l'achat de défibrillateurs;

**CONSIDÉRANT** la proposition de FPS MEDICAL pour la fourniture de défibrillateurs pour une somme de 1 645 \$ l'unité, incluant deux formations gratuites RCR « DEA express » de 45 à 60 minutes chacune pour 16 candidats maximum par formation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement ce qui suit :

- De procéder à l'achat de 3 défibrillateurs de marques ZOLL AED pour la MRC pour une somme de 1 645 \$ chacun, auprès de FPS MEDICAL, à même le budget de la MRC, au poste « Divers-MRC » (1/3 du montant), « Divers-GMR » (1/3 du montant), « Divers-Aéroport » (1/3 du montant);
- De procéder à l'achat, auprès de la même compagnie, et pour le même prix unitaire, de 2 défibrillateurs de marques ZOLL AED pour la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, qui payera elle-même directement les appareils au fournisseur à même son budget;
- De procéder, s'il y a lieu (à la réception d'une confirmation en ce sens) à l'achat de 4 à 5 défibrillateurs pour la municipalité de Tadoussac, qui payera elle-même directement les appareils au fournisseur à même son budget.

16-06-15

**ÉVALUATION FONCIÈRE : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'IMMOBILIÈRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES INSPECTEURS : ET ACHAT DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'analyser l'efficacité de notre service d'évaluation, afin d'améliorer les techniques de travail;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la société d'évaluation-conseil, L'Immobilier, d'optimiser les méthodes de travail des inspecteurs aux fins de productivité, notamment en raison du vaste territoire;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** la pertinence de doter le service d'évaluation foncière de téléphones cellulaires afin de joindre les inspecteurs pour ajouter un rendez-vous à la plage horaire de sa journée et par le fait même, aurait comme effet de diminuer les coûts reliés à chaque visite en raison du temps et du kilométrage additionnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la proposition de L'Immobilière, société d'évaluation-conseil, de donner un mandat de trois (3) jours à monsieur Jimmy Desgagnés, afin que ce dernier maximise l'efficacité de notre service d'évaluation pour une somme de 3 000 \$ plus taxes applicables payé à même le budget du service d'évaluation.

Il est également résolu de faire l'acquisition de deux téléphones cellulaires « de base » pour le service d'évaluation auprès de Communications La Malbaie, et que ces cellulaires soient utilisés prioritairement par les inspecteurs travaillant dans les milieux les plus éloignés.

c. c. M. Carl Provencher, évaluateur agréé, L'Immobilière, société d'évaluation-conseil

16-06-16

**PROTECTION DES CYCLISTES DANS LE TNO : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter 6 panneaux de signalisation dans le TNO pour le partage de la route entre les cyclistes et les automobilistes pour une somme de 24 \$ chacun (taxes et frais en sus) auprès de Martech Signalisation.

16-06-17

**CULTURE, ACCEPTATION DU PROJET LECTURE EN TOUT TEMPS**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2016 où figure l'action : soutenir des projets qui permettent de favoriser la lecture chez les jeunes de 2 à 17 ans;

**CONSIDÉRANT** le projet *Lecture en tout temps*, déposé par la Ville de La Malbaie au nom des toutes les bibliothèques du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à offrir des animations d'éveil et de découverte à la lecture auprès des jeunes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le projet *Lecture en tout temps* et de procéder à l'octroi de 6 800 \$ d'aide financière, pris à même le budget de « l'Entente de développement culturel 2016 ».

c. c. Monsieur Dominic Marier, directeur des loisirs et de la culture, ville de La Malbaie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-06-18

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE FONDS  
COURS D'EAU DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a compétence en matière de cours d'eau en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a également identifié à son Schéma d'aménagement et de développement un grand objectif visant la protection des plans d'eau incluant une action de revégétalisation des bandes riveraines;

**CONSIDÉRANT** la volonté de soutenir et stimuler la réalisation de projets structurants dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l'eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques, ou de la sécurité de la population et de leurs biens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de doter la MRC d'un nouveau fonds destiné aux cours d'eau disposant d'une enveloppe de 5 000 \$ par année pour la réalisation de travaux visant à améliorer la qualité de l'eau et la sécurité des personnes et des biens. Ce fonds vise également à diminuer l'impact financier, pour certains propriétaires riverains, de certains travaux sur les cours d'eau. Cette somme sera prise à même la réserve financière liée à la gestion des cours d'eau.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est  
Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est  
OBV Charlevoix-Montmorency

16-06-19

**CONTRAT PLANS ET DEVIS AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a compétence en matière de cours d'eau en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** l'existence du Fonds cours d'eau qui vise notamment à diminuer l'impact financier, pour certains propriétaires riverains, de certains travaux sur les cours d'eau qui améliorent la qualité de l'eau ou la sécurité des personnes et des biens;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de travaux d'aménagement du cours d'eau situé à la limite de Notre-Dame-des-Monts et de Saint-Aimé-des-Lacs, entre la propriété de Ferme Néron et associés et monsieur Pierre-Paul Guay et madame Édith Boily;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à aménager une section de 100 mètres en retirant les sédiments pour permettre la libre circulation de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux auront un effet bénéfique sur la qualité de l'eau du lac Nairne ainsi que sur l'habitat du poisson;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu, de supporter financièrement, à hauteur de 5 000 \$, la réalisation des plans et devis et la demande des certificats nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du cours d'eau situé à la limite de Notre-Dame-des-Monts et de Saint-Aimé-des-Lacs, entre la propriété de Ferme Néron et associés et la propriété de M. Pierre-Paul Guay et M<sup>me</sup> Édith Boies. Cette somme sera prise à même le Fonds cours d'eau.

- c. c. M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
 M<sup>me</sup> Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts  
 M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-06-20

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que le dernier 25 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants disponibles en 2015-2016 étaient constitués de l'enveloppe annuelle du PADF de 444 284 \$ et d'une somme résiduelle de 42 436 \$ issue de la dernière entente régionale sur le Programme de développement régional et forestier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe annuelle du PADF peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes de l'entente de délégation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-06-21**      **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LES  
PROTOCOLES DE FINANCEMENT AVEC LES PROMOTEURS DE  
PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1)* ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de projets a été réalisé et que des projets ont été priorisés par la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole de financement devra être signé entre les promoteurs et la MRC de Charlevoix-Est pour convenir des dispositions relatives au financement et à la réalisation des projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de déléguer la direction générale pour la signature des protocoles de financement avec les promoteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel de projets du PADF.

**16-06-22**      **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
AUTORISATION À M. STÉPHANE CHAREST, INGÉNIEUR FORESTIER  
POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX  
D'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE SUR LES BLOCS B7 ET B8 À ST-  
SIMÉON**

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales;

**CONSIDÉRANT QUE** des projets en ce sens ont été déposés dans le PADF par la MRC de Charlevoix-Est et qu'ils ont été priorisés par cette dernière;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit assumer 10 % de la valeur des travaux planifiés selon les modalités du programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, à procéder à un appel d'offres pour des travaux forestiers d'éclaircie précommerciale sur les lots B7 et B8 à Saint-Siméon.

**16-06-23**      **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR  
AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : PROPOSITION ET ACCEPTATION  
DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de relocalisation de l'organisme SAAB se voit réserver un montant additionnel de 10 000 \$ dans l'enveloppe financière 2017 du programme d'appui aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à titre de projet régional;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Relocalisation de l'organisme	SAAB	10 000 \$
Déménagement de l'organisme	TVC-VM	9 729 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Finalisation du terrain de soccer	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	9 600 \$
Réseau municipal de sentiers pédestres	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	11 240 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-06-24

**51<sup>E</sup> COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC, INSCRIPTION DES PRÉVENTIONNISTES DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la tenue du 51<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec les 22 et 23 septembre 2016, à Victoriaville;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'y faire participer, cette année, les deux préventionnistes de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'inscrire les préventionnistes de la MRC, au coût de 235 \$ chaque inscription, pour une somme de 470 \$, payé à même le budget de la sécurité publique, au poste « déplacements et colloques ».

Il est également résolu de payer les frais de séjour, selon la politique de la MRC relative aux frais de déplacement et de séjour.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**16-06-25**      **PAIEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC DU COORDONNATEUR RÉGIONAL-PRÉVENTIONNISTE DE LA MRC**

Il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, de payer l'adhésion annuelle à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec du coordonnateur régional-préventionniste de la MRC, monsieur Éric Gauthier, au coût de 110 \$, payé à même le budget de la sécurité publique, au poste « activités et publicité – prévention ».

**16-06-26**      **ACHAT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la directrice de la sécurité publique et des communications à la séance de travail précédant le présent conseil relativement, entre autres, aux nouveaux besoins en équipement de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés et aussi aux besoins en matière de pratique;

**CONSIDÉRANT QUE** ces besoins ont été signifiés préalablement à la MRC par le directeur de l'équipe, M. Daniel Boies, et par le directeur adjoint, M. Pierre Boudreault;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe compte actuellement 19 membres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser au directeur de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés, monsieur Daniel Boies, ce qui suit :

- De procéder à l'achat des équipements suivants :
  - 19 paires de bottes de randonnées (coût maximum, 200 \$/paire);
  - 19 habits de pluie (coût maximum, 50 \$/habit);
  - 19 paires de gants (coût maximum, 50 \$/paire);
  - 3 survêtements rouges supplémentaires (coût maximum, 80 \$/survêtement);
- D'organiser une pratique annuelle;
- De renouveler la formation en secourisme des membres, lorsqu'échue.

Il est également résolu que la MRC assume les frais correspondants à même le budget des TNO, au poste « équipe de sauvetage ».

c. c. M. Daniel Boies, directeur, équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés

**16-06-27**      **CONTRAT POUR LA DESSERTE D'UN SERVICE D'INTERNET HAUTE VITESSE ÉQUITABLE POUR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour la desserte d'un service d'Internet équitable pour la MRC de Charlevoix-Est octroyé à Télécommunications Xittel inc. le 23 août 2011, pour une durée de 5 ans, dans le cadre du programme provincial *Communautés rurales branchées*, vient à échéance le 23 août 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce contrat, Télécommunications Xittel inc. devait doter certains secteurs de la MRC d'infrastructures et d'équipements permettant l'accès aux citoyens à un service Internet haute vitesse équitable;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce contrat, Télécommunications Xittel inc. a construit une desserte du service d'Internet haute vitesse et assure le service aux utilisateurs (citoyens et entreprises);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est propriétaire des infrastructures et équipements découlant de ce contrat et souhaite continuer à assurer la desserte du service d'Internet haute vitesse et à assurer le service aux utilisateurs (citoyens et entreprises);

**CONSIDÉRANT** l'article 1 du contrat portant sur sa durée qui stipule qu'à son échéance, il pourra faire l'objet d'un renouvellement entre les deux parties;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater la direction générale afin qu'elle entreprenne des démarches auprès de son conseiller juridique afin de déterminer d'abord la façon de procéder légalement dans ce dossier (renouvellement du contrat avec l'entreprise actuelle ou appel d'offres public pour l'octroi d'un nouveau contrat) et de procéder par la suite, selon les directives du procureur de la MRC dans ce dossier.

Il est également résolu de mandater la direction générale pour entreprendre les discussions avec le fournisseur actuel afin de s'enquérir de ses intentions reliées à la fin du contrat.

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay, Cabinet d'avocats

16-06-28

**PROJET DE NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, REVENDICATIONS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RELATIVES AU FUTUR CENTRE DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT** les inquiétudes manifestées par la MRC de Charlevoix-Est à la Sûreté du Québec (SQ) par la résolution 16-05-20 à l'égard du projet de nouvelle gouvernance proposé par la SQ;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite au conseil des maires par deux représentants de la SQ, dont le directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est, lors de la séance de travail du 21 juin dernier, relativement à ce projet de nouvelle gouvernance;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce projet, les centres de services de la SQ seront regroupés à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les territoires des MRC de Charlevoix-Est, de Charlevoix, de l'Île d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré, le centre de services pourrait être situé au poste du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** les spécificités associées au territoire de la MRC de Charlevoix-Est (grande superficie à couvrir, passage d'environ 1 000 000 de véhicules sur la route 138 annuellement, présence d'un territoire non organisé habité par des résidents permanents, présence d'un Casino d'état, éloignement par rapport à Québec, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de demander à la Sûreté du Québec de revoir ses intentions en ce qui a trait à la localisation du futur centre de services associés aux MRC de Charlevoix-Est, de Charlevoix, de l'Île d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré en choisissant de le localiser sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Commandant Gilles Beaupré, Sûreté du Québec, district de la Capitale-Nationale  
Lieutenant Benoît Morin, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

16-06-29

**ÉCOCENTRE LA MALBAIE : PAIEMENT DE LA PROVISION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE À SIMON THIVIERGE & FILS SUR RECOMMANDATION DE HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-22 relativement à l'octroi du contrat de construction pour l'Écocentre de La Malbaie à Simon Thivierge & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Harp Consultant datée du 17 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de conseil des maires en juillet;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront terminés en juillet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de la provision pour les travaux de construction de l'Écocentre de La Malbaie à Simon Thivierge & Fils, suivant les recommandations de Harp Consultant pour une somme de 122 028,31 \$ taxes incluses payée à même le budget de la valorisation au poste « Construction Écocentre de La Malbaie » lorsque les travaux décrits au décompte de la provision seront réalisés.

16-06-30

**ÉCOCENTRE LA MALBAIE : TROISIÈME PAIEMENT PROVISIONNEL À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-03-28 octroyant le mandat de réalisation des plans et devis et banque d'heures pour la surveillance terrain à Harp Consultant pour l'Écocentre de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de conseil des maires au mois de juillet;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront terminés en juillet;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement, d'effectuer le troisième paiement à Harp Consultant pour la somme de 2 299,50 \$ taxes incluses payée à même le budget de la valorisation au poste « Construction Écocentre de La Malbaie ».

16-06-31

**AVIS DE MOTION : ADOPTION DU PGMR 2015-2019**

**AVIS DE MOTION** est donné par le maire de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement par lequel sera adopté le nouveau Programme de la gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

16-06-32

**COMITÉ DE LA CRÉATION DU GÉOPARC DE CHARLEVOIX : NOMINATION DE M. MICHEL BOULIANNE, DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** la présentation effectuée par monsieur Pierre Verpaelst au conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est le 24 mai dernier relativement au Géoparc de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la MRC relativement à la création de ce parc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer monsieur Michel Boulianne, directeur des matières résiduelles et des bâtiments à la MRC de Charlevoix-Est pour siéger au comité de création du Géoparc de Charlevoix.

16-06-33

**CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC MJS INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'une durée d'un an pour l'entretien des caméras pour le Lieu d'enfouissement technique (LET) présentée par l'entreprise MJS inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est aux mêmes conditions que celle de 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entreprise est déjà responsable des systèmes de caméras de surveillance, dont elle a aussi fait l'installation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler les contrats d'entretien des caméras auprès de MJS inc., pour le LET au coût mensuel de 44,99 \$ plus taxes pour une durée d'un an payé au budget de la valorisation au poste « entretien bâtiment ».

c. c. M. Mathieu Girard, MJS

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-06-34**      **VALORISATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) : INSTALLATION D'UNE CLÔTURE PARE-VENT SUR LA PLATEFORME DE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS CRD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'une clôture est nécessaire pour éviter l'envol de résidus déposés sur la plate-forme de transbordement des résidus CRD;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération de la plate-forme a permis de déterminer la bonne solution au problème d'envol de résidus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser Simon Thivierge & Fils à procéder à l'installation d'une clôture pare-vent sur la plateforme de transbordement des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour une somme de 12 300 \$ plus taxes payée au surplus 2015 du budget de la valorisation.

c. c. M. Bruno Simard, Simon Thivierge & Fils inc.

**16-06-35**      **ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : ACHAT DE QUATRE CONTENEURS DE TYPE ROLL-OFF**

**CONSIDÉRANT QUE** l'écocentre actuel de La Malbaie est équipé de trois conteneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le futur écocentre de La Malbaie sera équipé de 7 conteneurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acquérir pour l'écocentre de La Malbaie quatre conteneurs de type *Roll-Off* pour une somme approximative de 26 000 \$ payée à même le surplus de la valorisation 2015.

**16-06-36**      **ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : ACHAT D'UN CONTENEUR À RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

**CONSIDÉRANT** la construction cet été du futur écocentre de La Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acquérir pour l'écocentre de La Malbaie, un conteneur à résidus domestiques dangereux pour une somme approximative de 3 000 \$ payée à même le surplus de la valorisation 2015.

**16-06-37**      **ACHAT DE SIX ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION CHEZ MOBILIER PUBLIC**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de subvention de 70 % du coût pour l'achat d'équipement de récupération de la Table de récupération hors foyer est toujours en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait une demande dans ce programme;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acquérir six îlots de récupération pour le réseau des écocentres et pour le bâtiment de la MRC auprès de Mobilier public pour une somme de 8 910,56 \$ taxes et transport inclus, payée au budget des écocentres (3) et du bâtiment de la MRC (3) conditionnellement à l'acceptation de la demande de subvention.

16-06-38

**AUTORISATION À AVJET HOLDING POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ À L'AÉROPORT QUI AURA LIEU LE SAMEDI 27 AOÛT 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix a reçu une demande d'utilisation de la piste pour le samedi 27 août 2016 entre 14 h et 17 h par monsieur Sylvain Touchette de la firme *Avjet Holding*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité n'entraîne pas la fermeture de la piste, puisqu'elle n'exige aucun équipement sur la piste et n'est que d'une durée de deux heures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité implique l'utilisation d'un hélicoptère et qu'il y aura fourniture de carburant JET A-1 procurant des revenus pour l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de monsieur Sylvain Touchette de ramasser des fonds pour un organisme local, suivant l'utilisation sans contrepartie de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune somme n'a été déboursée à un organisme local jusqu'à maintenant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Touchette de l'entreprise *Avjet Holding* à réaliser l'activité demandée sur la piste de l'Aéroport de Charlevoix le samedi 27 août 2016 entre 14 h et 17 h, conditionnellement aux exigences de notre couverture d'assurance, des coûts supplémentaires que cette activité pourrait entraîner et du respect de son engagement relativement au déboursement d'une somme pour un organisme local en 2016 ou par le versement d'une somme significative pour l'Aéroport de Charlevoix.

16-06-39

**CAMÉRAS DE SURVEILLANCE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC MJS INC. POUR UNE SOMME MENSUELLE DE 45 \$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'une durée d'un an pour l'entretien des caméras pour l'Aéroport de Charlevoix présentée par l'entreprise MJS inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est aux mêmes conditions que celle de 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entreprise est déjà responsable des systèmes de caméras de surveillance, dont elle a aussi fait l'installation;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler les contrats d'entretien des caméras auprès de MJS inc., pour l'Aéroport de Charlevoix au coût mensuel de 45 \$ plus taxes pour une durée d'un an, payé au budget de l'Aéroport de Charlevoix au poste « entretien bâtiment ».

c. c. M. Mathieu Girard, MJS

**16-06-40** **MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR NÉGOCIER UNE ENTENTE AVEC FESTIDRAG**

**CONSIDÉRANT** le succès de *Les événements Festidrag* à l'Aéroport de Charlevoix les 10 et 11 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** certaines sources médiatiques véhiculant que *Les Événements Festidrag* seraient intéressés à négocier une entente pour le retour de cet événement pour les cinq prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour négocier une entente avec *Les Événements Festidrag* suivant les discussions et instructions reçues lors de la séance de travail.

**16-06-41** **AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC.

**16-06-42** **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'ORGANISATION RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement d'organisation relativement au transport collectif.

**16-06-43** **PARTAGE D'UNE RESSOURCE RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ (D.S.I.)**

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a toujours assuré son développement social et qu'elle le fait depuis 2007 de façon intégrée avec les partenaires du milieu afin d'améliorer les conditions de vie des personnes issues des milieux défavorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires DSI des deux MRC ont uni leurs efforts en 2014 afin de travailler ensemble les enjeux supralocaux suivants :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

1. Favoriser l'harmonisation des leaderships, des initiatives de développement et de concertations;
2. Favoriser l'accès à une nourriture de qualité en quantité suffisante;
3. Favoriser la persévérance scolaire;
4. Favoriser l'accès aux logements sains et abordables;
5. Favoriser l'accès aux transports;
6. Favoriser l'accès à des emplois qui permettent de sortir de la pauvreté;
7. Favoriser l'accès aux loisirs culturels et sportifs.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé, en partenariat avec la MRC de Charlevoix, une demande de collaboration à différents acteurs du développement des collectivités pour assurer la poursuite du développement social intégré de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul partenaire a répondu favorablement à cette demande de collaboration jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux MRC poursuivent leurs négociations avec les autres acteurs du développement des collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux MRC ont prévu des sommes reliées à ce projet de pérennité, conditionnellement à l'engagement d'autres partenaires du développement des collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes ne permettent pas de couvrir l'embauche de deux ressources, soit une ressource par MRC;

**CONSIDÉRANT** l'importance de poursuivre les chantiers du développement des collectivités pour les deux MRC;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services présentée par madame Émilie Dufour, agente de développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est vise à soutenir de façon transitoire, pour l'année 2016-2017, des initiatives entamées dans les chantiers régionaux tels communication, sécurité alimentaire et le plan de transition en transport;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a une volonté de préserver les acquis et de poursuivre le développement social et intégré et de soutenir de façon transitoire, pour l'année 2016-2017, des chantiers tels sécurité alimentaire, transport et communications;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre est prévue en novembre 2016 pour évaluer les résultats du projet de pérennité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix partagent une ressource afin de poursuivre les chantiers du développement des collectivités pour les deux MRC ainsi que les négociations pour une nouvelle entente pour la pérennité du Développement social intégré de Charlevoix jusqu'en décembre 2016 jusqu'à une concurrence d'un montant maximal de 14 528 \$.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-06-44

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX, SALON VISION AFFAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'importance de promouvoir les liens entre les différentes entreprises de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la création du premier *Salon Vision Affaires* par la Chambre de Commerce de Charlevoix et la SADC qui aura lieu le vendredi 2 décembre au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la mission de la MRC en matière de développement économique;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de collaborer financièrement avec la MRC de Charlevoix et ainsi défrayer cinquante pour cent (50 %) des coûts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de contribuer financièrement, pour une somme de 1 250 \$, à titre de partenaire *associé*, conjointement avec la MRC de Charlevoix, pour le *Salon Vision Affaires* qui aura lieu le vendredi 2 décembre 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-06-45

**OUVERTURE D'UN NOUVEAU POSTE**

**CONSIDÉRANT** la demande croissante des entreprises et des divers partenaires auprès de Mission développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour Mission développement Charlevoix d'être proactif dans notre milieu en matière de développement, afin de supporter et de collaborer au bien-être de nos entreprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire l'affichage d'un nouveau poste d'agent de développement économique, et ce, à compter de l'automne 2016 et d'autoriser la direction générale à entamer les démarches nécessaires pour la réalisation d'une embauche.

16-06-46

**FONDS DE BOURSES JACQUELINE & PAUL DESMARAIS DU DOMAINE FORGET : INVITATION À UN ÉVÉNEMENT-BÉNÉFICE LE DIMANCHE 24 JUILLET 2016 AU MANOIR DE LA SEIGNEURIE MOUNT MURRAY**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire monsieur Sylvain Tremblay, préfet pour participer à l'événement-bénéfice au profit du fonds de bourses Jacqueline et Paul Desmarais du Domaine Forget qui aura lieu le 24 juillet prochain au Manoir de la Seigneurie Mount Murray pour une somme de 500 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**16-06-47**      **MRC DE LA MATAPÉDIA : DEMANDE D'APPUI POUR UN CHEMIN À DOUBLE VOCATION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la MRC de la Matapédia qui dénonce l'inaction gouvernementale concernant la problématique liée à l'entretien des chemins municipaux utilisés au transport du bois;

**CONSIDÉRANT** que le 25 février 2016, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a interpellé le ministre Jacques Daoust afin de « mettre un terme à la longue inaction gouvernementale en matière d'entretien des chemins municipaux utilisé pour le transport de la matière ligneuse »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est également concernée par l'entretien de ces chemins municipaux relativement au Chemin de la Friche, sis en la Ville de Clermont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'appuyer la MRC de la Matapédia relativement à la problématique liée à l'entretien des chemins municipaux et de faire parvenir copie de cette résolution à monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

c. c. MRC de la Matapédia

**16-06-48**      **SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX INC. : ACHAT D'UN PLAN DE VISIBILITÉ POUR LE TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acquérir un plan de visibilité pour le tournoi de golf de la Sclérose en plaques du Grand Charlevoix inc., lors du tournoi de golf annuel qui aura lieu le 13 août prochain pour une somme de 100 \$.

**16-06-49**      **CENTRE D'INTERPRÉTATION DES SÉISMES DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter la demande d'aide financière du Centre d'interprétation des séismes de Charlevoix pour une somme de 500 \$ payée à même le surplus réservé au 31 décembre 2015 pour la « Grande secousse de Charlevoix ».

**16-06-50**      **SÛRETÉ DU QUÉBEC : TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le tournoi de golf de la Sûreté du Québec, qui se tiendra le 9 septembre 2016 au club de golf Murray Bay au coût de 95 \$ par personne.

**16-06-51**      **MOTION DE FÉLICITATIONS : RODÉO DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** tous les efforts du conseil d'administration du Rodéo de Charlevoix, afin que cet événement soit un succès;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre de spectateurs d'année en année;

**CONSIDÉRANT** les retombées pour toute la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite manifester l'importance de l'événementiel pour la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, et résolu unanimement, d'adopter cette motion de félicitations à l'égard du Rodéo de Charlevoix.

c. c. M. Sébastien Harvey, président, Rodéo de Charlevoix

16-06-52

**MOTION DE FÉLICITATIONS : LES ÉVÉNEMENTS FESTIDRAG**

**CONSIDÉRANT** les efforts du Club Ulteam de Charlevoix ainsi que du président de Les Événements Festidrag, monsieur Martin D'Anjou pour assurer le succès de l'événement à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la réussite de l'événement du 10 et 11 juin dernier et le bon état des lieux après l'événement;

**CONSIDÉRANT** l'importance de cet événement pour toute la région de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le maire de la municipalité de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault, et résolu unanimement, d'adopter cette motion de félicitations à l'égard de Les Événements Festidrag ainsi que du Club Ulteam de Charlevoix pour l'activité qui a eu lieu à l'Aéroport de Charlevoix les 10 et 11 juin dernier.

c. c. M. Martin D'Anjou, président, Les Événements Festidrag  
M. Patrice Harvey, Club Ulteam de Charlevoix

16-06-53

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 16 h 39, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'août 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième jour d'août deux mille seize (30/08/2016) à 16 h 6, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

16-08-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Retour sur la rencontre avec les élus de la MRC de Charlevoix du 23 août dernier;
- b) Mission développement Charlevoix : retour sur la journée de réflexion du 29 août dernier;
- c) Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités : victoire de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- d) Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale : décision du MAMOT relativement au bilan de liquidation;
- e) Municipalité de Baie-Sainte-Catherine : appel aux municipalités intéressées par un achat de groupe pour les compteurs d'eau – Obligation du MAMOT en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Report de la date limite d'installation pour les compteurs en septembre 2018.

**S.T.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Nomination du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);
- b) Avis de motion et présentation du projet de modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- c) Aéroport de Charlevoix : demande de la municipalité de Saint-Irénée pour la réalisation d'un événement le 5 août 2017;
- d) Aéroport de Charlevoix : ouverture de soumissions pour l'acquisition d'un équipement de dégivrage/antigivrage;
- e) Aéroport de Charlevoix : annulation de la demande de *Avjet* pour l'événement du samedi 27 août 2016;
- f) Aéroport de Charlevoix : suivi du dossier relativement au hangar;
- g) SPCA de Charlevoix : demande de nomination d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) au sein du conseil d'administration;
- h) Adjudication du contrat et concordance du contrat de prêt avec l'institution financière pour le refinancement du règlement d'emprunt 130-06-03 relativement au réaménagement et à l'agrandissement des bureaux de la MRC de Charlevoix-Est incluant les bureaux de la Sûreté du Québec;
- i) Formations : gestion des finances municipales et actualités juridiques municipales 2016 (Web);
- j) Convention collective : suivi général;
- k) Convention collective : retour sur la rencontre du 9 août avec la consultante en ressources humaines et M<sup>e</sup> Lapointe;
- l) Équité salariale 2015 : suivi;
- m) Convention collective : acceptation et délégation de signature de la lettre d'entente numéro 12 relativement aux deux (2) employés temporaires;
- n) Société d'histoire de Charlevoix : suivi;
- o) Cour municipale : demande d'adhésion de l'entente à la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- p) Évaluation foncière : demande d'extension de délai pour le dépôt du rôle de Saint-Aimé-des-Lacs;
- q) TNO : demande relativement au centre des loisirs de Sagard (projet structurant);
- r) Société d'habitation du Québec : suivi relativement aux offices d'habitations municipales (OMQ);
- s) Comptabilité : paiement des factures lorsqu'elles ont été autorisées lors d'un conseil antérieur;
- t) Achat de deux (2) timbreuses suivant la fin du contrat de location pour la somme de 250 \$ chacune;
- u) Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) : compte rendu et réunion relativement à la programmation hivernale;
- v) Localisation de Mission développement Charlevoix (MDC) : suivi;
- w) PIIRL : intérêt pour le programme de subvention et offre de service de HARP consultant;
- x) Conférence téléphonique avec M. Sylvain Larouche relativement aux locaux de Mission développement Charlevoix;
- y) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Rapport d'activités 2015 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, réponse du ministère de la Sécurité publique;
- b) Suivi de la rencontre du 7 juillet 2016 avec le directeur et le directeur adjoint de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien des TNO relativement aux achats autorisés et précision à obtenir relativement au sauvetage en motoneige, lorsque nécessaire;
- c) Suivi de la 2<sup>e</sup> rencontre avec la Sépaq tenue le 8 juillet 2016 relativement aux interventions, dans le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien des TNO;
- d) Renouvellement du contrat pour la desserte d'un service d'Internet haute vitesse équitable pour la MRC de Charlevoix-Est, suivi;
- e) Projet de gouvernance des postes MRC à la Sûreté du Québec, réponse à la résolution adoptée par le conseil des maires le 28 juin 2016;
- f) Entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, avis de non-renouvellement;
- g) Formation gratuite offerte par le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec la MRC et le COMUR, « Vous, les médias et l'urgence », 15 septembre 2016, invitation aux élus;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE, SUIVI DES DÉMARCHES ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU CANEVAS SIMPLIFIÉ DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) PAR MONSIEUR PHILIPPE JOBIN.**

**PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS DES CAISSES DES JARDINS RELATIVEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET AUX DOSSIERS « ENTREPRISES ».**

**S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) : acceptation de la demande de subvention;
- b) Objectifs du Plan de la gestion des matières résiduelles (PGMR) : ICI on recycle!, cendres de Résolu, boues de La Malbaie (devis et revenus d'enfouissement);
- c) Traitement du lixiviat : suivi;
- d) Écocentre de La Malbaie : suivi;
- e) Recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) : suivi;
- f) Réseau des écocentres : embauche d'une ressource, nouvelle horaire et tarification;
- g) Troisième voie de collecte : suivi;
- h) Programme d'Hydro-Québec pour la borne de rechargement rapide de voiture électrique : suivi et compte rendu de M. Michel Couturier;
- i) Écocentre de La Malbaie : suivi du directeur général relativement aux travaux;
- j) Lieu d'enfouissement sanitaire : suivi du directeur général relativement aux travaux;
- k) Appel d'offres relativement aux dalles de béton : précision et choix des soumissionnaires;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Vingt (20) trésors culturels de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement par Saint-Aimé-des-Lacs;
- c) Projet d'accès au fleuve par la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Saguenay-Charlevoix;
- d) Plan d'intervention des infrastructures routière locale (PIRL) : acceptation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- e) Patrimoine religieux, rapport final;
- f) Rapport d'inventaire, rivière Port-au-Persil et ruisseau du Canton;
- g) Entente de développement culturel 2013-2015, acceptation de la reddition de compte;
- h) Appui au dépôt de la Stratégie maritime du projet de Petit chemin fleuve et fjord de Baie-Sainte-Catherine;
- i) Prix du patrimoine 2017, signature du protocole d'entente;
- j) Approbation de projets relativement à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Mandat pour autoriser la direction générale à signer la déclaration annuelle de la FTQ relativement au FLS;
- b) Adoption de la modification à la politique de soutien aux entreprises;
- c) Forum mondial de l'économie sociale et solidaire du 7 au 9 septembre 2016;
- d) Embauche d'un agent de développement économique : suivi;
- e) Embauche d'une ressource – Transport collectif;
- f) Déclaration d'intention de la MRC relativement au transport collectif;
- g) Dépôt de l'échéancier relativement au transport collectif;
- h) Accompagnement relativement au plan de développement régional du transport collectif;
- i) Réinvestissement au fond local de solidarité (FLS) de 50 000 \$;
- j) Suivi FDT – Soutien aux événements;
- k) Suivi FDT – Soutien aux entreprises;
- l) Journée destinée aux entreprises de la MRC de Charlevoix-Est en collaboration avec Québec International (proposition de thématiques : exportation, agroalimentaire et passage au numérique);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**16-08-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2016.

**16-08-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Juin-Juillet-Août 2016 », et ce, pour les mois de juin, juillet et d'août 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Juillet/Août 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Juin-Juillet-Août 2016 », et ce, pour les mois de juin, juillet et d'août 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**16-08-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 JUIN 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Avril à Juin 2016 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Avril à Juin 2016 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'avril, mai et juin 2016.

**16-08-05**      **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉFET RELATIVEMENT À L'AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT AVEC LE MINISTÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes du chapitre 8 des lois de 2015, la MRC assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le gouvernement du Québec relativement au fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT** l'avenant au contrat de prêt prévoyant des nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI;

**CONSIDÉRANT** le Discours sur le budget 2016-2017 prévoyant la prolongation des prêts aux FLI jusqu'au 31 décembre 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer monsieur Sylvain Tremblay, préfet, pour la signature de l'avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) avec la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allégement réglementaire et du Développement économique régional.

c. c. M. Jean-François Talbot, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

**16-08-06** **NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC)**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la MRC de nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles, notamment lors de l'adjudication des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable nommé doit avoir une connaissance des lois, des règlements et des différentes politiques applicables à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de nommer, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles pour la MRC de Charlevoix-Est et de faire parvenir copie de ladite résolution au Conseil du trésor.

**16-08-07** **AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts, qu'à une prochaine séance, le conseil de la MRC procédera à l'adoption du règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le projet de règlement ayant été présenté lors de ladite séance du conseil.

**16-08-08** **ADJUDICATION DU CONTRAT AVEC L'INSTITUTION FINANCIÈRE POUR LE RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 130-06-03 RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT ET À L'AGRANDISSEMENT DES BUREAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST INCLUANT LES BUREAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 7 septembre 2016 d'un montant de 491 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 130-06-03. Ce billet est émis au prix de 98,9900 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

94 000 \$	1,50 %	7 septembre 2017
96 100 \$	1,70 %	7 septembre 2018
98 300 \$	1,80 %	7 septembre 2019
100 600 \$	1,90 %	7 septembre 2020
102 900 \$	2,00 %	7 septembre 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Il est également résolu de déléguer le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, et/ou le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, pour la signature des documents afférents.

c. c. Ministère des Finances

16-08-09

**CONCORDANCE DU CONTRAT DE PRÊT RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 130-06-03 RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT ET À L'AGRANDISSEMENT DES BUREAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST INCLUANT LES BUREAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est souhaite emprunter par billet un montant total de 491 900 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
130-06-03	491 900 \$

**CONSIDÉRANT QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QU'**un emprunt par billet d'un montant de 491 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 130-06-03 soit réalisé;
- **QUE** les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
- **QUE** les billets soient datés du 7 septembre 2016;
- **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**



- **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>94 000 \$</b>
<b>2018</b>	<b>96 100 \$</b>
<b>2019</b>	<b>98 300 \$</b>
<b>2020</b>	<b>100 600 \$</b>
<b>2021</b>	<b>102 900 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>0 \$ (à renouveler)</b>

c. c. Ministère des Finances

16-08-10

**CONVENTION COLLECTIVE : ACCEPTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 12**

**CONSIDÉRANT** les discussions avec les représentants syndicaux et l'Employeur relativement au statut d'employé temporaire;

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail au service d'évaluation foncière notamment en raison de la réforme relative à la confection des nouveaux rôles d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter la lettre d'entente numéro 12 dans le cadre de la convention collective et de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour la signature de ladite lettre relativement au statut des deux (2) salariés temporaires au service de l'évaluation foncière.

c. c. M. Éric Harvey, président du syndicat de la MRC de Charlevoix-Est

16-08-11

**COMPTABILITÉ : PAIEMENT DES FACTURES LORSQU'ELLES ONT ÉTÉ AUTORISÉES LORS D'UN CONSEIL ANTÉRIEUR**

**CONSIDÉRANT** la remise à chaque conseil des maires notamment des comptes à payer, des fiches d'imputabilités, des frais de déplacement pour la saine gestion de la MRC et dans un souci de transparence;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les demandes d'aide financière sont également présentées au conseil des maires et que le conseil adopte une résolution dès l'approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser l'administration de la MRC de Charlevoix-Est à effectuer les paiements des factures deux (2) fois par mois, soit la journée du conseil des maires ou à défaut le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant l'approbation de la dépense par une résolution du conseil.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**16-08-12**      **ACHAT DE DEUX (2) TIMBREUSES POUR LA SOMME DE 250 \$ CHACUNE PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat avec Neopost relativement à la timbreuse sise à la MRC et celle sise aux bureaux de Mission développement Charlevoix (MDC);

**CONSIDÉRANT** l'option d'achat prévue au contrat et que suivant l'analyse des coûts, la MRC réaliserait des économies en exerçant cette option;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'exercer l'option d'achat prévue au contrat avec Neopost relativement aux deux (2) timbreuses, soit celle sise à la MRC et celle sise aux bureaux de MDC pour la somme de 250 \$ plus taxes chacune.

**16-08-13**      **COUR MUNICIPALE : DEMANDE À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ D'ADHÉRER À L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de l'Île d'Orléans et la MRC de Charlevoix ont une cour municipale commune;

**CONSIDÉRANT** l'adoption par les municipalités locales du territoire de la MRC de Charlevoix-Est d'une résolution relativement à la possibilité d'adhérer à une cour commune;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est désirent obtenir les services d'une cour municipale pour assurer notamment une justice de proximité sur le territoire (incluant les TNO) en facilitant, entre autres, la pleine application de leurs règlements municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à entamer les discussions avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, afin de soumettre notre territoire à celui de la juridiction de la Cour municipale commune de la Côte-de-Beaupré.

c. c. MRC de La Côte-de-Beaupré  
MRC de l'Île d'Orléans  
MRC de Charlevoix

**16-08-14**      **ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles de Saint-Aimé-des-Lacs sans excéder le 1<sup>er</sup> novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
M<sup>me</sup> Josée Asselin, technicienne en évaluation, MRC

16-08-15

**GÉNÉRATRICE DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : OCTROI D'UN CONTRAT À DRUMCO POUR L'ENTRETIEN EN RESPECT DE LA NORME CSA-282**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec est la locataire de la MRC et qu'elle doit bénéficier de l'usage de la génératrice, conformément à l'une des exigences du bail conclu entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail stipule également que cette génératrice doit respecter la norme CSA 282, relativement à l'entretien périodique et d'essai de bon fonctionnement avec charges électriques;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, aucune entreprise locale n'est en mesure de faire ce type d'entretien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer à l'entreprise Drumco Énergie un contrat d'un an pour l'entretien périodique de la génératrice en respect de la norme CSA-282 pour la somme de 2 042,78 \$ plus taxes payée au budget bâtiment MRC et Sûreté du Québec.

16-08-16

**FORMATION ACTUALITÉ JURIDIQUE MUNICIPALE 2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'inscrire M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley à la formation offerte par Wolters Kluwer, relativement à l'actualité juridique municipale 2016 offerte via le Web diffusion pour la somme de 545 \$ plus taxes.

16-08-17

**APPROBATION DE PROJETS RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Équipement de dégivrage » se voit réserver un montant additionnel de 25 000 \$ dans l'enveloppe financière 2017 du programme d'appui aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à titre de projet régional porté par une instance municipale;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Développement du chemin du Havre et du quai de Pointe-au-Pic », accepté par la résolution numéro 16-05-11, se voit réserver un montant additionnel de 25 000 \$ dans l'enveloppe financière 2017 du programme d'appui aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à titre de projet régional porté par une instance municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Pavillon Hubert-Reeves » se voit réserver un montant additionnel de 10 000 \$ dans l'enveloppe financière 2017 du programme d'appui aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à titre de projet régional porté par un organisme à but non lucratif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin.

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS  
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE**

Projets retenus lors de la séance du 30 août 2016

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Application mobile	CIHO-FM	4 332 \$
Équipement de dégivrage/antigivrage	Aéroport de Charlevoix	25 000 \$
Pavillon Hubert-Reeves	Observatoire de la géosphère de Charlevoix	10 000 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Relocalisation de l'organisme	SAAB (volet- Ville La Malbaie)	10 000 \$
Base de plein air du lac Nairne	Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	8 979,20 \$
Réfection des accès de sites récréatifs	Comité des citoyens de Sagard (Volet-TNO)	13 442 \$
Réseau Wi-Fi	Municipalité de Saint-Siméon	870 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

16-08-18

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2013-2015, ACCEPTATION DE LA REDDITION DE COMPTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente de développement culturel 2013-2015 a été gérée par le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, mandataire de la MRC de Charlevoix-Est dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 28, le CLD de la MRC de Charlevoix-Est s'est mis en mode dissolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte de l'Entente de développement culturel (EDC) 2013-2015 vient d'être présentée au conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** les tableaux présentant les projets et les sommes investies de même que le bilan de l'EDC 2013-2015 ont été présentés aux élus;

**CONSIDÉRANT QUE** le résiduel de 6 576 \$ a été investi dans un projet, géré par la MRC de Charlevoix-Est, d'appui à la table de concertation des bibliothèques du territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter la reddition de compte pour l'Entente de développement culturel 2013-2015.

c. c. M<sup>me</sup> Marthe Lacombe, conseillère en développement culturel, ministère de la Culture et des Communications

16-08-19

**APPUI AU DÉPÔT DU PROJET DE PETIT CHEMIN FLEUVE ET FJORD AU PROGRAMME STRATÉGIE MARITIME**

**CONSIDÉRANT** le programme « Stratégie maritime – volet tourisme » qui vise le développement et le renforcement de l'offre touristique québécoise afin de faire du tourisme une industrie compétitive, durable, innovante et attractive pour les visiteurs du Québec et des marchés extérieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Petit chemin fleuve et fjord » pourrait permettre d'enrichir l'expérience des milliers de visiteurs venus annuellement à Baie-Sainte-Catherine pour une croisière d'observation des mammifères marins;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est impliquée depuis plusieurs années dans le développement du Petit chemin fleuve et fjord comme plusieurs autres partenaires du développement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Baie-Sainte-Catherine bénéficierait grandement d'un projet permettant de retenir les nombreux visiteurs venus pour les croisières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer le projet « Petit chemin fleuve et fjord » dans son dépôt au programme Stratégie maritime – volet touristique.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

16-08-20

**PRIX DU PATRIMOINE 2017, SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente soumis à la MRC par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches concernant l'organisation des prix du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix du patrimoine permettent de valoriser les activités liées à l'interprétation et à la diffusion du patrimoine et à rendre hommage à ceux qui transmettent des savoir-faire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC devra procéder à une sélection afin d'attribuer les prix aux organismes et aux individus de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Donald Kenny et résolu unanimement, de déléguer le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, pour procéder à la signature du protocole d'entente relatif à l'organisation des Prix du patrimoine et de défrayer la somme de 500 \$ y afférent.

c. c. M<sup>me</sup> Fnoune Taha, conseillère en développement, Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-08-21

**CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU REGLEMENT NUMERO 161-16 DE LA MUNICIPALITE DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 161-16 amendement le règlement de zonage numéro 144-13 de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au schéma d'aménagement et de développement, le règlement s'avère conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**une fiche d'analyse a été présentée aux membres du conseil en vue d'établir la conformité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement numéro 161-16 amendement le règlement de zonage numéro 144-13 de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine  
Monsieur Marc Bertrand, chargé de projet, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-08-22

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement n° 325-2016 modifiant certaines dispositions du règlement n° 306-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement, le règlement s'avère conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**une fiche d'analyse a été présentée aux membres du conseil en vue d'établir la conformité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement n° 325-2016 modifiant certaines dispositions du règlement n° 306-2012 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

16-08-23

**CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement n° 326-2016 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 297-2012 de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement, le règlement s'avère conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**une fiche d'analyse a été présentée aux membres du conseil en vue d'établir la conformité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement n° 326-2016 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 297-2012 de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-08-24

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU SITUÉ À LA LIMITE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à un reprofilage du cours d'eau faisant la limite entre Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs en raison de son ensablement qui cause des dommages aux terrains adjacents ainsi qu'à la biodiversité du lac Nairne;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours d'eau est un affluent du lac Nairne;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de reprofilage impliquent une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux font l'objet d'un soutien financier du Fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est lequel vise la réalisation de projets dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l'eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques, ou de la sécurité de la population et de leurs biens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à signer la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

16-08-25

**CULTURE : ACCEPTATION DU PROJET « ACTIVITÉS AUTOUR DU LIVRE L'ASTROBLÈME DE CHARLEVOIX »**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2016 où figure l'action : Soutenir des projets qui permettent de favoriser la lecture chez les jeunes de 2 à 17 ans;

**CONSIDÉRANT** le projet *Activités autour du livre L'astroblème de Charlevoix*, déposé par l'Observatoire de la géosphère de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le projet « Activités autour du livre *L'astroblème de Charlevoix* » et de procéder à l'octroi de 1 925 \$ d'aide financière, pris à même le budget de l'Entente de développement culturel 2016.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-26

**APPEL D'OFFRES CONJOINT SUR INVITATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE DEUX (2) PASSERELLES DE TÉLÉPHONIE IP, AUTORISATION À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX DE PROCÉDER AU NOM DE LA MRC**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est partenaire avec la MRC de Charlevoix et la Commission scolaire de Charlevoix dans le déploiement, le fonctionnement et l'entretien de la téléphonie IP dans les bâtiments municipaux et scolaires de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire agit à titre de maître d'œuvre dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux passerelles de téléphonie IP servant aux trois partenaires sont à renouveler;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la Commission scolaire de Charlevoix d'aller en appel d'offres sur invitation, pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, pour le renouvellement des deux passerelles de téléphonie IP servant aux deux MRC de Charlevoix et à la Commission scolaire.

c. c. M. Réjean Tremblay, coordonnateur, service des technologies de l'information, Commission scolaire de Charlevoix

16-08-27

**GESTION FONCIÈRE ET GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER, RENOUELEMENT DU CONTRAT ANNUEL AVEC PROMOTEK (CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE CLERMONT) POUR L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ANNUELLE ET LA RÉPARATION DES SYSTÈMES SOLTEK III DE LA MRC INSTALLÉS SUR LE SITE 21M09-1 (CHEMIN SNIGOLE À CLERMONT) ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat annuel avec Promotek (conjointement avec la Ville de Clermont), pour l'entretien, la maintenance annuelle et la réparation des systèmes Soltek III de la MRC installés sur le site 21M09-1 (chemin Snigole) à Clermont, d'un montant de 250 \$ plus taxes, à même le budget de la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, au poste « contrat Promotek ».

Il est également résolu de déléguer la direction générale (monsieur Pierre Girard, directeur général, ou madame Caroline Dion, directrice générale adjointe) pour la signature du contrat.

16-08-28

**GESTION FONCIÈRE ET GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER, RENOUELEMENT DU CONTRAT ANNUEL AVEC PROMOTEK (CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE CLERMONT) POUR LA PRODUCTION DES RAPPORTS DE L'EXPLOITANT DES SYSTÈMES SOLTEK III DE LA MRC INSTALLÉS SUR LE SITE 21M09-1 (CHEMIN SNIGOLE À CLERMONT) ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de renouveler le contrat annuel avec Promotek (conjointement avec la Ville de Clermont), pour la production des rapports de l'exploitant des systèmes Soltek III de la MRC installés sur le site 21M09-1 (chemin Snigole) à Clermont, d'un montant de 5 600 \$ plus taxes pour 72 rapports environ et de 0,75 \$ la tonne prélevée, à même le budget de la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, au poste « contrat Promotek ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu de déléguer la direction générale (monsieur Pierre Girard, directeur général, ou madame Caroline Dion, directrice générale adjointe) pour la signature du contrat.

**16-08-29**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2015-2019 RÉVISÉ**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey, conseiller de la Municipalité de Saint-Siméon, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement édictant le plan de la gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2019 révisé à la suite de l'avis de non-conformité prévu à l'article 53.18 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**16-08-30**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 267-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposée un règlement modifiant le règlement numéro 267-03-16 établissant la tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles.

**16-08-31**      **RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) : ACCEPTATION DE DEUX DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** deux directives de changement ont été acceptées par les représentants de la MRC dans le cadre du projet de recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

**CONSIDÉRANT QUE** ces directives ont été présentées aux maires lors de la séance de travail du 30 août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les deux directives de changements pour une somme totale de 6 501,42 \$ plus taxes payable au budget du LES au poste dépenses d'investissement recouvrement cellules LES phase 2.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**16-08-32**      **RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) : PAIEMENT DU DEUXIÈME DÉCOMPTE PROGRESSIF À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-04-22 relativement à l'octroi du contrat pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 2 de la firme Consultants Enviroconseil datée du 24 août 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de payer le deuxième décompte progressif à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 pour la somme de 240 500,89 \$ taxes incluses à même le budget de la GMR au poste dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-33

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : ACHAT D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS AUPRÈS DE MJS INC.**

**CONSIDÉRANT** la mise en activité, bientôt, d'un nouvel écocentre à La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** l'éloignement de cet écocentre par rapport aux autres installations de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la présence à l'écocentre de produits dangereux, de matériels informatiques provenant des particuliers et de nombreux bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité doit être assurée pour ce type d'équipement et également pour le bien-être des individus;

**CONSIDÉRANT QUE** MJS inc. est déjà le gestionnaire du système de caméras de l'Aéroport et du LET;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue de MJS est inférieure à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'un système de surveillance par caméras auprès de MJS inc., pour une somme de 15 703,11 \$ taxes incluses payée à même le surplus de la valorisation.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-34

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : INSTALLATION DE BARRIÈRES ÉLECTRIQUES PAR ASSELIN ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Écocentre de La Malbaie occupe une grande superficie et possède une grande capacité;

**CONSIDÉRANT QUE** les usagers doivent être guidés un à un par le responsable pour permettre un tri optimal des matières résiduelles acheminées à l'écocentre;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule personne sera responsable de l'accueil des usagers malgré la grande superficie de l'écocentre;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer une saine gestion des lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue d'Asselin électrique est inférieure à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater Asselin Électrique relativement à l'installation de barrières électrique à l'Écocentre de La Malbaie pour une somme 11 889,56 \$ taxes incluses payée à même le surplus de la valorisation.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-35

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : PAIEMENT DU DEUXIÈME DÉCOMPTÉ PROGRESSIF À SIMON THIVIERGE & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-05-22 relative à l'octroi du contrat de construction de l'écocentre de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 23 août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer le deuxième décompte progressif à Simon Thivierge & Fils pour la construction de l'écocentre de La Malbaie pour la somme de 106 506,32 \$ taxes incluses payée à même le budget valorisation au poste dépenses d'investissement construction écocentre La Malbaie.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-36

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : ACCEPTATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement a été acceptée par les représentants de la MRC dans le cadre de la construction de l'Écocentre de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive a été présentée aux maires lors de la séance de travail du 30 août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la directive de changement pour ainsi bénéficier d'un crédit de 3 115 \$ plus taxes sur le contrat de construction de l'Écocentre de La Malbaie.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-08-37

**RÉSOLUTION 16-05-23 : PRÉCISION RELATIVEMENT AU PAIEMENT DES MEMBRANES À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-23 concernant le paiement à Jocelyn Harvey Entrepreneur des membranes dans le projet de recouvrement final du LES et du LET;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 1 de la firme Consultants Enviroconseil datée du 29 juillet 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de préciser la résolution 16-05-23 relativement au montant du premier décompte progressif à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 qui représente une somme de 92 209,81 \$ taxes incluses payée à même le budget de la GMR au poste dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-38

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL): ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** les recommandations des travaux issus de l'étude de CIMA+ plus pour le programme de subvention PIIRL du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a la responsabilité de l'entretien du chemin Snigole selon une entente avec la Ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services demandée à la firme HARP Consultant pour la réalisation des plans et devis et la surveillance d'une partie des travaux sur le chemin Snigole prévus à l'année 1 du programme PIIRL;

**CONSIDÉRANT QUE** ces honoraires seront remboursables à 75 % par le programme PIIRL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement ce qui suit :

- D'octroyer conditionnellement à la firme HARP Consultant pour une somme de 16 385 \$ payée au budget GMR poste entretien chemin Snigole plus taxes, le mandat de réalisation des plans et devis et la surveillance d'une partie des travaux prévus à l'année 1 du programme PIIRL, soit la section 10.3 (côte des Harvey) et le ponceau en bas de pente;
- Que ce mandat soit donné à HARP Consultant si la demande de subvention au programme PIIRL pour rembourser ces honoraires est acceptée par le MTQ.

c. c. M. Philippe Harvey, HARP Consultant  
M. Daniel Desmarceaux, Ville de Clermont

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-08-39

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE POUR LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la réception de la résolution 2016-08-11 de la Municipalité de Saint-Irénée relativement à une demande d'autorisation pour la réalisation d'un événement à l'Aéroport le 5 août 2017;

**CONSIDÉRANT** l'étroite collaboration entre la MRC de Charlevoix-Est et le service incendie de la Municipalité de Saint-Irénée lors de tous les événements à l'Aéroport, notamment lors de la remise en forme de la piste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'acquiescer à la demande de la Municipalité de Saint-Irénée, qui souhaite, à ses frais, réaliser un événement à l'Aéroport de Charlevoix le 5 août 2017.

c. c. Mme Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

16-08-40

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'OCTROYER UN MANDAT RELATIVEMENT AU TEST DE SOL**

**CONSIDÉRANT** l'analyse du plan directeur 2014 de l'Aéroport de Charlevoix et la vision de la MRC de Charlevoix-Est relativement au développement de l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du conseiller juridique de la MRC d'effectuer un test de sol sur une partie déterminée du terrain incluse dans le plan directeur 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de mandater une firme pour effectuer un test de sol dans un secteur déterminé en prévision de l'application du plan directeur 2014 de l'Aéroport de Charlevoix.

16-08-41

**COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) : DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À LA DÉCLARATION ANNUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'investissement commun (CIC) est décisionnel, qu'il applique la politique d'investissement commune FLI/FLS adoptée par la MRC et qu'il gère les portefeuilles d'investissement avec diligence et selon les orientations de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ces décisions sont effectives et ne sont pas renversées par aucune autre instance;

**CONSIDÉRANT QU'**un mécanisme de reddition de compte peut être mis en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le CIC est composé majoritairement de personnes indépendantes, c'est-à-dire une personne qui n'est ni un employé, un administrateur ou un élu du Fonds de solidarité FTQ, de la FTQ, de la MRC et des municipalités qui la composent ou une personne qui n'est pas un employé d'un organisme à qui la MRC a délégué la gestion de ses fonds d'investissement;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du CIC respectent un code d'éthique dans lequel il est prévu qu'un membre du CIC ne puisse pas, dans l'exercice de ses fonctions, bénéficier, directement ou indirectement, du Fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT QUE** le FLS ne peut investir dans une entreprise dans laquelle le membre du CIC a un intérêt et qu'un membre du CIC ne peut pas non plus investir dans une entreprise dans laquelle le FLS détient un intérêt;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui possède des parts ou des actions d'une entreprise, peu importe le pourcentage, a un intérêt dans cette dernière aux fins des présentes règles d'éthique et de déontologie;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun membre du CIC n'a une relation d'affaires de nature à compromettre l'exercice de son jugement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CIC remettent chaque année à la MRC, une déclaration selon laquelle ils ne détiennent pas et n'ont pas détenu, au cours de l'année précédente, d'intérêts dans les entreprises dans lesquelles le FLS a investi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, à signer la déclaration annuelle de la MRC relativement au comité d'investissement commun FLI/FLS.

16-08-42

#### **MODIFICATION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur totale de l'aide financière octroyée à une même entreprise privée ou coopérative ne pouvait excéder 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expérience cumulée depuis la mise en place du fonds nous amène à penser que certaines entreprises devraient bénéficier du maximum possible de 150 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'investissement désire se prévaloir de la possibilité de soutenir des projets d'entreprise qui ne répondent pas aux normes d'analyses financières de la politique en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** des projets déposés auprès de la MRC de Charlevoix-Est demandent un effet de levier spécifique pour leur réalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Gagnon et résolu unanimement, d'ajouter la phrase suivante à la politique : *Il est possible de prendre en considération des situations d'exception qui seraient acceptées par le comité avec un ratio différent dans le montage financier. Ces projets devraient démontrer un très grand potentiel de réalisation et de retombées pour la MRC.*

Il est également résolu de modifier le montant maximal d'octroi à une entreprise privée ou coopérative de 100 000 \$ à 150 000 \$ à l'intérieur d'une période de 12 mois.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-08-43

**EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE – TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée (ATI);

**CONSIDÉRANT** la tenue du Forum sur la mobilité collective dans Charlevoix le 29 janvier dernier rassemblant plus de soixante acteurs régionaux afin de discuter de pistes de solutions visant l'amélioration du service de mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire charlevoisien;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forum a permis de préciser certains constats pouvant mener à des réalisations applicables sur notre territoire ainsi qu'à la proposition d'un énoncé de vision, le 23 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cet énoncé de vision a été présenté en séance de travail du conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires désire l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'embaucher une ressource en collaboration avec la MRC de Charlevoix pour effectuer le plan de transition en transport collectif pour le territoire de tout Charlevoix.

16-08-44

**DÉCLARATION D'INTENTION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour les municipalités de Charlevoix-Est de disposer d'un service de transport collectif quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est organise depuis 2005, le transport collectif et adapté, via son service de transport (STCCE) et que ses activités se font sous son entière gestion afin d'assurer le transport de personnes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est ont discuté à plusieurs reprises ces derniers mois du dossier du transport collectif et qu'à la suite de ces discussions, il a été décidé que la MRC entreprenne les démarches requises pour déclarer sa compétence en matière de transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 678.0.2.1 du *Code municipal* permet à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont le transport collectif de personnes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.9 dudit Code municipal, une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième aliéna de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.2 du *Code municipal*, une municipalité régionale de comté doit, si elle désire déclarer sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, adopter une résolution annonçant son intention de le faire, en mentionnant les municipalités locales à l'égard desquelles la municipalité régionale de comté désire se déclarer compétente ainsi que le domaine ou la partie de domaine relativement auquel la compétence serait acquise par la municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.7 du *Code municipal* la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est peut adopter et mettre en vigueur le règlement prévu à l'article 678.0.2.1 entre les quatre-vingt-dixième et cent quatre-vingtième jours qui suivent la notification de la présente résolution d'intention prévue à l'article 678.0.2.2, soit entre le 29 novembre 2016 et le 29 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.1, la municipalité régionale de comté, adoptera un règlement lors d'une séance ultérieure du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, déclarant sa compétence et les modalités et conditions administratives;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est déclare son intention d'adopter un règlement conformément à l'article 678.0.2.1 du *Code municipal*, déclarant sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire en matière de transport collectif;
- **QUE** les municipalités locales à l'égard desquelles la municipalité régionale de comté désire déclarer sa compétence en transport collectif sont les suivantes :
  - Ville de La Malbaie
  - Ville de Clermont
  - Municipalité de Saint-Irénée
  - Municipalité de Notre-Dame-des-Monts
  - Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
  - Municipalité de Saint-Siméon
  - Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
  - TNO de Charlevoix-Est (Sagard et Mont-Élie)
- **QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise par courrier recommandé, à toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-08-45**      **PROCÉDURES JUDICIAIRES : SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX)**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-06-12 relativement à l'octroi d'un mandat à la firme Lavoie Gagnon, société d'avocats relativement au recouvrement des sommes dues à la MRC en lien avec le développement économique.

**CONSIDÉRANT QUE** dans la réalisation de ce mandat, certaines signatures sont nécessaires, notamment celle de la déclaration sous serment;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix), madame Catherine Gagnon, à signer tous les documents utiles et nécessaires pour la réalisation du mandat de la firme Lavoie Gagnon société d'avocats.

c. c. Lavoie Gagnon, société d'avocats

**16-08-46**      **RESSOURCE GÉNÉSIS CHARLEVOIX INC. : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier de Ressources Génésis Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la politique des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et ou financier de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de verser la somme de 100 \$ à l'organisme Ressource Génésis Charlevoix, afin de contribuer à leur campagne de financement.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-08-47**      **CIHO-FM CHARLEVOIX : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2016-2017 POUR UNE SOMME DE 250 \$ TAXES INCLUSES**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC pour l'année 2016-2017 à CIHO-FM Charlevoix au coût de 250 \$ taxes incluses.

**16-08-48**      **ACCÈS AUX TECHNOLOGIES EN RÉGION, APPUI DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AUX DÉMARCHES DE LA FQM**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est de la résolution 16-04-09 relativement à la téléphonie sans fil en avril dernier;

**CONSIDÉRANT** les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement aux technologies en région;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement à l'accès aux technologies en région et de faire parvenir une copie de ladite résolution 16-04-09 à la FQM.

c. c. Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
M<sup>me</sup> Claudette Simard, préfète, MRC de Charlevoix

16-08-49

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. d'avoir accès au transport adapté dans le cadre de l'activité de lancement de la programmation 2016-2017 qui se tiendra le samedi 24 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté sera nécessaire pour au minimum trois personnes désirant y participer;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est ponctuelle et non récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la demande et ainsi fournir le transport adapté pour la journée du samedi 24 septembre 2016, jusqu'à concurrence d'une somme de 200 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.

16-08-50

**TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : CONFIRMATION D'INSCRIPTION DE MONSIEUR SYLVAIN TREMBLAY, PRÉFET**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de défrayer les frais d'inscription de monsieur Sylvain Tremblay relativement au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Charlevoix qui a eu lieu le vendredi 26 août au club de golf Murray Bay.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-51

**ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'APPUI RELATIVEMENT AU PROGRAMME DES INITIATIVES DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (ITMAV) 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** le projet que souhaite déposer l'Association bénévole de Charlevoix au Programme des initiatives de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui à la MRC de Charlevoix-Est de l'Association des bénévoles de Charlevoix pour ce projet de mise en place de deux travailleurs(euses) du milieu;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit parfaitement dans la Politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est 2015-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer l'Association bénévole de Charlevoix dans ses démarches afin d'obtenir un financement dans le cadre du Programme des initiatives de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité pour la réalisation du projet de mise en place de deux travailleurs(euses) du milieu.

c. c. M. Pascal Dassylva, directeur général, Association bénévole de Charlevoix

16-08-52

**25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MARÉE : INVITATION AU TOURNOI DE GOLF (9 TROUS) DU 17 SEPTEMBRE AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de La Marée à participer au tournoi de golf-bénéfice qui aura lieu le 17 septembre;

**CONSIDÉRANT** la Politique des demandes de représentations et des demandes d'appui moral, politique et ou financier de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser une somme de 50 \$ à l'organisme La Marée afin de contribuer à leur campagne de financement.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-53

**TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Fondation prévention suicide Charlevoix à participer à son tournoi de golf bénéfice;

**CONSIDÉRANT** la Politique des demandes de représentations et des demandes d'appui moral, politique et ou financier de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de verser une somme de 100 \$ à la Fondation Prévention suicide Charlevoix afin de contribuer à leur campagne de financement.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-08-54

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 16 h 31, sur proposition de monsieur Donald Kenny, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du mois de septembre 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le neuvième jour de septembre deux mille seize (09/09/2016) à 8 h 34, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

---

16-09-01-EX

**MOMENT DE RÉFLEXION, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint à 8 h 34 et les membres du conseil renonçant au délai de signification de l'avis de convocation prescrit par les dispositions du *Code municipal*, il est alors proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu unanimement d'ouvrir la séance.

16-09-02-EX

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION D'UN FINANCEMENT DE 150 000 \$ À FIBROTEK ADVANCED MATERIALS À MÊME LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 150 000 \$ déposée par l'entreprise Fibrotek Advanced Materials relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser une somme de 150 000 \$ à même le fond de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier par un agent de développement économique du service de développement économique de la MRC (Mission développement Charlevoix) à une séance de travail du conseil des maires du 23 août dernier;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la seconde présentation du dossier par la directrice du service de développement économique (Mission développement Charlevoix), madame Catherine Gagnon lors de cette séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT** l'implication de divers partenaires majeurs au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser la somme de 150 000 \$ à l'entreprise Fibrotek Advanced Materials à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à la signature du protocole d'entente avec la MRC, au respect des conditions dudit protocole ainsi que de ladite politique.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à signer tous les documents utiles et nécessaires pour la réalisation dudit protocole.

16-09-03-EX

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8 h 45 , sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de septembre 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour de septembre deux mille seize (27/09/2016) à 16 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

16-09-01

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

**RENCONTRE AVEC MADAME SIMONA MOTNIKAR, DIRECTRICE RÉGIONALE, MFFP, SECTEUR CAPITALE-NATIONALE, MONSIEUR MARIO LECLERC, BIOLOGISTE, MFFP, MONSIEUR MICHEL GUAY, CHEF DE SERVICE, DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA FAUNE, SECTEUR LA MALBAIE ET MONSIEUR ANDRÉ ROULEAU, DIRECTEUR, PARCS NATIONAUX DES GRANDS-JARDINS ET DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE**

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Retour sur la rencontre avec Chrono Aviation;
- b) La Traversée de Charlevoix : siège au conseil d'administration;
- c) SPCA : siège au conseil d'administration;
- d) Suffrage universel : résolution de la municipalité de Saint-Siméon relativement au processus d'élection du préfet;
- e) Forum des élus : discussion relative au dossier agroalimentaire;
- f) Forum des élus : discussion relative à la biomasse.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Mission développement Charlevoix : retour sur la localisation;
- b) Mission développement Charlevoix : mandat à monsieur Sylvain Larouche, architecte, de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes
- c) Agrandissement de la MRC : nomination des membres à un comité de travail relativement aux travaux;
- d) Avis de motion : Règlement d'emprunt relatif à la localisation de Mission développement Charlevoix;
- e) Adoption du règlement 274-08-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC;
- f) Archives : achat d'un nouveau logiciel Documentik GID pour la somme de 9 995 \$ plus taxes et inscription à la formation y afférent pour la somme de 690 \$ plus taxes;
- g) La Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie : abrogation de la résolution 05-11-36 relativement à la délégation d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration et adoption d'une nouvelle résolution;
- h) Aéroport de Charlevoix : autorisation d'utilisation de la piste pour la réalisation du projet *Triumph* qui aura lieu le 2 juin 2017;
- i) Embauche du nouvel agent de développement économique;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Plan de sécurité civile, préparation générale phase 1, suivi de l'atelier du 15 septembre dernier avec le ministère de la Sécurité publique;
- b) « Vous, les médias et l'urgence! » : suivi de l'atelier du 15 septembre dernier avec Services Québec;
- c) Entente relative à la protection contre l'incendie dans le secteur de Sagard-Lac Deschênes conclue avec la Municipalité de Saint-Siméon, résolution 16-09-14 de la Municipalité de Saint-Siméon pour modifier le tarif par sortie supplémentaire;
- d) Comité de sécurité publique, suivi de la rencontre du 21 septembre 2016;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Écocentre de La Malbaie : suivi;
- b) Recouvrement final au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et au Lieu d'enfouissement technique (LET) : suivi;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- b) Modification du schéma d'aménagement et de développement;
- c) Plan d'action 2017, « Entente de développement culturel »;
- d) Signalisation « distances à respecter avec les vélos » : suivi;
- e) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : offre de services;
- f) Projet Ouranos : suivi;
- g) Rapport de visite relativement à la rivière Port-au-Persil et au ruisseau du Canton, suivi;
- h) Dossier lac au Foulon;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Traitement des demandes en transport adapté;
- b) Politique de soutien aux entreprises : présentation du dossier FDT 2016-09-1001;
- c) Fonds de développement des territoires : reddition de compte;
- d) Fonds de diversification de la MRC de Charlevoix-Est : reddition de compte pour les années 2008-2012;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Mélissa Girard, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**16-09-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016.

**16-09-03**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2016.

**16-09-04**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Septembre 2016 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Septembre 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Septembre 2016 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**16-09-05**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 AOÛT 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR et Aéroport) au 31 août 2016.

**16-09-06**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT 274-08-16 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le législateur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, sanctionnée le 10 juin dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de cette loi, la MRC de Charlevoix-Est a l'obligation de modifier son code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard le 30 septembre par l'ajout d'une interdiction pour les employés municipaux relativement aux annonces faites lors des activités de financement politique;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est le 30 août 2016, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public contenant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance relativement à l'adoption a été publié, minimalement 7 jours avant l'adoption, soit le 14 septembre 2016, conformément à l'article 12 de ladite *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QU'**avis de motion a été donné par madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts, à la séance ordinaire du 30 août 2016, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le Règlement numéro 274-08-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est, suivant :

<b>Article 1</b>	<b>Titre du règlement</b>
------------------	---------------------------

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 274-08-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est ».

<b>Article 2</b>	<b>Ajout à l'article 5</b>
------------------	----------------------------

L'article 5 du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est est modifié, par l'ajout, de l'article 5.7 :

« **Annonce lors d'une activité de financement politique**

Il est interdit à tous les employés de la MRC de Charlevoix-Est de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC de Charlevoix-Est. »

<b>Article 3</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
------------------	--------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-09-07

**BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES IMMEUBLES (SQI) :  
RENOUVELLEMENT ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION  
GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail 7648-B04 entre la MRC et la SQI relativement aux locaux de la Sûreté du Québec situés au 168, boulevard Notre-Dame à Clermont a pris fin le 31 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** les négociations entre la direction générale de la MRC et monsieur Michel Gosselin, représentant de la SQI;

**CONSIDÉRANT** la proposition par courriel du représentant de la SQI, M. Michel Gosselin, datée du 22 septembre 2016 d'un avenant de renouvellement du bail 7648-B04 pour une période de cinq ans, soit à partir du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2022 avec option de renouvellement pour une période additionnelle de 5 ans aux mêmes prix et conditions qui sont stipulés dans ladite proposition;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition inclut des demandes de la Sûreté du Québec pour quelques travaux de peinture et autres travaux mineurs;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition est conforme à nos négociations;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par M. Carl Provencher, évaluateur agréé pour L'Immobilière Société d'évaluation-conseil, concernant cette proposition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- De prolonger le bail actuel numéro 7648-B04 selon les mêmes conditions, et ce, jusqu'au 31 janvier 2017;
- D'accepter la proposition de renouvellement de bail du représentant de la SQI, M. Michel Gosselin, telle que définie plus haut;
- D'accepter les demandes de la Sûreté du Québec pour quelques travaux de peinture et autres travaux mineurs;
- D'autoriser la direction générale à signer ladite proposition.

c. c. M. Michel Gosselin, représentant, Société québécoise des immeubles (SQI)  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
Lieutenant Benoît Morin, Sûreté du Québec, poste MRC  
Charlevoix-Est

16-09-08

**LOCALISATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE  
LA MRC (MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX) :  
AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET  
OCTROI DE MANDATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence relativement au développement économique sur son territoire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a créé un service de développement économique (Mission développement Charlevoix) pour exercer cette compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique occupe depuis le début de ses opérations en novembre 2015 un local commercial appartenant à la Société de gestion de Charlevoix-Est et que le bail se termine en juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la proximité du service de développement économique (MDC) avec la direction générale, les services d'aménagement du territoire et de la gestion financière de la MRC est un atout important du point de vue de l'efficacité dans le contexte des défis à relever avec une équipe réduite à MDC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des diverses possibilités relativement à la localisation du service de développement économique de la MRC (Mission développement Charlevoix), soit la location, l'achat ou la construction;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour la location d'un espace commercial sur le territoire de la ville de Clermont ont été analysés;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour l'aménagement des locaux de la Société de gestion de Charlevoix-Est pour rendre conforme les locaux aux besoins et à l'image de la MRC a été analysé;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en locaux de la MRC sont croissants dus, entre autres, aux multiples responsabilités déléguées aux MRC par les différents ministères provinciaux et par les municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie de l'édifice de la MRC est occupée en totalité et que l'espace est insuffisant, pour y accueillir les employés de son nouveau service de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement des locaux est un bien commun pour la population de Charlevoix-Est et que de nouveaux locaux permettraient de mieux la desservir;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la firme Larouche, Robitaille, Déry, architectes démontre qu'un projet d'agrandissement de la MRC est réalisable et que les coûts y afférents sont justifiés et raisonnables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement ce qui suit, et ce, conditionnellement à l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt qui sera soumis pour adoption au conseil des maires lors de la séance du 25 octobre prochain, suivant l'avis de motion donné par la mairesse de Notre-Dame-des-Monts :

- D'agrandir l'édifice de la MRC, afin d'y loger son service de développement économique (Mission développement Charlevoix);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- D'autoriser la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes à poursuivre le mandat de réalisation des plans et devis, conformément à la résolution 16-05-05 adoptée le 31 mai 2016;
- D'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à octroyer des mandats de moins de 25 000 \$ taxes incluses à des professionnels participants aux plans et devis;
- D'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour procéder à un appel d'offres publics pour les travaux de construction.

**16-09-09**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA MRC AFIN D'Y LOGER SON SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX)**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par la mairesse de Notre-Dame-des-Monts, madame Mélissa Girard, qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé un règlement d'emprunt relativement à la l'agrandissement de l'édifice de la MRC afin d'y loger son service de développement économique (Mission développement Charlevoix).

**16-09-10**      **ARCHIVES : ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL DOCUMENTIK GID ET INSCRIPTION À LA FORMATION Y AFFÉRENT**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la MRC de tenir à jour la gestion de ses archives publiques conformément à la *Loi sur les archives*;

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreuses modifications au logiciel des archives de la MRC ont rendu le système désuet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition du logiciel d'archives Documentik GID pour la somme de 9 995 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Gestar et de défrayer la somme de 690 \$ plus taxes relativement à la formation y afférent.

**16-09-11**      **EMBAUCHE D'UN NOUVEL AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** la parution de l'offre d'emploi pour un nouveau poste d'agent de développement économique au sein de la MRC pour le service de développement économique;

**CONSIDÉRANT** le mandat qui a été donné au comité de sélection de la MRC pour le processus de recrutement et de sélection de ce nouvel agent de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs candidats ont été rencontrés dans le cadre du processus de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Philippe Rouleau est le candidat qui a été retenu par le comité de sélection pour exercer la fonction d'agent de développement économique;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC confirme l'embauche de M. Philippe Rouleau à titre d'agent de développement économique du service de développement économique de la MRC, « *Mission développement Charlevoix* ».

c. c. M. Éric Harvey, président du Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

16-09-12

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 05-11-36 RELATIVE À LA DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT NON ÉLU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 05-11-36 par laquelle le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a délégué, en 2005, M. Ronald Desbiens, pour le représenter au conseil d'administration de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite se doter d'un nouveau représentant élu en remplacement de M. Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 05-11-36 relative à la délégation d'un représentant non élu du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est au sein du conseil d'administration de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie.

16-09-13

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 05-11-36 par laquelle le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a délégué, en 2005, M. Ronald Desbiens, pour le représenter au conseil d'administration de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-09-12 par laquelle le conseil des maires de la MRC abroge la résolution numéro 05-11-36;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt porté par le conseil des maires de la MRC au développement de la rivière Malbaie, à titre de rivière à saumons, depuis sa création;

**CONSIDÉRANT** l'argent investi par le conseil des maires de la MRC depuis de nombreuses années dans le développement de cette rivière, entre autres, à travers l'enveloppe du défunt pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires reconnaît tout le travail accompli par M. Desbiens depuis le début de son mandat à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de M. Desbiens ne répond plus aux attentes du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite maintenant nommer un élu issu directement du conseil, afin de le représenter au sein du conseil d'administration de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, comme ce fut le cas à l'époque où M. Pierre Asselin, alors préfet de la MRC, agissait à titre de représentant du conseil au sein de ce conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, de nommer M. Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, à titre de représentant du conseil des maires de la MRC, au sein du conseil d'administration de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, en remplacement de M. Ronald Desbiens.

c. c. M. Ronald Desbiens

Membres du C. A. de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie

M. Claude Gagnon, directeur général, Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie

Mme Simona Motnikar, directrice régionale, gestion de la faune, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur de la Capitale-Nationale

M. Michel Guay, chef de service secteur Est, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la protection de la faune de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

M. André Rouleau, directeur des parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Sépaq

Mme Linda Desrosiers, directrice générale, Zec des Martres

16-09-14

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPCA DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt porté par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est aux activités de la SPCA de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPCA de Charlevoix a été nommée par le conseil des maires de la MRC (résolution numéro 13-03-25) à titre d'officier autorisé afin de pourvoir à l'application du *Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite nommer un élu issu directement du conseil, afin de le représenter au sein du conseil d'administration de la SPCA de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée, à titre de représentant du conseil des maires de la MRC, au sein du conseil d'administration de la SPCA de Charlevoix.

c. c. Mme Ariane Bernier, coordonnatrice, SPCA de Charlevoix

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-09-15

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt porté par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est aux activités de La Traversée de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite nommer un nouveau représentant élu issu directement du conseil, en remplacement du préfet de la MRC, M. Sylvain Tremblay, afin de le représenter au sein du conseil d'administration de La Traversée de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer Mme Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, à titre de nouvelle représentante élue du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, en remplacement de monsieur Sylvain Tremblay, préfet, au sein du conseil d'administration de La Traversée de Charlevoix.

c. c. Mme Johanne Leduc, directrice générale, La Traversée de Charlevoix

16-09-16

**ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 31 AOÛT 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels du TNO de la MRC de Charlevoix-Est au 31 août 2016.

16-09-17

**RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'UN CHARGÉ DE PROJET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire procéder à une révision de son PDZA afin d'actualiser la vision de développement de l'agroalimentaire et le plan d'action associé à cette vision compte tenu des multiples bouleversements récents dans les structures du développement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déposé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une demande de financement pour le projet de révision du PDZA;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été retenu;

**CONSIDÉRANT** la charge de travail supplémentaire que demandera la révision du PDZA laquelle est prévue s'étendre sur une dizaine de mois;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la part de madame Brigitte Lavoie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services reçue répond en tout point au plan de travail établi ainsi qu'au budget prévu;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** le profil professionnel de madame Brigitte Lavoie correspond aux besoins de réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services reçue servira de contrat de travail entre les deux parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total du contrat est en deçà de 25 000 \$ taxes incluses ce qui permet à la MRC de conclure un contrat sans appel d'offres public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de madame Brigitte Lavoie à titre de chargée de projet pour la révision du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Charlevoix-Est au coût de 24 960 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-09-18

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté une Politique culturelle en 2004 laquelle identifie la culture comme un vecteur de développement socioéconomique essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis cette adoption la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en œuvre des ententes de développement culturel;

**CONSIDÉRANT** le succès de ces ententes qui se traduit par des retombées nombreuses et importantes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est en matière de culture;

**CONSIDÉRANT** le potentiel de développement d'autres projets culturels sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs des projets associés à une nouvelle entente s'accorderaient au cadre de référence récemment adopté par le ministère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De transmettre au MCC l'intention de la MRC de Charlevoix-Est de voir se renouveler l'entente de développement culturel pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- De confirmer l'engagement financier de la MRC d'une valeur de 35 000 \$;
- D'adopter le plan d'action tel que présenté en séance de travail du conseil par madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional;
- De mandater le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. Madame Julie-Éliane Beaulieu, conseillère en développement culturel, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de la Culture et des Communications

16-09-19

**APPUI AU PROJET DIAGNOSTIC DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE DE QUÉBEC ET DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a été approchée par le groupe Ouranos et Tourisme Charlevoix afin d'établir un partenariat pour la réalisation d'une étude portant sur les changements climatiques et leurs impacts sur l'industrie touristique;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'industrie touristique dans la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de connaître les risques et les opportunités que vont provoquer les changements climatiques dans un souci de développement durable de notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de collaborer à la réalisation du projet Diagnostic des risques et des opportunités climatiques pour la région touristique de Charlevoix, d'y investir une somme de 5 000 \$ à même le budget de l'aménagement du territoire au poste « *protection et mise en valeur du territoire* » et de contribuer à divers niveaux notamment pour faciliter les liens entre l'équipe de recherche et les partenaires de la région, fournir des données et de la documentation nécessaire et disponible à l'atteinte des objectifs de l'étude.

c. c. M. Claude Péloquin, Chaire de tourisme Transat, UQÀM  
M<sup>me</sup> Stéphanie Bleau, co-coordonnatrice tourisme et environnement nordique, Ouranos  
M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-09-20

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)**

**CONSIDÉRANT** la présentation de madame Patricia Nadeau du CALQ concernant le programme de partenariat territorial faite au conseil de la MRC le 20 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise l'atteinte des objectifs généraux suivants :

- Stimuler la création artistique et littéraire sur le territoire;
- Contribuer au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des œuvres des artistes et des écrivains de toutes générations et de toutes origines sur leur territoire;
- Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l'extérieur;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Développer la circulation des artistes et des œuvres sur tout le territoire québécois;
- Encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire;

**CONSIDÉRANT** l'importance du développement culturel pour la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de partenariat territorial permet au CALQ de doubler les sommes investies par une MRC qui adhèrent à ce programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de signifier au CALQ l'intérêt de la MRC de Charlevoix-Est à adhérer au programme de partenariat territorial qu'il entend développer pour la région de la Capitale-Nationale.

c. c. Madame Patricia Nadeau, chargée de programmes, CALQ

16-09-21

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
SIGNATURE DE L'ENTENTE (VOLET 1 ET VOLET 2)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a, par la résolution n° 15-12-05, adhéré à l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC délégataires de la région ont désigné la MRC de Portneuf à titre de responsable de l'administration de l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf désire qu'une entente intervienne entre les MRC délégataires adhérant au PADF afin de préciser les responsabilités et obligations de chacune des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC dispose d'un montant afin de répondre à la réalisation des activités prévues au PADF;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC doit, pour obtenir l'aide financière prévue à l'Entente avec le MFFP, fournir les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs inscrits dans le cadre normatif du PADF;

**CONSIDÉRANT QU'**une MRC délégataire ne puisse fournir les ressources nécessaires, les sommes non utilisées par l'une ou l'autre des MRC délégataires pourront être redistribuées aux autres MRC ou conservées par le MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre normatif du PADF fait référence à deux objectifs, ceux-ci doivent faire l'objet de deux ententes distinctes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion aux deux ententes par la MRC de Charlevoix-Est est conditionnelle à ce que les autres MRC délégataires adhèrent auxdites ententes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC Charlevoix-Est adhère à l'Entente entre les MRC délégataires en ce qui a trait au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) (objectif 1.1 du cadre normatif du PADF) et à l'Entente permettant la réalisation d'intervention ciblée (objectif 1.2 du cadre normatif du PADF);
- **QUE** monsieur Sylvain Tremblay, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est les ententes entre les MRC délégataires liées au PADF;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Josée Frenette, directrice générale de la MRC de Portneuf, et à monsieur Frédéric Martineau, coordonnateur au développement et à la mise en valeur du milieu forestier de la MRC de Portneuf.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

16-09-22

**DOSSIER LAC DU FOULON : DÉCISION RELATIVEMENT À UNE IRRÉGULARITÉ RÉGLEMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est applique la réglementation d'urbanisme sur les TNO de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est délégataire de la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État (baux de villégiature) depuis 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a constaté une irrégularité sur le bail numéro 127 317 situé en bordure du lac au Foulon sur la Zec Lac-au-Sable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'irrégularité représente un garage construit à l'extérieur du bail en empiétant sur un ancien sentier qui donnait accès au lac;

**CONSIDÉRANT** l'émission d'un permis pour la construction du dit garage en 2006 sur le bail numéro 127 317;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a reçu aucune plainte en dix ans d'existence de ce garage avant aujourd'hui;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la demande du détenteur de bail numéro 125 755 qui souhaite pouvoir utiliser l'ancien sentier d'accès au lac, occupé par ledit garage;

**CONSIDÉRANT QUE** les baux de villégiature ne sont pas arpentés et qu'il n'y a pas de délimitation précise sur le terrain des détenteurs de bail leur permettant de connaître les limites exactes de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** la très petite superficie du bail numéro 127 317 (700 m<sup>2</sup>), la présence d'une servitude de passage sur ce bail donnant accès au chalet voisin et les installations sanitaires en place (fosse septique et champ d'épuration);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancien accès n'est pas considéré comme un accès public au lac du Foulon et n'a bénéficié d'aucune autorisation d'intervention dans le passé et que présentement aucun signe ne laisse entrevoir une utilisation de ce passage, la rive étant maintenant occupée par de la végétation et des arbres, et ce, depuis au moins 10 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un accès au lac, dont la rive est déjà dégagée et où des embarcations peuvent être laissées sur place, situé à une dizaine de mètres de l'ancien sentier obstrué par le garage;

**CONSIDÉRANT QUE** des aménagements pourraient être apportés pour améliorer cet accès, déjà existant, au lac;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées par la MRC auprès du MERN et le soutien du personnel du MERN pour régulariser et régler ce litige;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC, après avoir effectué les vérifications et obtenu les autorisations nécessaires et après évaluation des travaux requis, apporte des améliorations à l'accès public existant au lac du Foulon et que les coûts des améliorations soient facturés au détenteur du bail numéro 127 317 à titre de compensation pour une utilisation non autorisée d'un terrain du domaine de l'état;
- **QUE** la MRC traite la demande d'agrandissement déposée par le détenteur du bail numéro 127 317 lequel permettrait de régulariser l'empiètement non autorisé.

c. c. Monsieur Luc Bérard, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)  
Détenteur du bail numéro 125 755  
Détenteur du bail numéro 127 317

16-09-23

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : SUIVI**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin.

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJETS RÉGIONAUX</b>		
Achat et installation d'un harnais d'entraînement à l'aréna de Clermont	Club de patinage les Carrousel	1 000 \$
Uniformisation des radios et des appareils complémentaires, rénovation des stations de relais (Grand-Fonds et la Noyée)	Club de radioamateur de Charlevoix	4 668 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-09-24

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 213-06-11 décrétant l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est afin d'inclure la possibilité de construction résidentielle en zone agricole conformément à l'autorisation collective délivrée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

16-09-25

**MODIFICATION DU TARIF PAR SORTIE SUPPLEMENTAIRE DANS L'ENTENTE RELATIVE A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LE SECTEUR DE SAGARD-LAC DESCHENES CONCLUE ENTRE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET LA MUNICIPALITE DE SAINT-SIMEON**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une entente conclue entre la MRC de Charlevoix-Est et la Municipalité de Saint-Siméon, le service de sécurité incendie de cette municipalité dessert le secteur de Sagard-Lac Deschênes, en territoire non organisé, pour un montant de 6 000 \$ par année pour un maximum de 4 sorties et un montant de 1 000 \$ par sortie supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif général de 6 000 \$ a été modifié à la hausse depuis 2010, mais jamais celui par sortie supplémentaire;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-09-14 adoptée par le conseil municipal de Saint-Siméon et transmise à la MRC afin que, par un addenda à l'entente, soit augmentée de 500 \$ le tarif de 1 000 \$ par sortie supplémentaire contenu à l'article 7 de ladite entente, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter de modifier, par un addenda à l'entente existante, le tarif par sortie supplémentaire afin qu'il soit porté de à 1 500 \$.

Il est également résolu de déléguer la direction générale pour la signature de l'addenda.

c. c. M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint et greffier,  
Municipalité de Saint-Siméon

16-09-26

**TRAVAUX D'ÉCLAIRCIES PRÉCOMMERCIALES EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL À SAINT-SIMÉON (BLOCS B7 ET B8) ET DÉBROUSSAILLAGE DU CHEMIN, OCTROI DU CONTRAT AU GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'éclaircies précommerciales en territoire public intramunicipal à Saint-Siméon (blocs B7 et B8) et du débroussaillage du chemin;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions le mercredi 21 septembre 2016 à 11 h, une (1) seule soumission a été reçue par la MRC pour cet appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite soumission est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de réalisation de travaux d'éclaircies précommerciales en territoire public intramunicipal à Saint-Siméon (blocs B7 et B8) et du débroussaillage du chemin au Groupement des propriétaires de boisés privé de Charlevoix pour la somme de 23 220 \$ plus taxes.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC (DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016) ET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (POSTE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST)**

La mairesse de Notre-Dame-des-Monts et présidente du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Charlevoix-Est, madame Mélissa Girard, dépose le rapport annuel d'activités du CSP et de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Charlevoix-Est pour la période de 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 et en résume le contenu. Madame Girard précise que ce rapport sera déposé sur le site Web de la MRC, à la suite du présent conseil.

16-09-27

**INSTALLATION DES DALLES DE BÉTON À L'ÉCOCENTRE DE CLERMONT : OCTROI DU CONTRAT À SIMON THIVIERGE & FILS**

**CONSIDÉRANT** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction et l'installation de dalles de béton à l'écocentre de Clermont conformément à la résolution 16-05-26;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mercredi 21 septembre 2016 à 11 h, sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix de la soumission taxes incluses</b>
Simon Thivierge & Fils inc.	27 944,67 \$ taxes incluses
Jocelyn Harvey Entrepreneur	33 611,27 \$ taxes incluses
PointCo inc.	42 549,35 \$ taxes incluses
Construction Éclair inc.	38 861,55 \$ taxes incluses
Fernand Harvey & Fils inc.	39 551,40 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est conforme suivant la recommandation de HARP consultant datée du 22 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus au budget de la valorisation 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'installation de dalles de béton à l'écocentre de Clermont à Simon Thivierge & Fils inc., pour la somme de 27 944,67 \$ taxes incluses.

c. c. M. François Thivierge, Simon Thivierge & Fils inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-09-28

**RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) : PAIEMENT DU TROISIÈME DÉCOMPTÉ À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-04-22 relativement à l'octroi du contrat pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 3 de la firme Consultants Enviroconseil datée du 15 septembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de payer le troisième décompte progressif à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 pour la somme de 332 521,83 \$ taxes incluses à même le budget de la GMR au poste « dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2 » et « recouvrement final LET » selon une répartition basée sur les surfaces recouvertes respectives des deux sites.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



16-09-29

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : MANDAT À TESTECH INC. RELATIVEMENT AU SUIVI ENVIRONNEMENTAL (TESTS ÉTANCHÉITÉ COMPLETS)**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Testech le 9 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette firme connaît les installations du Lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission est d'un montant moindre que les tests comparables de l'année 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** ces tests sont une exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les exploitants d'un LET;

**CONSIDÉRANT QUE** les tests complets ont une récurrence de 3 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de tests étanchéité complets d'une durée de trois (3) jours pour une somme de 4 650 \$ plus taxes à l'entreprise Testech inc payé au budget de la GMR au poste « entretien station de traitement LET ».

16-09-30

**CHEMIN SNIGOLE : OCTROI D'UN CONTRAT À TRANSPORT NF ST-GELAIS POUR LA RÉFECTION DES FOSSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations de déneigement du chemin Snigole sont compliquées par le fait que plusieurs fossés du chemin Snigole sont comblés par du sable et gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** des plaques de glaces se forment sur le chemin Snigole pour les mêmes raisons;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection des fossés du chemin Snigole à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 26 septembre 2016, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission
Transport NF Saint-Gelais	13 200 \$ plus taxes
Déneigement Clément Néron	38 675 \$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de réfection des fossés sur le chemin Snigole à Clermont à l'entreprise N.F. Saint-Gelais inc., pour la somme de 13 200 \$ plus taxes payé au budget de la GMR au poste « entretien chemin Snigole ».

c. c. M. Nicolas St-Gelais, président, Transport NF St-Gelais inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-09-31

**ÉCOCENTRE LA MALBAIE : PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À HARP CONSULTANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-03-28 relativement à l'octroi d'un mandat à HARP Consultant pour la réalisation des plans et devis et banque d'heure pour la surveillance terrain de l'écocentre de La Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer la somme de 2 716,29 \$ à la firme HARP Consultant au budget de la valorisation poste « construction écocentre La Malbaie ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 31 JUILLET 2016**

La directrice générale adjointe de la MRC de Charlevoix-Est, madame Caroline Dion, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2016.

16-09-32

**AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PISTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET *TRIOOMPH* QUI AURA LIEU LE 2 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT** le projet *Trioomph* qui récompense, depuis quatre ans, une quinzaine d'élèves de l'école secondaire du Plateau qui se sont démarqués par leurs efforts;

**CONSIDÉRANT QUE** des gens d'affaires de la région de Montréal viennent se joindre à des acteurs locaux afin de partager leur passion pour les voitures sport haut de gamme;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Trioomph* est particulièrement impliqué auprès de 70 jeunes inscrits en cheminement particulier et ayant de graves difficultés académiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde des voitures sport devient ainsi signifiant pour ces jeunes et que ce projet peut les accrocher et les amener à rester plus longtemps à l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste de l'Aéroport a été utilisée l'an passé pour le projet *Trioomph* et que cela a été très apprécié des jeunes et des propriétaires de véhicules;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le projet *Trioomph* à utiliser la piste de l'Aéroport de Charlevoix, le 2 juin 2017, durant environ une heure.

c. c. M. Gilles Duguay, projet *Trioomph*

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-09-33

**TRANSPORT ADAPTÉ : ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. d'avoir accès au transport adapté de la MRC dans le cadre de leurs trois dernières activités de l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté sera nécessaire pour plusieurs personnes désirant participer au dîner automnal du samedi 22 octobre, au concert du Domaine Forget du 27 novembre et à la fête de Noël du 11 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est exceptionnelle et non récurrente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc., à concurrence de 1 500 \$ pour les transports de ces trois activités;

Il est également résolu que la somme de 1 500 \$ soit répartie comme suit :

- Une somme de 350 \$ sera financée dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est en ce qui a trait à l'activité du 27 novembre au Domaine Forget;
- Une somme de 1 150 \$ sera financée à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « publicité » en ce qui a trait au dîner automnal du 22 octobre 2016 ainsi que de la fête de Noël du 11 décembre 2016.

c. c. Mme Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix

16-09-34

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : OCTROI D'UNE SOMME DE 15 000 \$ À LA FERME ET ÉRABLIÈRE LE BOISÉ À MÊME LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 15 000 \$ déposée par la Ferme et Érablière le Boisé relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'analyse par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser une somme de 15 000 \$ à même le fonds de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier au conseil des maires par la directrice du service de développement économique (Mission développement Charlevoix), madame Catherine Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise s'est engagée à répondre aux différentes conditions posées par le comité d'investissement (que les transactions légales d'acquisition de l'entreprise soient complétées, que les factures soient déposées pour appuyer les informations, que tous les règlements ainsi que les normes doivent être respectés (municipaux, MAPAQ, etc.), que les prévisions budgétaires assurées en lien avec la comptabilité soient à jour, qu'un plan de suivi soit développé avec MDC pour assurer la pérennité du projet et que les informations financières et économiques soient disponibles à tous les mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de verser la somme de 15 000 \$ à la Ferme et Érablière le Boisé à même le fonds de développement du territoire de la MRC dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et, ce, conditionnellement à la signature du protocole d'entente avec la MRC, au respect des conditions dudit protocole ainsi que de ladite politique.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à signer tous les documents utiles et nécessaires pour la réalisation dudit protocole.

16-09-35

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d'une somme de 874 298 \$ tirée de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire une reddition de compte couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter la reddition de compte de l'entente relative au Fonds de développement des territoires couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat de la Capitale-Nationale

**16-09-36**      **DOMAINE FORGET : PARTICIPATION AU DÉJEUNER-BÉNÉFICE ANNUEL QUI AURA LIEU AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU LE 30 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acheter deux billets au coût de 195 \$ chacun pour le déjeuner-bénéfice annuel du Domaine Forget, qui aura lieu le 30 octobre 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu et d'y déléguer le préfet ainsi que madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs.

**16-09-37**      **OPÉRATION NEZ ROUGE DE CHARLEVOIX-EST, DEMANDE DE PRÊT DES VÉHICULES DE LA MRC POUR LES DIX SOIRÉES D'OPÉRATION, DU 25 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de prêter les deux véhicules de marque Toyota Prius de la MRC à l'organisme Opération Nez rouge de Charlevoix-Est durant les fins de semaine afin qu'ils servent de véhicules de raccompagnement lors des soirées d'opération qui auront lieu les 25-26 novembre, les 2-3 décembre, les 9-10 décembre, les 16-17 décembre, le 23 décembre et le 31 décembre 2016.

c. c. Mme Marlène Simard, Opération Nez rouge de Charlevoix-Est

**16-09-38**      **FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURE DE LOISIRS (FRIL) DE CHARLEVOIX : PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 24 NOVEMBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'acheter deux billets pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructure de loisirs (FRIL), qui se tiendra le 24 novembre 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu au coût de 100 \$ chacun et d'y déléguer le préfet et madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs.

**16-09-39**      **MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX (MAC) : DEMANDE DE SOUTIEN À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adhérer à titre de membre corporatif au Mouvement Action-Chômage pour une somme de 50 \$.

**16-09-40**      **CORPS DE CADET 1239 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER EN ÉCHANGE DE VISIBILITÉ**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de verser une somme de 100 \$ à l'organisme Corps de cadet 1239 La Malbaie-Clermont afin de contribuer à leur campagne de financement.

c. c. Mme Josée Godin, présidente du comité de soutien

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-09-41

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 16 h 25.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'octobre 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième jour d'octobre deux mille seize (25/10/2016) à 16 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant et maire de Clermont.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-10-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**RENCONTRE AVEC MONSIEUR STÉPHANE SAINT-MARTIN, DIRECTEUR, CENTRE DESJARDINS AUX ENTREPRISES DE CHARLEVOIX, MONSIEUR JULIEN TREMBLAY, DIRECTEUR, CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST, MONSIEUR PATRICK LÉVESQUE, DIRECTION CAISSE DESJARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES (CHARLEVOIX), MONSIEUR MARTIN LÉVESQUE, DIRECTEUR CAISSE DESJARDINS DE L'ISLE-AUX-COUDRES.**

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Offices municipales d'habitation (OMH) : création d'un comité de transition;
- b) Prix de l'essence, dénonciation;
- c) Relations politiques et relations avec la députée, madame Caroline Simard;
- d) Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie : suivi de la représentativité de la MRC et orientation;
- e) Suivi général.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Adoption du Règlement d'emprunt numéro 272-05-16 relatif à l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- b) Évaluation foncière : inscription de deux (2) techniciens en évaluation au séminaire AccèsCité Évaluation qui aura lieu à Lévis le 7 décembre prochain pour la somme de 545 \$ plus taxes;
- c) Aéroport de Charlevoix : demande relativement à l'assurance responsabilité pour la tenue de l'événement Triomph;
- d) Aéroport de Charlevoix : fermeture hivernale de la piste;
- e) Acetia Rémunération : acceptation de l'offre de services relativement à la recherche de repères salariaux;
- f) Projet champ de tir : octroi d'un mandat à Soft DB relativement à la recherche de repères salariaux;
- g) Octroi d'un mandat à un arpenteur-géomètre et demande de dérogation mineure à la Ville de Clermont;
- h) Union des municipalités du Québec (UMQ) : nomination d'un représentant de la MRC pour siéger au comité relatif aux aéroports régionaux;
- i) Nomination d'un nouveau représentant élu issu du conseil des maires de la MRC au sein du conseil d'administration de la SOGIT en remplacement de madame Mélissa Girard;
- j) Dossier équité salariale, suivi;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Demande de support financier de 700 \$ de la CTAQ pour l'événement *Héros en trente* le 27 novembre 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu (formation gratuite de la Fondation des maladies du cœur à l'occasion de mois de la santé);
- b) Application du Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est par la SPCA au coût de 50 000 \$ en 2016 : suivi de la demande de la SPCA pour hausser de 14 068 \$ en 2017 en ajoutant l'installation de micropuces et la sensibilisation dans les écoles (hausse de 30 085 \$ si on ajoute les micropuces, la sensibilisation et la stérilisation);
- c) Sûreté du Québec : décision relativement au centre de services;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Dépotoirs clandestins et dépôt illégal dans les conteneurs;
- b) Écocentre de Clermont : installation de dalles de béton;
- c) Comité de vigilance du Lieu d'enfouissement technique (LET) : suivi;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Projets structurants pour améliorer les milieux de vie : acceptation de projets;
- b) Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Capitale-Nationale : dépôt du rapport annuel 2015-2016;
- c) Plan de développement de la zone agricole (PDZA), suivi;
- d) Camping sur les zones d'exploitation contrôlée (zec), suivi;
- e) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : invitation à la commission d'aménagement;
- f) Tordeuse des bourgeons de l'épinette, suivi;
- g) PADF : ajout à la sélection des projets régionaux 2016-2017;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Cession de rang hypothécaire : autorisation de signature à la direction générale de la MRC;
- b) Fonds de développement du territoire : acceptation du rapport d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 et affectation du résiduel;
- c) Fonds de diversification : acceptation de la reddition de comptes et affectation du résiduel;
- d) Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) – offres de visites (La Pocatière et Université Laval);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



- e) Défi OSEntreprendre – participation à titre de responsable local;
- f) Rendez-vous de l'événement d'économie sociale (ÉES) : organisation de l'activité de réseautage et autorisation de budget pour une somme de 500 \$;
- g) Entente économie sociale – délégation et confirmation du partenariat financier 2017-2018 d'un montant de 5 000 \$;
- h) Place aux jeunes Charlevoix : demande de locaux, de supervision des agents de migration et d'une aide financière d'une somme de 10 000 \$;
- i) Cercles d'emprunt de Charlevoix; demande d'aide financière;
- j) Invitation des maires : rencontre avec M. Philippe Rouleau, agent de développement économique, MDC;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Claire Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

**16-10-02                    ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016.

**16-10-03                    ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Octobre 2016 », et ce, pour les mois de septembre et d'octobre 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Octobre 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Octobre 2016 », et ce, pour les mois de septembre et d'octobre 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**16-10-04                    ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉBOURSÉS/Juillet à Septembre 2016 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉBOURSÉS/Juillet à Septembre 2016 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de juillet, d'août et de septembre 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-10-05

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 272-05-16  
RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail de location des locaux actuels de Mission développement Charlevoix (MDC) conclu avec la Société de gestion de Charlevoix inc. pourrait prendre fin le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à l'acquisition et à la rénovation de ces locaux pour les rendre conformes aux besoins et à l'image de Mission développement Charlevoix sont trop élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** les taux de location de locaux comparables à proximité sont connus de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la proximité du service de MDC avec la direction générale, les services d'aménagement du territoire et de la gestion financière de la MRC est un atout important du point de vue de l'efficacité dans le contexte des défis à relever avec une équipe réduite à MDC;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en locaux de la MRC sont croissants dus, entre autres, aux multiples responsabilités déléguées aux MRC par les différents ministères provinciaux et par les municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie de la MRC est occupée en totalité et que l'espace est insuffisant, particulièrement au niveau du service de l'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement des locaux est un bien commun pour la population de Charlevoix-Est et que de nouveaux locaux permettraient de mieux la desservir;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres permet de connaître les coûts exacts du projet d'agrandissement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les taux d'intérêt actuels consentis par les institutions financières aux municipalités sont très bas relativement aux règlements d'emprunts;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels (architecte, ingénieur, laboratoire) seront financés en totalité à même le fonds d'administration;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-09-08 relativement à la localisation du service de développement économique de la MRC (Mission développement Charlevoix) : agrandissement de l'édifice de la MRC de Charlevoix-Est et octroi de mandats;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts, lors de la séance ordinaire du 27 septembre 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 272-05-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 272-05-16 décrétant une dépense de 943 868 \$ et un emprunt de 839 900 \$ pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est :

#### **ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « *Règlement numéro 272-05-16 décrétant une dépense de 943 868 \$ et un emprunt de 839 900 \$ pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est* ».

#### **ARTICLE 2. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le conseil est autorisé à agrandir le siège social de la MRC de Charlevoix-Est, selon l'estimé du coût relativement à la présentation du concept et du coût budgétaire préliminaires, préparés par monsieur Sylvain Larouche, architecte, portant le numéro de dossier 16-155, en date du vingt et un (21) juin deux mille seize (2016) ainsi que de l'estimé complémentaire en date du vingt-trois (23) septembre 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

#### **ARTICLE 3. DÉPENSES**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 943 868 \$ (taxe nette) aux fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4. EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 839 900 \$ (taxe nette) sur une période de 20 ans.

De plus, la MRC affecte à la dépense une somme de 103 968 \$ (taxe nette), provenant du fonds d'administration de la MRC.

#### **ARTICLE 5. RÉPARTITION DE L'EMPRUNT ET DE LA QUOTE-PART**

Les dépenses relatives au remboursement des échéances en capital et intérêt de l'emprunt décrété par le présent règlement seront réparties entre les municipalités et les TNO de Charlevoix-Est dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

#### **ARTICLE 6. AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

## ARTICLE 7. CONTRIBUTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

16-10-06

### **NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT ÉLU ISSU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SOGIT) DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la nomination de la mairesse de Notre-Dame-des-Monts pour siéger au conseil d'administration de la SOGIT, aux termes de la résolution numéro 14-05-12 adoptée le 27 mai 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite nommer un élu issu directement du conseil, en remplacement de madame Mélissa Girard afin de le représenter au sein du conseil d'administration de la SOGIT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de nommer M. Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont et préfet suppléant, à titre de représentant du conseil des maires de la MRC, au sein du conseil d'administration de la SOGIT.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

16-10-07

### **ÉVALUATION FONCIÈRE : INSCRIPTION DE DEUX (2) TECHNICIENS DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU SÉMINAIRE ACCÈSCITÉ ÉVALUATION**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'inscrire deux (2) techniciens du service d'évaluation foncière de la MRC à la formation offerte par AccèsCité Évaluation qui aura lieu à Lévis le 7 décembre prochain pour la somme de 545 \$ plus taxes.

16-10-08

### **ACQUISITION D'UNE TIMBREUSE AUPRÈS D'ÉQUIPEMENT GMM ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 16-08-12 RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DE DEUX (2) TIMBREUSES AUPRÈS DE NEOPOST**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat avec Neopost relativement aux deux timbreuses sise de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-08-12 relativement à l'acquisition de deux (2) timbreuses auprès de Neopost;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des coûts, il serait plus avantageux pour la MRC de ne pas exercer l'option d'achat prévue au contrat avec Neopost, notamment en raison de la désuétude des équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'une timbreuse auprès d'équipement GMM pour la somme de 49,95 \$ par mois et d'abroger la résolution 16-08-12 relativement à l'acquisition de deux (2) timbreuses auprès de Neopost.

**16-10-09**      **SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CHOIX DU LIEU, DE LA DATE ET DE LA CONTRIBUTION DES MAIRES**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, que chaque élu renonce à une somme de 100 \$ sur sa rémunération totale du mois de décembre 2016 pour financer le souper de Noël des maires qui se tiendra le 16 décembre prochain à l'Auberge-Bistro Chez Truchon.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**16-10-10**      **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS, AUTORISATION BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DU LIEU**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de participer financièrement au souper de Noël des employés de la MRC de Charlevoix-Est, comme prévu au budget 2016 et d'autoriser la tenue de l'événement au Mont Grand-Fonds pour la soirée du 16 décembre prochain.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**16-10-11**      **DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE : OCTROI D'UN MANDAT**

Il est proposé par Mme Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater M<sup>e</sup> Serge Bouchard (Morency Société d'avocats) pour accompagner la directrice générale adjointe de la MRC, madame Caroline Dion, dans la réalisation de l'exercice d'équité salariale au sein de la MRC, au 31 décembre 2015.

c. c. M<sup>e</sup> Serge Bouchard, Morency Société d'avocats

**16-10-12**      **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-10-05 relativement à l'adoption du *Règlement numéro 272-05-16 décrétant une dépense de 943 868 \$ et un emprunt de 839 900 \$ pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;*

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels (architecte, ingénieur, laboratoire) seront financés en totalité à même le fonds d'administration;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer les transferts suivants au fonds d'administration de la MRC au fonds réservé pour « Agrandissement MRC-MDC » :

- Premier transfert de 63 000 \$ du poste « Autres salaires MDC »;
- Deuxième transfert de 6 000 \$ du poste « Frais de démarrage »;
- Troisième transfert de 3 000 \$ du poste « Frais de poste »;
- Quatrième transfert de 6 500 \$ du poste « Consultants externes »;
- Cinquième transfert de 20 000 \$ du poste « Salaire archives » et de 3 000 \$ du poste « cotisation employeur »;
- Sixième transfert de 15 000 \$ du poste « Cabanon SQ ».

c. c. M. Claude Bouchard, CPA auditeur, CA, Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-10-13

**OCTROI D'UN MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA VILLE DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE** le talus du stationnement est du siège social de la MRC empiète sur le terrain du voisin, soit le lot 3 257 424, propriété de monsieur Denis Ouellet et madame Guylaine Foster;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Ouellet et madame Guylaine Foster utilisent présentement une partie de terrain appartenant à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Ouellet et madame Guylaine Foster sont favorables à l'échange de superficie de terrain avec la MRC pour régulariser la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette prolongation permettrait aussi d'aménager un stationnement plus efficient dans le contexte de l'agrandissement du siège social de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement ce qui suit :

- D'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à demander des offres sur invitation aux arpenteurs-géomètres de la région pour la réalisation des opérations cadastrales nécessaires;
- De demander à la Ville de Clermont une dérogation mineure pour faire l'échange de superficie de terrain.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-10-14

**TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

- De reconnaître la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- De contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 2 000 \$ pour l'année 2016;
- De contribuer financièrement à tout déficit d'opération du Transport adapté du Fjord inc. pour l'exercice financier 2016;
- D'accepter de financer 20 % des coûts avec les autres municipalités participantes;
- De faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c. c. Mme Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

16-10-15

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : SUIVI**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Aménagement des infrastructures de l'aire des loisirs », accepté par la résolution 16-05-11, se voit réservé un montant additionnel de 15 350 \$ dans l'enveloppe financière 2017 du programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie à titre de projet municipal porté par la Municipalité de Saint-Irénée, et ce, en fonction de la demande déposée initialement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin.

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE</b>		
Projets retenus lors de la séance du 25 octobre 2016		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Challenge Casino 2016	Club de curling Nairne	2 500 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**16-10-16** **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1038-16 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 994-14 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 1038-16 visant l'amendement du règlement de zonage 994-14 de la Ville de La Malbaie, le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement numéro 1038-16 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie  
M. Simon Villeneuve, responsable du service de l'urbanisme,  
Ville de La Malbaie

**16-10-17** **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-16 VISANT L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 994-14 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

**CONSIDÉRANT QU'**après examen de la conformité du Règlement numéro 1039-16 visant l'amendement du règlement de zonage 994-14 de la Ville de La Malbaie, le règlement s'avère conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement numéro 1039-16 visant l'amendement du règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie  
M. Simon Villeneuve, responsable du service de l'urbanisme,  
Ville de La Malbaie

**16-10-18** **AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 247-04-14.

**16-10-19** **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : AJOUT À LA SÉLECTION DES PROJETS RÉGIONAUX 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC concernées;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les cinq MRC délégataires de l'entente ont convenu d'un partage de l'enveloppe annuelle du PADF qui comprenait des sommes dédiées à la réalisation de projets d'envergure régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec présente une demande d'aide au PADF pour la réalisation du projet de Stratégie de mobilisation de bois par intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et que celle-ci répond aux critères du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a émis un avis favorable sur l'admissibilité du projet proposé en ajout;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection des projets régionaux du PADF recommande le financement du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs autorise l'ajout de projet en cours d'année sans procéder à un nouveau dépôt du plan d'action annuel du PADF;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu que le conseil de la MRC accepte que, dans le cadre du PADF régional, une aide de 11 001,37 \$ soit octroyée au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec pour la réalisation du projet de Stratégie de mobilisation de bois par intervention préventive contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC de Charlevoix-Est

16-10-20

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ DE LA CTAQ POUR L'ÉVÉNEMENT HÉROS EN TRENTE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à la coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) pour la réalisation de l'événement Héros en trente qui aura lieu le 27 novembre 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu, et ce, à même le budget de la sécurité publique au poste « activité et publicité – coordination régionale ».

16-10-21

**ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : PAIEMENT DU TROISIÈME DÉCOMPTE À SIMON THIVIERGE ET FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-05-22 relative à l'octroi du contrat de construction à Simon Thivierge et Fils pour l'écocentre de La Malbaie;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 20 octobre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer le troisième décompte progressif à Simon Thivierge & Fils pour la construction de l'écocentre de La Malbaie pour la somme de 30 859 \$ taxes incluses payée à même le budget valorisation au poste dépenses d'investissement construction écocentre La Malbaie.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-10-22

**DEMANDE D'UTILISATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS PAR L'ASSOCIATION LOISIRS & PLEIN AIR DES MARAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est propriétaire du lot 3 256 468, sur le territoire de la Ville de Clermont et sur lequel est situé le Lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association loisirs & plein air des Marais occupe la propriété voisine de celle de la MRC, soit le lot 3 256 443-P, propriété de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association procédera à la construction d'un nouveau stationnement incessamment;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Mario Tremblay, directeur général de l'Association, relativement à la possibilité de construire un chemin d'accès sur la propriété de la MRC (lot 3 256 468) dans le but de faciliter l'accès au stationnement pour les usagers de la Zec;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été exposée au conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est par le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, le 27 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires est favorable à une entente suivant certaines conditions, notamment que cette entente soit considérée comme de la « tolérance »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à signer une entente de « tolérance » avec l'Association loisir et plein air des Marais, conditionnellement à ce que l'Association ait reçu toutes les autorisations et permis requis auprès des autorités compétentes.

c. c. M. Mario Tremblay, directeur général, Association loisirs & plein air des Marais inc.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-10-23

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276-09-16 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2019 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le 27 octobre 2003 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, la MRC a fixé par la résolution n° 14-09-29, le 29 septembre 2014 comme étant la date du début des travaux d'élaboration du PGMR 2015-2019;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi, la MRC a adopté le 29 septembre 2015 par sa résolution n° 15-09-26, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, la MRC a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 26 mai 2016 un avis quant à la conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la Municipalité de Saint-Siméon, conformément aux dispositions de la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de statuer, par règlement, ce qui suit :

**Article 1. Titre du règlement**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 276-09-16 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019 de la MRC de Charlevoix-Est ».

**Article 2. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3. Modification**

Le plan de gestion des matières résiduelles et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont adoptés.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Article 4. Document joint**

Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.

**Article 5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

c. c. M<sup>me</sup> Annie Lalonde, Recyc-Québec

16-10-24

**RECOUVREMENT FINAL AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) : PAIEMENT DU QUATRIÈME ET DU CINQUIÈME DÉCOMPTÉ PROGRESSIF À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-04-22 relativement à l'octroi du contrat pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 4 de la firme Consultants Enviroconseil datée du 21 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement numéro 5 de la firme Consultants Enviroconseil datée du 24 octobre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de payer à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 et du lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 ce qui suit :

- Le quatrième décompte progressif pour la somme de 60 409,44 \$ taxes incluses à même le budget de la GMR à 92 % au poste dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2 % et à 8 % au poste recouvrement final des cellules LET;
- Le cinquième décompte progressif pour la somme de 40 792,51 \$ taxes incluses à même le budget de la GMR à 92 % au poste dépenses d'investissement recouvrement cellule LES phase 2 % et à 8 % au poste recouvrement final des cellules LET.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-10-25

**PRÊT GRATUIT DE BACS BLEUS ET VERTS LORS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET AUTRES CIRCONSTANCES**

**CONSIDÉRANT** l'importance que soient déposés de façon responsable les déchets et les matières recyclables lors d'événements publics;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC encourage les événements écoresponsables;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le devis de collectes des déchets actuel la fréquence de collectes dans les commerces des secteurs de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon semble insuffisante en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est plus économique et écologique d'augmenter la capacité des contenants à déchets que d'ajouter des collectes supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à signer des ententes de prêt gratuit de bacs bleus et verts lors d'événements spéciaux et pour d'autres raisons de logistique.

16-10-26

**APPUI À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE RELATIVEMENT À LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-303 de la MRC de Rimouski-Neigette relativement à la redistribution des redevances à l'élimination de matières résiduelles 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est partage les motifs invoqués par la MRC de Rimouski-Neigette dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est appuie la MRC de Rimouski-Neigette dans ses démarches à l'effet de demander au MDDELCC d'accélérer l'entrée en vigueur des PGMR révisés ayant reçu un avis de conformité du ministre et du processus de redistribution des redevances à l'élimination pour l'année 2016 afin de verser celles-ci dès l'entrée en vigueur des PGMR révisés.

c. c. M. David Heurtel, ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
M. Jean-Maxime Dubé, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de Rimouski-Neigette

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 30 septembre 2016.

16-10-27

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : FERMETURE HIVERNALE DE LA PISTE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour procéder à la fermeture hivernale de l'Aéroport de Charlevoix en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016, les aides navigations restant opérationnelles jusqu'à la présence de neige permanente sur la piste.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu de répondre aux appels de service après cette date si les conditions météorologiques le permettent (neige, etc.).

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations de l'Aéroport de Charlevoix

16-10-28

**UNION DES MUNICIPALITÉS (UMQ) : DEMANDE DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC POUR SIÉGER AU COMITÉ RELATIF AUX AÉROPORTS RÉGIONAUX**

**CONSIDÉRANT** la création d'un comité par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux aéroports régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC souhaite nommer un représentant pour siéger au comité pour représenter l'Aéroport de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer une demande auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'obtention d'un siège sur le comité relatif aux aéroports régionaux.

c. c. Union des municipalités du Québec (UMQ)

16-10-29

**CESSION DE RANG HYPOTHÉCAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence relativement au développement économique sur son territoire et qu'elle est la créancière au terme des prêts aux entreprises effectués à même le fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est possède deux prêts actifs portant les numéros de prêt FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est possède, relativement au prêt FLI 08-53, une garantie hypothécaire mobilière sur les biens définie de la façon suivante :

- Les biens présents et futurs faisant partie de l'universalité ou des universalités ci-après décrites ainsi que ceux acquis en remplacement;
- Tous les biens présents et à venir servant à l'exploitation de l'entreprise, notamment les équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement, les véhicules moteurs et autres accessoires;
- Les droits et indemnités d'assurance couvrant les biens et les créanciers décrits ci-dessus ainsi que les créances, effets ou sommes d'argent provenant de la location, de la vente ou d'une autre aliénation des biens le cas échéant, y compris les sommes en dépôt dans toutes les institutions financières, les titres, les contrats, les valeurs et autre document que l'entreprise recevra ou qu'elle aura le droit de recevoir relativement à ses locations ou ses ventes.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est possède, relativement au prêt FLI 14-64 et FLS 14-64, une garantie hypothécaire mobilière sur les biens définie de la façon suivante :

- Les biens présents et futurs faisant partie de l'universalité ou des universalités ci-après décrites ainsi que ceux acquis en remplacement;
- Tous les biens présents et à venir servant à l'exploitation de l'entreprise, notamment les équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement, les véhicules moteurs et autres accessoires;
- Les droits et indemnités d'assurance couvrant les biens et créances décrits ci-dessus ou faisant partie des universalités décrites ci-dessus ainsi que toute autre indemnité à laquelle l'entreprise pourrait avoir droit si lesdits biens sont endommagés, perdus, détruits ou autrement affectés ou si lesdites créances ne peuvent être perçues en totalité ou en partie, incluant les indemnités pour perte de revenus ou bris des machines, le cas échéant.

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est a signé deux prêts avec l'entreprise débitrice de nos prêts désignés sous les numéros FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est désire prendre des garanties hypothécaires mobilières pour assurer le risque relié à son prêt;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est a déposé des demandes de cession de rang hypothécaire auprès de la MRC de Charlevoix-Est, afin de détenir des rangs antérieurs à ceux de la MRC, au relativement aux garanties;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification de rang permettra à l'entreprise débitrice de nos prêts désignée sous les numéros de prêts FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64 de poursuivre son développement, de créer de nouveaux emplois pour la région ainsi que de favoriser la richesse économique;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est :

- Approuve et accepte les demandes de cessions de rangs hypothécaires effectuées par la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, afin de permettre à l'entreprise débitrice de nos prêts numéro FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64 de poursuivre son développement;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Autorise monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, tous les documents utiles et nécessaires à la réalisation de ladite cession de rang en faveur de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

16-10-30

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement au Fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit produire et adopter un rapport annuel d'activités couvrant une période de 15 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de diffuser publiquement le rapport annuel d'activités 2015-2016 sur le site internet de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat de la Capitale-Nationale  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-10-31

**SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) – OFFRES DE VISITES (LA POCATIÈRE ET UNIVERSITÉ LAVAL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) organise deux activités de démarchage dans le domaine agroalimentaire le 10 novembre 2016 à La Pocatière ainsi que le 7 décembre 2016 à l'Université Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** le domaine agroalimentaire est un secteur de développement priorisé par la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de mandater Mission développement Charlevoix à assister aux deux activités de démarchage organisées par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC).

16-10-32

**FONDS DE DIVERSIFICATION : ACCEPTATION DE LA REDDITION DE COMPTES 2008-2015 ET AFFECTATION DU RÉSIDUEL**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (maintenant connu sous le nom de ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit produire et adopter la reddition de comptes de 2008 à 2015 pour le Fonds de diversification;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter la reddition de comptes du Fonds de diversification de la MRC de Charlevoix-Est de 2008 à 2015, d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de transférer le résiduel d'un montant de 3 347,13 \$ dans le projet « La Pointe-aux-Alouettes » de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et de mandater monsieur Pierre Girard, directeur général pour signer le document.

c. c. M. Jean-Philippe Robin, conseiller en aménagement du territoire à la direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-10-33

**DÉFI OSENTREPRENDRE – PARTICIPATION À TITRE DE RESPONSABLE LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le concours Défi OSEntreprendre vise à promouvoir l'entrepreneuriat dans les dix-sept régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le concours rejoint plus de deux mille nouveaux entrepreneurs annuellement;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de mettre en lumière les initiatives des nouvelles entreprises de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de mandater le service de développement économique (Mission développement Charlevoix) à titre de responsable local au concours Défi OSEntreprendre 2016-2017, concours québécois en entrepreneuriat.

16-10-34

**RENDEZ-VOUS DE L'ÉVÉNEMENT D'ÉCONOMIE SOCIALE (ÉES) : ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE ET AUTORISATION DE BUDGET**

**CONSIDÉRANT QUE** l'économie sociale est un secteur de développement priorisé par la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les semaines de l'économie sociale les partenaires du milieu du développement économique ont décidé d'organiser une activité de réseautage d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires sont la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de Charlevoix, le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale et Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de contribuer pour un montant de 500 \$ à l'activité réseautage d'affaires organiser dans le cadre de la 8<sup>e</sup> édition des Semaines de l'économie sociale pris à même le budget de MDC au poste « publicité – activités municipales ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**16-10-35**      **ENTENTE ÉCONOMIE SOCIALE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉFET POUR L'ENTENTE 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-03-35 relativement à l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à signer l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale pour l'année 2016-2017, à même le budget de MDC au poste « développement entreprises d'économie sociale ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-10-36**      **TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet II qui précise que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) peut accorder une subvention de 10 000 \$ à un organisme admissible qui n'a pas déjà reçu une aide financière pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée (ATI);

**CONSIDÉRANT** la tenue du Forum sur la mobilité collective dans Charlevoix le 29 janvier dernier rassemblant plus de soixante acteurs régionaux afin de discuter de pistes de solutions visant l'amélioration du service de mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire charlevoisien;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forum a permis de préciser certains constats pouvant mener à des résolutions applicables sur notre territoire ainsi qu'à la proposition d'un énoncé de vision le 23 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cet énoncé de vision a été présenté en séance de travail du conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires désire l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est demande au MTMDET, une contribution financière de 10 000 \$ pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité en transport collectif.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-10-37

**TRANSPORT COLLECTIF DE CHARLEVOIX : DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la possibilité de faire une demande de subvention de 15 000 \$ au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le cadre de la concertation pour l'emploi d'Emploi Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée (ATI);

**CONSIDÉRANT** la tenue du Forum sur la mobilité collective dans Charlevoix le 29 janvier dernier rassemblant plus de soixante acteurs régionaux afin de discuter de pistes de solutions visant l'amélioration du service de mobilité des personnes sur l'ensemble du territoire charlevoisien;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forum a permis de préciser certains constats pouvant mener à des résolutions applicables sur notre territoire ainsi qu'à la proposition d'un énoncé de vision le 23 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cet énoncé de vision a été présenté en séance de travail du conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires désire l'élaboration d'un plan de transition visant l'amélioration et la modulation des services de mobilité collective existants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est demande au MESS, une contribution financière de 15 000 \$ pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité en transport collectif.

16-10-38

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ROUTE DU PLAN DE TRANSITION DU TRANSPORT COLLECTIF DE CHARLEVOIX : MANDAT À LA DIRECTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a résolu unanimement d'embaucher un chargé de projet en collaboration avec la MRC de Charlevoix pour effectuer le plan de transition en transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera réalisé s'il y a participation de partenaires financiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater la directrice du service de développement économique « Mission développement Charlevoix » à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'étude et à signer le protocole d'entente, et ce, conditionnellement à la confirmation du financement de partenaires.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-10-39**      **CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE PRÊT D'UN VÉHICULE POUR LES SOIRÉES DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 AU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de prêter le véhicule de marque Toyota Highlander appartenant à la MRC pour le Challenge Casino de Charlevoix pour l'événement qui aura lieu du jeudi 24 novembre au 27 novembre 2016, afin d'effectuer le raccompagnement des participants.

c. c. M. Ulric Harvey, directeur des transports, Challenge Casino de Charlevoix

**16-10-40**      **CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT LA CONNIVENCE POUR LA VIE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ au Centre de prévention du suicide de Charlevoix pour la campagne de financement *La Connivence pour la vie* pris à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-10-41**      **COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES LA MALBAIE-CLERMONT : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un plan de visibilité « Partenaire Solidaire » au coût de 500 \$ pour l'édition 2017 du projet Coopérative jeunesse de services (CJS) de La Malbaie/Clermont, pris à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. Mme Claudine Labrie, agente à l'entrepreneuriat jeunesse, Carrefour jeunesse-emploi Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-10-42**      **CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX (CECC) & CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI (CJE) – ACTIVITÉ « DANS LA MIRE DES DRAGONS »**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ au Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC) et au Carrefour jeunesse Emploi (CJE) pour leur activité « Dans la mire des dragons » pris à même le budget de MDC, au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-10-43**      **PRIX DE L'ESSENCE : DÉNONCIATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la population de Charlevoix-Est a fait part de ses commentaires aux élus relativement au prix de l'essence sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la fluctuation du prix de l'essence à un impact direct pour les finances des citoyens;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de l'essence sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est supérieur à celui des plus grands centres, soit Québec et Chicoutimi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de revendiquer, pour et au nom des citoyens de la MRC de Charlevoix-Est, que :

- Le prix de l'essence dans les régions rurales soit similaire à celui des grands centres, comme Québec ou Chicoutimi;
- D'interpeller madame la députée, Caroline Simard afin qu'elle milite en faveur de la MRC de Charlevoix-Est auprès des instances gouvernementales concernées.

**16-10-44**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 16 h 25.

---

Jean-Pierre Gagnon  
Préfet suppléant

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de novembre 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-troisième jour de novembre deux mille seize (23/11/2016) à 16 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, préfet suppléant et maire de Clermont  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Sont absentes :**

Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique (Mission développement Charlevoix), et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-11-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures trente ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale;
- b) MRC de la Haute-Côte-Nord : demande de rencontre avec M. Sylvain Tremblay relativement au trajet Baie-Comeau-Québec desservi par Intercar;
- c) Office d'habitation (OH) de Saint-Siméon : discussions relativement à la réception de la résolution 16-11-8 adoptée le 2 novembre 2016;
- d) Programme d'aide au développement du transport collectif : avis favorable à l'attribution d'une aide financière de 10 000 \$ émise par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- e) Forum des élus : bonification du fonds de développement des territoires pour une somme totale de 25 millions.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2017;
- b) Transferts budgétaires : autorisation;
- c) Fonds de développement des territoires : délégation de signature à monsieur Sylvain Tremblay, préfet, relativement à l'Addenda 1;
- d) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : inscription à l'assemblée générale des MRC qui aura lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochains;
- e) Renouvellement de l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour la somme de 466,80 \$ taxes incluses;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- f) Tourisme Charlevoix : renouvellement de l'adhésion 2017-2018 pour la somme de 318,58 \$ taxes incluses et demande d'achat d'une publicité pour le Guide touristique officiel de Charlevoix, édition 2017-2018 (entre 1 575 \$ et 11 000 \$);
- g) Convention collective : validation de l'estimation des salaires à payer au 31 décembre 2016 due à la négociation de la convention pour les employés et des cadres;
- h) Convention collective : réception de deux (2) griefs;
- i) Aéroport de Charlevoix : paiement d'une somme de 10 068,88 \$ taxes incluses à Approach Navigation Systems inc., pour la maintenance AWOS pour les années 2016,2017 et 2018;
- j) Aéroport de Charlevoix : mandat à la direction générale et au responsable des opérations pour un appel d'offres relativement à la révision des approches GPS;
- k) Aéroport de Charlevoix : renouvellement de l'entente avec TORQ Divertissement inc. (RPM) pour des essais routiers et délégation de signature;
- l) Aéroport de Charlevoix : Les Événements Festidrag, suivi;
- m) Cour municipale : suivi;
- n) Renouvellement du bail avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) : réception du bail signé;
- o) Renouvellement du bail entre la MRC et la Société de gestion de Charlevoix-Est pour l'année 2017;
- p) Réseau Charlevoix : demande de contribution financière;
- q) Association des pourvoiries de Charlevoix : demande d'appui moral relativement sur le plan de relève de la villégiature chasse et pêche;
- r) Adoption du calendrier des séances du conseil des maires pour l'année 2017;
- s) CIHO-FM : acceptation de la proposition numéro 4 pour les vœux des Fêtes 2016-2017 pour la somme de 305 \$ plus taxes;
- t) Fermeture des bureaux de la MRC durant le temps des Fêtes, du 22 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement;
- u) Retenue du courrier au bureau de poste pendant le temps des Fêtes (du 22 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement) pour la somme de 94,28 \$ taxes incluses;
- v) Opération Nez rouge : demande de contribution financière pour la 32<sup>e</sup> édition;
- w) Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au dossier des hydrocarbures;
- x) Demande d'appui du député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, monsieur Guy Caron, relativement à l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprises familiales;
- y) TNO : demande d'aide financière d'une somme de 1 000 \$ par la Desserte de Sagard;
- z) Localisation du service de développement économique : choix des soumissionnaires relativement à l'ingénierie de structure et mécanique;
- aa) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Dépôt et étude du projet d'entente avec la SPCA pour l'application de la réglementation de la MRC relative aux animaux;
- b) Suivi de la rencontre du comité de sécurité publique de la MRC tenue le 16 novembre;
- c) Gestion des lots intramunicipaux, intégration de réserves forestières à Sagard à l'unité d'aménagement 033-51, consultation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- d) Gestion foncière : développement de la villégiature au lac Noir à Saint-Siméon, suivi;
- e) Avis d'obtention de claims d'exploration minière sur le territoire du Mont-Élie (sur le mont de la Noyée, dans le secteur du Pied-des-Monts) par une société d'exploration minière;
- f) Héros en 30, rappel de la formation du 27 novembre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Appui à la MRC des Collines-de-l'Outaouais relativement à la demande d'interdiction de la vente de produits de soins personnels et de produits nettoyants concernant des microbilles en plastique;
- b) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : acceptation de projets;
- b) Plan de développement de la zone agricole (PDZA), suivi;
- c) Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages, suivi;
- d) Pointe-aux-Alouettes, suivi;
- e) Projet valorisation du français auprès des nouveaux arrivants;
- f) Dossier lac au Foulon, suivi;
- g) Entente culturelle avec le CALQ, suivi;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Avis de motion et présentation du projet de règlement 277-11-16 déclarant la compétence de la MRC de Charlevoix-Est en matière de transport collectif;
- b) Avis de motion : modification au règlement 97-01-00 concernant l'instauration d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées relativement au tarif des usagers;
- c) Entente sectorielle en économie sociale : adoption d'un montant de 5 000 \$ pour 2017-2018;
- d) Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix – résiduel d'un montant de 4 000 \$;
- e) Prêts aux entreprises : orientation pour les dossiers numéros FLI/FLS n° 13-62 et FLI/FLS n° 15-66;
- f) Cession de rang : autorisation de signature à la direction générale;
- g) Salon Carrefour des affaires;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**16-11-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2016.

**16-11-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DU TNO POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Nov. 2016 », et ce, pour les mois d'octobre et de novembre 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Nov. 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Nov. 2016 », et ce, pour les mois d'octobre et de novembre 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**DISCOURS BUDGÉTAIRE DU PRÉFET**

Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, présente son discours budgétaire en faisant un retour sur l'année 2016 et en présentant ensuite les prévisions budgétaires 2017.

**16-11-04**      **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Charlevoix-Est pour une somme de 9 700 826 \$ telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard, à la séance de travail du 15 novembre 2016.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



16-11-05

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES : AUTORISATION**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

<b><u>Transferts MRC</u></b>		
10219000990	Divers	2 500 \$
2213000726	Achat ameublement et équipements administration	2 500 \$
<b><u>Transferts MDC</u></b>		
10262900670	Dépenses du bureau	2 600 \$
10262900430	Services juridiques MDC	3 000 \$
10262900440	Assurances MDC	1 000 \$
10262900150	Autres salaires MDC	5 000 \$
10262900990	Divers	2 600 \$
10262900340	Publicité et activités municipales	2 000 \$
2262900723	Achat ameublement et équipements MDC	2 000 \$
10262900491	Développement entreprises d'économie sociale	5 000 \$
<b><u>Transferts Transport collectif</u></b>		
20236110320	Frais de poste	500 \$
20236110415	Service informatique	1 000 \$
20236110410	Frais juridiques	1 500 \$
20236110450	Assurances	1 500 \$
20236110670	Fournitures de bureau	1 500 \$
<b><u>Transferts Transport adapté</u></b>		
20239110410	Frais juridiques	500 \$
20239110415	Service informatique	500 \$
20239110920	Divers	570 \$
20239110430	Service taxi adapté	1 570 \$
<b><u>Transferts GMR</u></b>		
10245129990	Divers GMR	3 500 \$
10245230141	Salaires employés écocentre La Malbaie	10 000 \$
10245230222	Cotisations de l'employeur	500 \$
10245230242	Cotisations de l'employeur	500 \$
10245210412	Services juridiques	500 \$
10245210332	Frais d'envoi (boues fosses septiques)	500 \$
10245210648	Achat de bacs bleus	1 000 \$
10245230681	Électricité écocentres	3 100 \$
10245120670	Fournitures de bureau GMR	2 000 \$
10245210340	Publicité et informations valorisation	5 500 \$
10245210331	Poste et téléphone	500 \$
10245210440	Fonctions connexes à la valorisation	2 400 \$
10245210990	Divers valorisation	4 600 \$
10245230430	Traitement résidus RDD	2 300 \$
10245230511	Entretien écocentre St-Siméon	800 \$
2241000726	Dépenses invest. achat équipement logiciel GMR	1 500 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-11-06

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT  
DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA CAPITALE-  
NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus de la Capitale-Nationale désire se doter d'une stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires pour la région de la Capitale-Nationale incluant le territoire de la ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE** cette stratégie constitue une démarche régionale visant à favoriser le développement des activités agricoles et agroalimentaires contribuant au maintien et au développement des emplois dans toute la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la région désire démontrer sa volonté à travailler ensemble pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires et que celle-ci passe par un engagement financier ferme de chacune des MRC et villes-MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes recueillies permettront d'entamer des discussions avec le gouvernement afin d'obtenir une contribution financière, notamment avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la signature d'une entente sectorielle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est s'engage à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale pour une période de trois ans pour un montant global totalisant 53 200 \$, dont 11 800 \$ en 2017.

c. c. Forum des élus de la Capitale-Nationale  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-11-07

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 15-06-20 relativement à l'acceptation de l'entente relative au fonds de développement des territoires avec le ministre responsable de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère de prolonger l'entente jusqu'au 30 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'impact positif pour le développement local et régional à la suite de la signature de cette entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer monsieur Sylvain Tremblay, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, aux fins de signature relativement à l'addenda 1 relative au Fonds de développement des territoires.

c. c. M. Alain Kirouac, sous-ministre associé au Secrétariat de la Capitale-Nationale

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

**16-11-08**      **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :  
INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MRC QUI AURA LIEU  
LES 30 NOVEMBRE ET 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, à l'Assemblée des MRC de la FQM, qui aura lieu les 30 novembre 2016 et 1<sup>er</sup> décembre 2016, au coût de 100,60 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-11-09**      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 466,80 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-11-10**      **TOURISME CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2017-  
2018**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2017-2018 pour la somme de 318,58 \$ taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-11-11**      **RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AVEC LA  
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES : MANDAT DE  
PEINTURE DES BUREAUX**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-09-07 relativement au renouvellement du bail avec la société québécoise des immeubles (SQI);

**CONSIDÉRANT QU'**une clause du bail indique que la MRC doit repeindre quelques murs et ainsi qu'un bureau de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques murs de la MRC doivent également être repeints;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Peinture dynamique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de peinture des quelques murs et un bureau de la Sûreté du Québec et de la MRC à Peinture dynamique pour la somme de 2 235 \$ plus taxes et matériels payée à même le budget bâtiments MRC et Sûreté du Québec.

c. c. Lieutenant Benoît Morin, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**

**16-11-12**      **RENOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA MRC ET LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE CHARLEVOIX-EST POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail avec la Société de gestion de Charlevoix-Est (SGCE) est échu depuis le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique (Mission développement Charlevoix) de la MRC occupe présentement les locaux de la SGCE;

**CONSIDÉRANT** le résultat des négociations entre le président de la SGCE, la directrice générale de la ville de Clermont et le directeur général de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la proposition de bail préparée par la directrice générale de la Ville de Clermont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale de la MRC à signer le bail avec la Société de gestion de la Charlevoix-Est selon les termes et conditions de la proposition.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

**16-11-13**      **CIHO-FM : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION NUMÉRO 4 POUR LES VŒUX DES FÊTES 2016-2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter la proposition numéro 4 de CIHO-FM (plan Vœux unique double) pour la diffusion des vœux des fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, pour une somme de 305 \$ plus taxes payé au budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**16-11-14**      **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des bureaux de la MRC durant le temps des Fêtes, soit du 22 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement.

**16-11-15**      **RETENUE DU COURRIER AU BUREAU DE POSTE PENDANT LE TEMPS DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le personnel administratif à effectuer les démarches pour la retenue du courrier de la MRC pour la période des Fêtes auprès de Postes Canada pour la somme de 94,28 \$ taxes incluses payé au budget de la MRC au poste « Frais de poste ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-11-16

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du *Code municipal* qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil sont présentement à 16 heures, mais que toutefois, un avis de motion a été adopté afin de modifier le règlement pour que les séances débutent à 15 heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2017, tel que présenté au tableau suivant :

<b>Calendrier 2017</b>	
<b>Séances ordinaires du conseil des maires à 15 h</b>	
<b>Janvier</b>	Mardi 31 janvier 2017
<b>Février</b>	Mardi 28 février 2017
<b>Mars</b> <u>Adoption états financiers MRC et TNO</u>	Mardi 28 mars 2017
<b>Avril</b>	Mardi 25 avril 2017
<b>Mai</b>	Mardi 30 mai 2017
<b>Juin</b>	Mardi 27 juin 2017
<b>Août</b>	Mardi 29 août 2017
<b>Septembre</b>	Mardi 26 septembre 2017
<b>Octobre</b>	Mardi 31 octobre 2017
<b>Novembre</b> <u>Séance du budget de la MRC</u>	Mercredi 22 novembre 2017
<b>Décembre</b> <u>Séance du budget du TNO</u>	Mardi 19 décembre 2017

16-11-17

**APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) RELATIVEMENT AU DOSSIER DES HYDROCARBURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT QUE** les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

**CONSIDÉRANT QU'**il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE,** lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- **D'ADOPTER** un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- **D'ACCORDER** le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazière et pétrolière seraient interdites;
- **DE DEMANDER** au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- **D'APPUYER** activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-11-18** **DEMANDE D'APPUI DU DÉPUTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE–TÉMISCOUATA–LES BASQUES, M. GUY CARON, RELATIVEMENT À L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du député de Rimouski-Neigette–Témiscouata–Les Basques, monsieur Guy Caron, relativement à l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprises;

**CONSIDÉRANT** l'impact fiscal lors du transfert d'entreprises entre personnes liées;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la pérennité des entreprises familiales pour favoriser le développement local et la création de nouveaux emplois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'appuyer le député de Rimouski-Neigette–Témiscouata–Les Basques, monsieur Guy Caron, relativement à l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprises.

c. c. M. Guy Caron, député de Rimouski-Neigette–Témiscouata–Les Basques

**16-11-19** **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 270-03-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-01-12 DÉTERMINANT CERTAINES MODALITÉS DE L'ADMINISTRATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RELATIVEMENT À L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 270-03-16 modifiant le règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'heure des séances du conseil.

**16-11-20** **TNO DE CHARLEVOIX-EST : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA DESSERTTE DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC octroie annuellement une aide financière à certains organismes de Sagard à la réception des états financiers;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Desserte de Sagard, anciennement connue sous la dénomination du « comité paroissial pastoral »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 1 000 \$ à la Desserte de Sagard pour l'année 2016, suivant la réception des états financiers, tel que produit à l'Archevêché de Chicoutimi.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Houde, secrétaire, Desserte de Sagard  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-11-21

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT** l'aide déjà consentie dans le volet régional (9 729 \$) pour le projet de relocalisation de la station de TVC-VM, selon la résolution 16-05-11;

**CONSIDÉRANT** l'aide déjà consentie dans le volet municipal (Municipalité de Saint-Siméon - 4 500 \$), selon la résolution 16-05-11;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin.

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE</b>		
Projets retenus lors de la séance du 23 novembre 2016		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Forge Riverin	Société d'histoire de Charlevoix (SHC)	5 000 \$ (Ville La Malbaie)
Projet de borne électrique à recharge rapide	Ville La Malbaie	13 000 \$ (Ville La Malbaie)
Déménagement de la station – volet accès à la diffusion directe	TVCVM/GoXplore	10 000 \$ (Ville La Malbaie)
Rénovation de la Maison des jeunes de Saint-Siméon	GAJC	2 500 \$ (Saint-Siméon)

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-11-22

**RÈGLEMENT NUMÉRO 278-11-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 247-04-14 DES TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification est faite en suivant la procédure de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



**CONSIDÉRANT QU'IL** est à propos et dans l'intérêt de la MRC et de ses contribuables de procéder à la modification du règlement de zonage n° 247-04-14 afin de spécifier que l'usage du vinyle, comme matériau de revêtement extérieur, n'est pas autorisé pour les constructions localisées sur les baux de villégiature situées en zones multiressources;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 25 octobre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement que le règlement n° 278-11-16 modifiant le règlement de zonage n° 247-04-14 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à préciser que l'usage du vinyle, comme matériau de revêtement extérieur, n'est pas autorisé pour les constructions localisées sur les baux de villégiature situées en zones multiressources.

#### **ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.6 NORMES SPÉCIFIQUES POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION EN ZONES MULTIRESSOURCES (M) 5.6.1 : MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR DES MURS**

L'article 5.6.1 est modifié en ajoutant les mots suivants au texte existant : « pour les constructions localisées sur les baux de villégiature situés en zones multiressources. »

#### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

16-11-23

#### **PROJET DE VALORISATION DU FRANÇAIS AUPRÈS DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

**CONSIDÉRANT** l'offre du ministère de la Culture et des Communications de contribuer à la réalisation d'un projet portant sur le soutien à la promotion et à la valorisation de la langue française;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de contribuer à la réalisation d'un projet qui sera réalisé en partenariat avec les organismes qui offrent des services aux nouveaux arrivants qui parlent peu ou pas le français;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a signifié son intérêt pour investir conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est dans le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de contribuer pour un montant de 1 000 \$ à la réalisation d'un projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la promotion et à la valorisation de la langue française :

- **QUE** cette dépense soit imputée au budget 2017 du service de l'aménagement du territoire et du développement régional, au poste « Mise en valeur du territoire »;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est assure la gestion financière du projet pour un total de 4 000 \$ constitué de 1 000 \$ de la MRC de Charlevoix, 1 000 \$ de la MRC de Charlevoix-Est et 2 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications.

c. c. Madame Julie-Éliane Beaulieu, ministère de la Culture et des Communications  
Madame Annie Vaillancourt, MRC de Charlevoix

16-11-24

**ADOPTION DES PRIORITÉS LOCALES POUR L'ANNÉE 2017 RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations relatives aux priorités locales sur lesquelles la Sûreté du Québec devra mettre l'accent pour l'année 2017 sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est doivent être déposées à la SQ avant le 31 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** ces priorités locales sont annuellement choisies par le comité de sécurité publique (CSP) de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-11-03 du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC par laquelle il fait part au conseil des maires des priorités locales retenues pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter les priorités locales suivantes pour l'année 2017 et de les transmettre à la Sûreté du Québec :

- Accentuer la présence policière sur les routes 138, 170 et 362;
- Accentuer les interventions relatives aux drogues de rue;
- Accentuer la surveillance policière aux intersections et traverses piétonnières.

c. c. Lieutenant Benoît Morin, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

16-11-25

**INTÉGRATION DE RÉSERVES FORESTIÈRES À SAGARD AUX LOTS INTRAMUNICIPAUX SOUS LA GESTION DE LA MRC, DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est en consultation actuellement pour intégrer des réserves forestières situées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est à l'unité d'aménagement 033-51;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la pertinence pour la MRC de demander au MFFP à ce que quelques-unes de ces réserves, localisées principalement en bordure de la route 170 à Sagard, soient intégrées au territoire public intramunicipal sous gestion de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable de la gestion du TNO de Sagard où sont situés les blocs de réserves forestières visés et que ces blocs sont intégrés pour la plupart entre des lots privés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces réserves totalisent une superficie d'environ 600 hectares, s'ajouteraient à la superficie de 7 644 hectares dont la gestion est déléguée à la MRC par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et dont 6 059 hectares sont maintenant délégués avec des pouvoirs et responsabilités restreints étant donné qu'ils correspondent à une réserve de biodiversité projetée en vue de la création éventuelle du parc de la Côte-de-Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) la possibilité que soit transférée à la MRC de Charlevoix-Est la gestion de certaines réserves forestières situées à Sagard via une intégration au territoire public intramunicipal actuellement sous convention de gestion conclue entre le MERN et la MRC.

c. c. M. Marc-André Boivin ing. f., directeur p. i. de la gestion des forêts Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches, direction générale du secteur central, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
M. Luc Bérard, conseiller en gestion du territoire public, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

16-11-26

**DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE AU LAC NOIR À SAINT-SIMÉON, DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-12-14 par laquelle la MRC de Charlevoix-Est signifie au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) son intention de procéder au développement de nouveaux emplacements de villégiature sur les lacs Noir (en territoire public intramunicipal à Saint-Siméon) et Savard (en territoire non organisé sur la Zec Lac-au-Sable);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un inventaire biophysique à l'automne 2016 pour le lac Noir;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé au MERN de faire le suivi nécessaire auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin qu'il réalise un inventaire faunique pour ce lac;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN a informé la MRC dans un courriel du 8 novembre dernier que le lac Noir ne peut pas être développé à des fins de villégiature en invoquant le rapport préliminaire du secteur faune à la suite de la diagnose du lac Noir réalisée en 2009, dont la conclusion est la suivante :

*La population d’ombles de fontaine du lac Noir est en situation de surexploitation. Le potentiel faunique du lac Noir n’est donc pas suffisant pour soutenir une augmentation de la pression de pêche que causerait la mise en place de chalet de villégiature en bordure de ce lac.*

**CONSIDÉRANT** la possibilité de réévaluer les critères pour déterminer le potentiel de développement de la villégiature;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander au ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles de ne pas faire du potentiel de pêche un critère déterminant pouvant empêcher le développement de la villégiature au lac Noir.

c. c. M. Thomas Faguy-Bernier, conseiller en gestion du territoire public, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles

#### **HÉROS EN 30, RAPPEL DE LA FORMATION DU 27 NOVEMBRE PROCHAIN AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Monsieur Sylvain Tremblay, préfet, tient à souligner l’événement Héros en 30, qui aura lieu au Fairmont Le Manoir Richelieu le 27 novembre prochain et invite la population à y participer.

16-11-27

#### **ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 4 À SIMON THIVIERGE ET FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-05-22 relative à l’octroi du contrat de construction de l’écocentre de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 23 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer le décompte numéro 4 à Simon Thivierge & Fils pour la construction de l’écocentre de La Malbaie pour la somme de 6 385,39 \$ taxes incluses payée à même le budget valorisation au poste dépenses d’investissement construction écocentre La Malbaie.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-11-28**      **ÉCOCENTRE DE CLERMONT : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 À SIMON THIVIERGE & FILS INC. RELATIVEMENT AUX DALLES DE BÉTON**

**CONSIDÉRANT** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction et l'installation de dalles de béton à l'écocentre de Clermont conformément à la résolution 16-05-26;

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-09-27 octroyant un contrat à Simon Thivierge & Fils relativement à l'installation des dalles de béton à l'écocentre de Clermont;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 7 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer le premier décompte à Simon Thivierge & Fils pour l'installation des dalles de béton à l'écocentre de Clermont pour la somme de 21 930,66 \$ taxes incluses payée à même le budget valorisation au poste dépenses d'investissement écocentre Clermont assises conteneurs.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

**16-11-29**      **VALORISATION : SIGNATURE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENTENTE DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est valorise depuis plusieurs années les produits électroniques provenant de son réseau des écocentres;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques changements mineurs ont été apportés à l'entente actuelle (résolution 13-09-28) avec le mandataire de Recyc-Québec, soit l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE du Québec);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale de la MRC à signer la nouvelle entente de partenariat avec ARPE du Québec pour le recyclage des produits électroniques.

**16-11-30**      **APPUI À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'INTERDICTION DE LA VENTE DES PRODUITS DE SOINS PERSONNELS ET DE PRODUITS NETTOYANTS CONCERNANT DES MICROBILLES EN PLASTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la protection de l'environnement est une priorité pour la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'environnement est une ressource économique pour la MRC de Charlevoix-Est et pour bien d'autres régions;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC croit que les craintes des effets néfastes sur l'environnement et particulièrement sur les organismes aquatiques des microbilles en plastique sont fondées;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'appuyer la résolution numéro 16-10-375 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais relativement à la demande l'interdiction de la vente de produits de soins personnels et de produits nettoyants contenant des microbilles en plastique et de faire parvenir la résolution d'appui au directeur général de la MRC des Collines-de-l'Ouest, monsieur Stéphane Mougeot.

c. c. Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 OCTOBRE 2016**

Le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 octobre 2016.

**16-11-31 AÉROPORT DE CHARLEVOIX : MAINTENANCE AWOS POUR LES ANNÉES 2016-2017 ET 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service d'*Approach Navigation Systems inc. (ANS)* pour la vérification annuelle du système météo AWOS au coût approximatif de 10 068,88 \$ réparti sur 3 ans, soit 2016, 2017 et 2018.

c. c. Approach Navigation Systems inc.  
M. André Tremblay, responsable de l'Aéroport, MRC

**16-11-32 AÉROPORT DE CHARLEVOIX : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET/OU AU RESPONSABLE DES OPÉRATIONS POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA RÉVISION DES APPROCHES GPS**

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre de la politique de NAV CANADA sur les niveaux de service concernant les services de gestion de l'information aéronautique;

**CONSIDÉRANT** la confirmation en date du 29 juillet 2016 que l'Aéroport de Charlevoix CYML n'est pas admissible au soutien continu de NAV CANADA;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de retenir les services d'un organisme externe de conception (EDO) enregistré auprès de NAV CANADA pour la tenue à jour des procédures d'approche aux instruments, dont la date d'examen cyclique est le 12 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** quand l'absence de procédure de tenue à jour des procédures d'approche aux instruments, NAV CANADA pourrait après le 12 décembre 2017 annuler lesdites procédures d'approche aux instruments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale et/ou le responsable des opérations de l'Aéroport à aller en appel d'offres relativement à la révision des approches GPS.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations de l'Aéroport de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est

**16-11-33**      **TRANSPORT COLLECTIF : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 277-11-16 DÉCLARATION LA COMPÉTENCE DE LA MRC**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la Municipalité de Saint-Siméon, qu'à une prochaine séance, le conseil de la MRC procédera à l'adoption du règlement déclarant la compétence de la MRC de Charlevoix-Est relativement au transport collectif, lequel projet de règlement ayant été présenté lors de la séance de travail précédant la séance publique.

**16-11-34**      **AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 97-01-00 CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES RELATIVEMENT AU TARIF DES USAGERS ET À L'INTITULÉ DU RÈGLEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée, qu'à une prochaine séance, le conseil de la MRC procédera à l'adoption du règlement modifiant le règlement 97-01-00 concernant l'instauration d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées relativement au tarif des usagers et à l'horaire du service.

**16-11-35**      **ENTENTE SECTORIELLE EN ÉCONOMIE SOCIALE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a approuvé en 2016 une contribution de 5 000 \$ à l'entente sectorielle 2016-2017 sur le développement en économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale est reconnu dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 porté par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle des entreprises d'économie sociale a réalisé un exercice de planification stratégique en collaboration avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs perspectives de développement;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la MRC de Charlevoix-Est à poursuivre son partenariat pour le développement des entreprises d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle a ciblé 6 objectifs dans sa planification stratégique 2015-2018, dont celui d'augmenter les ventes des entreprises d'économie sociale; d'améliorer la notoriété de l'économie sociale; d'améliorer la collaboration et la concertation des acteurs et des entreprises d'économie sociale au niveau local et régional; de renforcer les compétences des entreprises d'économie sociale; d'améliorer la notoriété du Pôle et d'être un relayeur d'information sur le territoire pour les entreprises d'économie sociale;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Pôle est reconnu comme Pôle régional d'économie sociale par le gouvernement du Québec et qu'il est partie prenante du Plan d'action gouvernementale en économie sociale 2015-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant de chacun des organismes municipaux, MRC et Villes, au sein du comité directeur est l'un de ceux mentionnés au second alinéa de l'article 21.23.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant de la MRC est dûment chargé de la gestion de la part du Fond de développement des territoires (FDT) dont la gestion est déléguée à l'organisme et, à ce titre, exerce sa discrétion sur l'emploi de cette part du FDT, cette discrétion ne pouvant être sous-déléguée;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du service de développement économique de la MRC est en charge notamment du développement des entreprises d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement du Pôle des entreprises d'économie sociale pour l'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale pour les années 2017-2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 5 000 \$ au Pôle des entreprises d'économie sociale pour l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2017-2018 et de mandater madame Catherine Gagnon, directrice du développement économique, pour siéger au le comité directeur de l'entente pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

c. c. Pôle des entreprises d'économie sociale

16-11-36

**CESSION DE RANG : AUTORISATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a repris sa compétence relativement au développement économique sur son territoire et qu'elle est la créancière au terme des prêts aux entreprises effectués à même le fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est possède deux prêts actifs portant les numéros de prêt FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est créancière, relativement au prêt FLI 08-53, d'une garantie hypothécaire mobilière sur les biens définis de la façon suivante :

- Les biens présents et futurs faisant partie de l'universalité ou des universalités ci-après décrites ainsi que ceux acquis en remplacement;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



- Tous les biens présents et à venir servant à l'exploitation de l'entreprise, notamment les équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement, les véhicules moteurs et autres accessoires;
- Les droits et indemnités d'assurances couvrant les biens et les créanciers décrits ci-dessus ainsi que les créances, effets ou sommes d'argent provenant de la location, de la vente ou d'une autre aliénation des biens le cas échéant, y compris les sommes en dépôt dans toutes les institutions financières, les titres, les contrats, les valeurs et autres documents que l'entreprise recevra ou qu'elle aura le droit de recevoir relativement à ses locations ou ses ventes.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est créancière, relativement au prêt FLI 14-64 et FLS 14-64, d'une garantie hypothécaire mobilière sur les biens définis de la façon suivante :

- Les biens présents et futurs faisant partie de l'universalité ou des universalités ci-après décrites ainsi que ceux acquis en remplacement;
- Tous les biens présents et à venir servant à l'exploitation de l'entreprise, notamment les équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement, les véhicules moteurs et autres accessoires;
- Les droits et indemnités d'assurances couvrant les biens et créances décrits ci-dessus ou faisant partie des universalités décrites ci-dessus ainsi que toute autre indemnité à laquelle l'entreprise pourrait avoir droit si lesdits biens sont endommagés, perdus, détruits ou autrement affectés ou si lesdites créances ne peuvent être perçues en totalité ou en partie, incluant les indemnités pour perte de revenus ou bris des machines, le cas échéant.

**CONSIDÉRANT QU'**Investissement Québec a signé un prêt avec l'entreprise débitrice des prêts de la MRC désignés sous les numéros FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64;

**CONSIDÉRANT QU'**Investissement désire prendre une garantie hypothécaire mobilière pour assurer le risque relié à son prêt, relativement à l'universalité des crédits d'impôt remboursables, présents et futurs, pour le volet investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**Investissement Québec a déposé une demande de cession de rang hypothécaire auprès de la MRC de Charlevoix-Est, afin de détenir des rangs antérieurs à ceux de la MRC, relativement aux garanties portant sur l'universalité des crédits d'impôt remboursables, présents et futurs, pour le volet investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification de rang permettra à l'entreprise débitrice de nos prêts désignée sous les numéros de prêts FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64 de poursuivre son développement, de créer de nouveaux emplois pour la région ainsi que de favoriser la richesse économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est :

- Approuve et accepte la demande de cession de rang hypothécaire effectuée par Investissement Québec, afin de permettre à l'entreprise débitrice des prêts de la MRC numéro FLI 08-53, FLI 14-64 et FLS 14-64 de poursuivre son développement;
- Autorise monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, tous les documents utiles et nécessaires à la réalisation de ladite cession de rang en faveur de Investissement Québec, pour l'universalité des crédits d'impôt remboursables, présents et futurs, pour le volet investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation relativement aux exercices financiers de l'entreprise se terminant le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

c. c. M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire

16-11-37

**CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler l'entente de partenariat publicitaire avec Challenge Casino de Charlevoix pour la compétition de curling pour les années 2016, 2017 et 2018 en octroyant une somme de 750 \$ annuellement, dans le but de favoriser les événements écoresponsables. Il est également résolu de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard pour la signature de ladite entente.

c. c. M. Bruno Turcotte, Challenge Casino de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-11-38

**LA MAISON LA MONTÉE : OCTROI D'UNE SOMME POUR L'ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DU 27 NOVEMBRE PROCHAIN**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ à La Maison La Montée pour son activité de financement qui se déroulera le 27 novembre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu payé à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

16-11-39

**L'ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE CHARLEVOIX : APPUI RELATIVEMENT AU PLAN DE RELÈVE DE LA VILLÉGIATURE CHASSE ET LA PÊCHE**

**CONSIDÉRANT** la présentation de monsieur Gilles Quintin, représentant de l'Association des pourvoiries de Charlevoix, lors du comité de gouvernance de la MRC du 15 novembre relativement au plan de relève de la villégiature chasse et pêche;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT QUE** les pourvoyeurs prévoient orienter leur stratégie de développement au cours des prochaines années, pour avoir notamment comme cible la clientèle familiale;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre en valeur les ressources fauniques de notre territoire et d'être à la fois le gardien de nos ressources, notamment afin d'assurer la pérennité pour les générations à venir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'appuyer politiquement l'Association des pourvoires de Charlevoix relativement sur le plan de relève de la villégiature chasse et pêche.

c. c. Monsieur Gilles Quintin, représentant de l'Association des pourvoires de Charlevoix

16-11-40

**CHARLEVOIX SOCIAL : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires du développement social de Charlevoix se sont outillés pour rendre leurs activités et missions plus visibles;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les stratégies mises en œuvre les partenaires ont développé le portail web *Charlevoix social*;

**CONSIDÉRANT QUE** le portail *Charlevoix social* est une source d'informations rapide, complète et simple à utiliser pour la population, les intervenants(e)s, les élus(e)s, les travailleurs municipaux, où tous les renseignements seront regroupés;

**CONSIDÉRANT** l'importance de diffuser le portail auprès de la population charlevoisienne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 500 \$ au développement social de Charlevoix pour le portail web Charlevoix social à même les soldes 2016 du projet communication du Développement social intégré de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-11-41

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Donald Kenny, la séance est levée à 16 h 34.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

---

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de décembre 2016 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingtième jour de décembre deux mille seize (20/12/2016) à 16 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

**16-12-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de quatre heures ayant débuté à 11 h, précédant le présent conseil, où l'ordre du jour était :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : réinvestissement de 100 millions de dollars en développement régional;
- b) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : suivi de l'assemblée des MRC;
- c) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : suivi de la conférence des préfets;
- d) Office municipal d'habitation (OMH) : suivi de la rencontre du 9 décembre 2016;
- e) Dossier Intercar : suivi;
- f) Vaccination : iniquité;
- g) Compteurs d'eau, suivi;
- h) Demande d'agrandissement du Club Bataram.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) TNO : présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2017;
- b) TNO : dépôt du rapport financier de la Desserte de Sagard;
- c) TNO : surplus réservé;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

- d) Atelier Martin-Pêcheur inc., renouvellement du contrat pour l'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 pour la somme mensuelle de 1 279,02 \$ plus taxes;
- e) Soutien informatique pour la MRC, renouvellement de l'entente avec Services Info-Comm pour la somme de 24 811,60 \$ taxes incluses;
- f) Renouvellement de l'entente pour les services juridiques avec Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. pour la somme de 16 646,40 \$;
- g) Règlement numéro 280-12-16 modifiant le règlement 270-03-16 modifiant le règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est;
- h) Localisation de Mission développement Charlevoix (MDC) : suivi;
- i) Aéroport de Charlevoix : renouvellement de l'entente avec TORQ Divertissement inc. (RPM) pour des essais routiers et délégation de signature;
- j) Aéroport de Charlevoix : Les Événements Festidrag, suivi;
- k) Aéroport de Charlevoix : *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement à l'appareil de dégivrage/antigivrage;
- l) Aéroport de Charlevoix : acquisition d'un système de dégivrage de marque *Premier* auprès de David H. Kay pour la somme de 99 900 \$ taxes incluses;
- m) Aéroport de Charlevoix : octroi d'un mandat à Traffic Tech Custom, courtier en douane agréé relativement à l'acquisition du système de dégivrage/antigivrage pour la somme de 360 \$;
- n) Aéroport de Charlevoix : assurance responsabilité exigée;
- o) Aéroport de Charlevoix : demande de SMT Performance relativement à la réalisation d'un événement en janvier 2017;
- p) Corporation le Saumon de la Rivière Malbaie : demande d'appui politique relativement à une subvention pour une étude pour la conservation du saumon atlantique;
- q) Entretien Excellence : octroi d'un mandat pour un grand ménage annuel pour les locaux de Mission développement Charlevoix pour la somme de 1 250,60 \$ plus taxes;
- r) Transport collectif : injection d'une somme de 921,50 \$;
- s) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) SPCA de Charlevoix : suivi du projet d'entente pour l'application de la réglementation de la MRC relative aux animaux;
- b) Achat de passerelles de téléphonie IP, autorisation de la MRC de Charlevoix-Est à la Commission scolaire de Charlevoix pour procéder à l'octroi du contrat en son nom;
- c) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi;
- d) Téléphonie IP, renouvellement des liens PRIs.;
- e) Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) : demande d'aide financière relativement à l'acquisition d'équipement pour le sauvetage dans les secteurs non accessibles par voies carrossables;
- f) Suivi de la demande de l'équipe de sauvetage du TNO relative aux interventions hivernales;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Gestion des boues de fosses septiques : statistiques;
- b) Pont du chemin Snigole : assurance responsabilité civile;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Table de concertation régionale sur le fleuve;
- b) Prix du patrimoine 2017, édition Charlevoix;
- c) Octroi d'une somme de 4 000 \$ au Domaine Forget, provenant du fonds réservé pour les événements;
- d) Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : délais;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Adoption du règlement 277-11-16 déclarant la compétence de la MRC de Charlevoix-Est en matière de transport collectif;
- b) Transport collectif : document préparé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- c) Tourisme Charlevoix : demande relativement au résiduel de la somme de 4 000 \$;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**16-12-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016.

**16-12-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DU TNO POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport), tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Déc 2016 », et ce, pour les mois de novembre et de décembre 2016 et les frais de déplacement portant la cote « D Déc. 2016 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Déc. 2016 », et ce, pour les mois de novembre et de décembre 2016.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**16-12-04**      **CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, RENOUELEMENT POUR 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de renouveler, pour 2017, le contrat d'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec, auprès d'Atelier Martin-Pêcheur inc. pour la somme de 1 279,02 \$ plus taxes par mois.

- c. c. Atelier Martin-Pêcheur inc.  
M. Benoît Morin, lieutenant et directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-12-05

**SOUTIEN INFORMATIQUE POUR LA MRC : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC SERVICES INFO-COMM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service des technologies de l'information avec Services Info-Comm vient à échéance le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique (Mission développement Charlevoix) doit également être desservi par une entente;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 23 novembre 2016 présenté par Services Info-Comm;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre inclut le soutien pour tous les services de la MRC, incluant le service de développement économique (Mission développement Charlevoix);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder au renouvellement du contrat pour le soutien informatique avec Services Info-Comm pour l'année 2017, pour une somme de 24 811,60 \$ taxes incluses payée selon une répartition entre les différents services de la MRC.

c. c. M. Jacques Ouellet, directeur général, Services Info-Comm

16-12-06

**RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES JURIDIQUES AVEC TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT** la fin de l'entente relativement aux services juridiques avec la firme Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraires à prix forfaitaire pour les services juridiques de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2017, honoraires représentant une hausse de 2 % comparativement à l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties pourront confirmer le renouvellement en échangeant des avis en ce sens avant le 31 décembre de chaque année concernée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre comprend tout service juridique et toute opinion verbale ou écrite sur tout sujet concernant la MRC et les mandats qu'elle doit exécuter;

**CONSIDÉRANT QUE** sont exclues de cette offre les représentations devant les tribunaux, celles-ci devant faire l'objet de mandats spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires pour l'année 2016 de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. ont tous été justifiés par M<sup>e</sup> André Lemay, avocat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services juridiques forfaitaires de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2017, représentant la somme de 16 646,40 \$.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats,  
S.E.N.C.R.L.

16-12-07

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 280-12-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 270-03-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220-01-12  
DÉTERMINANT CERTAINES MODALITÉS DE L'ADMINISTRATION DE  
LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir l'heure des sessions ordinaires du conseil des maires afin de prolonger d'une heure la durée des séances de travail qui les précèdent;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la Municipalité de Saint-Siméon lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 280-12-16 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 280-12-16 modifiant le règlement numéro 270-03-16 modifiant le règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est :

**ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 280-12-16 modifiant le règlement 270-03-16 modifiant le règlement numéro 220-01-12 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est ».

**ARTICLE 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 « HEURES DES  
SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES »**

L'alinéa 2 de l'article 2 du règlement numéro 270-03-12 modifiant le règlement numéro 220-01-12 est abrogé et remplacé par la l'alinéa suivant :

« L'heure des sessions ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est fixée à quinze heures (15 h) ».

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

16-12-08

**AGRANDISSEMENT MRC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME DE SUBVENTION PIQM (PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC- MUNICIPALITÉS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de son siège social;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement numéro 272-05-16 décrétant une dépense de 943 868 \$ et un emprunt de 839 900 \$ pour l'agrandissement du siège social de la MRC de Charlevoix-Est;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES  
CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET  
ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE  
PAGE.**



**CONSIDÉRANT** les exigences de la demande d'aide financière faite au PIQM volet 5.1;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

- QUE la MRC de Charlevoix-Est demande une aide financière au PIQM volet 5.1;
- QUE la MRC de Charlevoix-Est s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet d'agrandissement dans le cadre de la demande d'aide financière au programme de subvention PIQM (Programme d'infrastructures Québec- Municipalités).

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Simard, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
M. Hugo Roy, directeur, Direction du partenariat, du développement territorial et des services à la gestion, Secrétariat de la Capitale-Nationale

16-12-09

**AGRANDISSEMENT MRC : MANDATS AUX PROFESSIONNELS DE STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-05 octroyant un contrat d'architecture à la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes à procéder à un appel de propositions d'honoraires auprès de professionnels, choisis par le conseil des maires, nécessaire à la réalisation des plans et devis de structure, de génie civil, électrique et mécanique pour l'agrandissement du siège social de la MRC;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes à la suite des offres reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de structure et génie civil à l'entreprise EMS pour la somme de 17 300 \$ plus taxes;
- De payer ces sommes à même le budget 2017 de Mission développement Charlevoix au poste « dépenses d'investissement construction de nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-12-10

**AGRANDISSEMENT MRC : MANDATS AUX PROFESSIONNELS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-05-05 octroyant un contrat d'architecture à la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes à procéder à un appel de propositions d'honoraires auprès de professionnels, choisis par le conseil des maires, nécessaire à la réalisation des plans et devis de structure, de génie civil, électrique et mécanique pour l'agrandissement du siège social de la MRC;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes à la suite des offres reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de mécanique et électricité à l'entreprise Génécór pour la somme de 17 000 \$ plus taxes;
- De payer ces sommes à même le budget 2017 de Mission développement Charlevoix au poste « dépenses d'investissement construction de nouveaux locaux ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-12-11

**AGRANDISSEMENT MRC : MANDATS AU NOTAIRE ET À L'ARPENTEUR**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 16-10-13 relative à l'octroi d'un mandat à un arpenteur-géomètre et à une demande de dérogation mineure à la Ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation a été effectuée et qu'elle sera prochainement en analyse;

**CONSIDÉRANT** la possibilité que cette demande soit acceptée par la Ville de Clermont lors de son prochain conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- De confirmer le mandat d'arpentage à Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre pour la somme de 1 854 \$ plus taxes;
- D'octroyer un mandat à M<sup>e</sup> Lise Robitaille, notaire pour la réalisation des transactions relativement à la demande de dérogation mineure.

16-12-12

**ENTRETIEN EXCELLENCE : OCTROI D'UN MANDAT POUR UN (1) GRAND MÉNAGE ANNUEL POUR LES LOCAUX DE MISSION DÉVELOPPEMENT CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à Entretien Excellence pour un (1) ménage annuel pour les locaux de Mission développement économique (MRC) pour la somme de 1 250,60 \$ plus taxes applicables.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-12-13

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU TNO POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2017 du TNO d'une somme de 594 620 \$, le taux de taxation sera de 0,35 \$ le 100 \$ d'évaluation, telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard.

Il est également résolu de fixer les taux de taxes et autres tarifications pour l'année 2017 de la manière suivante :

**TAXE DE VIDANGES :**

Résidences permanentes :	160 \$
Résidences permanentes 2 logements :	320 \$
Commerce :	195 \$
Domaine Laforest :	3 680 \$
M. André Desmarais :	1 000 \$
Cueillette des déchets Sépaq :	2 250 \$
Cueillette des déchets Pourvoiries :	17,50 \$/chalet
Enfouissement déchets Sépaq :	12 470 \$
Enfouissement déchets Pourvoiries :	71 \$/chalet
Valorisation résidentielle :	21 \$
Valorisation résidentielle 2 logements :	42 \$
Valorisation Domaine Laforest :	525 \$
Valorisation M. André Desmarais :	250 \$
Valorisation Sépaq :	2 420 \$
Valorisation Pourvoiries :	14,25 \$/chalet
Vidange fosse septique, résident permanent (vidange aux 2 ans) :	106,10 \$/an
Vidange fosse septique, résident saisonnier (vidange aux 4 ans) :	53,05 \$/an

16-12-14

**TNO : SURPLUS RÉSERVÉ**

**CONSIDÉRANT** QUE les prévisions budgétaires 2016 prévoient un investissement de 100 000 \$ pour l'aménagement d'un projet de champs de tir régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et plus précisément sur le territoire de la Zec au Sable;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'a pu être réalisé et que le conseil des maires souhaite sa concrétisation pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'affecter cette somme de 100 000 \$ pour la réalisation du projet de champs de tir régional au surplus réservé du TNO.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

16-12-15

**ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ), DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** les actions du CALQ à l'égard des régions visent à soutenir et à renforcer la pratique et la diffusion artistique dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC sont des interlocuteurs privilégiés auprès des organismes professionnels en création, en production et en diffusion dans les domaines des arts et des lettres sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC peuvent conclure des ententes avec les ministères et organismes du gouvernement visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** le CALQ et les MRC participantes à la présente entente ont la volonté de mettre en place des mesures visant à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur le territoire de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenant à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT), autorise les MRC à financer des artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le CALQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier proposé dans la présente entente est complémentaire et qu'il ne vient pas se substituer aux programmes et aux bourses déjà gérés par le CALQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties s'entendent sur l'importance de soutenir et de renforcer la création artistique et sa diffusion en lien avec la collectivité du territoire de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet et le directeur général pour signer l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu d'investir un montant de 10 000 \$ à titre de contribution à ladite Entente.

c. c. M<sup>me</sup> Patricia Nadeau, chargée de programmes, CALQ

16-12-16

**ENTENTE DE PARTENARIAT DE RECHERCHE VISANT LA PRODUCTION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE DE QUÉBEC-CHARLEVOIX, DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SIGNER L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-09-19 relativement à l'appui au projet diagnostic des risques et des opportunités climatiques pour le secteur touristique de Québec et de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de déléguer madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est l'entente de partenariat de recherche visant la production d'un diagnostic territorial des risques et des opportunités climatiques pour le secteur touristique de Québec-Charlevoix.

16-12-17

**OCTROI D'UNE SOMME DE 4 000 \$ AU DOMAINE FORGET, PROVENANT DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉVÉNEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2016 la MRC a réservé 40 000 \$ du Fonds de développement des territoires afin d'appuyer financièrement des événements et des attraits ayant des retombées touristiques significatives;

**CONSIDÉRANT QUE** 36 000 \$ ont été investis, via une entente regroupant Tourisme Charlevoix, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et la MRC de Charlevoix laquelle a permis le soutien de nombreux projets;

**CONSIDÉRANT QU'**un solde de 4 000 \$ est disponible;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui financier du Domaine Forget relative à un manque à gagner afin de financer la programmation Variétés de l'automne-hiver 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a soutenu le Domaine Forget à plusieurs reprises au cours des années 2015 et 2016 afin de pallier à la disparition de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la MRC de Charlevoix-Est la programmation automne-hiver 2016 du Domaine Forget constitue une offre événementielle importante et structurante dans une période moins achalandée au niveau touristique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- D’octroyer une somme de 4 000 \$ au Domaine Forget, provenant du montant réservé aux attraits et événements touristiques;
- D’informer le Domaine Forget que cette aide ne pourra pas être récurrente.

16-12-18

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’ENTENTE SECTORIELLE TRIENNALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS**

**CONSIDÉRANT QUE** les six MRC de la région de la Capitale-Nationale, l’Agglomération de Québec, la Ville de Lévis, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et l’Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale–Côte-Nord ont convenu de conclure une entente sectorielle afin de mettre en commun des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de la Stratégie du Forum des élus de la Capitale-Nationale portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre de cette stratégie soutiendra l’essor du secteur agricole et agroalimentaire de la région pour une période de trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d’entente sectorielle a été présenté au conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est et que la mise en œuvre de cette stratégie a fait l’objet d’une résolution d’engagement financier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d’autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est l’entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019.

16-12-19

**ACCEPTATION DE L’ENTENTE AVEC LA SPCA POUR L’APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA MRC RELATIVE AUX ANIMAUX ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est exerce depuis 2012 sa compétence en matière de fourrière et de contrôle des animaux et a, à cet effet, adopté le *Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a nommé en 2013 la SPCA de Charlevoix à titre d’officier autorisé (résolution numéro 13-03-25) pour assurer l’application de ce règlement et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2012, la MRC a versé 180 528 \$ à la SPCA pour l’application dudit règlement et ses amendements, soit 32 688 \$ en 2012, 32 464 \$ en 2013, 32 688 \$ en 2014, 32 688 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 50 000 \$ a été prévu au budget de la MRC pour 2017 pour l'application dudit règlement et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPCA souhaite un engagement à plus long terme (3 ans) de la MRC afin de satisfaire aux conditions de ses créanciers dans le contexte où elle s'apprête à construire un nouveau refuge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est conclut une entente de trois ans avec la SPCA de Charlevoix afin que celle-ci applique la réglementation relative aux animaux sur le territoire de la MRC pour un montant de 50 000 \$ en 2017, 50 000 \$ en 2018 et 50 000 \$ en 2019.

Il est également résolu de déléguer le préfet et la direction générale à signer ladite entente.

16-12-20

**ACHAT DE PASSERELLES DE TÉLÉPHONIE IP, AUTORISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR PROCÉDER À L'OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-08-26 par laquelle le conseil des maires autorise la Commission scolaire de Charlevoix à aller en appel d'offres en son nom pour l'achat de passerelles de téléphonie IP (incluant la maintenance pour un an et l'installation), conjointement avec la MRC de Charlevoix et la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions transmis à la MRC par la Commission scolaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser la Commission scolaire de Charlevoix à octroyer en son nom le contrat d'achat de passerelles de téléphonie IP (incluant la maintenance pour un an et l'installation) à Bell Canada, au coût de 13 695,72 \$ plus taxes, montant réparti à parts égales entre la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de Charlevoix et la Commission scolaire de Charlevoix, soit 4 565,24 \$ chacune, plus taxes, payé, pour la part de la MRC de Charlevoix-Est, à même le budget 2017, au poste « Frais téléphonie IP et Internet pour les municipalités ».

Il est également résolu de répartir la part de la MRC entre elle et ses municipalités.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**16-12-21**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 268-03-16 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LA GESTION FONCIÈRE ET LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET POUR LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 268-03-16 pour la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et à la gestion du territoire public intramunicipal.

**16-12-22**      **RENOUVELLEMENT DES LIENS PRIS RELATIFS À LA TÉLÉPHONIE IP, AUTORISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat octroyé à Vidéotron pour les liens PRIs relatifs au service de téléphonie IP vient à échéance le 19 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'aller en appel d'offres pour l'octroi d'un nouveau contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Charlevoix est maître d'œuvre dans le dossier de la téléphonie IP au nom des trois partenaires que sont les deux MRC de Charlevoix et elle-même;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la Commission scolaire de Charlevoix à aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi du contrat de lien PRIs relatif à la téléphonie IP au nom des deux MRC de Charlevoix et en son nom.

Il est également résolu d'autoriser la Commission scolaire à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

**16-12-23**      **ÉCOCENTRE LA MALBAIE : PAIEMENT DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES À ASSELIN ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux électriques n'étaient pas tous inclus dans l'appel d'offres de construction de l'écocentre de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme HARP Consultant datée du 13 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de défrayer la somme de 24 673,78 \$ taxes incluses à Asselin électriques inc., à même le surplus de la valorisation relativement aux travaux électriques de l'écocentre de La Malbaie.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-24

**STATION DE TRAITEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : RÉPARATION D'UNE POMPE, SUITE ET RÉCLAMATION DES FRAIS AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis une interruption électrique d'Hydro-Québec, un aérateur de la station de traitement du Lieu d'enfouissement technique (LET) est défectueux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'avis d'un entrepreneur électricien, le bris est dû à une panne électrique du réseau d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit défrayer l'ensemble des coûts liés à cette panne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement :

- De faire réparer l'aérateur par Gaétan Bolduc et associés d'une somme de 4 995 \$ plus taxes payé au budget GMR au poste « entretien station de traitement LET »;
- De mandater la direction pour réclamer l'ensemble des frais liés à ce bris à Hydro-Québec.

16-12-25

**RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) : VERSEMENT DES RISTOURNES AUX MUNICIPALITÉS DE SAINT-SIMÉON, DE BAIE-SAINTE-CATHERINE ET AU TNO DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-04-22 octroyant le contrat de travaux de recouvrement final du LES phase 2 et LET phase 4;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût net total des travaux de recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 2 est de 717 201 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO n'ont pas enfoui de déchets au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et n'ont donc pas à contribuer aux dépenses reliées au LES;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux de recouvrement final du Lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4 effectués dans le même contrat ont été soustraits de ce calcul puisqu'ils sont qu'imputables à l'ensemble des municipalités et territoire de la MRC sans exception;

**CONSIDÉRANT QUE** les calculs des quotes-parts de la gestion des matières résiduelles sont basés sur la population équivalente;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO contribuent à ces quotes-parts;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes prévues pour payer proviennent des quotes-parts et autres revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO ont droit à un remboursement provenant des surplus accumulés grâce aux quotes-parts et autres revenus;

**CONSIDÉRANT** les montants de remboursement ont été établis à la suite des vérifications comptables réalisées à l'interne et par la firme comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé datée du 29 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- Que les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine ainsi que le TNO ont droit à un remboursement provenant des surplus accumulés grâce aux quotes-parts et autres revenus;
- De verser les remboursements suivants à même le surplus accumulé de la GMR au 31 décembre 2015 conformément à la résolution numéro 16-04-22;
- Que les ristournes versées représentent les sommes suivantes :
  1. Pour la Municipalité de Saint-Siméon, la somme de 76 858 \$;
  2. Pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine la somme de 19 715 \$;
  3. Pour le TNO de la MRC de Charlevoix-Est, la somme de 21 637 \$.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-26

**PONT SNIGOLE : MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER EN 2017 À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉPARATION DU TABLIER ET TRAVAUX CONNEXES DU PONT**

**CONSIDÉRANT QUE** le pont Snigole a été endommagé par un accident de camion;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont n'est pas assuré;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait très onéreux d'assurer le pont;

**CONSIDÉRANT QUE** le garde-corps d'un côté du pont a été complètement arraché;

**CONSIDÉRANT QU'**un garde-corps temporaire a été installé;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le tablier du pont est à refaire en 2017 et que cette dépense est dans les prévisions budgétaires 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles à procéder tôt en 2017 à un appel d'offres sur invitation par la réparation du tablier et travaux connexes de réparation du pont.

16-12-27

**RECOUVREMENT FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) PHASE 2 ET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 4 : NON-UTILISATION D'UN MONTANT D'ARGENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires prévoyaient une somme de 1 million de dollars pour le recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) phase 4 et pour le Lieu d'enfouissement technique (LET) phase 4;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 835 314 \$ a été utilisée pour la réalisation de tous les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget prévu pour le recouvrement final de la phase 2 du LES prévoyait une somme de 193 202 \$ provenant du surplus non affecté GMR et qu'elle n'a pas été utilisée entièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant réel dépensé correspond à la somme de 28 516 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de transférer la somme représentant 164 686 \$ au surplus libre de la GMR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de transférer une somme de 164 686 \$ du surplus réservé vers le surplus libre de la GMR 2016.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-28

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 : AFFECTATION D'UNE SOMME D'ARGENT AU POSTE « CONSTRUCTION DES NOUVELLES CELLULES LET » VERS LA RÉSERVE FINANCIÈRE (RÈGLEMENT 264-11-15) PRÉVUE POUR 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 175 000 \$ est incluse aux prévisions budgétaires l'année 2016 et que cette somme n'a pas été utilisée pour la construction de nouvelles cellules;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement numéro 264-11-15 concernant la création d'une réserve financière pour la construction des cellules d'enfouissement des déchets au Lieu d'enfouissement technique (LET) et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de transférer pour l'année 2016, la somme de 175 000 \$ prévue au poste « investissement construction de nouvelles cellules LET » à la réserve financière créée aux termes du règlement numéro 264-11-15 concernant la création d'une réserve financière pour la construction des cellules d'enfouissement des déchets au Lieu d'enfouissement technique (LET) et pour l'entretien ou l'acquisition d'équipements nécessaires aux opérations du LET de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-29

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UN MANDAT À GESTION AEROTECH RELATIVEMENT À LA CONCEPTION D'UN DEVIS POUR L'APPROCHE GPS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-11-32 démontre la nécessité de procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'un organisme externe de conception (EDO) enregistré auprès de NAV CANADA pour la tenue à jour des procédures d'approche aux instruments;

**CONSIDÉRANT** la complexité et la spécialisation du domaine des procédures d'approche aux instruments;

**CONSIDÉRANT** les multiples types d'approches aux instruments présents à l'Aéroport de Charlevoix et les diverses contraintes en périphérie;

**CONSIDÉRANT** les exigences de NAV CANADA et la nouvelle délégation de responsabilités aux petits aérodromes non certifiés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à la firme Gestion-Aérotech pour la somme de 1 350 \$ plus taxes pour la rédaction du document d'appel d'offres sur invitation d'organismes externes de conception (EDO) pour des propositions de tenues à jour des procédures aux instruments (IAP) À Charlevoix CYML, pour l'analyse des propositions reçues et pour une recommandation dans le choix de la meilleure proposition.

c. c. M. Guy Lussier, Gestion Aérotech

16-12-30

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE DÉGIVRAGE DE MARQUE PREMIER AUPRÈS DE DAVID H. KAY INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 16-04-27 relativement à l'acquisition d'un système de dégivrage pour les aéronefs;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation lancé le 12 juillet dernier pour l'équipement de dégivrage/antigivrage;

**CONSIDÉRANT QUE** seule la soumission David H. Kay Sales Inc, représentant de *Premier Engineering & Manufacturing Inc.* est conforme au devis;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du conseiller légal de la MRC relativement à cet appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un système de dégivrage/antigivrage d'aéronefs à l'Aéroport de Charlevoix auprès de David H. Kay Sales inc. (représentant de *Premier Engineering & Manufacturing Inc.*) pour une somme de 99 000 \$ taxes incluses payée à même l'enveloppe des projets structurants (50 %) et à même le surplus de l'Aéroport (50 %).

c. c. David H. Kay Sales Inc.

16-12-31

**OCTROI D'UN MANDAT À TRAFFIC TECH CUSTOM, COURTIER EN DOUANE AGRÉE RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DU SYSTÈME DE DÉGIVRAGE/ANTIGIVRAGE**

**CONSIDÉRANT** l'acquisition d'un système de dégivrage/antigivrage provenant des États-Unis auprès du représentant québécois, Davis H. Kay Sales Inc., aux termes de la résolution 16-12-30;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appareil doit être importé au Canada et que cette importation comporte plusieurs étapes spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agence des services frontaliers du Canada suggère de mandater les services d'un courtier en dédouanement agréé relativement à l'importation de biens provenant des États-Unis;

**CONSIDÉRANT QUE** Traffic Tech Custom est un courtier en douane agréé reconnu par à l'Agence des services frontaliers du Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à Traffic Tech Custom, courtier en douane agréé reconnu par à l'Agence des services frontaliers du Canada pour la somme de 360 \$.

16-12-32

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : MINIMUM EXIGÉ EN ASSURANCE RESPONSABILITÉ**

**CONSIDÉRANT** les diverses demandes de promoteurs relativement à la réalisation d'événements à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assureur de la MRC couvre uniquement les événements en lien avec les aéronefs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assureur de la MRC souhaite que tous ces événements soient couverts par une assurance;

**CONSIDÉRANT** le souci d'équité envers les promoteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement d'exiger :

- Une couverture d'assurance d'une somme minimale de 2 millions pour les événements dont la réalisation est pendant la saison hivernale;
- Une couverture d'assurance minimale une somme de 5 millions lorsque l'Aéroport est en opération.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

16-12-33

**SMT PERFORMANCE : DEMANDE RELATIVEMENT À LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT EN FÉVRIER 2017**

**CONSIDÉRANT** la demande de SMT performance pour la réalisation d'un événement à l'Aéroport de Charlevoix en février prochain;

**CONSIDÉRANT** les différents partenaires du promoteur pour la réalisation de cet événement;

**CONSIDÉRANT** les retombées d'un tel événement pour la région de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à négocier une entente avec le promoteur SMT Performance relativement à la location du site de l'Aéroport de Charlevoix pour une journée en février pour la réalisation de l'événement d'accélération de courses de motoneige, suivant les orientations du conseil.

16-12-34

**PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DEMANDE DE PRÊT DE LOCAUX POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière et la demande d'aide non financière (contribution d'un montant de 8 500 \$ et prêt d'un local pour l'année 2017) de Place aux Jeunes Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes Charlevoix occupait l'espace dans les locaux de Mission développement Charlevoix pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme travaille à faire découvrir la région de Charlevoix comme milieu de vie à des jeunes âgés de 18 à 35 ans afin de leur faire connaître le marché du travail, faire le lien avec les employeurs et les besoins de ces derniers et favoriser l'arrivée et l'installation des futurs charlevoisiens et que la démographie de la MRC de Charlevoix-Est est un enjeu important;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de contribuer à la demande de Place aux Jeunes Charlevoix en leur accordant une aide financière au montant de 8 500 \$, non-récurrente ainsi qu'une aide non monétaire, soit le prêt d'un local pour l'année 2017.

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-35

**CERCLES D'EMPRUNT DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DEMANDE DE PRÊT DE LOCAUX POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière et la demande d'aide non financière (contribution d'un montant de 8 500 \$ et prêt d'un local pour l'année 2017) des Cercles d'emprunt de Charlevoix;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles d'emprunt de Charlevoix occupait l'espace dans les locaux de Mission développement Charlevoix pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**étant spécialisé en formation et en accompagnement pour des clientèles en prédémarrage et en démarrage d'entreprise, l'organisme complète l'offre de services au coffre à outils en développement économique de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de contribuer à la demande des Cercles d'emprunt de Charlevoix en leur accordant une aide financière d'une somme de 8 500 \$ ainsi qu'une aide non monétaire, soit le prêt d'un local pour l'année 2017.

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-36

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-11-16 DÉCLARANT LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour les municipalités de Charlevoix-Est de disposer d'un service de transport collectif quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et du milieu;

**CONSIDÉRANT** l'article 678.0.2.1 du *Code municipal* permettant à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale de son territoire qui est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont le transport collectif;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.2 du *Code municipal*, une municipalité régionale de comté doit, si elle désire déclarer sa compétence, adopter une résolution annonçant son intention de le faire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, par sa résolution 16-08-44 adoptée le 30 août 2016 a annoncé son intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif à l'égard des municipalités faisant partie de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'envoi le 31 août 2016 d'une copie vidimée de cette résolution à toutes les municipalités sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 678.0.2.2 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a reçu à ce jour aucune communication de la part d'une municipalité locale portant sur son intention de déclarer sa compétence en transport collectif et qu'aucun équipement, matériel ou employé affecté directement au service n'a été signifié par les municipalités locales;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.7 du *Code municipal*, la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est peut adopter et mettre en vigueur le règlement prévu à l'article 678.0.2.1 entre les quatre-vingt-dixième et cent quatre-vingtième jours qui suivent la notification de la présente résolution d'intention prévue à l'article 678.0.2.2, soit entre le 29 novembre 2016 et le 29 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est déclare, par l'adoption du présent règlement, sa compétence en transport collectif de personnes sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 678.0.2.9 dudit *Code municipal*, une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième aliéna de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 10.3 du *Code municipal*, la municipalité régionale de comté doit déterminer par règlement les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la présente prise de compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC pourra éventuellement, si les circonstances le justifient, abroger le présent règlement;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par monsieur Gilles Harvey, représentant de la municipalité de Saint-Siméon et la présentation du projet de règlement lors du conseil du 23 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est :

- Déclare par l'adoption du présent règlement sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire en matière de transport collectif;
- Remettre une copie conforme de la présente résolution et du règlement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, conformément à l'article 678.0.2.8 du Code municipal;
- Décrète par ce règlement les modalités et conditions administratives et financières suivantes relatives au transport collectif au sein de la MRC de Charlevoix-Est :

#### **ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement portera le titre de « *Règlement numéro 277-11-16 déclarant la compétence de la MRC de Charlevoix-Est en matière de transport collectif* ».

#### **ARTICLE 2. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



### **ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de déclarer officiellement la compétence de la MRC de Charlevoix-Est en matière de transport collectif de personne sur son territoire et de décréter les modalités et les conditions administratives et financières relatives au transport collectif.

### **ARTICLE 4. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE**

Par le présent règlement et conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec, la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est déclare sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales de son territoire, et ce, pour la gestion du transport collectif de personnes.

### **ARTICLE 5. DROIT DE RETRAIT**

Par le présent règlement et conformément à l'article 678.0.2.9 du Code municipal du Québec, une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait que lui confère le troisième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **ARTICLE 6. CONTRIBUTION AUX DÉPENSES**

À compter de l'adoption du présent règlement, la municipalité locale qui devient assujettie à la compétence de la MRC en matière de transport collectif contribue aux dépenses du service et ses représentants au conseil peuvent prendre part aux délibérations et aux votes subséquents qui y sont relatifs.

### **ARTICLE 7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE**

La contribution financière annuelle d'une municipalité locale au service de transport collectif de la MRC est établie au prorata de sa richesse foncière uniformisée, comme décrétée par le règlement du conseil qui prévoit les modalités de l'établissement des quotes-parts du budget et de leurs paiements par les municipalités, et ce, pour chaque exercice financier.

### **ARTICLE 8. PERCEPTION DES MODALITÉS FINANCIÈRES**

Tout montant prévu au présent règlement doit être payé par la municipalité locale au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la transmission de la demande de paiement faite par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté. À compter de la trente et unième (31<sup>e</sup>) journée de la transmission de la demande de paiement faite par le secrétaire-trésorier, celui-ci ajoute à toute partie de versement impayé des intérêts calculés suivant le taux prévu à au Règlement numéro 266-03-16 établissant la tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et les services offerts par la MRC de Charlevoix-Est.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

<b>ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
-------------------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

c. c. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

16-12-37

**TOURISME CHARLEVOIX : DEMANDE RELATIVEMENT AU RÉSIDUEL DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX (EDTEC)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2016 la MRC a réservé 40 000 \$ du Fonds de développement des territoires afin d'appuyer financièrement des événements et des attraits ayant des retombées touristiques significatives dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** 36 000 \$ ont été investis, via une entente regroupant Tourisme Charlevoix, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et la MRC de Charlevoix laquelle a permis le soutien de six (6) projets;

**CONSIDÉRANT QU'**un solde de 4 000 \$ est disponible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de demander à Tourisme Charlevoix de retourner à la MRC le résiduel au montant de 4 000 \$ de l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) 2016-2017.

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

16-12-38

**PROTOCOLE D'ENTENTE SAAB ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déposé en cogestion avec la MRC de Charlevoix une demande de subventions de projets en matière de sécurité alimentaire pour les années 2014-2017 au volet autonomie alimentaire à la Direction régionale de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**une allocation de 23 000 \$ par année pour 2014-2017 a été accordée dans le cadre dudit programme pour le projet « solidarité alimentaire Charlevoix » et que le CLD de la MRC de Charlevoix-Est en était le fiduciaire depuis 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 30 novembre 2015, la MRC de Charlevoix-Est a intégré les activités de son CLD et désormais agit comme fiduciaire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit se réaliser selon le plan d'action déposé lors du dépôt légal;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet a pour objectifs de :

- Permettre aux populations vulnérables d'avoir un meilleur accès physique et économique à des aliments sains, nutritifs, en quantité suffisante. (Volet fonds d'accès);
- Mieux soutenir collectivement le réseau d'aide alimentaire. (Volet fonds de récupération);

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes communautaires dont l'aide alimentaire s'inscrit à leur mission de base sont le Centre communautaire Pro-Santé inc. pour la MRC de Charlevoix et le Service alimentaire et d'aide budgétaire de Charlevoix-Est pour la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est conclue un protocole d'entente permettant de verser directement aux deux organismes communautaires un montant de 11 000 \$ et que monsieur Pierre Girard, directeur de la MRC de Charlevoix-Est, soit désigné comme signataire de cette entente.

16-12-39

**TRANSPORT COLLECTIF : INJECTION D'UNE SOMME POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une aide financière de 100 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire avoir le montant maximal pouvant être accordé en 2016 par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'injecter un montant supplémentaire de 921,50 \$ en 2016 dans le Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est payé à même le budget de la MRC au poste « publicité et activité municipale ».

c. c. M. Benoit Côté, comptable agréé

16-12-40

**UNITÉ DOMRÉMY DE CLERMONT : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à l'unité Domrémy relativement à leur demande d'aide financière.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

16-12-41

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Mélissa Girard, la séance est levée à 16 h 18.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier